

Présidence**Vice-présidence CFVU****Direction Générale des services**

Sylvie MONSINJON

CFVU**26 septembre 2025- URN****Décision n°CFVU-2025-73****DEPE**

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

secretariatcfvu@univ-rouen.fr*À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 25 votants***Règlement des études 2025**

- Vu le règlement des études PASS (Parcours d'accès spécifique santé)
- Vu les modalités de contrôle des connaissances et de compétence pour le diplôme de Formation approfondie en sciences odontologiques
- Vu le règlement des études - Pharmacie 2025-2026
- Vu le règlement des études - Option LAS (Licence avec option accès santé) 2025-2026
- Vu le règlement des études - Master Sciences Maïeutiques 2025-2026
- Vu le règlement des études - Licence Sciences Maïeutiques 2025-2026
- Vu le règlement des études - Docimologie Sciences Maïeutiques 2025-2026
- Vu le règlement des études - DFGSM3 (Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales 3^{ème} année) 2025-2026
- Vu le règlement des études - DFGSM2 (Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales 2^{me} année) 2025-2026
- Vu les modalités de contrôle des connaissances en Licence à l'UFR Sciences et Techniques
- Vu les modalités générales de contrôles des connaissances et de compétences de l'UFR Sciences et Techniques

Approbation des règlements des études susmentionnés

Pour	25
Contre	0
Abstention	0

La CFVU approuve les règlements des études susmentionnés.

Fait à Rouen, le 26 septembre 2025

Le Président de l'Université de Rouen Normandie

Franck LE DERF

UFR SANTE

Année Universitaire 2025-2026

**Règlement des
études médicales**

P r e m i e r c y c l e

D F G S M 2

M é d e c i n e

La coordination du diplôme de formation générale en sciences-médicales (DFGSM) (DFGSM2 et DFGSM3) est assurée par le **Professeur Agnès Liard** (agnes.liard@chu-rouen.fr), vice doyen à la pédagogie et aux études médicales.

La responsable pédagogique du DFGSM2 est le **Professeur Najate Achamrah – El Machkouri** (najate.achamrah@univ-rouen.fr) qui est la référente à contacter en cas de difficulté.

Le contact administratif de la scolarité : scolarite.dfgsm2@univ-rouen.fr

La communication par mail avec la scolarité ou avec les responsables pédagogiques se fait **uniquement avec le mail universitaire de l'étudiant.**

Attention : la Léocarte est obligatoire sur le site de l'UFR Santé.

Prévention et lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles (VSS)

L'UFR Santé de Rouen affirme son engagement ferme en faveur d'un environnement d'étude, de formation et de travail respectueux et sécurisé pour toutes et tous. À ce titre, toute forme de violence sexiste ou sexuelle (VSS) est strictement interdite et ne saurait être tolérée au sein de la faculté.

Les VSS incluent notamment les propos, comportements, gestes, attitudes ou actes à connotation sexiste ou sexuelle, qu'ils soient verbaux, non verbaux, physiques ou numériques, et qu'ils visent une ou plusieurs personnes. Ces comportements portent atteinte à la dignité, à l'intégrité et à la sécurité des étudiants, ils sont contraires aux valeurs de respect, d'égalité et de solidarité qui fondent la formation médicale.

La Faculté rappelle que la prévention et la lutte contre les VSS est l'affaire de toutes et tous. Chaque étudiant.e doit contribuer activement à promouvoir un climat bienveillant et respectueux. Tout acte de VSS fera l'objet de procédures adaptées et pourra entraîner des sanctions disciplinaires, voire d'éventuelles poursuites pénales.

En choisissant la médecine, les étudiant.e.s s'engagent à incarner des valeurs d'humanité, d'intégrité et de respect. La lutte contre les VSS est une condition essentielle pour garantir la qualité des études, la sécurité de la communauté universitaire et la confiance dans la relation soignant.e-soigné.e

En médecine, le respect n'est pas une option : il est une responsabilité

A. Dispositions générales

L'année universitaire du DFGSM2 comporte deux semestres (S1 et S2). Les enseignements dispensés comportent des enseignements théoriques et des enseignements pratiques. La validation du DFGSM2 aboutit à l'obtention de 60 ECTS (European Credit Transfer System). Les enseignements en présentiel sont susceptibles d'être remplacés par des enseignements numériques à distance (comme par exemple lors de la pandémie COVID-19).

B. Enseignements théoriques

Les enseignements théoriques de DFGSM2 comprennent (i) des Unités d'Enseignements Thématiques, (ii) des Unités d'Enseignements Intégrés et (iii) des unités d'Enseignement librement choisies. Les enseignements théoriques sont dispensés sous la forme de cours magistraux (CM), et d'ateliers de sémiologie (AT), d'enseignements dirigés (ED) et de travaux pratiques (TP). **La présence aux ateliers est vivement conseillée.** L'étudiant doit respecter le groupe d'ateliers ou d'enseignements dirigés auquel il a été affecté.

Pour participer aux ateliers, les étudiants devront s'inscrire au préalable (mail de la scolarité un mois avant). Le nombre d'ateliers sera ainsi précisé selon le nombre d'étudiants prévus. L'inscription préalable à l'atelier engage l'étudiant à être présent. La présence des étudiants sera vérifiée à l'entrée de chaque atelier par une **vérification électronique de la Léocarte**. La présence à tous les ateliers sera prise en compte au moment du jury des UE.

Organisation des ateliers :

Ces ateliers durent 1h30 à 3 heures selon les matières et regroupent environ 50 étudiants supervisés par un enseignant référent et 4 autres enseignants (1 enseignant par table de 10 étudiants). Les cas cliniques abordés au cours de ces ateliers sont distribués quelques jours auparavant aux étudiants avec la liste des différents objectifs pédagogiques. Cette dernière permet aux étudiants de préparer l'atelier, notamment les éléments d'auto-apprentissage. L'atelier est organisé sous forme de questions portant sur le cas clinique et qui font l'objet d'une réflexion et d'une discussion par groupe avec l'aide de l'enseignant. Une synthèse est réalisée par les enseignants en fin d'atelier.

L'organisation générale de l'année est la suivante :

- Premier semestre
 - 1 : UE Anatomie tête et cou
 - 2 : UE Pharmacologie
 - 3 : UE Numérique en santé
 - 4 : UE Histologie normale et pathologique
 - 5 : UE Imagerie
 - 6 : UE Tissu sanguin et immunologie
 - 7 : UE Appareil Urinaire
 - AFGSU
- Deuxième semestre de DFGSM 2
 - 1 : UE Appareil respiratoire

- 2 : UE Appareil cardio-vasculaire
- 3 : UE Appareil digestif
- 4 : UE Génétique -Gynécologie-Reproduction
- 5 : UE Revêtement cutané
- 6 : Communication
- 7 : Anglais
- 8 : module DDRS (Développement Durable et Responsabilité Sociétale)
- 9 : module TEDS (Transition Ecologique pour un Développement Soutenable)
- 10 : module Santé Environnement de la conférence des doyens

Concernant la sémiologie, une introduction à la sémiologie générale est programmée au premier semestre (abord du sujet : la relation médecin-malade ; les modalités et la conduite de l'interrogatoire ; la conduite d'un examen complet systématique : les principales plaintes, savoir recueillir les informations sur une douleur, une altération de l'état général). Cette introduction sera faite par les professeurs Eric Vérin et Thierry Lequerré.

Les items spécifiques du programme de l'enseignement de sémiologie ont été répartis dans les UE thématiques et intégrées permettant:

- L'acquisition des connaissances de base facilitant l'abord et l'examen d'un sujet dans chacune des spécialités médicales (médecine, chirurgie, psychiatrie, biologie). Celles-ci devront permettre d'intégrer au mieux la formation complémentaire au cours des stages hospitaliers
- L'acquisition du raisonnement clinique : analyse du symptôme, prise en compte de la prévalence et de la gravité des maladies, interrogatoire et examen clinique orientés, hiérarchisation
- L'acquisition de connaissances pour des prises de décision en situation d'incertitude
- L'acquisition des notions de sémantique médicale
- De comprendre la signification des principaux marqueurs paracliniques (valeurs physiologiques et pathologiques)
- De connaître les principaux types de prélèvements analysés dans un laboratoire

Les unités d'enseignements (UE) thématiques sont :

- UE Anatomie tête et cou (S1) (3 ECTS)

Coordinateur Pr Olivier Trost (Olivier.trost@univ-rouen.fr)
Type d'enseignement CM et e-learning

- UE Imagerie (S1) – 6 ECTS

Coordinateur Pr Céline Savoye-Collet (celine.savoye-collet@chu-rouen.fr) &
Pr Pierre Véra (pierre.vera@chb.unicancer.fr)
Types d'enseignement CM – e-learning

- UE Pharmacologie : Bases moléculaires cellulaires et tissulaires des traitements médicamenteux (S1) – 2 ECTS

Coordinateur Pr Vincent Richard (vincent.richard@chu-rouen.fr)
Types d'enseignement CM – e-learning

- UE Histologie normale et pathologique (S1) – 4 ECTS

Coordinateur Pr Jean-Christophe Sabourin (jean-christophe.sabourin@chu-rouen.fr)
Types d'enseignement CM

- UE Tissu sanguin - immunologie (S1) – 5 ECTS

Coordinateur Dr Gérard Buchonnet (gerard.buchonnet@chu-rouen.fr), Dr
Serge Jacquot (serge.jacquot@chu-rouen.fr)
Types d'enseignement CM – e-learning – ED

- UE Génétique - Gynécologie - Reproduction – (S1) – 6 ECTS

Coordinateurs Dr Pascale Saugier-Weber (pascale.saugier-weber@chu-rouen.fr) & Dr Aurélie Féraïlle (a.rives-feraille@chu-rouen.fr) & Pr Verspyck
(eric.verspyck@chu-rouen.fr)
Types d'enseignement CM

- UE Anglais - Communication (S2) – (validation en DFGSM 3)

Coordinateurs Mme Mélanie Auvray-Hamel et Mme Noémie Marie
Types d'enseignement AT

- UE Numérique en santé (S1) – 2 ECTS

Coordinateur : Dr Benjamin Popoff (benjamin.popoff@chu-rouen.fr) &
Julien Grosjean, PhD, PAU (julien.grosjean@chu-rouen.fr)
Type d'enseignement E-learning

Les unités d'enseignements (UE) intégrées sont :

- UE reins et voies urinaires (S1) – 7 ECTS

Coordinateur Pr Dominique Guerrot (dominique.guerrot@chu-rouen.fr)
Types d'enseignement CM – AT

- UE appareil cardio-vasculaire (S2) – 7 ECTS

Coordinateur Pr Frédéric Anselme (frederic.anselme@univ-rouen.fr)
Types d'enseignement CM – AT

- UE appareil respiratoire (S2) – 7 ECTS

Coordinateur Pr Mathieu Salaun (mathieu.salaun@univ-rouen.fr)

Types d'enseignement CM – AT

- UE appareil digestif (S2) – 7 ECTS

Coordinateur Pr Chloé Melchior (chloe.melchior@chu-rouen.fr)

Types d'enseignement CM – AT

- UE Revêtement cutané (S2) : 2 ECTS

Coordinateur Pr Pascal Joly (pascal.joly@chu-rouen.fr)

Types d'enseignement CM

Les informations concernant les unités d'enseignements librement choisies seront précisées dans le chapitre spécifique les concernant ultérieurement dans ce document.

Aux UE thématiques, intégrées et librement choisies, est associée l'**Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences de niveau 1 (AFGSU) (S1)**

Coordinateur Dr A Lefevre-Scelles (Antoine.Lefevre@chu-rouen.fr)

Types d'enseignement E Learning - AT

1. Unités d'enseignements thématiques

a. UE Imagerie

Cette UE est dispensée au cours du S1. Cette UE comporte des CM et des enseignements en e-learning.

Le contrôle des connaissances comporte 40 QCM sous format SIDES et deux dossiers pouvant comprendre des QROC sous format SIDES.

L'enseignement est divisé en trois parties

1- Biopathologie & Radiations ionisantes :

Connaître les effets des rayonnements

Connaître les principes de radioprotection- Sources scellées & non scellées

Connaître les principales modalités d'imagerie : radiographie, tomodensitométrie, imagerie par résonance magnétique, imagerie nucléaire, ultrasons

2- L'imagerie du corps humain normal (radioanatomie)

- Imagerie du système nerveux central et ORL

- Imagerie de l'appareil cardiovasculaire et thoracique

- Imagerie de l'appareil ostéo-articulaire

- Imagerie digestive et uro-génitale

- Imagerie spécifique de la femme

- Imagerie de l'enfant

- Sémiologie normale en médecine nucléaire

3- L'imagerie des processus physiopathologiques : introduction à la sémiologie en imagerie

- Imagerie des processus infectieux
- Imagerie des processus inflammatoires
- Imagerie des processus ischémiques et hémorragiques
- Imagerie des processus tumoraux
- Imagerie en médecine nucléaire des tumeurs et des infections
- La demande d'examen d'imagerie (principes, contre-indications)

b. UE Pharmacologie : Bases moléculaires, cellulaires et tissulaires des traitements médicamenteux

Cette UE est dispensée au cours du S1. Cette UE comporte des CM et du e-learning.

Le contrôle des connaissances comporte 30 QCM sous format SIDES et 4 QROC.

Les objectifs pédagogiques et les principaux items abordés sont les suivants :

Objectifs généraux

Savoir utiliser les données physiologiques, pharmacodynamiques et pharmacocinétiques nécessaires pour le choix rationnel d'un médicament. Connaître le concept de l'analyse du rapport bénéfice/risque dans le raisonnement du médecin en lui apprenant à évaluer à la fois le bénéfice attendu et les risques prévisibles des médicaments choisis, y compris les risques des interactions médicamenteuses. Connaître les influences des facteurs génétiques et des facteurs environnementaux sur les effets des médicaments, et montrer comment l'état physiologique ou pathologique de chaque patient influe sur le choix et le mode de prescription des médicaments ainsi que sur la réponse aux traitements

Principaux items

- Pharmacodynamie : différents types de récepteurs et leurs modes de régulation, interactions médicaments-récepteurs, relations effets-doses et effets-concentrations, variation des effets des médicaments dans le temps, notion de tolérance et de tachyphylaxie, études pharmacogénétiques des récepteurs
- Pharmacocinétique : voies d'administration et devenir du médicament dans l'organisme, notions de biodisponibilité, clairance du médicament et voies d'élimination, passage des barrières tissulaires, pharmacogénétique des enzymes du métabolisme et du transport des médicaments, durée d'action du médicament, mesures de concentrations plasmatiques des médicaments pour le suivi thérapeutique pharmacologique
- Facteurs de variabilité de la réponse aux traitements médicamenteux : facteurs génétiques, facteurs physiologiques (âge, sexe, grossesse), facteurs liés à la pathologie (insuffisance rénale, insuffisance hépatique, insuffisance cardiaque), facteurs environnementaux (toxiques de l'environnement, climat, ensoleillement, alimentation, prise de toxicomano-gènes)
- Analyse des risques d'effets indésirables liés aux traitements (reconnaissance, analyse d'imputabilité, analyse des facteurs génétiques, notification, conduite à tenir) et des risques liés aux interactions médicamenteuses (facteurs génétiques impliqués dans les interactions médicamenteuses). Notion d'analyse du rapport bénéfice/risque des traitements
- Méthodes d'études des effets des médicaments chez l'homme : étapes du développement du médicament, méthodologie des essais cliniques, principes de sélection des

médicaments, évaluation des médicaments avant et après leur mise sur le marché, principes de pharmaco-épidémiologie

c. Histologie normale et pathologique

Cette UE est dispensée au S1 ; elle comporte des CM. Le contrôle des connaissances comporte 30 QCM et 2 dossiers pouvant contenir des QROC, au format SIDES.

Cet enseignement permet d'acquérir les bases d'histologie normale et pathologique nécessaires à la compréhension de la physiologie et de la physiopathologie. Il est présenté en 2 parties :

1- Histologie normale

- Introduction et gestion du prélèvement tissulaire
- Histologie de l'appareil digestif
- Histologie de l'appareil respiratoire
- Histologie de l'appareil endocrine
- Histologie du système nerveux central et périphérique
- Histologie de l'appareil urinaire
- Histologie de l'appareil génital féminin et masculin
- Histologie du système circulatoire et lymphoïde

2- Histologie pathologique

Lésions élémentaires

Inflammation-pathologie de l'immunité

Lésions vasculo-sanguines et troubles circulatoires

Oncologie 1 : Oncologie et environnement tumoral

Oncologie 2 : La cellule cancéreuse

Oncologie 3 : Histoire naturelle du cancer

d. UE Tissu sanguin et immunologie.

Cette UE est dispensée au cours du S1. Cette UE comporte des CM, des enseignements en e-learning, et des ED.

Le contrôle des connaissances comporte 45 QCM sous format SIDES et 1 question rédactionnelle d'immunologie sous format papier et un dossier au format UNESS d'hématologie pouvant contenir des QROC.

Les objectifs généraux et les principaux items abordés sont les suivants :

Objectifs généraux

Savoir les principaux aspects structuraux de ces tissus mais aussi la dynamique de fonctionnement de ces systèmes

- organisation générale : de la cellule souche à la cellule différenciée ayant un programme fonctionnel spécifique
- les principaux mécanismes qui régulent leur homéostasie, à compléter d'exemples illustratifs de dysfonctionnements
- les moyens d'étude (valeurs normales et quelques exemples illustratifs de valeurs anormales)
- Introduction aux bases immunologiques de la vaccination et de la greffe,

- Introduction aux pathologies hématologiques et du système immunitaire
- Les bases physiologiques de l'hémostase et les conséquences pathologiques de leurs dysfonctionnements
- Les bases physiologiques des groupes sanguins et des règles transfusionnelles

e. UE Génétique – Gynécologie - Reproduction

- ❖ **Génétique** (Dr Saugier-Weber) : les cours sont dispensés au S2, et comportent des CM et des enseignements en e-learning. Le contrôle des connaissances comporte 10 QCM, simples ou riches.

Objectifs généraux :

- Connaître les bases essentielles de la variabilité du génome humain et appréhender les implications médicales
- Permettre à l'étudiant, quelle que soit sa future spécialité, d'acquérir les notions essentielles au diagnostic et à la prise en charge des patients atteints de maladies génétiques et de leur famille

Principaux items :

- De la variabilité du génome humain au diagnostic des maladies génétiques : quelles sont les stratégies diagnostiques pour l'identification de la/des variation(s) responsable(s) d'une maladie génétique chez un cas index ?
- Du diagnostic d'une maladie génétique à la prise en charge des apparentés : qu'entend-on par conseil génétique des apparentés, diagnostic présymptomatique ? Qu'entend-on par diagnostic prénatal, diagnostic préimplantatoire ?
- Perspectives thérapeutiques pour les maladies génétiques : thérapies qui existaient avant l'identification des gènes impliqués dans ces maladies et thérapies mettant en jeu la connaissance des gènes impliqués dans ces maladies.
- Ethique, juridique et génétique

- ❖ **Gynécologie (Pr Verspyck)** : Cet enseignement est dispensé au S2. Il comprend des CM. Le contrôle des connaissances comprend 15 QCM et 1 dossier.

Objectifs généraux :

- Connaître la séméiologie clinique (médicale et chirurgicale) et paraclinique (biologie et imagerie) du système reproducteur

Principaux items :

- Examens cliniques et complémentaires en gynécologie
- Séméiologie de la vulve et du vagin
- Séméiologie du sein
- Douleurs gynécologiques
- Troubles du cycle
- Grossesse normale

- ❖ **Reproduction (Dr Féraïlle-Rives)** : Cet enseignement est dispensé au S2. Il comprend des CM. Le contrôle des connaissances comprend 15 QCM et 1 dossier.

Objectifs généraux :

- Connaître les bases de l'organisation morphologique et fonctionnelle du système endocrinien et du système reproducteur

Principaux items :

- Régulation de la spermatogenèse
- Liquide séminal et glandes annexes
- Régulation de la folliculogenèse
- Physiologie de l'érection et de l'éjaculation / Lactation
- Epidémiologie de la fertilité et Sémiologie du couple infertile
- Sémiologie de l'appareil génital masculin

Cette UE comporte au total 40 QCM et 2 dossiers. La note est globale. La génétique représente 20 % de la note et la gynécologie obstétrique et la biologie de la reproduction chacune 40 % de la note.

f. Anatomie tête et cou

Cet enseignement est dispensé au S1. Il comprend des cours magistraux. Le contrôle des connaissances est examen de 2 heures comportant des vrai/faux, des QROC, des textes à trous, des QCM, des structures à identifier etc. Le nombre total de questions est fonction du temps que l'examineur estime nécessaire pour y répondre.

Principaux items :

- Moelle spinale I : embryologie, morphologie, vascularisation, méninges spinales"
- Tronc cérébral I : morphologie, vascularisation
- Tronc cérébral II : fosse rhomboïde, 4ème ventricule, noyaux des nerfs crâniens
- Tronc cérébral III : systématisation (substance grise, substance blanche)
- Anatomie fonctionnelle du cervelet
- Diencéphale I : embryologie, morphologie
- Diencéphale II : troisième ventricule, systématisation du thalamus (principes)
- Diencéphale III : hypophyse, axe hypothalamo-hypophysaire, loge hypophysaire
- Télencéphale I : embryologie et morphologie
- Télencéphale II : systématisation du cortex cérébral
- Télencéphale III : noyaux gris centraux (morphologie et fonctionnement)
- Vascularisation artérielle de l'encéphale
- Méninges intracrâniennes et veines cérébrales
- Synthèse fonctionnelle I : voies sensibles
- Synthèse fonctionnelle II : voies de la motricité volontaire
- Synthèse fonctionnelle III : voies de la motricité automatique
- Ostéologie du crâne
- Ostéologie de la face
- Appareil manducateur, articulations temporo-mandibulaires, muscles masticateurs, dents
- Muscles du SMAS, nerf facial VII
- Nez, cavités nasales, sinus paranasaux
- Voies olfactives, rhinencéphale
- Appareil de la vision I : bulbe de l'œil, orbite, appareil lacrymal
- Appareil de la vision II : annexes du bulbe de l'œil (muscles, vaisseaux, nerfs), voies visuelles

- Appareil de l'audition I : oreille externe, oreille moyenne 1ère partie
- Appareil de l'audition II : oreille moyenne 2ème partie
- Appareil de l'audition III : oreille interne, voies auditives
- Cavité orale I : parois, langue, gustation
- Cavité orale II : glandes salivaires, loge parotidienne, loge submandibulaire
- Pharynx
- Larynx, trachée cervicale
- Thyroïde, parathyroïdes, muscles infrahyoïdiens
- Région sterno-cléido-mastoïdienne I : parois, vaisseaux sanguins
- Région sterno-cléido-mastoïdienne II : nerfs crâniens (IX, X, XI, XII), plexus cervical

g. UE Anglais médical – Communication en médecine

Cette UE comprend la communication en médecine et l'anglais. Cette UE est dispensée au cours du S2 et comporte des AT.

Les objectifs pédagogiques et les principaux items abordés sont les suivants :

Communication en médecine

L'enseignement de communication présente les principes clés de la communication générale et médicale, ciblée sur la relation médecin-patient. Il est organisé par groupes à raison de 8 séances de 1h30 par année.

Contrôle des connaissances : L'évaluation, en fin de DFGSM3, consiste en un examen écrit sous format SIDES comptant pour 40% de la note et une station ECOS (Examen Clinique Objectif Structuré) de communication, comptant pour 60%.

Cette station ECOS de communication fera partie de l'ECOS de sémiologie de fin de DFGSM 3 qui comprend 3 stations de sémiologie, une station d'anglais et une station de communication.

L'étudiant investi et volontaire pourra acquérir jusqu'à 25% de la note finale grâce à un bonus obtenu au cours des deux années de premier cycle (12.5% de la note acquise en DFGSM2, 12.5% de la note acquise en DFGSM3).

A la suite des cours de communication, un atelier intitulé "*Prendre confiance en soi*" pourra être proposé à certains étudiants de DFGSM2 et DFGSM3. Il leur permettra, en fonction de leur besoin, de travailler leur savoir-faire et savoir-être dans le seul but de renforcer leur confiance en eux. En fonction des possibilités de l'emploi du temps du professeur de Communication, de celui des étudiants et des besoins, la durée de ces ateliers atteindra 15 heures maximum. Cet atelier ne donnera lieu à aucune évaluation.

Anglais médical

L'enseignement de l'anglais médical porte sur la compréhension écrite, la compréhension orale, l'expression écrite et l'expression orale et de rendre les étudiants autonomes à l'oral. L'évaluation se fait en DFGSM3.

L'objectif est que l'étudiant soit capable de lire des documents médicaux en langue anglaise, et de mener un interrogatoire médical simple en anglais. Pour ce faire une analyse grammaticale et un enrichissement lexical dans le domaine de spécialité sont mis en place. Contrôle des connaissances : l'évaluation, en fin de DFGSM3, consiste en un examen écrit sous format SIDES comptant pour 40% de la note et une station ECOS (Examen Clinique Objectif Structuré) d'anglais, comptant pour 60%.

Cette station ECOS d'anglais fera partie de l'ECOS de sémiologie de fin de DFGSM 3 qui comprend 3 stations de sémiologie, une station d'anglais et une station de communication.

L'étudiant investi et volontaire pourra acquérir jusqu'à 25% de la note finale grâce à un bonus obtenu au cours des deux années de premier cycle (12.5% de la note acquise au total pour les deux années de DFGSM2 et DFGSM3).

Cette UE est validée en DFGSM3.

h. UE Numérique en santé

Cet enseignement est placé au S1. Il comprend une séance de présentation en début de module et une séance de synthèse en fin de module, toutes deux en présentiel. L'ensemble de l'enseignement est dispensé en e-learning selon un principe d'auto-apprentissage. Les modules en ligne seront accessibles du 2 au 28 octobre 2025, avec la **semaine du 20 octobre 2025** entièrement dédiée à cette formation (période de l'EDN).

Les étudiants devront valider un parcours composé de **30 QCM sur la plateforme Universitice**.

A noter : les étudiants issus de PASS ayant suivi la mineure « Sciences des Données de Santé » (SDS) sont dispensés de la validation de cette UE.

Les modules de e-learning sont accessibles directement sur Universitice. Les supports de cours sont disponibles en *données pédagogiques ouvertes* à l'adresse suivante : <https://www.cismef.org/cismef/d2im/cours/>

Cette UE s'inscrit dans le cadre du programme national d'enseignement de la santé numérique (projet SaNuRN : www.sanurn.eu). Tous les documents pédagogiques nationaux sont consultables ici : <https://doccismef.chu-rouen.fr/dc/#env=cidhr>

Objectifs pédagogiques :

Données de santé :

- Identifier un usager ou un professionnel de santé
- Caractériser et traiter la donnée à caractère personnel de santé en appliquant la réglementation
- Accéder aux données de santé en respectant les exigences professionnelles et légales
- Exploiter les données de santé pour l'évaluation, la recherche et l'innovation

Cyber sécurité en santé :

- Concevoir et maintenir sécurisé son environnement numérique de travail
- Se prémunir et réagir face aux incidents

Communication en santé :

- Utiliser les outils permettant d'interagir avec les usagers pour une transmission efficace de l'information
- Interagir de manière adaptée entre professionnels, avec l'utilisateur, avec les aidants et accompagnants et avec les institutions et administrations
- Interagir sur internet en maîtrisant son identité numérique

Outils numériques en santé :

- Maîtriser les logiciels métiers et les services numériques
- Utiliser un objet connecté ou une application mobile et analyser leur fiabilité
- Utiliser les outils et services socles adaptés et identifier leur articulation avec d'autres dossiers partagés
- Chercher de l'information probante en santé

Télésanté :

- Maîtriser la réglementation et les bonnes pratiques en télésanté
- Pratiquer la télésanté en lien avec l'équipe de soin et l'utilisateur

i. Les UE développement durable et santé environnement

Le module Développement Durable et Responsabilité Sociétale (DD&RS)

Il a été développé par l'Université de Rouen Normandie pour les étudiants de l'Université. Il totalise 10 heures, réparties en cinq séances : les énergies, la biodiversité, le changement climatique, la limite planétaire des ressources, l'économie alternative, enfin une évaluation des connaissances

C'est un module en distanciel.

Lien : <https://universitice.univrouen.fr/course/view.php?id=27207>

La dernière séance (en ligne sur le site) est une évaluation obligatoire et notée, permettant ainsi la validation du module DD&RS.

Le module Transition Ecologique pour un Développement Sostenable (TEDS)

Il est en cours de préparation par l'Université de Rouen. Il devrait être disponible début 2025. Il totalisera 20 heures. Il sera en ligne et en présentiel. Son évaluation est prévue

Module Santé environnement de la Conférence des Doyens

Il est proposé par la Conférence Nationale des Doyens en médecine. Ce module est national, il est en ligne sur UNESS. Il est constitué de cinq blocs : approches en santé, limites planétaires et santé, environnement, santé et société, leviers d'action, se termine par une conclusion.

Durée totale : 5 heures (au total, 20 vidéos environ 15 minutes).

Les liens d'accès à l'enseignement :

<https://formation.uness.fr/>

<https://formation.uness.fr/formation/course/view.php?id=21735>

A la fin de chaque vidéo, un QCM est proposé. La progression est linéaire, l'ordre de visionnage (v1, v2, v3 ...) est à respecter. En cas d'échec au QCM, il sera re-proposé jusqu'à la réussite et ainsi permettre la progression. A la fin du module, une attestation de participation est délivrée (à conserver)

Ces 3 modules sont à faire en ligne. Ils sont placés au 2^{ème} semestre mais ils peuvent être faits tout au long de l'année. Leur validation est obligatoire.

2. Les unités d'enseignements intégrés

a. UE Rein et voies urinaires- Appareil génital masculin

Cette UE est dispensée au cours du S1. Cette UE comporte des CM et des AT.

Le contrôle des connaissances comporte 30 QCM sous format SIDES, 2 mini dossiers progressifs d'Urologie et 2 dossiers de Néphrologie sous format SIDES pouvant comprendre des QROC.

Les objectifs pédagogiques et les principaux items abordés sont les suivants :

Objectifs généraux

- Connaître l'organisation morphologique et fonctionnelle du rein, des voies urinaires et de l'appareil génital masculin et les bases utiles à la compréhension des signes cliniques et para cliniques
- Séméiologie clinique (médicale et chirurgicale) et paraclinique (biologie, imagerie, etc.)
- Principes de l'adaptation du rein à la réduction néphronique
- Aspects physiopathologiques et bases pharmacologiques des traitements

Principaux items

- anatomie et physiologie : anatomie du rein et vascularisation ; bases anatomiques des lésions des voies excrétrices urinaires de l'adulte et de l'enfant ; des masses rétro-péritonéales, des syndromes obstructifs vésicaux, des troubles vésico-sphinctériens d'origine neurologique périphérique et centrale, anatomie des glandes surrénales
- aspects physiologiques : le débit sanguin rénal, le débit de filtration glomérulaire et sa régulation ; la physiologie du tubule rénal, élaboration de l'urine ; les équilibres hydrique et acido-basique ; le rein organe endocrine ; la vessie et la prostate
- séméiologie clinique et paraclinique : examens en uro-néphrologie (signes fonctionnels, inspection, palpation, percussion, toucher rectal)
- savoir reconnaître et interpréter (1) une douleur d'origine rénale, vésicale ou testiculaire. (2) une protéinurie, une hématurie ; les principaux tableaux de néphropathies glomérulaires, tubulaires, interstitielles et vasculaires ainsi que les principaux troubles vésicaux
- Connaître les moyens d'étude permettant d'appréhender une dysfonction rénale ou vésicale (biologie : examens du sang et des urines, imagerie). Connaître les principales anomalies (troubles de l'équilibre hydrique, hypo et hypernatrémie, hypo et hyperkaliémie). Principe de la clairances rénale.
- Aspects physiopathologiques et bases pharmacologiques des traitements : (a) syndrome néphrotique, (b) l'adénome prostatique, (c) adaptation du rein à la réduction néphronique, (d) pharmacologie des diurétiques, des médicaments de l'hypertrophie prostatique et des dysfonctions érectiles

b. UE Système cardiovasculaire

Cette UE est dispensée au cours du S2. Cette UE comporte des CM et des AT.

Le contrôle des connaissances comporte 30 QCM sous format SIDES et 4 dossiers de séméiologie sous format SIDES pouvant comprendre des QROC.

Les objectifs pédagogiques et les principaux items abordés sont les suivants :

Objectifs généraux

- Connaître l'organisation morphologique et fonctionnelle du système cardiovasculaire
- Séméiologie cardiovasculaire clinique et paraclinique
- Aspects physiopathologiques et bases pharmacologiques des traitements

Principaux items

- anatomie et physiologie : (1) bases anatomiques des syndromes coronariens et valvulaires des troubles du rythme cardiaque, des péricardites, des syndromes aortiques et caves, des syndromes vasculaires artériels et veineux des membres (2) aspects physiologiques : grandeurs physiques et lois de l'hémodynamique, le cycle cardiaque ; activité mécanique cardiaque et énergétique cardiaque ; activité électrique de la cellule cardiaque - couplage excitation/contraction myocardique - électrogenèse et bases de l'ECG - évaluation échocardiographique de la fonction cardiaque ; circulation artérielle, capillaire et veineuse et sa régulation - spécificités locorégionales
- Séméiologie clinique et paraclinique : examen du cœur et des vaisseaux (signes fonctionnels, inspection, palpation, percussion, auscultation : cycle cardiaque, caractéristiques et classification des bruits et des souffles ; mesure de la pression artérielle)
- savoir reconnaître et interpréter (1) une douleur thoracique d'origine cardiaque (2) des signes d'insuffisance cardiaque (3) les principales anomalies de l'ECG, de la radiographie thoracique en cardiologie, de l'échocardiogramme (4) les troubles trophiques d'origine vasculaire ainsi que les signes associés à une atteinte veineuse ou artérielle
- expliquer les mécanismes induisant l'athérosclérose et l'infarctus du myocarde avec les conséquences fonctionnelles ; connaître les techniques Doppler et principaux examens utiles en cardiologie (les marqueurs biologiques)
- étude du métabolisme et du fonctionnement cardiaque normal et pathologique par l'imagerie fonctionnelle (médecine nucléaire et IRM)
- pharmacologie des tonicardiaques, des anti-angineux, des anti-hypertenseurs, des anti-arythmiques et des médicaments de l'insuffisance cardiaque

c. UE Appareil respiratoire

Cette UE est dispensée au cours du S2. Cette UE comporte des CM et des AT.

Le contrôle des connaissances comporte 30 QCM sous format SIDES et 4 dossiers de séméiologie sous format SIDES pouvant comprendre des QROC.

Les objectifs pédagogiques et les principaux items abordés sont les suivants :

Objectifs généraux

- Connaître l'organisation morphologique et fonctionnelle de l'appareil pleuropulmonaire
- séméiologie clinique (médicale et chirurgicale) et paraclinique (biologie, imagerie, etc.)
- aspects physiopathologiques et bases pharmacologiques des traitements

Principaux items

- anatomie et physiologie : (1) bases anatomiques des syndromes bronchiques et alvéolaires, des syndromes vasculaires du poumon, de la pathologie pleurale, des troubles ventilatoires centraux et périphériques, des affections rhino-sinusiennes et laryngées ; bases anatomiques du médiastin (2) aspects physiologiques : voies aériennes supérieures ; bronches (sécrétions et réactivités bronchiques) ; notions de compliance, de résistance, volumes et débits ventilatoires ; ventilation alvéolaire, diffusion alvéolo-capillaire, rapport ventilation-perfusion, transport O₂ et CO₂, régulation de la ventilation ; adaptation à l'exercice, à l'environnement et adaptation hypo-hyperbarie
- séméiologies clinique et paraclinique : (1) examen pleuropulmonaire : signes fonctionnels, inspection, palpation, percussion -auscultation et principes des explorations fonctionnelles respiratoires (volumes pulmonaires, mesures normales et courbe débit-volume, gaz du sang et principales anomalies) ; examen endonasal des sinus (2), imagerie pulmonaire (incidences radiographiques du thorax), techniques de médecine nucléaire (scintigraphie, TEP)

- savoir reconnaître et interpréter (1) les signes fonctionnels respiratoires (douleur, dyspnée, toux, dyspnée laryngée et dysphonie. (2) les grands tableaux d'atteinte pulmonaire (syndrome de condensation systématisée, syndrome d'épanchement liquidien de la plèvre, syndrome d'épanchement gazeux de la plèvre, etc.) (3) condensation pulmonaire, emphysème, fibrose, asthme et allergie, infections, dilatation des bronches, bronchite chronique, épanchements pleuraux, pneumothorax, embolie.
- aspects physiopathologiques et bases pharmacologiques des traitements : (a) expliquer les mécanismes induisant l'asthme bronchique (b) pharmacologie des anti-asthmatiques

d. UE Appareil digestif

Cette UE est dispensée au cours du S2. Cette UE comporte des CM et des AT.

Le contrôle des connaissances comporte 30 QCM sous format SIDES et 4 dossiers de sémiologie sous format SIDES pouvant comprendre des QROC.

Les objectifs pédagogiques et les principaux items abordés sont les suivants :

Objectifs généraux

- Présentation générale de l'organisation morphologique et fonctionnelle de l'appareil digestif
- Sémiologie clinique (médicale et chirurgicale) et paraclinique (biologie, imagerie) aspects physiopathologiques et bases pharmacologiques des traitements

Principaux items

- Anatomie et physiologie : (1) bases anatomiques des syndromes oesophagien, gastrique, grêlique et colique ; bases anatomiques des syndromes pancréatiques, endocriniens et obstructifs ; bases anatomiques des syndromes hépatiques biliaire, vasculaire et traumatique ; bases anatomiques des syndromes spléniques (splénomégalie et traumatiques) bases anatomiques des syndromes vasculaires digestifs, des épanchements abdominaux, des syndromes occlusifs, des pathologies de la paroi abdominale (dont orifices herniaires) (2) aspects physiologiques de la digestion (salivation, mastication, déglutition, estomac et sécrétion, fonctions hépatiques, pancréatiques ; métabolisme de la bilirubine) ; physiologie de l'intestin (le grêle : motricité, fonctions ; le colon : motricité, fonctions)
- Sémiologie clinique et paraclinique : examen de l'appareil digestif (signes fonctionnels, inspection, palpation, percussion, auscultation, toucher rectal, mensurations)
- Savoir connaître et interpréter (1) un trouble de la déglutition ; une douleur thoracique ou abdominale en relation avec le système digestif (2) les principaux tableaux qui traduisent une « dysfonction de l'appareil digestif » (hémorragies digestives, ascites, hypertension portale, cholestase et ictères, insuffisance hépato-cellulaire, dysphagies, hépatomégalies, diarrhées et vomissements) (3) connaître les moyens d'étude permettant d'appréhender une dysfonction en gastro-entérologie, en hépatologie ou affectant le pancréas exocrine (examens biologiques, d'imagerie, endoscopique)
- Aspects physiopathologiques et bases pharmacologiques des traitements : (a) expliquer les mécanismes impliqués dans la cirrhose hépatique, dans l'hépatite virale (b) pharmacologie en pathologie digestive (antisécrétoires, antiacides, antiémétiques, laxatifs, anti-diarrhéiques, cholérétiques, antiulcéreux, anti-vomitifs, antispasmodiques).

e. UE Revêtement cutané

Cet enseignement est dispensé au S2. Il comprend des cours magistraux et des ateliers. Le contrôle des connaissances comprend 30 QCM au format SIDES et 2 dossiers cliniques de sémiologie sur SIDES.

Objectifs généraux :

- Présentation générale de la structure et des fonctions de la peau et de ses annexes
 - o Sémiologie clinique et paraclinique
- Aspects physiopathologiques et bases pharmacologiques des traitements

Principaux items :

- structure et fonctions du revêtement cutané : (1) structure de la peau normale (épiderme, derme, hypoderme) et de ses annexes ; système de jonction interkératinocytaire, jonction dermo-épidermique, les mélanocytes, les cellules de Langerhans, la vascularisation cutanée (2) propriétés du revêtement cutané : peau et thermorégulation, notion de barrière cutanée et immunité innée, renouvellement de l'épiderme, desquamation cutanée, effets des UV sur la peau, pigmentation cutanée ;
- Sémiologie clinique et paraclinique : (1) examen dermatologique (interrogatoire, examen, signes fonctionnels) (2) biopsie cutanée et interprétation ;
- Savoir reconnaître et interpréter (1) les signes associés aux lésions dermatologiques (papules, nodules, macules, etc., érythème, angio-oedème, bulles cutanées) (2) savoir évaluer la gravité d'une brûlure ;
- Aspects physiopathologiques et bases pharmacologiques des traitements : (a) mécanismes de formation de bulles cutanées, cellules de l'immunité impliquées dans la réponse inflammatoire, dans la réponse allergique, progression tumorale (cas des tumeurs d'origine épithéliale) (b) rayonnements non ionisants, laser en dermatologie, pharmacologie des médicaments topiques.

3. Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU)

Cette formation est dispensée au cours du S1 avec les modalités suivantes :

- Formation mixte (e-learning + ateliers pratiques)
- Formation obligatoire intégrée dans le parcours universitaire
- Revalidation non nécessaire en cas de redoublement

Les objectifs pédagogiques et les principaux items abordés sont les suivants :

Objectifs généraux

L'attestation de Formation aux Gestes d'Urgences (AFGSU) de niveau 1 vise à former les étudiants hospitaliers à la prise en charge immédiate des urgences vitales, dans l'attente d'une équipe médicale spécialisée. Conformément à l'arrêté de mars 2011, cette formation est obligatoire pour tous les étudiants hospitaliers. Elle est dispensée par le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU) du CHU de Rouen.

Objectifs spécifiques

- Organisation de l'Aide Médicale Urgente
- Prise en charge initiale d'un patient en
 - arrêt cardiaque
 - détresse respiratoire
 - détresse circulatoire
 - traumatisme grave (mise en sécurité)

Organisation

En DFGSM 2 : 7 heures de e-learning, 7 heures d'ateliers pratiques.
 Cette première phase permet de valider l'AFGSU niveau 1 (14 heures au total)

4. UE librement choisie et UE initiation à la recherche

A la fin du DFGSM3, les étudiants doivent avoir validé une UE librement choisie.

- Les étudiants venant de PASS et de Licence Sciences pour la Santé ont le choix parmi toutes les UE recherche et les UE libres.
- Les étudiants venant de LAS doivent valider l'UE libre obligatoire de remise à niveau (sauf s'ils ont fait une PACES ou une PASS au préalable, sur justificatif). Ils peuvent faire une autre UE libre ou de recherche s'ils le souhaitent mais attention, l'UE de remise à niveau a un programme dense.

Un étudiant titulaire d'une UE de recherche bénéficie de la validation d'une UE librement choisie du DFGSM.

Les étudiants doivent choisir cette UE parmi :

Toutes les UE de formation à la recherche proposées par l'U.F.R. Santé de Rouen, quel que soit le nombre d'ECTS, et ouvertes pour l'année en cours à l'exception des UE 1, 4, 10, 11, 17, 18 et 23.

UE d'initiation et de formation à la	UE 1 Alimentation et nutrition	A partir du DFGSM3	M. Moise Coeffier
	UE 2 Anatomie du mouvement	A partir du DFGSM2	Mme A-Claire Tobenas-Dujardin, M. Grégoire Prum
	UE 3 Biochimie métabolique et régulation	A partir du DFGSM2	Mme Soumeiya Bekri
	UE 4, 4bis Biostatistique appliquée à la médecine	A partir du DFGSM3	Mme Camille Charbonnier Le Clézio M. L. Ducrot
	UE 5 Développement galénique, production, bioproduction et ingénierie pharmaceutique	A partir du DFGSM2	M. Mohamed Skiba
	UE 7, UE 7 bis immunologie : immunologie fondamentale humaine, immunopathologie	A partir du DFGSM2	M. Serge Jacquot
	UE 8 Méthodologie en pharmacologie clinique et formation aux essais thérapeutiques	A partir du DFGSM2	Mme Marie-Pierre Tivolacci
	UE 9 Méthodes moléculaires en génétique médicale : application au cancer	A partir du DFGSM2	Mme Gaëlle Bougeard-Denoyelle
	UE 10 Outils d'évaluation clinique des processus physiologiques	DFGSM3	M. Guillaume Gourcerol
	UE 11 Pathogénie moléculaire des micro-organismes	A partir du DFGSM3	Mme M. Pestel-Caron
	UE 12 Pharmacologie fondamentale, Pharmacologie cardiovasculaire, Neuropsychopharmacologie	A partir du DFGSM2	Mme Lou Legouez M. Valentin Platel
	UE 13 Stage et mémoire	A partir du DFGSM2	M. G. Savoye M. P. Vérité
	UE 14, 14 bis, 14 ter Traitement et analyse des images médicales : introduction au traitement de l'image médicale, instrumentation en imagerie médicale, exemple d'utilisation en imagerie médicale	A partir du DFGSM2	M. Pierre Véra Mme Su Ruan

UE 15 Pathologie de la reproduction humaine	A partir du DFGSM2	Mme Nathalie Rives Mme Christine Rondanino
UE 16 Environnement et Santé humaine: risques parasitaires et Concept « une seule santé »	A partir du DFGSM2	M. Favennec Loïc
UE 17 Ecole Santé Sciences de Rouen (ESSR)	DFGSM3	Mme Bekri Soumeiya M. Estour François
UE 18 Sciences de la rééducation	DFGSM3	M. Medrinal Clément
UE 19 Sociologie et anthropologie de la santé	A partir du DFGSM2	Mme Kane Hélène M. Juston Romain M. Lehenaff Yannick
UE 20 Economie de la santé	A partir du DFGSM2	Mme Bas Anne-Charlotte M. Beaumais Olivier M. Fremeaux Nicolas M. Cohen Patrice
UE 21 Approches géographiques de la santé	A partir du DFGSM2	M. Eliot Emmanuel
UE 22 Santé publique	A partir du DFGSM2	M. Ladner Joel
UE 23 Neuroanatomie et neurophysiologie appliquées	A partir du DFGSM3	M. Abdeslam Chagraoui M. Olivier. Trost

Les UE de formation à la recherche peuvent comporter des cours magistraux, ateliers, enseignements dirigés et travaux pratiques. La validation de ces UE peut intégrer un contrôle continu.

Les étudiants ayant fait des UE recherche pour 24 ECTS peuvent valider le Master 1 Santé – Parcours initiation à la recherche en santé. Cette validation se fait en prenant une fois, à posteriori, une inscription universitaire supplémentaire pour le Master 1 en DFASM 2 ou en DFASM 3.

Pour toute information complémentaire concernant les modalités d'inscription et de validation des UE de formation à la recherche, vous pouvez consulter le site internet de l'UFR santé vous permettant d'accéder aux coordonnées du ou des enseignant(s) coordinateur(s) de l'UE considérée ou contacter le mail dédié aux UE recherche uelsante@univ-rouen.fr ou contacter la scolarité de l'UFR santé au 02 35 14 82 56.

Parmi les UE Libres :

- UE « Patient simulé » (nombre de place limité à 45, 3 ECTS)

Cette UE est ouverte aux étudiants de DFGSM2 qui souhaitent se former à être patient simulé. En s'inscrivant à cette UE, les étudiants prennent l'engagement à se former et à participer comme patients simulés aux ECOS de DFGSM 3 qui auront lieu le 13 mai 2026 toute la journée. La formation a lieu au MTC sous la responsabilité du Docteur Mariette Renaux Petel et monsieur Jean Michel Coq psychologue du MTC. Les étudiants anglophones auront leur formation de patient simulé au MTC et seront ensuite pris en charge par madame Auvray Hamel pour la station ECOS d'anglais

- UE « apprendre à porter secours

- Objectif de l'UE : Mise en place, en complément des dispositifs de formation existants, et en s'appuyant sur l'expertise de leurs enseignants, d'une formation annuelle aux gestes de secours pour les élèves de CM2 réalisée par des étudiants en médecine de premier cycle spécifiquement formés
- Public : Etudiants en médecine de premier cycle. Nombre : 16
- Prérequis : AFGSU de niveau 2 validée
- Formateurs : Responsable pédagogique : C Damm et Médecins SAMU, Formateurs du CESU
- Programme : 4 demi-journées d'enseignement. Enseigner selon le développement psychomoteur de l'enfant. Apprendre à enseigner les gestes de secourisme : protection, alerte, inconscience, hémorragie, étouffement. Gestes de secourisme : arrêt cardiaque. S'entraîner à enseigner. 2 à 3 interventions en classe/étudiant. 2 à 3 visites ateliers au SAMU de Rouen/étudiant
- Programme d'enseignement aux élèves de CM2
- Intervention J1 : Enseignement au sein des classes des gestes qui sauvent (GQS). Durée 3h00. 1 étudiant pour 6 élèves. Co intervention de l'enseignant des élèves
- Intervention J2 : Visite du SAMU et animations d'ateliers pédagogiques. Durée 3h00. 1 étudiant pour 6 élèves. Co intervention de l'enseignant des élèves et d'un conseiller pédagogique. Encadrement par personnels du SAMU
- Sélection des établissements scolaires par DSDEN : 10 classes réparties dans 10 établissements de la métropole rouennaise. Le nombre de classes à former sera évaluer annuellement avec la DSDEN et la Faculté. Classe d'âge : CM2
- Formateurs : Etudiants en médecine de premier cycle en binôme avec l'enseignant des élèves. Chaque formateur devra réaliser 2 à 3 interventions dans une classe et devra encadrer 2 à 3 ateliers et visite au SAMU de Rouen.
- Méthodologie : Pédagogie de la découverte, Ateliers ludiques, Cas concrets
- Projet : Emulation des élèves par la mise en place d'un projet de classe sur l'année en partenariat avec les enseignants avec évaluation par un jury et attribution de récompenses.
- Date du début : Rentrée 2024-2025. Début des enseignements : janvier 2025
- Evaluation du projet : Questionnaire de satisfaction auprès des élèves, des parents et des enseignants. Evaluation des compétences acquises
- Le matériel pédagogique : Mannequins, défibrillateurs, fournis par la Faculté de médecine.
- Cadre réglementaire : Le cadre réglementaire de l'UE permet de couvrir administrativement les étudiants dans le cadre de leurs déplacements au sein des établissements scolaires.
- Communication : Les actions de communications et les supports seront réalisés conjointement entre la Faculté, le CHU et la DSDEN.
- Evolution du projet : Création d'une UE de niveau 2 sur 2025-2026 ouvert aux détenteurs de l'UE de niveau 1 souhaitant poursuivre le projet en devenant formateurs de formateurs

- UE de remise à niveau des étudiants issus de LAS

Cette UE libre est **obligatoire pour les étudiants issus de LAS** et n'ayant pas fait au préalable une PACES ou une PASS (sur justificatif).

Les cours de PASS seront disponibles sur la plateforme Universitice. Les étudiants doivent les consulter et valider un parcours de QCM sur Universitice pour chaque UE du programme de DFGSM2 concernée.

Une séance de questions/réponses sera organisée le jeudi avant le début de chaque UE thématique ou intégrée en présentiel ou en visioconférence sur Big Blue Button.

Cette UE sera validée par un parcours de QCM à la fin de l'année de DFGSM 2. Le parcours est à faire autant de fois que nécessaire pour obtenir a note de 10/20.

Programme prévisionnel :

UE DE DFGSM2	Items à intégrer à l'UE Remise à niveau des LAS (Universitice)
UE Imagerie Céline Savoye-Collet	UE10 (PASS) : - Atome, noyaux, rayon X, énergie de liaison, filiation, équilibre du noyau et radioactivité - Interaction rayonnement matière
UE Génétique Pascale Saugier-Weber	Tout le programme du PASS
UE Histologie normale et pathologique Florent Marguet	L'ensemble des cours données dans l'UE d'histologie de PASS
UE appareil digestif Chloé Melchior	Anatomie générale de l'appareil digestif (splanchnologie) (UE1)
UE appareil urinaire Dominique Guerrot	Anatomie de l'appareil urinaire (UE 1)
UE appareil respiratoire Mathieu Salaün	- Anatomie générale de l'appareil respiratoire (pneumologie) (UE1)
UE appareil cardio-vasculaire Frédéric Anselme	- Anatomie générale du système cardio-vasculaire (angiologie) (UE1)
UE revêtement cutané Pascal Joly	Epithéliums : généralités, jonctions cellulaires" (UE8 Histologie)

5 - L'UE « engagement étudiant »

Cette UE est indépendante des UE libres ou d'initiation à la recherche (3 ECTS). **Elle ne valide pas une UE libre nécessaire à la validation du premier cycle.**

Cette UE permet de valoriser un engagement étudiant dans un organisme national, régional ou local, facultaire ou non. Son objectif doit être en phase avec l'éthique et la formation médicale. Elle correspond en volume horaire à 60 heures.

Elle a plusieurs aspects :

- L'engagement associatif : les fonctions associatives électives, l'engagement humanitaire, etc.
- L'engagement pédagogique : tutorat, recherche en pédagogie, etc
- L'engagement social : engagement civique, social, SAMU social, etc.
- La participation aux réserves opérationnelles : services de santé des Armées, sapeur-pompier volontaire, etc.

Le projet de chaque étudiant est soumis sous forme d'une lettre de motivation accompagnant les documents nécessaires à sa compréhension, au Vice-Doyen à la pédagogie et aux professeurs E. Durand, M. Salaun, O. Vittecoq et N. Achamrah pour pouvoir faire l'objet d'une inscription. Ce petit groupe d'enseignants est complété par un étudiant élu au conseil de gestion.

Sa validation nécessite la rédaction d'un mémoire, évalué par un jury composé du Vice-Doyen à la pédagogie et des enseignants responsables de la 2ème et 3ème année des études médicales, du Pr E. Durand et d'un étudiant élu au conseil de gestion.

C. Enseignements pratiques

Les enseignements pratiques du DFGSM2 s'effectuent sous la forme de stages hospitaliers et autres structures médicalisées. Les étudiants en DFGSM2 doivent avoir un premier contact avec le patient et avec la structure hospitalière. Ce contact est organisé sous la forme (i) d'un stage d'initiation à la vie hospitalière (stage « infirmier »), (ii) d'une journée de sensibilisation au handicap, et (iii) de stages cliniques de sémiologie.

Les stages sont obligatoires. Ils doivent être validés pour assurer la validation de l'année du DFGSM2 et le passage en DFGSM3.

Les objectifs généraux des stages correspondent au début de l'exercice des compétences générales qui seront ensuite pratiquées et améliorées durant les années suivantes d'externat :

- Mener un entretien : établir la prise de contact, s'initier aux techniques générales de l'entretien (l'écoute, l'entretien dirigé, la rétroaction, l'adaptation). Situer le patient au fil de la consultation : sa présentation, son expression verbale, sa demande, sa personnalité,
- S'entraîner au déroulement chronologique de la consultation : mener l'entretien personnalisé identifiant le contexte personnel, le ou les motifs de consultation ou d'hospitalisation, l'histoire de maladie (anamnèse), les antécédents personnels et familiaux, les facteurs de risque ou l'hygiène de vie,
- Réaliser un examen clinique orienté par l'histoire pathologique et les doléances du patient, complété par un examen général. Savoir à terme passer d'une sémiologie "par appareil" à un examen général intégrant de façon systématique les différents appareils et insistant sur l'appareil objet de la plainte,
- Restituer sous forme d'observation les éléments précédents en s'initiant au raisonnement clinique et à une démarche diagnostique à partir de plaintes ou de situations,

- Justifier les examens complémentaires nécessaires pour confirmer ou non les hypothèses diagnostiques.

1. Stages d'initiation

i. Stage d'initiation à la vie hospitalière (« Stage infirmier »)

Ce premier stage a une durée de deux semaines et il s'effectue entre fin juin et fin août suivant la PASS ou la LAS et avant la rentrée universitaire du DFGSM2 sauf exception. L'étudiant est placé sous la responsabilité d'un cadre infirmier en association avec une infirmière volontaire. Ce stage est validé par le responsable pédagogique après avis du cadre infirmier responsable. La validation de ce stage est obligatoire pour passer dans l'année supérieure. Ce stage est réalisé dans des services de médecine ou de chirurgie des hôpitaux des départements de l'Eure ou de la Seine-Maritime.

Le stage est validé en tenant compte de la présence, de l'attitude de l'étudiant et des objectifs réalisés.

ii. Journée de découverte du handicap et stage handicap

Cette journée et le stage sont obligatoires.

La journée aura lieu le 2 février 2026. Elle sera suivie de trois jours de stage de sensibilisation au handicap dans des établissements accueillant des personnes en situation de handicap (hors classes primaires et collèges).

Le stage sera clôturé par un débriefing en amphithéâtre avec rendu d'un travail 2 à 3 semaines après le stage.

2. Stage clinique de sémiologie 2 ECTS

Le stage clinique sera précédé de 3 séances d'apprentissage de la sémiologie par la simulation au MTC. Trois ateliers différents seront faits par après-midi. Les séances seront sous la responsabilité des CCA des disciplines concernées par les thèmes des séances.

Ces 3 séances de simulation auront lieu au MTC en janvier et février 2026, le lundi et/ou le mercredi après-midi.

Programme des séances de simulation :

Appareil génital féminin :

- Atelier 1 : examen des seins
- Atelier 2 : examen gynécologique
- Atelier 3 : sondage urinaire

Appareil génital masculin :

- Atelier 1 : examen des testicules
- Atelier 2 : examen de la prostate
- Atelier 3 : sondage urinaire

Sémiologie générale

- Atelier 1 : auscultation cardiaque et pulmonaire
- Atelier 2 : examen de l'abdomen
- Atelier 3 : examen des oreilles

Ce stage clinique se déroule au cours du S2, une après-midi par semaine (mardi ou mercredi selon la disponibilité des enseignants), après les séances de simulation en mars, avril, mai 2026. Les étudiants sont répartis dans ces différents stages par groupe de 6

environ et pour 8 semaines. Ils seront sous la responsabilité d'un chef de clinique assistant. Les étudiants travailleront leurs objectifs de sémiologie, par la visualisation des vidéos de l'UFR, et par des séances pratiques au lit du malade en petits groupes sous la responsabilité du CCA.

Ce stage est réalisé dans les services de médecine ou de chirurgie du CHU de Rouen Normandie.

Les objectifs généraux de ce stage sont :

- De connaître l'examen clinique normal et si possible pathologique, pour les appareils et thèmes étudiés dans l'année : reins & voies urinaires, appareil génital, appareil cardio-vasculaire, appareil respiratoire, appareil digestif, revêtement cutané. Des objectifs de stage sont repris lors de l'évaluation, permettant le suivi personnalisé de l'apprentissage de l'étudiant et contribuant à son évaluation de fin de stage. L'étudiant devra accomplir les objectifs obligatoires durant son stage, et s'efforcer pendant le stage si possible, ou la suite de son cursus, de compléter les autres objectifs,
- De découvrir l'activité d'un service clinique, en apprenant les éléments cliniques et para cliniques propres à la spécialité en question et en s'attachant à observer la pratique des médecins.

Le stage est validé en tenant compte de la présence, de l'attitude de l'étudiant et des objectifs réalisés.

Tous les stages sont obligatoires.

D. Modalités de contrôle des connaissances

L'année universitaire comporte deux semestres (S1 et S2) de formation théorique et pratique, qui font l'objet d'une validation séparée.

1. Formation théorique

Le contrôle des connaissances théoriques est organisé en deux sessions. La première session fait l'objet de deux périodes d'examens, l'une à l'issue du S1 en décembre, l'autre à l'issue du S2 en mai/juin. La seconde session a lieu en une seule période pour chacun des semestres au moins deux semaines après la délibération du jury du S2 en juin.

En ce qui concerne les UE librement choisies, les deux sessions d'examens sont organisées selon les conditions propres à chacune des UE. Dans tous les cas, les résultats de la première session d'examen doivent être obtenus avant la délibération de la première session du jury du S2 du DFGSM2 et les résultats de la deuxième session avant la délibération du jury de la deuxième session du jury de DFGSM2.

En aucun cas, un étudiant ne peut bénéficier de plus de deux sessions d'examens par unité d'enseignement (UE) par année d'inscription.

La note attribuée à une UE peut, selon le cas, comporter une note de QCM, une note de QROC, une note de question rédactionnelle, une note de dossier. Les temps impartis pour répondre aux différentes questions sont : 1min pour les QCM simples, 2min pour les QCM riches et les QROC, 15 min pour les minis DP et 20 min pour la QR d'immunologie.

Les épreuves portent sur l'enseignement dispensé en cours magistraux (en présentiel et/ou support numérique et incluant les items en auto-apprentissage), ateliers, enseignements dirigés ou numérique et travaux pratiques. La répartition des points pour le calcul de la note de l'UE s'effectue selon les modalités de la plate-forme SIDES.

Les modalités de l'examen d'UE de la deuxième session sont :

- Soit un examen sur tablette avec au minimum un nombre de QCM, DP ou QR équivalent à la moitié de la première session (et au maximum le même nombre)
- Soit un oral avec les enseignants de l'UE

Les modalités de la deuxième session sont décidées au moment du jury de la première session.

Les UE prises en considération pour le calcul de la moyenne des enseignements théoriques du S1 sont mentionnées ci-dessous :

- UE Anatomie tête et cou (UE Thématique)
- UE Imagerie (UE Thématique)
- UE Pharmacologie (UE Thématique)
- UE Tissu sanguin immunité. (UE Thématique)
- UE Histologie normale et pathologique (UE Thématique)
- UE reins et voies urinaires (UE Intégrée)

Les UE prises en considération pour le calcul de la moyenne des enseignements théoriques du S2 sont mentionnées ci-dessous :

- UE Génétique – Gynécologie - Reproduction (UE Intégrée)
- UE appareil cardio-vasculaire (UE Intégrée)
- UE appareil respiratoire (UE Intégrée)
- UE appareil digestif (UE Intégrée)
- UE Revêtement cutané (UE Intégrée)

La validation d'un semestre impose d'obtenir une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 calculée à partir de la totalité des notes obtenues aux UE du semestre considéré. La validation du semestre impose de n'avoir aucune note éliminatoire pour aucune des UE thématiques et intégrées.

Ainsi, est considérée comme étant éliminatoire une note < 9/20 pour les UE thématiques, et intégrées.

La note de l'UE librement choisie n'est pas intégrée dans le calcul de la moyenne générale des S1 et S2. Cette UE fait l'objet d'une évaluation à part. Elle doit toutefois être validée pour passer en DFASM1.

L'étudiant ajourné en première session à un semestre doit repasser en seconde session toutes les épreuves des UE de ce semestre où il a obtenu une note < 10/20. Les épreuves de 2^{ème} session peuvent être les mêmes qu'en première session (et au maximum le même nombre de QCM, de DP et QR), ou un oral avec au minimum deux enseignants évaluateurs.

Les notes des épreuves repassées en seconde session se substituent à celles de la première session. La validation du semestre repose alors sur les mêmes règles qu'en première session (moyenne générale des UE du semestre $\geq 10/20$) et aucune note éliminatoire (moyenne < 9/20 pour les UE thématiques et les UE intégrées).

En cas de redoublement, un étudiant conserve le bénéfice d'un semestre validé (S1 ou S2) selon le principe de la capitalisation ; les UE précédemment validées d'un semestre non validé sont capitalisées.

Si un étudiant redoublant n'a qu'une ou deux UE à valider, il sera encouragé à participer aux enseignements d'anglais et de communication, éventuellement à réaliser un séjour à l'étranger et à passer des UE de DFGSM 3 en anticipé.

L'étudiant pourra conserver le bénéfice de la validation de ses stages pratiques du ou des semestres non validés.

Néanmoins, des stages complémentaires seront systématiquement proposés

2. Formation pratique

Les stages sont obligatoires. Toute absence doit être justifiée sans délai à la scolarité du DFGSM2 et dans le service d'affectation, au cadre de santé pour le stage infirmier, au chef de service pour le stage de sémiologie, au référent de l'établissement médico-social pour le stage de sensibilisation au handicap.

Un stage non validé devra être à nouveau effectué selon les conditions proposées par le responsable pédagogique du DFGSM2 et après un entretien systématique entre l'étudiant et le responsable pédagogique du DFGSM2. Le stage non validé sera effectué dans le même service ou dans un service différent de celui de l'affectation initiale, tenant compte du contexte et des circonstances ayant abouti à la non validation du stage et autant que faire se peut des souhaits de l'étudiant. Ce stage sera effectué durant les vacances scolaires.

En cas de redoublement, l'étudiant conserve le bénéfice de la validation de ses stages du ou des semestre(s) dont la formation théorique n'a pas été validée. Néanmoins, des stages complémentaires seront systématiquement proposés.

3. Jurys d'examens

Le jury est présidé par le coordonnateur de l'année, ou le vice doyen à la pédagogie ou le doyen. Le président du jury sera nommé par le président de l'université. Les jurys de première session sont composés des responsables des UE concernées et/ou des enseignants auteurs de questions. Le jury est convoqué par le doyen pour la validation des questions de chaque UE et à l'issue des épreuves pour l'arrêt de la liste de validation des étudiants.

Le jury est souverain. Le jury détermine le niveau de connaissances requis pour chaque composante d'une unité d'enseignement.

Aucune épreuve complémentaire, aucun « oral de rattrapage » ne peut permettre de relever une note d'examen validée par un jury. Une note ne peut être modifiée que dans un seul cas : la mise en évidence, clairement démontrée et vérifiée, d'une erreur matérielle qui a pu éventuellement desservir l'étudiant. Nul correcteur n'est tenu d'indiquer le détail des points obtenus en annotant la copie d'un candidat. Un étudiant peut toujours solliciter d'un enseignant qu'il lui explique les raisons d'une note inadaptée et qu'il lui apporte, par écrit ou à l'occasion d'un entretien, des informations utiles et des conseils pédagogiques.

Le jury valide les conditions d'admission en année supérieure tenant compte des dispositions du contrat pédagogique.

4. Commission de suivi des enseignements

Les délégués d'année sont reçus par les membres du jury des UE pour exposer les éventuelles difficultés lors des enseignements ou au cours des examens avant la délibération du jury d'UE ou d'année.

Les délégués sont reçus au décours du jury pour être informés des résultats de la promotion.

5. Conditions d'admission en année supérieure

Un étudiant de DFGSM2 est admis à passer en DFGSM3 si, à l'issue de la deuxième session d'examens, il a validé la totalité de la formation théorique et pratique des deux semestres du DFGSM2. Aucune dette d'UE n'est admise en dehors de l'UE librement choisie qui devra obligatoirement être validée en DFGSM3 si non validée en DFGSM2.

E. Situation des étudiants ayant une activité professionnelle

Les étudiants ayant une activité professionnelle durant le DFGSM2 doivent le signaler dès la rentrée universitaire à la scolarité du DFGSM2 et fournir une copie de leur contrat de travail, afin de pouvoir adapter leur affectation à un groupe d'atelier, de travaux pratiques ou d'enseignements dirigés, si cela est compatible avec le calendrier prévisionnel universitaire et tenant compte des raisons personnelles de l'étudiant qui motivent son activité professionnelle.

Les étudiants ayant une activité professionnelle doivent tenir compte de l'impact que peut avoir l'activité professionnelle sur le déroulement de leurs études médicales et s'interroger sur le recours éventuel au CESP pour améliorer leurs conditions financières, à partir du DFASM1. Le responsable pédagogique du DFGSM2 est à la disposition des étudiants pour en discuter.

F. Contrat d'Engagement de Service Public (CESP)

Les étudiants intéressés pourront postuler à partir du DFASM1.

G. Ecole de l'Inserm Liliane Bettencourt

L'École de l'Inserm a été créée en 2003 pour développer le statut médecin-chercheur, en incitant, sélectionnant et accompagnant dans un cursus spécifique les étudiants en médecine, pharmacie et odontologie qui ont l'aptitude et la motivation. L'École propose une expérience de la recherche approfondie et précoce, s'appuyant sur une formation interdisciplinaire dans les sciences exactes. Convaincue de la valeur du programme, la Fondation Bettencourt est partenaire de l'Inserm depuis 2007 sur ce projet.

L'admission à l'École de l'Inserm Liliane Bettencourt passe par un processus en 3 étapes, ouvert aux étudiants des filières médecine, pharmacie et odontologie admis en 2^{ème} année.

Pour pouvoir postuler à L'École de l'Inserm Liliane Bettencourt, il faut :

- Avoir été admis en 2^{ème} année de médecine, pharmacie et odontologie
- Aimer les sciences exactes, être à l'aise dans toutes celles-ci et souhaiter ne pas perdre ses acquis
- Être capable d'analyser un article de recherche original de son choix

- Être convaincu que la formation scientifique précoce à la recherche est un atout pour aborder plus tard la recherche médicale ou pharmaceutique

Les 3 étapes du recrutement

1 - De fin septembre à mi-novembre : Dépôt des dossiers de candidatures auprès des Doyens des Facultés, pour l'admission à l'École de février. Inscription à une ou deux unités d'enseignement (UE) de Master

La procédure d'inscription est dématérialisée, vous devez déposer votre candidature via la plateforme d'inscription en ligne [lien disponible en période d'inscription]

2 - Début décembre : Sélection sur dossier des 50 à 60 étudiants qui participeront à l'école de février, étape obligatoire dans la préparation du concours.

3 - Première quinzaine de juin : Concours d'admission en 2^{ème} année de l'École (20 à 28 lauréats).

La formation proposée par l'École de l'Inserm Liliane Bettencourt s'inscrit dans un double cursus comportant deux étapes : l'obtention d'un Master 2 Recherche avant la 4^e année d'études de médecine ou de pharmacie, puis celle d'une thèse de sciences avant ou pendant l'internat.

- **Première année de l'École (Deuxième année d'études de médecine ou de pharmacie)**

Admission sur dossier - Formation théorique

Les 50 à 60 candidats admis suivent une formation de 14 jours lors de l'École de février. Aux 66 heures de cours théoriques en chimie, physique, mathématiques et biologie, analyse d'articles scientifiques s'ajoutent 24 heures d'échanges avec les enseignants et 6 conférences scientifiques présentées par des chercheurs de renommée internationale. Le but des enseignements est de montrer comment l'outil scientifique permet d'interpréter des phénomènes complexes en biologie et en médecine et, dans ce dernier cas, de proposer des stratégies thérapeutiques.

La validation d'une unité d'enseignement (UE) de Master 1 au choix est obligatoire en deuxième année d'études.

- **Deuxième année de l'École (troisième année d'études de médecine ou de pharmacie)**

Admission sur concours - Formation en laboratoire de recherche

Le concours d'admission a lieu en juin. Il est préparé à partir des enseignements de l'École de février et d'un intense travail personnel sur des documents transmis 2 mois avant les épreuves. Le nombre de lauréats du concours admis en 2^e année de l'École est déterminé par la seule appréciation du jury.

Au cours de cette année, les étudiants admis réalisent un **stage de 6 mois** (ou 2 fois 3 mois) d'initiation à la recherche à temps plein. Ces stages donnent lieu à des rapports de travail et à des évaluations par les responsables de l'encadrement.

Pour l'inscription en Master 2, la validation d'une seconde UE de Master 1 est requise. Le choix de l'UE doit tenir compte d'éventuels prérequis du Master 2. Les étudiants n'obtiennent pas de diplôme de Master 1, mais une équivalence qui leur permet de s'inscrire en Master 2 Recherche.

Validation type pour l'inscription en Master 2 recherche

- 6 ECTS : validation des 2 semaines de l'École de février et de la réussite au concours d'admission de juin
- 18 ECTS : validation d'unités d'enseignement de Master 1 au choix, y compris en dehors de son université
- 36 ECTS : validation des 6 mois du stage de recherche de DFGSM3 (6 x 6 ECTS).

Les universités ont la responsabilité de l'évaluation des ECTS requis pour l'inscription en Master 2. La proposition ci-dessus, qui correspond aux modalités adoptées par plusieurs universités, est donnée à titre d'exemple.

• **Troisième année de l'École : Master 2 Recherche**

Le Master 2 nécessite une année d'interruption du cursus médical ou pharmaceutique

L'étudiant a le choix du Master 2, y compris en dehors de son université. Il s'agit là de sa première expérience d'un travail de recherche expérimentale en responsabilité.

Après l'obtention du Master 2 Recherche, deux options sont possibles pour la préparation de la thèse de sciences :

- Préparer sa thèse de sciences **avant la formation clinique**,
- Préparer sa thèse de sciences **pendant une interruption de l'internat**.

L'obtention du doctorat ès sciences est la 2^e étape de la formation à la recherche du double cursus. Elle donne au jeune médecin-chercheur de multiples opportunités pour s'engager dans diverses carrières de recherche médicale.

Pour plus d'informations :

<https://www.inserm.fr/connaître-inserm/double-cursus-medecine-science>

H. Séjours ERASMUS

Les étudiants seront avertis d'une réunion d'information au courant du mois d'octobre. Le dossier de candidature sera disponible sur le site de la DRIC lors du lancement de la « Semaine de la Mobilité », qui aura lieu en novembre et décembre.

I. Délégués

Il est demandé à la promotion d'élire deux délégués qui seront les interlocuteurs privilégiés et uniques de la scolarité et des responsables d'enseignement. Ils participent à la commission de suivi des enseignements et des examens ainsi qu'au rendu des délibérations des jurys. Leur rôle est de servir d'intermédiaire lors des échanges entre les trois entités distinctes que sont le corps professoral, la scolarité et les étudiants.

Les interactions doivent alors s'effectuer de manière plurilatérale :

- servir de porte-parole aux étudiants lorsque des questions, remarques, critiques ou propositions sont à rapporter aux professeurs ou à la scolarité (et parfois à l'ensemble de la promotion elle-même)

- savoir retransmettre et informer avec le plus de justesse et d'impartialité possibles les informations, remarques, attentes et propositions qui vous sont transmises par les professeurs et la scolarité
- ne pas hésiter parfois à assurer la communication directement entre la scolarité et les professeurs, quitte à répéter certaines informations.

J. Commission d'aide aux étudiants (CAE)

Cette commission a pour objectif d'aider les étudiants en difficulté. Ceux-ci peuvent se déclarer en difficulté spontanément ou être repérés comme tel par les enseignants, par la scolarité ou du fait de leur échec aux examens universitaires.

La commission est coordonnée par le Pr O. Guillin et est composée du :

- Pr Valérie Bridoux, du Pr Najate Achamrah, du Dr Héloïse Young, de Monsieur Thierry Wable, du Vice Doyen à la pédagogie qui en est membre de droit. Elle peut faire appel à tout enseignant ou toute personne utile pour l'aide d'un étudiant en particulier.

La commission se réunit 2 fois par an et plus si nécessaire. Elle auditionne, écoute et conseille les étudiants concernés qui sont convoqués par la scolarité. Les difficultés peuvent être de tous ordres, universitaire, de santé physique ou mentale, financières, ... Elle peut être amenée à auditionner des étudiants de 3^{ème} cycle et des autres filières de formation en santé.

Elle met en œuvre un suivi de chaque étudiant auditionné. Elle établit un compte-rendu de l'audition qui respecte le secret médical. Il est annexé au dossier universitaire de l'étudiant.

Elle assure le suivi de la promotion et de la cohorte des étudiants en difficulté de façon anonyme et rend compte au conseil de gestion.

Elle oriente les étudiants selon les cas rencontrés vers la commission sociale de l'établissement, vers le service de médecine préventive universitaire, vers un suivi médical, etc.

UFR SANTE

Année Universitaire 2025-2026

**Règlement des
études médicales**

P r e m i e r c y c l e

D F G S M 3

M é d e c i n e

La coordination du diplôme de formation générale en sciences-médicales (DFGSM) (DFGSM2 et DFGSM3) est assurée par le **Professeur Agnès Liard** (agnes.liard@chu-rouen.fr) vice doyenne à la pédagogie et aux études médicales.

Le responsable pédagogique du DFGSM3 est le **Professeur Olivier Vittecoq** (olivier.vittecoq@chu-rouen.fr) que les étudiants peuvent contacter si besoin.

Adresse mail du contact administratif de la scolarité : scolarite.dfgsm3@univ-rouen.fr. La communication par mail avec la scolarité ou avec les responsables pédagogiques se fait **uniquement avec le mail universitaire de l'étudiant**.

Attention : la Léocarte est obligatoire sur le site de l'UFR Santé.

Prévention et lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles (VSS)

L'UFR Santé de Rouen affirme son engagement ferme en faveur d'un environnement d'étude, de formation et de travail respectueux et sécurisé pour toutes et tous. À ce titre, toute forme de violence sexiste ou sexuelle (VSS) est strictement interdite et ne saurait être tolérée au sein de la faculté.

Les VSS incluent notamment les propos, comportements, gestes, attitudes ou actes à connotation sexiste ou sexuelle, qu'ils soient verbaux, non verbaux, physiques ou numériques, et qu'ils visent une ou plusieurs personnes. Ces comportements portent atteinte à la dignité, à l'intégrité et à la sécurité des étudiants, ils sont contraires aux valeurs de respect, d'égalité et de solidarité qui fondent la formation médicale.

La Faculté rappelle que la prévention et la lutte contre les VSS est l'affaire de toutes et tous. Chaque étudiant.e doit contribuer activement à promouvoir un climat bienveillant et respectueux. Tout acte de VSS fera l'objet de procédures adaptées et pourra entraîner des sanctions disciplinaires, voire d'éventuelles poursuites pénales.

En choisissant la médecine, les étudiant.e.s s'engagent à incarner des valeurs d'humanité, d'intégrité et de respect. La lutte contre les VSS est une condition essentielle pour garantir la qualité des études, la sécurité de la communauté universitaire et la confiance dans la relation soignant.e-soigné.e

En médecine, le respect n'est pas une option : il est une responsabilité

1. Dispositions générales

L'année universitaire du DFGSM3 comporte deux semestres (S1 et S2). Les enseignements dispensés comportent des enseignements théoriques et des enseignements pratiques. La validation du DFGSM3 aboutit à l'obtention de 60 ECTS (European Credit Transfer System). L'enseignement dispensé au S1 correspond au nouveau programme du diplôme de formation générale en sciences médicales dont le texte figurant [ici](#) précise les objectifs généraux ainsi que les principaux items des enseignements thématiques et intégrés, les modalités d'organisation des stages hospitaliers et les informations concernant les unités d'enseignement librement choisies. Cette formation porte sur l'anatomie, l'histologie, la physiologie, certains aspects physiopathologiques, la sémiologie clinique et paraclinique (notamment biologique et radiologique) et aborde, dans certaines UE, des exemples didactiques des dysfonctions les plus fréquentes ainsi que les bases pharmacologiques des traitements.

L'enseignement réalisé au cours du S2 intègre la première partie du programme de 2^{ème} cycle établi par l'UFR Santé de Rouen. Il concerne 4 UE. Pour 3 d'entre elles (UE 1 Biostatistiques - Bases de la LCA ; Santé publique – Médecine légale et UE 2 Rhumatologie-Orthopédie), l'enseignement inclut à la fois le programme du 1^{er} cycle (Santé-Société-Humanité ; biomédecine quantitative et appareil locomoteur) et les items EDN du 2^{ème} cycle. S'agissant de l'UE 3 (endocrinologie-diabétologie-nutrition-hépto-gastro-entérologie-chirurgie digestive) dont l'enseignement du 1^{er} cycle a déjà été prodigué en DFGSM2 pour la plupart des disciplines (sauf l'endocrinologie), la formation portera exclusivement sur les items de l'EDN dont la liste figure [ici](#).

2. Enseignements théoriques :

Les enseignements du DFGSM3 sont organisés en unités d'enseignements thématiques, en unités d'enseignements intégrés et en unités d'enseignement librement choisies

Les unités d'enseignements thématiques et intégrés sont enseignées sous forme de cours magistraux, d'ateliers et de e-learning. **La présence aux ateliers est vivement conseillée.** L'étudiant doit respecter le groupe d'ateliers, de travaux pratiques ou d'enseignements dirigés auquel il a été affecté.

Pour participer aux ateliers, les étudiants devront s'inscrire au préalable (mail de la scolarité un mois avant). Le nombre d'ateliers sera ainsi précisé selon le nombre d'étudiants prévus. L'inscription préalable à l'atelier engage l'étudiant à être présent. La présence des étudiants sera vérifiée à l'entrée de chaque atelier par une **vérification électronique de la Léocarte**. La présence à tous les ateliers sera prise en compte au moment du jury des UE.

1/ Les unités d'enseignements thématiques pour le DFGSM3 ainsi que leurs coordonnateurs sont :

- UE 1 Santé publique – Médecine légale : Dr Joël Ladner
- UE Nutrition et métabolisme : Pr Moïse Coeffier
- UE Agents infectieux, hygiène (AIH) : Dr Elodie Alessandri-Gradt

Cette UE est mutualisée avec les étudiants de 2ème année de maïeutique et de 3^{ème} année de dentaire.

- UE Biostatistiques - Bases de la LCA : Pr Jacques Benichou et Dr Joël Ladner
- UE Bases moléculaires des pathologies : Pr Soumeia Bekri et Dr Abdellah Tebani
- UE Anglais et communication : Mme Auvray Hamel et Mme Noémie Marie

2/ Les unités d'enseignements intégrés pour le DF GSM3 et leurs coordonnateurs sont :

- UE 2 Appareil locomoteur : rhumatologie/orthopédie/chirurgie plastique : Pr Olivier Vittecoq
- UE 3 Endocrinologie/diabétologie/nutrition/hépatogastroentérologie/chirurgie digestive : Pr Valérie Bridoux
- UE Appareil neurosensoriel (neurologie/psychiatrie/ophtalmologie/ORL) : Pr David Wallon

Les informations concernant les unités d'enseignements librement choisies seront précisées dans un chapitre spécifique.

3. Organisation de l'enseignement théorique

Une présentation de l'UE est assurée par le coordonnateur qui précise les objectifs pédagogiques, les référentiels et les modalités d'évaluation.

Les unités d'enseignement du S1 sont enseignées sous forme de cours magistraux (dispensés en présentiel en amphi ou en classe virtuelle) et/ou de supports numériques (cours enregistrés en studio ou diaporama commenté pour auto-apprentissage à partir de référentiels de la discipline (promus par le collège des enseignants de chaque discipline) et/ou d'ateliers.

Les unités d'enseignement du S2 sont enseignées sous forme de supports numériques pour auto-apprentissage et/ou de e-learning portant sur les messages-clé (classés A) et/ou de cours en présentiel ou en classe virtuelle adossés principalement à des cas cliniques (programme EDN).

Les supports numériques sont accessibles sur la plate-forme Universitice.

4. Organisation des ateliers des UE du premier semestre

Ces ateliers durent 1h30 et regroupent environ 30 à 40 étudiants. Ils sont supervisés, soit en présentiel, soit en classe virtuelle, par un ou 2 enseignants selon les disciplines. Les cas cliniques abordés au cours de ces ateliers sont distribués quelques jours auparavant aux étudiants avec la liste des différents objectifs pédagogiques. Cette dernière permet aux étudiants de préparer l'atelier, notamment les éléments d'auto-apprentissage. L'atelier est organisé sous forme de questions portant sur le cas clinique et qui font l'objet d'une réflexion et d'une discussion par groupe avec l'aide de l'enseignant. Une synthèse est réalisée par les enseignants en fin d'atelier.

La participation aux ateliers est vivement recommandée. Une inscription préalable est indispensable.

5. Enseignements propres à certaines UE

- **L'UE biostatistiques- Bases de la lecture critique d'article (LCA) (S2)** comporte des enseignements de la méthodologie et d'introduction à la LCA et des ateliers.

- **L'UE 2 appareil locomoteur (S2)** comprend un atelier d'apprentissage de l'examen physique sous forme de 4 mini-ateliers de 30 minutes portant sur un entraînement à l'examen de 4 articulations (rachis ; épaule ; hanche ; genou) par groupes de 10 sous la supervision d'un tuteur (rhumatologue ou chirurgien orthopédiste ou médecin de MPR)

- **L'UE Anglais – Communication (S1 et S2)** comprend la communication en médecine et l'anglais et a lieu pendant les rotations de stage mais aussi en mars pour l'anglais (alternance avec le stage pratique du service sanitaire)

Communication en médecine

L'enseignement de communication présente les principes clés de la communication générale et médicale, ciblés sur la relation médecin-patient. Il est organisé par groupes à raison de 10 séances de 1h30 par année. Les étudiants ont 1 séance en demi-groupe au S1 et au moins une séance de préparation à l'examen sous forme d'ECOS au S2 (si possibilité, il sera proposé 2 séances au S2, séance(s) qui sera(ont) organisée(s) par le secrétariat sur inscription de l'étudiant).

A la suite des cours de communication, un atelier intitulé "*Prendre confiance en soi*" pourra être proposé à certains étudiants de DFGSM2 et DFGSM3. Il leur permettra, en fonction de leur besoin, de travailler leur savoir-faire et savoir-être dans le seul but de renforcer leur confiance en eux. En fonction des possibilités de l'emploi du temps du professeur de Communication, de celui des étudiants et des besoins, la durée de ces ateliers atteindra 15 heures maximum. Cet atelier ne donnera lieu à aucune évaluation.

L'évaluation de cette UE communication comportera deux épreuves : l'une sous forme d'un écrit portant sur les programmes de DFGSM2 et DFGSM3, l'autre sous forme d'un examen de type ECOS.

Anglais médical

L'enseignement de l'anglais médical vise à consolider la méthodologie mise en place lors des cours de DFGSM2

L'objectif est que l'étudiant soit capable de lire et comprendre des documents médicaux en langue anglaise et continue à acquérir un vocabulaire spécifique ainsi qu'une certaine autonomie à l'oral, notamment lors des consultations médecin/patients.

- l'UE AIH intègre également des travaux pratiques de microbiologie supervisés par le Dr Noëlle Frébourg
- Pour l'ensemble de l'année, 4 séances de travaux pratiques d'anatomie sont organisées sous forme de sessions d'une durée d'1h30, regroupant 25 étudiants, comprenant une dissection enregistrée et commentée suivie d'une démonstration sur corps préalablement disséqué.

6. UE librement choisie et UE initiation à la recherche

A la fin du DFGSM3, les étudiants doivent valider une UE librement choisie. Les étudiants doivent choisir cette UE soit dans les UE d'initiation et de formation à la recherche soit dans les UE libres optionnelles ouvertes aux DFGSM 3.

- Toutes les UE de formation à la recherche proposées par l'U.F.R., **quel que soit le nombre d'ECTS, sont ouvertes pour l'année en cours.**

Celles-ci incluent :

UE d'initiation et de formation à la recherche

UE 1 Alimentation et nutrition	A partir du DFGSM3	M. Moise Coeffier
UE 2 Anatomie du mouvement	A partir du DFGSM2	Mme A-Claire Tobenas-Dujardin, M. Grégoire Prum
UE 3 Biochimie métabolique et régulation	A partir du DFGSM2	Mme Soumeya Bekri
UE 4, 4bis Biostatistique appliquée à la médecine	A partir du DFGSM3	Mme Camille Charbonnier Le Clézio M. L. Ducrot
UE 5 Développement galénique, production, bioproduction et ingénierie pharmaceutique	A partir du DFGSM2	M. Mohamed Skiba
UE 7, UE 7 bisimmunologie : immunologie fondamentale humaine, immunopathologie	A partir du DFGSM2	M. Serge Jacquot
UE 8 Méthodologie en pharmacologie clinique et formation aux essais thérapeutiques	A partir du DFGSM2	Mme Marie-Pierre Tavalacci
UE 9 Méthodes moléculaires en génétique médicale : application au cancer	A partir du DFGSM2	Mme Gaëlle Bougeard-Denoyelle
UE 10 Outils d'évaluation clinique des processus physiologiques	DFGSM3	M. Guillaume Gourcerol
UE 11 Pathogénie moléculaire des micro-organismes	A partir du DFGSM3	Mme M. Pestel-Caron
UE 12 Pharmacologie fondamentale, Pharmacologie cardiovasculaire, Neuropsychopharmacologie	A partir du DFGSM2	Mme Lou Legouez M. Valentin Platel
UE 13 Stage et mémoire	A partir du DFGSM2	M. G. Savoye M. P. Vérité
UE 14, 14 bis, 14 ter Traitement et analyse des images médicales : introduction au traitement de l'image médicale, instrumentation en imagerie médicale, exemple d'utilisation en imagerie médicale	A partir du DFGSM2	M. Pierre Véra Mme Su Ruan
UE 15 Pathologie de la reproduction humaine	A partir du DFGSM2	Mme Nathalie Rives Mme Christine Rondanino
UE 16 Environnement et Santé humaine: risques parasitaires et Concept « une seule santé »	A partir du DFGSM2	M. Favennec Loïc
UE 17 Ecole Santé Sciences de Rouen (ESSR)	DFGSM3	Mme Bekri Soumeya M. Estour François
UE 18 Sciences de la rééducation	DFGSM3	M. Medrinal Clément
UE 19 Sociologie et anthropologie de la santé	A partir du DFGSM2	Mme Kane Hélène M. Juston Romain M. Lehenaff Yannick
UE 20 Economie de la santé	A partir du DFGSM2	Mme Bas Anne-Charlotte M. Beaumais Olivier M. Fremeaux Nicolas M. Cohen Patrice
UE 21 Approches géographiques de la santé	A partir du DFGSM2	M. Eliot Emmanuel
UE 22 Santé publique	A partir du DFGSM2	M. Ladner Joel
UE 23 Neuroanatomie et neurophysiologie appliquées	A partir du DFGSM3	M. Abdeslam Chagraoui M. Olivier. Trost

Les UE de formation à la recherche peuvent comporter des cours magistraux, ateliers, enseignements dirigés et travaux pratiques. La validation de ces UE peut intégrer un contrôle continu.

Les étudiants ayant fait des UE recherche pour 24 ECTS peuvent valider le Master 1 Santé – Parcours initiation à la recherche en santé. Cette validation se fait, a posteriori, en DFASM 2 en prenant, une fois, une inscription universitaire supplémentaire pour le Master 1 en même temps que l'inscription en DFASM 2. Cette inscription supplémentaire peut aussi se faire en DFASM 3.

Pour toute information complémentaire concernant les modalités d'inscription et de validation des UE de formation à la recherche, vous pouvez consulter le site internet de l'UFR santé vous permettant d'accéder aux coordonnées du ou des enseignant(s) coordinateur(s) de l'UE considérée ou contacter la scolarité de l'UFR santé au 02 35 14 82 56 ou utiliser le mail uelcsante@univ-rouen.fr.

Les UE libres optionnelles permettent désormais l'obtention de crédits ECTS. C'est le cas des UE d'anglais qui donnent la possibilité de renforcer son aisance en anglais, ce qui s'avère utile pour les ECOS et la compréhension d'articles en anglais.

Elles comprennent :

- UE optionnelle d'anglais 'Aisance à l'oral' (6 ECTS).

L'objectif de l'UE anglais – Aisance à l'oral- est de préparer les étudiants en médecine de la 3^{ème} à la 6^{ème} année à leurs stages à l'étranger et aux ECOS et de travailler la confiance en soi.

Les différents objectifs sont :

- Etre capable de prendre en charge un patient en communiquant aisément avec lui
- Entraînements réguliers aux ECOS : savoir mener une consultation, seul, du début à la fin, maîtriser le vocabulaire spécifique, les formulations adaptées, la méthodologie SOCRATES
- Apprendre à faire des annonces (apprentissage de la méthode SPIKES), étude de cas, mises en situation
- Apprendre à s'exprimer de manière spontanée (utiliser les stratégies de reformulation pour mieux contourner ses blocages, s'exprimer librement)
- Développer l'interaction et la coopération (participer à des débats, argumenter, élaborer des projets, trouver sa place au sein d'un groupe)
- Prise de parole en continu (cf. participation à des congrès internationaux, présentations de projets)
- Développer l'empathie et des techniques communicationnelles/importance du non verbal
- Nombre d'étudiants : 14 étudiants par groupe
- 24 séances de 1 heure 30 le jeudi après midi
- Evaluation : prise de parole en continu et interaction tout au long de l'année

Responsable : madame Mélanie Auvray Hamel

- UE optionnelle d'anglais pour la LCA (6 ECTS)

Responsables : madame Mélanie Auvray Hamel, madame Mathilde Guérin

- **UE optionnelle 'Santé mondiale'** (nombre de place limité à 80). (3 ECTS)

Les étudiants ayant validé cette UE bénéficieront d'un bonus pour être autorisés à effectuer un stage à l'étranger en fin de DFGSM3 ou durant leur 2^{ème} cycle. En cas de nombre de demandes supérieur à la limite fixée, les critères de sélection seront la note moyenne obtenue aux UE de DFGSM 2. Le format pédagogique associera des auto-apprentissages et des ateliers. Elle fera l'objet d'une validation par un examen de type EDNi et un travail commun en groupe.

Responsable : Dr Joel Ladner

- **UE « Prépa Bloc »** (nombre de place limité à 20 étudiants) (3 ECTS)

L'univers du bloc opératoire est un univers complexe, pluri professionnel à haut niveau de risque. En l'absence de formation initiale spécifique, lors de son premier stage au bloc opératoire, l'étudiant arrivant a du mal à trouver sa place et se retrouve souvent déstabilisé tout autant que les équipes qui l'accueillent. C'est potentiellement une perte de sécurité pour les apprenants et une diminution possible des vocations face à un milieu ressenti comme hostile au premier abord.

Cette UE libre permettra aux étudiants d'acquérir les connaissances minimums et le Savoir-faire/Savoir-être du Bloc opératoire.

Participants :

Cette UE sera ouverte aux étudiants en médecine de 3^{ème} année et aux étudiants IBODE en 2^{ème} année.

En pratique :

Formation sur 1 semaine en juin 2026.

Après une présentation des différents intervenants et participants à cette formation, des équipes multi-professionnelles d'apprenants seront constituées (environ 6 -7 par groupe) pour participer aux ateliers pratiques. Les 4 premiers jours de formations alterneront courtes présentations le matin et ateliers pratiques en petits groupes l'après-midi. La dernière journée sera consacrée à la partie évaluation.

Les thématiques des ateliers pratiques : Hygiène - Habillage - Sutures - Aide opératoire - Habiletés – Robotique - Gestion des risques - Travail en équipe - Information au patient.

Responsable : Pr Valérie Bridoux

- **UE « Apprendre à porter secours »**

- Objectif de l'UE : Mise en place, en complément des dispositifs de formation existants, et en s'appuyant sur l'expertise de leurs enseignants, d'une formation annuelle aux gestes de secours pour les élèves de CM2 réalisée par des étudiants en médecine de premier cycle spécifiquement formés
- Public : Etudiants en médecine de premier cycle. Nombre : 16
- Prérequis : AFGSU de niveau 2 validée
- Formateurs : Responsable pédagogique : C Damm et Médecins SAMU, Formateurs du CESU
- Programme : 4 demi-journées d'enseignement. Enseigner selon le développement psychomoteur de l'enfant. Apprendre à enseigner les gestes de secourisme : protection, alerte, inconscience, hémorragie, étouffement. Gestes de secourisme : arrêt cardiaque. S'entraîner à enseigner. 2 à 3 interventions en classe/étudiant. 2 à 3 visites ateliers au SAMU de Rouen/étudiant
- Programme d'enseignement aux élèves de CM2

- Intervention J1 : Enseignement au sein des classes des gestes qui sauvent (GQS). Durée 3h00. 1 étudiant pour 6 élèves. Co intervention de l'enseignant des élèves
- Intervention J2 : Visite du SAMU et animations d'ateliers pédagogiques. Durée 3h00. 1 étudiant pour 6 élèves. Co intervention de l'enseignant des élèves et d'un conseiller pédagogique. Encadrement par personnels du SAMU
- Sélection des établissements scolaires par DSDEN : 10 classes réparties dans 10 établissements de la métropole rouennaise. Le nombre de classes à former sera évaluer annuellement avec la DSDEN et la Faculté. Classe d'âge : CM2
- Formateurs : Etudiants en médecine de premier cycle en binôme avec l'enseignant des élèves. Chaque formateur devra réaliser 2 à 3 interventions dans une classe et devra encadrer 2 à 3 ateliers et visite au SAMU de Rouen.
- Méthodologie : Pédagogie de la découverte, Ateliers ludiques, Cas concrets
- Projet : Emulation des élèves par la mise en place d'un projet de classe sur l'année en partenariat avec les enseignants avec évaluation par un jury et attribution de récompenses.
- Date du début : Rentrée 2025-2026. Début des enseignements : janvier 2026
- Evaluation du projet : Questionnaire de satisfaction auprès des élèves, des parents et des enseignants. Evaluation des compétences acquises
- Le matériel pédagogique : Mannequins, défibrillateurs, fournis par la Faculté de médecine.
- Cadre réglementaire : Le cadre réglementaire de l'UE permet de couvrir administrativement les étudiants dans le cadre de leurs déplacements au sein des établissements scolaires.
- Communication : Les actions de communications et les supports seront réalisés conjointement entre la Faculté, le CHU et la DSDEN.
- Evolution du projet : Création d'une UE de niveau 2 sur 2025-2026 ouvert aux détenteurs de l'UE de niveau 1 souhaitant poursuivre le projet en devenant formateurs de formateurs

7. UE Engagement étudiant

Cette UE est indépendante des UE libres ou des UE d'initiation à la recherche (3 ECTS).
Elle ne valide pas une UE libre nécessaire à la validation du premier cycle.

Cette UE permet de valoriser un engagement étudiant dans un organisme national, régional ou local, facultaire ou non. Son objectif doit être en phase avec l'éthique et la formation médicale. Elle correspond en volume horaire à 60 heures, au minimum.

Elle a plusieurs aspects :

- L'engagement associatif : les fonctions associatives électives, l'engagement humanitaire, etc.
- L'engagement pédagogique : tutorat, recherche en pédagogie, etc
- L'engagement social : engagement civique, social, SAMU social, lutte contre les VSS, etc.
- La participation aux réserves opérationnelles : services de santé des Armées, sapeur-pompier volontaire, etc.

Le projet de chaque étudiant est soumis sous forme d'une lettre de motivation accompagnant les documents nécessaires à sa compréhension, au Vice-Doyen à la pédagogie et aux professeurs E. Durand, M. Salaun, O. Vittecoq, MP Tavalacci, P.

Schneider et N. Achamrah pour pouvoir faire l'objet d'une inscription. Ce petit groupe d'enseignants est complété par un groupe d'étudiants.

Sa validation nécessite la rédaction d'un mémoire, évalué par un jury composé du Vice-Doyen à la pédagogie et des enseignants responsables de la 2ème et 3ème année des études médicales, du Pr E. Durand et du groupe d'étudiants.

8. Service sanitaire (obligatoire) (6 ECTS ; partie théorique : 3 ECTS ; partie pratique : 3 ECTS)

Co-coordonnateurs: J Ladner, O Vittecoq

Le service sanitaire se définit par la formation à (et par) la réalisation d'actions de prévention en direction d'un public cible (écoliers, collégiens, lycéens, personnes âgées, personnes vulnérables, population générale ...) et sur des thématiques répondant à un besoin de prévention primaire identifié dans les territoires, à savoir les addictions (alcool, tabac, drogues illicites), l'activité physique, la nutrition, la santé sexuelle, la vaccination, le sommeil, le bon usage des écrans, l'hygiène bucco-dentaire et corporelle, les compétences psychosociales.

La durée totale du service sanitaire est de 60 demi-journées, soit 210 heures

Les objectifs sont d'initier tous les futurs professionnels de santé aux enjeux de la promotion de la santé, de favoriser l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité de l'apprentissage des professionnels de santé.

Celui-ci comprend 2 phases :

1. Phase théorique (en janvier / février) incluant :

- 1 colloque d'information et d'enseignement en visioconférence pour la subdivision rouennaise :
- 1 enseignement hybride en ligne commun aux 5 filières (médecine, pharmacie, soins infirmiers, maïeutique, masso-kinésithérapie) de la région normande, en trois modules : module 1 : promotion de la santé et éducation à la santé ; module 2 : santé publique (thématiques d'intervention, interdisciplinarité) ; module 3 : préparation à l'action.
- Une intervention du Pr Wable est par ailleurs programmée lors des séances de communication au travers d'ateliers en petits groupes au cours desquels les étudiants pourront travailler sur des outils de communication liés à la prévention (affiche, vidéo,...)

2. Phase pratique (février à mai) comprenant :

- Élaboration d'un projet de prévention portant sur les thématiques retenues par chacun des groupes interdisciplinaires (février)
- Préparation à l'action de formation sous forme d'ateliers monodisciplinaires (DFGSM3) portant sur la démarche méthodologique d'une action de promotion de la santé, en illustrant par un ou plusieurs des thèmes retenus ; 4 ateliers au total d'une durée de 2h sont organisés en février ; l'étudiant ne participe qu'à un seul atelier (celui de sa thématique de stage)
- Action de prévention en stage, dans les établissements sélectionnés par l'ARS et le rectorat en mars (2 semaines de stage ; 1^{ère} période du 9 au 20 mars 2026 et 2^{ème} période du 23 mars au 3 avril 2026) en lien avec le référent de proximité et si besoin les coordinateurs santé et les conseillers méthodologiques de territoire

9. Stages hospitaliers de sémiologie clinique (6 ECTS)

Les objectifs généraux des stages correspondent au début de l'exercice des compétences générales qui seront ensuite pratiquées et améliorées dans les 3 années suivantes d'externat :

- Mener un entretien : établir la prise de contact, s'initier aux techniques générales de l'entretien (l'écoute, l'entretien dirigé, la rétroaction, l'adaptation). Situer le patient au fil de la consultation : sa présentation, son expression verbale, sa demande, sa personnalité.
- S'entraîner au déroulement chronologique de la consultation : mener l'entretien personnalisé identifiant le contexte personnel, le ou les motifs de consultation ou d'hospitalisation, l'histoire de la maladie (anamnèse), les antécédents personnels et familiaux, les facteurs de risque ou l'hygiène de vie.
- Réaliser un examen physique orienté par l'histoire pathologique et les doléances du patient, complété par un examen général. Savoir à terme passer d'une sémiologie "par appareil" à un examen général intégrant de façon systématique les différents appareils et insistant sur l'appareil objet de la plainte.
- Restituer sous forme d'observation les éléments précédents en s'initiant au raisonnement clinique et à une démarche diagnostique à partir de plaintes ou de situations.
- Justifier les examens complémentaires nécessaires pour confirmer ou non les hypothèses diagnostiques.

Les étudiants en DFGSM3 continuent leur apprentissage de la sémiologie. Ils ont deux stages de sémiologie à effectuer de septembre à décembre. L'enseignement d'anglais et de communication médicale se fait pendant la rotation des stages.

Les deux stages se déroulent sur une période **de 4 semaines consécutives** tous les matins du lundi au samedi de septembre à décembre. Les étudiants travailleront leurs objectifs de sémiologie sur leurs cours et livres de référence, par la visualisation des vidéos de l'UFR Santé, et par des séances pratiques au lit du malade en petits groupes.

Les étudiants sont intégrés par ailleurs dans l'activité du service dans lequel ils sont affectés. Ce stage sera réalisé dans les services de médecine ou de chirurgie du CHU de Rouen.

Les objectifs de ce stage sont :

- **De connaître l'examen physique normal et si possible pathologique pour les appareils et thèmes étudiés dans l'année.** Des objectifs de stage sont repris sur une fiche permettant l'auto-évaluation, le suivi personnalisé de l'apprentissage de l'étudiant et contribuant à son évaluation de fin de stage. L'étudiant devra accomplir les objectifs obligatoires durant son stage, et s'efforcer pendant le stage si possible, ou la suite de son cursus, de compléter les autres objectifs ;
- **D'effectuer une révision globale de la sémiologie** afin de disposer des connaissances nécessaires lors des séances d'entraînement et d'évaluation aux stations ECOS de sémiologie
- **De participer à l'activité d'un service clinique**, en apprenant les éléments cliniques et paracliniques propres à la spécialité en question et en s'attachant à observer la pratique par les médecins des "compétences générales" citées plus haut (abord et évaluation du malade, démarche diagnostique, rédaction d'une observation)

Une réunion d'accueil est organisée dans le service pour informer les étudiants sur les objectifs généraux et spécifiques du stage et l'organisation de leur stage.

Attention : Les étudiants en médecine, comme tous les autres étudiants hospitaliers, sont soumis au devoir de neutralité des établissements publics. Il est interdit de montrer ses opinions ou préférences religieuses par les propos ou par les tenues vestimentaires : port du voile, d'une kippa ou d'une croix (ou tout autre signe religieux).

Choix des stages :

Les étudiants sont répartis en 3 groupes. Au sein de chaque groupe, une lettre de l'alphabet sera tirée au sort. Les étudiants choisiront leur premier stage dans l'ordre alphabétique descendant à partir de la lettre tirée au sort et leur deuxième stage dans l'ordre alphabétique inverse.

La répartition de stage pour les groupes B et C (début de stage le 1er septembre 2025) s'est déroulé 11 juillet 2025 et celle pour le groupe A (début de stage le 29 septembre 2025) se déroulera dans le courant du mois de septembre pour la première période.

Validation des stages

Tous les stages sont obligatoires.

La validation obtenue en stage rentre dans la validation de S1.

En cas de non validation d'un stage, l'étudiant doit faire un stage de rattrapage de 2 semaines à temps plein pendant les vacances scolaires de Paques 2026.

10. Examens Cliniques Objectifs et Structurés (ECOS) de sémiologie

Cinq stations ECOS seront mises en place en avril. Trois d'entre elles, les stations de sémiologie, auront pour objet de familiariser les étudiants à ce type d'évaluation via des séances d'entraînement organisées par certains étudiants, sous la supervision du groupe d'enseignants responsables des ECOS. En revanche, la station ECOS de communication et la station ECOS d'anglais seront prise en compte pour la validation de l'UE Anglais et communication.

Les 3 stations de sémiologie sont organisées par les étudiants de 2^{ème} cycle de l'UE construction d'ECOS sous la responsabilité des Prs Vittecoq, Salaun et Achamrah. La station de communication est sous la responsabilité de monsieur Thierry Wable et la station d'anglais sous la responsabilité de madame Mélanie Auvray Hamel.

Les ECOS de DFGSM 3 auront lieu mardi 12 mai 2026 toute la journée.

10. Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

L'année universitaire comporte deux semestres (S1 et S2) de formation théorique et pratique qui font l'objet d'une validation séparée.

1. Formation théorique

Le contrôle des connaissances théoriques est organisé en deux sessions. La première session fait l'objet de deux périodes d'examens, l'une à l'issue du S1 en décembre, l'autre à l'issue du S2 en mai/juin. La seconde session dite de rattrapage a lieu en une seule période pour chacun des semestres au moins 2 semaines après la délibération du jury du S2 en juin.

En ce qui concerne les UE librement choisies, les deux sessions d'examens sont organisées selon les conditions propres à chacune des UE. Dans tous les cas, les résultats de la première session d'examen doivent être obtenus avant la délibération de la première

session du jury du S2 du DFGSM3 et les résultats de la deuxième session avant la délibération du jury de la deuxième session du jury de DFGSM3. En aucun cas, un étudiant ne peut bénéficier de plus de deux sessions d'examens par unité d'enseignement (UE) par année d'inscription.

Les épreuves portent sur l'enseignement dispensé en cours magistraux (en présentiel et/ou sur support numérique), ateliers, enseignements dirigés et travaux pratiques et se font au format UNESS sous forme de QCM simples comprenant 5 items à réponse unique ou multiple et/ou à contexte riche (enrichis), de mini-dossiers progressifs (5 à 7 questions avec ou sans QROC) et/ou des tests de concordance de script (TCS) (S2) et/ou des Keys Features Problems (KFP) avec des questions à réponse unique (QRU), multiple (QRM) et des questions à réponse ouverte et courte (QROC) (S2) selon la discipline et le semestre. Les temps impartis pour répondre aux différentes questions sont : 1 minute pour les QCM classiques ; 2 minutes pour les QCM enrichis, les QROC et les TCS, 15 minutes pour les mini-dossiers progressifs, 8 minutes pour les KFP.

Les UE prises en considération pour le calcul de la moyenne des enseignements théoriques du S1 sont mentionnées ci-dessous :

- UE Nutrition et métabolisme (6 ECTS) : 2 mini DP, 20 QCM classiques et 10 QCM enrichis
- UE Agents infectieux- hygiène (6 ECTS) : 30 QCM classiques et 4 mini-DP
- UE Appareil neurosensoriel (6 ECTS) : 30 QCM classiques et 4 mini-DP
- UE Bases moléculaires des pathologies (6 ECTS) : 30 QCM classiques et 2 miniDP

La répartition des points pour le calcul de la note de l'UE s'effectue selon les modalités de la plateforme UNESS (répartition UNESS des points entre mini-DP, QCM, QCM enrichis, KFP, TCS, LCA).

A cela s'ajoute la validation des 2 stages de sémiologie

Les UE prises en considération pour le calcul de la moyenne des enseignements théoriques du S2 sont mentionnées ci-dessous :

- UE Bases méthodologiques et introduction à la LCA (3 ECTS) : 12 QCM classiques + 8 QCM enrichis + 1 mini-DP + 1 épreuve de LCA (article en anglais)
- UE 1 Santé publique- Médecine légale (3 ECTS) : 20 QCM classiques, 10 QCM enrichis, 2 mini-DP
- UE 2 Appareil locomoteur (6 ECTS) : 20 QCM, 2 KPF, 4 mini-DP, 2 TCS
- UE Anglais et communication (6 ECTS) :
Anglais : rédaction d'un compte-rendu en français d'un article scientifique en anglais (40 % de la note) et station ECOS (60 % de la note)
Communication : examen écrit (40% de la note) et station ECOS (60% de la note).
L'étudiant investi et volontaire pourra acquérir jusqu'à 25% de la note finale obtenue exclusivement aux épreuves écrites grâce à un bonus octroyé au cours des deux années de premier cycle. Cette UE est validée en DFGSM3. 50 % de la note correspond à l'anglais et 50% à la communication.
- UE 3 -Endocrinologie/Diabétologie/Nutrition/Hépatogastroentérologie/Chirurgie digestive (6 ECTS) : 20 QCM, 2 KPF, 4 mini-DP, 2 TCS

La répartition des points pour le calcul de la note de l'UE s'effectue selon les modalités de la plateforme UNESS (répartition UNESS des points entre mini-DP, QCM, QCM enrichis, KFP, TCS, LCA).

Le service sanitaire est validé en 2 temps :

- Partie pratique : rapport de stage fourni par le référent de proximité
- Partie théorique : l'évaluation des acquis académiques sera conduite sous le format d'une proposition d'une méthodologie d'une action de promotion de la santé pour une thématique et un public cible d'intervention fixés, sous un format de capsule vidéo. Les étudiants auront quelques jours pour construire leur action. Ce travail sera conduit en petits groupes d'étudiants en DFGSM3 et portera sur une thématique déterminée. Le rendu des travaux et des réflexions du groupe se fera sous forme d'une capsule vidéo.

La validation d'un semestre impose d'obtenir une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 calculée à partir de la totalité des notes obtenues aux UE du semestre considéré. La validation du semestre impose de n'avoir aucune note éliminatoire pour aucune des UE thématiques et intégrées. Ainsi, est considérée comme étant éliminatoire une note < 9/20 pour les UE thématiques et intégrées.

La note de l'UE librement choisie n'est pas intégrée dans le calcul de la moyenne générale des S1 et S2. Cette UE fait l'objet d'une évaluation à part. Elle doit toutefois être validée pour passer en DFASM1.

L'étudiant ajourné en première session à un semestre doit repasser en seconde session toutes les épreuves des UE de ce semestre où il a obtenu une note < 10/20.

Les épreuves de deuxième session comportent au minimum un nombre de questions égal à la moitié de celui de la première session et au maximum le même nombre. La deuxième session peut être un oral lorsque moins de 10 étudiants sont ajournés dans l'UE considérée. L'épreuve orale devra être organisée par au moins 2 enseignants de la discipline évaluant simultanément les réponses fournies par l'étudiant aux questions posées. Le choix des modalités de la deuxième session se fait au moment du jury de la première session.

Les notes des épreuves repassées en seconde session se substituent à celles de la première session. La validation du semestre repose alors sur les mêmes règles qu'en première session (moyenne générale des UE du semestre $\geq 10/20$) et aucune note éliminatoire (moyenne < 9/20 pour les UE thématiques et les UE intégrées).

En cas de redoublement, un étudiant conserve le bénéfice d'un semestre validé (S1 ou S2) selon le principe de la capitalisation ; les UE précédemment validées d'un semestre non validé sont capitalisées.

Si un étudiant redoublant n'a qu'une ou deux UE à valider, il sera encouragé à participer aux enseignements d'anglais et de communication, à refaire des stages de sémiologie et éventuellement à réaliser un séjour à l'étranger et à valider des UE librement choisies (points parcours).

2. Formation pratique

Les stages sont obligatoires. Toute absence doit être justifiée sans délai à la scolarité du DFGSM3 et dans le service d'affectation au chef de service.

Un stage non validé devra être à nouveau effectué selon les conditions proposées par le responsable pédagogique du DFGSM3 et après un entretien systématique entre l'étudiant et le responsable pédagogique du DFGSM3. Le stage non validé sera effectué dans le même service ou dans un service différent de celui de l'affectation initiale, tenant compte du contexte et des circonstances ayant abouti à la non validation du stage et autant que

faire se peut des souhaits de l'étudiant. Ce stage sera effectué si possible durant les vacances scolaires.

En cas de redoublement, l'étudiant conserve le bénéfice de la validation de ses stages du ou des semestre(s) dont la formation théorique n'a pas été validée. Néanmoins, des stages complémentaires seront systématiquement proposés.

3. Service sanitaire

L'évaluation porte sur 2 volets, d'une part sur la partie théorique obligatoire (notamment méthodologie d'une action de promotion de la santé) et d'autre part sur le stage. Le service sanitaire est validé si l'étudiant a obtenu une note > ou = à 10 à l'épreuve théorique et si le référent de proximité (qui encadre le stage) a émis un avis favorable dans son rapport.

Les étudiants en ERASMUS partant pour une année sont dispensés du service sanitaire. Les étudiants partant en ERASMUS pour le premier semestre de l'année doivent faire leur service sanitaire.

4. Jurys d'examens

Le jury est présidé par le coordonnateur de l'année et/ou la vice-doyenne à la pédagogie. Le président du jury sera nommé par le président de l'université. Les jurys de première session sont composés des responsables des UE concernées ou de leurs représentants. Le jury est convoqué par le doyen pour la validation des questions de chaque UE et à l'issue des épreuves pour l'arrêt de la liste de validation des étudiants.

Le jury est souverain. Le jury détermine le niveau de connaissances et de compétences requis pour chaque composante d'une unité d'enseignement.

Aucune épreuve complémentaire, aucun « oral de rattrapage » ne peut permettre de relever une note d'examen validée par un jury. Une note ne peut être modifiée que dans un seul cas : la mise en évidence, clairement démontrée et vérifiée, d'une erreur matérielle qui a pu éventuellement desservir l'étudiant. Un étudiant peut toujours solliciter un enseignant afin qu'il lui explique les raisons d'une note inadaptée et qu'il lui apporte, par écrit ou à l'occasion d'un entretien, des informations utiles et des conseils pédagogiques.

Le jury valide les conditions d'admission en année supérieure en tenant compte des dispositions du contrat pédagogique.

5. Conditions d'admission en année supérieure

Un étudiant de DFGSM3 est admis à passer en DFASM1 si, à l'issue de la deuxième session d'examens, il a validé la totalité de la formation théorique et pratique des deux semestres du DFGSM3. **Aucune dette d'UE n'est admise.** Il doit avoir validé une UE libre au cours du DFGSM.

11. Délégués

Il est demandé à la promotion d'élire deux délégués qui seront les interlocuteurs uniques de la scolarité et des responsables d'enseignement. Ils participent à la commission de suivi des enseignements et des examens ainsi qu'au rendu des délibérations des jurys. Leur rôle

est de servir d'intermédiaire lors des échanges entre les 3 unités distinctes que sont le corps enseignant, la scolarité et les étudiants.

Les interactions doivent alors s'effectuer de manière plurilatérale :

- Servir de porte-parole aux étudiants lorsque des questions, remarques ou critiques sont à rapporter aux enseignants ou à la scolarité (et parfois à l'ensemble de la promotion elle-même)
- Savoir retransmettre et informer avec le plus de justesse et d'impartialité possibles les informations, remarques et attentes qui vous sont transmises par les enseignants et la scolarité
- Ne pas hésiter parfois à assurer la communication directement entre la scolarité et les enseignants, quitte à répéter certaines informations.

12. Séjours ERASMUS

Les étudiants seront avertis d'une réunion d'information dans le courant du mois d'octobre. Le dossier de candidature sera disponible sur le site des Services des Relations Internationales lors du lancement de la « Semaine de la Mobilité », couvrant les mois de novembre et décembre.

Les étudiants de DFGSM3 en séjour ERASMUS devront valider le semestre 2 qui intègre les enseignements de 2^{ème} cycle. Ils devront donc participer aux épreuves dédiées à la 2^{ème} session, soit en présentiel s'ils ont achevé leur séjour, soit à distance s'ils sont toujours à l'étranger.

13. Situation des étudiants ayant une activité professionnelle

Les étudiants ayant une activité professionnelle durant le DFGSM3 doivent le signaler dès la rentrée universitaire à la scolarité du DFGSM3 et fournir une copie de leur contrat de travail, afin de pouvoir adapter leur affectation à un groupe d'atelier, de travaux pratiques ou d'enseignements dirigés, si cela est compatible avec le calendrier prévisionnel universitaire et en tenant compte des raisons personnelles de l'étudiant qui motivent son activité professionnelle.

Les étudiants ayant une activité professionnelle doivent tenir compte de l'impact que peut avoir l'activité professionnelle sur le déroulement de leurs études médicales et s'interroger sur le recours éventuel au Contrat d'Engagement de Service Public (CESP) pour améliorer leurs conditions financières. Le responsable pédagogique du DFGSM3 est à la disposition des étudiants pour en discuter. Les étudiants intéressés pourront postuler à partir du DFASM1.

14. Commission d'aide aux étudiants (CAE)

Cette commission a pour objectif d'aider les étudiants en difficulté. Ceux-ci peuvent se déclarer en difficulté spontanément ou être repérés comme tel par les enseignants, par la scolarité ou du fait de leur échec aux examens universitaires.

La commission est coordonnée par le Pr O. Guillin et est composée du Pr Valérie Bridoux, du Pr Mathieu Salaün, du Pr Thierry.Wable, du Pr Najate Achamrah, du Pr F. Clatot, du Dr Heloise Young et de la vice-doyenne à la pédagogie qui en est membre de droit. Elle peut faire appel à tout enseignant ou toute personne utile pour l'aide d'un étudiant en particulier. La commission se réunit 2 fois par an et plus si nécessaire. Elle auditionne, écoute et conseille les étudiants concernés qui sont convoqués par la scolarité. Les difficultés peuvent être de tous ordres, universitaire, de santé physique ou mentale, financières, ...

Elle peut être amenée à auditionner des étudiants de 3^{ème} cycle et des autres filières de formation en santé.

Elle met en œuvre un suivi de chaque étudiant auditionné. Elle établit un compte-rendu de l'audition qui respecte le secret médical. Il est annexé au dossier universitaire de l'étudiant. Elle assure le suivi de la promotion et de la cohorte des étudiants en difficulté de façon anonyme et rend compte au conseil de gestion.

Outre la CAE, des entretiens individuels peuvent être proposés avec le responsable pédagogique des DFGSM3 ou la vice-doyenne.

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES "DISPOSITIONS PARTICULIERES"

- THEORIE :**
- Un enseignant peut refuser l'accès à un cours à un étudiant qui se présenterait en retard, ceci dès lors que l’heure du début du cours est passée et que la porte de la salle de cours est fermée. Dans ce cas, l’étudiand entre en cours à la pause si elle survient.
 - De principe, il n'existe pas de compensation entre les UE associées d'un même domaine de compétences.
 - Dans le socle fondamental, il est nécessaire d'avoir la moyenne et au moins 8/20 dans chaque UE associée pour la valider. Il est donc nécessaire de présenter la 2ème session pour toutes les notes comprises entre 8 et 10 quand elles ne peuvent être compensées
 - Il n'existe pas de compensation entre les UE associées d'un même domaine.
 - Il n’existe pas de compensation entre les 2 semestres.
 - L’étudiant n’ayant pas acquis un domaine de compétences à la première session est inscrit d’office pour repasser ce domaine de compétences en seconde session.
 - En cas de redoublement, il sera nécessaire de repasser les épreuves dont les notes sont inférieures strictes à 10/20 (ni capitalisation, ni compensation).
L’étudiant garde l’acquis des domaines de compétences validés mais est invité à repasser les examens de ces domaines de compétences, dans un objectif d’autoévaluation.

- STAGES :**
- Il est compté 10% de temps de travail personnel durant le stage
 - La validation des stages est prononcée :
 - au vu du carnet de stage par le directeur de la structure assurant la formation de sage-femme ou son représentant sur avis du maître de stage.
 - Stage de soins généraux : après validation d'une présentation orale d'une situation clinique (anamnèse / durée 8 mn)
 - Stages pernatal et posnatal : après validation d'une présentation orale d'une situation clinique (anamnèse, diagnostic et conduite à tenir / durée 15mn)
 - Les stages non effectués sont à rattraper en totalité.
 - 1 ECTS de stage équivaut à 30h
 - Au maximum 6 ECTS de stage peuvent être rattrapés durant l'été.
 - Un stage de 4 semaines non validé sera à rattraper par 3 semaines de stage. Un stage de 5 semaines non validé sera à rattraper par 4 semaines de stage.
 - En cas de redoublement pour non validation théorique, il sera exigé au minimum, un stage d’une durée de 6 semaines avant le passage dans l’année supérieure.
L’étudiant peut toutefois demander à réaliser les stages de l’année de redoublement, la validation ne sera alors pas nécessaire.

DETTES :

Les étudiants sont autorisés à passer dans l'année supérieure avec un maximum de 6 ECTS de dettes, à l'exception des domaines de compétences en prénatal, pernatal, postnatal et en gynécologie qui doivent être obligatoirement validés.

PARCOURS PERSONNALISE :

Pour la validation des UE libres soumises à un présentiel obligatoire au DESF :

- toute absence **justifiée** supérieure à 20% du volume horaire total pour l'UE entraine la défaillance de l'étudiant pour l'UE libre en 1ère session.
- toute absence **injustifiée** entraine d’emblée la défaillance de l’étudiant pour l'UE libre en 1ère session.

Les notes des UE libres n'entrent pas dans le calcul de la moyenne de l'année. Les étudiants non admis dans l'année supérieure ont la possibilité d'anticiper des UE libres proposées en SMA3.

ANGLAIS :

Au DESF, la certification d’un niveau B1 au minimum est attendue en fin de licence.

S E M E S T R E 3	DOMAINES DE COMPETENCES		ECTS	UE associées	RESPONSABLES	NOTATIONS Points	TYPE EPREUVE	MODALITES	DUREE EPREUVE	VALIDATION
	SOCLE FONDAMENTAL : sciences médicales et cliniques générales Théorie	17	Sémiologie	C. MAHIEU	/20	Ecrit	QCM-QROC-QR-Cas Cliniques-Schémas	1H00	≥10/20	
			Système cardio-respiratoire	C. TRON	/20	Ecrit	QCM-QROC-QR-Cas Cliniques-Schémas	1H30		
			Autres systèmes : Dermatologie, système loco-moteur, ophtalmologie, système nerveux, ORL	F. DARCET	/20	Ecrit	QCM-QROC-QR-Cas Cliniques-Schémas	0H45		
			Tissu sanguin et système immunitaire	V. BOBEE	/20	Ecrit	QCM-QROC-QR-Cas Cliniques-Schémas	2H00		
			Reins et voies urinaires	A. AUBLE	/20	Ecrit	QCM-QROC-QR-Cas Cliniques-Schémas	0H30		
			Processus infectieux (AIH)	E. ALESSANDRI-GRADT	/20	Ecrit	QCM-Dossiers SIDES	UFR Santé		
			Pharmacologie générale	E. BARAT	/20	Ecrit	QCM-QROC-QR-Cas Cliniques-Schémas	1H00		
	SOCLE FONDAMENTAL : sciences médicales et cliniques générales Clinique	6	Soins généraux	E. ROBAIL	/20	Ecrit	QCM-QROC-QR-Cas Cliniques-Schémas	1H30	≥10	
	Apprentissage clinique		F. DARCET	Stage de soins généraux (4 ECTS)				Validation		
	DOMAINE GENERIQUE	6	Santé publique	F. DARCET	/20	Ecrit	Devoir maison (30%)		≥10/20	
					/20	Ecrit	QCM-QROC-QR-Cas Cliniques-Schémas (70%)	0H30		
					Validation	E-learning	QCM E-learning UNESS Santé environnementale			Validation
			Communication, humanités et sociétés	F. DARCET	/20	Ecrit	Devoir collaboratif maison d'anthropologie (40%)	Travail écrit	≥10/20	
					/20	Ecrit	QCM-QROC-QR-Cas Cliniques-Schémas (60%)	1H00		
	Ethique et législation	F. DARCET	/20	Ecrit	QCM-QROC-QR-Cas Cliniques-Schémas	1H00	≥10/20			
	DOMAINE RECHERCHE	1	Recherche	C. MAHIEU	/20	Ecrit	RSCA	Travail écrit	≥10	
	TOTAL ECTS		30							
DOMAINES DE COMPETENCES			UE associées	RESPONSABLES	NOTATIONS Points	TYPE EPREUVE	MODALITES	DUREE EPREUVE	VALIDATION	
S E M E S T R E 4	SOCLE FONDAMENTAL : sciences médicales et cliniques générales Théorie	2	Autres systèmes : Endocrinologie et système digestif	F. DARCET	/20	Ecrit	QCM-QROC-QR-Cas Cliniques-Schémas	1H30	≥10/20	
			Pharmacologie	E. BARAT	/20	Ecrit	QCM-QROC-QR-Cas Cliniques-Schémas	0H30		
	DOMAINE GENERIQUE	1	Santé publique	F. DARCET	/20	Ecrit	Devoir collaboratif maison Environnement et périnatalité (80%)	Travail écrit	≥10/20	
					/20	Ecrit	QCM-QROC-QR-Cas Cliniques-Schémas (20%)	0H30		
			Communication, humanités et sociétés	F. DARCET	/20	Ecrit	QCM-QROC-QR-Cas Cliniques-Schémas	0H45	≥10/20	
	DOMAINE RECHERCHE	1	Recherche	C. MAHIEU	/20	Ecrit	QCM-QROC-QR-Cas Cliniques-Schémas (30%)	0H30	≥10	
					/20	Ecrit et oral	Fil rouge (70%)	Travail écrit		
	DOMAINE PRENATAL	2	Suivi des grossesses à bas risque	E. ROBAIL	/20	Ecrit	QCM-QROC-QR-Cas Cliniques-Schémas	2H00	≥10	
	DOMAINE PERNATAL	3	Naissances eutociques	E. ROBAIL	/20	Oral	ROAD (20%)	1H07	≥10	
			/20		Ecrit	QCM-QROC-QR-Cas Cliniques-Schémas (80%)	1H00			
			Accompagnement à la parentalité	E. ROBAIL	/20	Ecrit	QCM-QROC-QR-Cas Cliniques-Schémas	0H30	≥10	
		5	Apprentissage clinique	F. DARCET	Stage de Salle de naissance (5 ECTS)				Validation	
	DOMAINE POSTNATAL	6	Suivi mère-enfant à bas risque	E. ROBAIL	/20	Ecrit	QCM-QROC-QR-Cas Cliniques-Schémas (70%)	2H00	≥10/20	
					/20	Pratique	ECOS 3 stations (30%)	1H00		
5		Apprentissage clinique	F. DARCET	Stage de suites de couches (5 ECTS)				Validation		
DOMAINE GYNECOLOGIQUE	3	Suivi gynécologique	P. SAUGIER-VEBER N. RIVES E. VERSPYCK C. DEJEAN	/20	Ecrit	QCM-Dossiers SIDES (40% gynéco-obstétrique, 40% repro, 20% génétique)(80%)	UFR Santé	≥10		
				/20	Ecrit	QCM-QROC-QR-Cas Cliniques-Schémas (20%)	0H30			
PARCOURS PERSONNALISE		2	Selon parcours de l'étudiant							
TOTAL ECTS		30								
Pix Santé +										
Anglais - CLES niveau B1							validation fin Licence			
Pr VEBER Benoît, Doyen de l'UFR Santé							Validation			

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES "DISPOSITIONS PARTICULIERES"

DOMAINES DE COMPETENCES

- Un enseignant peut refuser l'accès à un cours à un étudiant qui se présenterait en retard, ceci dès lors que l'heure du début du cours est passée et que la porte de la salle de cours est fermée. Dans ce cas, l'étudiant entre en cours à la pause si elle survient.
- Il n'existe pas de compensation entre les domaines de compétences. Il n'existe pas de compensation entre les UE associées d'un même domaine de compétence.
- Il n'existe pas de compensation entre les 2 semestres.
- L'étudiant n'ayant pas acquis une UE associée à la première session est inscrit d'office pour repasser l'UE associée en seconde session en seconde session.
- En cas de redoublement, l'étudiant garde l'acquis des domaines de compétences validés mais est invité à repasser les examens de ces domaines, dans un objectif d'autoévaluation.

APPRENTISSAGES PRATIQUES ET CLINIQUES:

- La validation des stages est prononcée au vu du carnet de stage par le directeur de la structure assurant la formation de sage-femme ou son représentant sur avis du maître de stage.
 - Les stages non effectués sont à rattraper en totalité.
 - 1 ECTS de stage équivaut à 30h.
 - En cas de redoublement pour non validation théorique, il sera exigé au minimum, 4 stages d'une durée de 4 semaines dans chacun des domaines (prénatal, pernatal, postnatal, gynécologique) avant le passage dans l'année supérieure. Toutefois l'étudiant peut demander à réaliser les stages de l'année de redoublement, la validation ne sera alors pas nécessaire.
 - Les ECOS du semestre 6 valident l'ensemble des connaissances des domaines gynécologique, prénatal, pernatal et postnatal de l'année.
-
- Au maximum 2 stages peuvent être rattrapés durant l'été.

PARCOURS PERSONNALISE

- Pour la validation des UE libres soumises à un présentiel obligatoire, au DESF :
- Toute absence justifiée supérieure à 20% du volume horaire total de l'UE entraine la défaillance de l'étudiant pour l'UE libre en 1ère session.
 - Toute absence injustifiée entraine d'emblée la défaillance de l'étudiant pour l'UE libre en 1ère session.
- Les UE libres ne comptent pas dans la moyenne de l'année.

ANGLAIS :

Au DESF, la certification d'un niveau B1 au minimum est attendue en fin de licence.

S E M E S T R E 5	DOMAINES DE COMPETENCES	ECTS	UE associées	RESPONSABLES	NOTATIONS Points	TYPE EPREUVE	MODALITES	DUREE EPREUVE	VALIDATION
	DOMAINE GENERIQUE	3	Communication, humanités, sociétés	F. DARCET	/20	Ecrit	QCM-QROC-QR-Cas Cliniques-Schémas (70%)	1h00	≥10
			Ethique et législation	F. DARCET	/20	Ecrit/Oral	Travail rédactionnel de groupe et participation orale (30%)	CC	
	DOMAINE GYNECOLOGIQUE	4	Suivi gynécologique	C. DEJEAN	/20	Ecrit	QCM-QROC-QR-Cas Cliniques-Schémas	1H00	≥10
			Santé sexuelle et reproductive	C. DEJEAN	/20	Ecrit	QCM-QROC-QR-Cas Cliniques-Schémas	1H30	≥10
	DOMAINE PRENATAL	5	Suivi des grossesses à bas risque	C. CHAPRE	/20	Ecrit	QCM-QROC-QR-Cas Cliniques-Schémas	2h00	≥10
			Accompagnement du projet de naissance	C. CHAPRE	/20	Ecrit	QCM-QROC-QR-Cas Cliniques-Schémas	1H00	≥10
	DOMAINE PERNATAL	5	Naissances eutociques	C. CHAPRE	/20	Ecrit	QCM-QROC-QR-Cas Cliniques-Schémas	2H30	≥10
	DOMAINE POSTNATAL	1	Suivi mère-enfant à bas risque	C. DEJEAN	/20	Ecrit	QCM-QROC-QR-Cas Cliniques-Schémas	1H00	≥10
	ENSEIGNEMENTS PRATIQUES ET CLINIQUES	4	Apprentissage clinique DOMAINE GYNECOLOGIQUE OU POSTNATAL	F.DARCET	Stage de suivi gynécologique ou postnatal (4 ECTS)				Validation
4		Apprentissage clinique PRENATAL	Stage de prénatal (4 ECTS)				Validation		
4		Apprentissage clinique PERNATAL	Stage de pernatal (4 ECTS)				Validation		
TOTAL ECTS		30							
S E M E S T R E 6	DOMAINES DE COMPETENCES	ECTS	UE associées	RESPONSABLES	NOTATIONS Points	TYPE EPREUVE	MODALITES	DUREE EPREUVE	VALIDATION
	DOMAINE GENERIQUE	1	Santé publique	F. DARCET	/20	Ecrit	QCM-QROC-QR-Cas Cliniques-Schémas	1H00	≥10
	DOMAINE RECHERCHE	2	Analyse des données	C. MAHIEU	/20	Ecrit/Oral	QCM-QROC-QR-Cas Cliniques-Schémas et participation orale	0h45	≥10
			Expérimenter une démarche de recherche	C. MAHIEU	/20	Ecrit	Devoir de 5 pages initiation à la recherche	CC	≥10
	DOMAINE PRENATAL	2	Accompagnement du projet de naissance	C. CHAPRE	/20	Ecrit	QCM-QROC-QR-Cas Cliniques-Schémas	1h00	≥10
	DOMAINE PERNATAL	1	Naissances eutociques	C. CHAPRE	/20	Ecrit	QCM-QROC-QR-Cas Cliniques-Schémas (40% note)	0h30	≥10
						Ecrit	E-rcf (60% note)	0h45	
	DOMAINE POSTNATAL	1	Suivi mère-enfant à bas risque	C. DEJEAN	/20	Oral	ROAD	01h00	≥10
			Accompagnement de la parentalité	C. DEJEAN	/20	Ecrit	QCM-QROC-QR-Cas Cliniques-Schémas	0H45	≥10
	ENSEIGNEMENTS PRATIQUES ET CLINIQUES	1	Domaine postnatal	C. CHAPRE	/20	Pratique	Sommative (examen au lit de la patiente)	2h00	≥10
		4	Apprentissage clinique DOMAINE GYNECOLOGIQUE OU POSTNATAL	F.DARCET	Stage de suivi gynécologique ou postnatal (4 ECTS)				Validation
					/20	Pratique	ECOS (2 stations gynécologiques)	0H20	
		4	Apprentissage clinique PRENATAL		Stage de prénatal (4 ECTS)				Validation
					/20	Pratique	ECOS (2 stations)	0H20	
4		Apprentissage clinique PERNATAL	Stage de pernatal (4 ECTS)				Validation		
	/20		Pratique		ECOS (2 stations)	0H20			
PARCOURS PERSONNALISE	10	Selon parcours de l'étudiant		Selon modalités de l'UE libre					
TOTAL ECTS		30							

L’obtention du diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques est soumise à la validation des semestres des trois années de Formation Générale en Sciences Maïeutiques, soit la validation de 180 ECTS. L'admission en première année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques est conditionnée par l'obtention du diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques.

Pr VEBER Benoit, Doyen de l'UFR Santé

F.DARCET, Directrice DESF

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES "DISPOSITIONS PARTICULIERES"

UE THEORIQUES :

- Un enseignant peut refuser l'accès à un cours à un étudiant qui se présenterait en retard, ceci dès lors que l’heure du début du cours est passée et que la porte de la salle de cours est fermée. Dans ce cas, l'étudiant entre en cours à la pause si elle survient.
- Il n’existe pas de compensation entre les UE.
- Il n’existe pas de compensation entre les semestres.
- En cas de redoublement, l’étudiant garde l’acquis des UE validées mais est invité à repasser les examens de ces UE, dans un objectif d’autoévaluation.
- L’étudiant n’ayant pas acquis une UE à la première session est inscrit d’office pour repasser cette UE en seconde session.

APPRENTISSAGES CLINIQUES :

- La validation des stages est prononcée au vu du carnet de stage par le directeur de la structure assurant la formation de sage-femme ou son représentant sur avis du maître de stage.
- L'UE 5 Enseignement Clinique est validée :
 - o **Au S7 : si les 2 conditions suivantes sont réunies :**

- Stage (1), (2) et (3) : validation de chaque stage.

- Note supérieure ou égale à 10/20 à la ROAD
 - o **Au S8 : si les 2 conditions suivantes sont réunies :**

- Stages (4), (5) : validation de chaque stage.

- Note supérieure ou égale à 10/20 à l'évaluation sommative
- Les stages non effectués seront à rattraper en totalité.
- 1ECTS de stage équivaut à 30h.
- Au maximum 180h de stage peuvent être rattrapées durant l'été.
- Les stages de 180h non validés entraînent un rattrapage de 144h.
- En cas de redoublement, les étudiants accomplissent à nouveau la totalité des stages qui sont de nouveau soumis à validation (art D 6153-99 -Décret 2016-1335 du 7 octobre 2016 relatif aux fonctions en milieux hospitalier et extrahospitalier des étudiants en maïeutique).

UE LIBRES :

- Les étudiants de SMa4 ont la possibilité d'anticiper les UE libres proposées en SMa5.
- Les étudiants peuvent effectuer un stage d'une durée minimum de 120 heures soit 4 ECTS, pendant l'été. En cas d'avis favorable, sur demande de l'étudiant et avec l'accord du directeur de la structure ou de son représentant, ce stage peut être valorisé au S9 comme UE libre "projet étudiant" et validé par le jury de SMa5.
- Pour la validation des UE libres soumises à un présentiel obligatoire au DESF :
 - o Toute **absence justifiée supérieure à 20%** du volume horaire total de l'UE entraine la défaillance de l'étudiant pour l'UE libre en 1^{ère} session.
 - o Toute **absence injustifiée** entraine d'emblée la défaillance de l'étudiant pour l'UE libre en 1^{ère} session.

Les notes des UE libres n'entrent pas dans le calcul de la moyenne de l'année.

DETTES :

- Les étudiants sont autorisés à passer dans l'année supérieure avec un maximum de 6 ECTS de dettes dans les UE suivantes : Pharmacologie, Santé Publique, Démarches de recherche et UE libres.

S E M E S T R E 7	UNITE D'ENSEIGNEMENT		RESPONSABLES	ECTS	NOTATIONS Points	TYPE EPREUVE	MODALITES	DUREE EPREUVE	VALDATION		
	UE 1	Obstétrique Maïeutique, Démarche clinique	Dr DIGUET	8	/20	Ecrit	QCM-QROC-QR-Cas Cliniques-Schémas	3H00	≥10		
	UE 2	Gynécologie	Dr DIGUET	2	/20	Ecrit	QCM-QROC-QR-Cas Cliniques-Schémas	1H30	≥10		
	UE 3	Néonatalogie-Pédiatrie	Dr PINQUIER	1	/20	Ecrit	QCM-QROC-QR-Cas cliniques-Schémas	1H00	≥10		
	UE 4	Santé Publique (GDR)	F.DARCET	1	/20	Oral	Oral	0H30	≥10		
	UE 5	- Enseignement clinique	C.VANDERCOILDEN	18	/20	Oral	ROAD	1H05	≥10		
		- STAGES			STAGE 1 (6 ECTS)						Validation
					STAGE 2 (6 ECTS)						Validation
STAGE 3 (6 ECTS)						Validation					
TOTAL ECTS				30							
S E M E S T R E 8	UNITE D'ENSEIGNEMENT		RESPONSABLES	ECTS	NOTATIONS Points	TYPE EPREUVE	MODALITES	DUREE EPREUVE	VALDATION		
	UE 1	Obstétrique Maïeutique, Démarche clinique	Dr DIGUET	3	/20	Ecrit	QCM-QROC-QR-Cas Cliniques-Schémas	1H30	≥10		
	UE 3	Néonatalogie-Pédiatrie	Dr PINQUIER	3	/20	Ecrit	QCM-QROC-QR-Cas Cliniques-Schémas	1h30	≥10		
	UE 4	Santé Publique	F.DARCET	2	/20	Ecrit	QCM-QROC-QR-Cas Cliniques-Schémas	1H15	≥10		
	UE 7	Démarche de recherche	F.DARCET	3	/40	Ecrit	Travail Probatoire	CC	≥30		
					/20	Oral	Travail Probatoire	0H15			
	UE 16	Pharmacologie	Dr BARRAT	1	/20	Ecrit	QCM-QROC-QR-Cas Cliniques-Schémas	1H00	≥10		
	UE 5	- Enseignement clinique	C.VANDERCOILDEN	12	/20	Pratique	Evaluation sommative	1H30	≥10		
					STAGE 4 (6 ECTS)						Validation
					STAGE 5 (6 ECTS)						Validation
	UE Libres	Selon parcours de l'étudiant		6	Selon les modalités de l'UE						
	TOTAL ECTS				30						

Pr VEBER Benoit, Doyen de l'UFR Santé

F.DARCET , Directrice DESF

Validé en Commission de Formation et de la Vie Universitaire le

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES "DISPOSITIONS PARTICULIERES"

UE THEORIQUES :

- Un enseignant peut refuser l'accès à un cours à un étudiant qui se présenterait en retard, ceci dès lors que l’heure du début du cours est passée et que la porte de la salle de cours est fermée. Dans ce cas, l'étudiant entre en cours à la pause si elle survient.
- Il n’existe pas de compensation entre les UE.
- Il n’existe pas de compensation entre les semestres.
- L’étudiant n’ayant pas acquis une UE à la première session est inscrit d’office pour repasser cette UE en seconde session.
- En cas de redoublement, l’étudiant garde l’acquis des UE validées mais est invité à repasser les examens de ces UE, dans un objectif d’autoévaluation.

APPRENTISSAGES CLINIQUES :

- La validation des stages est prononcée au vu du carnet de stage par le directeur de la structure assurant la formation de sage-femme ou son représentant, sur avis du maître de stage.
- L'UE 5 Enseignement Clinique est validée
 - **Au S9 : si les 2 conditions suivantes sont réunies :**
 - Stage : validation du stage.
 - Note supérieure ou égale à 30/60 correspondant à la moyenne de l’évaluation sommative notée sur 40 et de la ROAD notée sur 20.
 - **Au S10 :**
 - Stage intégré : validation des 24 ECTS attribués à ce stage.
- 1ECTS de stage équivaut à 30h.
- Les stages non effectués seront à rattraper en totalité.
- Au maximum 240h de stage peuvent être rattrapées durant l'été.
- Les stages de 180h non validés entraînent un rattrapage de 144h. Les stages de 120h non validés entraînent un rattrapage de 96h.
Les stages de 90h, 60h ou 30h non validés sont à rattraper en totalité.
- En cas de redoublement, les étudiants accomplissent à nouveau la totalité des stages qui sont de nouveau soumis à validation (art D 6153-99 -Décret 2016-1335 du 7 octobre 2016 relatif aux fonctions en milieux hospitalier et extrahospitalier des étudiants en maïeutique).

CSCT :

Le certificat de synthèse clinique et thérapeutique est destiné à vérifier les compétences acquises lors du second cycle par les étudiants et leur capacité à les synthétiser. La validation du CSCT est obligatoire pour l’obtention du diplôme d’état de sage-femme. Il est organisé au cours du dernier semestre de la formation. Associé à l'UE 5, il n'est pas capitalisable et doit être validé dans l'année universitaire en cours.

MEMOIRE :

- Les étudiants ayant validé l'ensemble des UE théoriques et cliniques de la SMa5 et qui n’ont pas validé le mémoire, peuvent être autorisés par le Conseil Départemental de l'Ordre des Sages-Femmes à exercer la profession de sage-femme en tant que remplaçant (décret 2014-1067 du 19 septembre 2014 relatif à l'exercice de la profession de sage-femme par des étudiants). De fait, ils ne sont pas soumis au statut d'étudiant hospitalier en maïeutique.
- En cas de non validation du mémoire, les étudiants doivent reprendre une inscription universitaire pour le présenter l’année suivante.
- « Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de 5 inscriptions au cours du 2^{ème} cycle des études en sciences Maïeutiques. Une de ces 2 années ne peut faire l’objet de plus de 3 inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de la structure assurant la formation de sage-femme. » (art 20- Arrêté du 11 mars relatif au régime des études en vue du Diplôme d’Etat de sage-femme).

AFGSU :

- L’étudiant doit obligatoirement suivre l'enseignement Formation aux Gestes et Soins d’Urgence afin d'acquérir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence avant l'obtention du DE. Il fait l’objet d’une validation sur l’année universitaire de la SMa5 pour le niveau 2.

UE LIBRES :

- Pour la validation des UE libres soumises à un présentiel obligatoire au DESF:
 - Toute absence justifiée supérieure à 20% du volume horaire total de l'UE entraine la défaillance de l'étudiant pour l'UE libre en 1^{ère} session.
 - Toute absence **injustifiée** entraine d'emblée la défaillance de l'étudiant pour l'UE libre en 1^{ère} session.

Les notes des UE libres n'entrent pas dans le calcul de la moyenne de l'année.

S E M E S T R E 9	UNITE D'ENSEIGNEMENT		RESPONSABLES	ECTS	NOTATIONS Points	TYPE EPREUVE	MODALITES	DUREE EPREUVE	VALIDATION	
	UE 1	Obstétrique Maïeutique	Dr DIGUET	5	/20	Ecrit	QCM-QROC-QR-Cas Cliniques-Schémas	3H00	≥10	
	UE 2	Gynécologie	Dr DIGUET	3	/20	Ecrit	QCM-QROC-QR-Cas Cliniques-Schémas	2H00	≥10	
	UE 3	Néonatalogie-Pédiatrie	Dr PINQUIER	3	/20	Ecrit	QCM-QROC-QR-Cas Cliniques-Schémas	2H00	≥10	
	UE 6	Sciences Humaines et Sociales Droit-Economie-Management	F.DARCET	6	/20	Ecrit	QCM-QROC-QR-Cas Cliniques-Schémas	3H00	≥10	
	UE 16	Pharmacologie	Dr BARRAT	1	/20	Ecrit	QCM-QROC-QR-Cas Cliniques-Schémas	1H00	≥10	
	UE Libres	Selon le parcours de l'étudiant		6	Selon les Modalités de l'UE					
	UE 5	Enseignement clinique	C.OUVRARD	6	/40	Pratique	Evaluation sommative	1H30	≥30	
		/20			Oral	ROAD	1H05			
		- STAGE			STAGE 1 (6 ECTS)					Validation
AFGSU Formation aux gestes d'urgence		CESU Niveau 2 / Pratique						Validation		
TOTAL ECTS				30						
S E M E S T R E 10	UNITE D'ENSEIGNEMENT		RESPONSABLES	ECTS	NOTATIONS Points	TYPE EPREUVE	MODALITES	DUREE EPREUVE	VALIDATION	
	UE 7	Démarche de Recherche	F.DARCET	6	/40	Ecrit	Mémoire		≥30	
					/20	Oral	Mémoire	0H20		
	UE 5	Enseignement clinique - STAGE INTEGRE	C.OUVRARD	24	STAGE INTEGRE					Validation
	Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique		F.DARCET		/40	Ecrit/Oral	Cas clinique	3H00	≥20	
					/60	Pratique	Epreuve clinique	1H30	≥30	
	TOTAL ECTS				30					

Pr VEBER Benoit, Doyen de l'UFR Santé

F.DARCET , Directrice DESF



DEPARTEMENT DES ETUDES DE SAGE-FEMME

Règlement des études de la Licence 2025-2026

DFGSMa2 (SMa2) – DFGSMa3 (SMa3)

Table des matières

1.	Préambule	1
2.	Références réglementaires	1
3.	Organisation générale de la licence en Formation Générale en Sciences Maïeutiques	1
A.	RENTREE UNIVERSITAIRE	2
B.	DELEGUES DE PROMOTION	2
C.	ORGANISATION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS	2
D.	STAGES	4
E.	DOCIMOLOGIE, MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES	6
F.	EVALUATION DES STAGES ET DES ENSEIGNEMENTS THEORIQUES PAR LES ETUDIANTS	8
G.	BIEN ETRE ETUDIANT ET PERSONNALISATION DU SUIVI	8
H.	DIPOSITIONS PARTICULIERES	9
-	DFGSMa2 ou SMa2	10
A.	ENSEIGNEMENTS THEORIQUES	10
B.	STAGES	18
C.	MODALITES DES CONTRÔLES DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES	20
-	DFGSMa3 ou SMa3	21
A.	ENSEIGNEMENTS THEORIQUES	21
B.	STAGES	27
C.	<i>MODALITES DES CONTRÔLES DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES</i>	30

1. Préambule

Le règlement des études est un document qui a pour but de détailler l'organisation du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques. Il est élaboré conformément à l'arrêté du 3 juillet 2024 cité ci-dessous. Il est à relier au règlement intérieur ainsi qu'au document précisant les modalités de contrôle des connaissances et des compétences. Le département des études de sage-femme de Rouen (DESF) a à cœur le respect du bien être des étudiants et de leurs individualités. Il existe une volonté certaine d'autonomisation des étudiants, de personnalisation de leur parcours afin de favoriser l'autoréflexivité et de maintenir l'étudiant au cœur de sa formation, tout ceci permettant une formation optimale, gage de qualité pour la prise en soin des patientes et des nouveau-nés.

2. Références réglementaires

- Arrêté du 11 septembre 2009 relatif à l'agrément et au fonctionnement des écoles de sages-femmes.
- Décret n° 2018-472 du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé
- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
- Décret n° 2020-821 du 29 juin 2020 modifiant le décret n° 2018-472 du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé
- Arrêté du 29 juin 2020 modifiant l'arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé
- Arrêté du 3 juillet 2024 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en maïeutique

3. Organisation générale de la licence en Formation Générale en Sciences Maïeutiques

La direction du DESF est assurée par Madame Fabienne Darcet, sage-femme directrice. Monsieur le docteur Alain Diguët, médecin spécialiste en gynécologie-obstétrique assure une fonction de conseiller pédagogique.

Le diplôme de formation générale en Sciences Maïeutiques sanctionne le premier cycle des études en vue du diplôme d'État de docteur en maïeutique. Il correspond à la validation de l'équivalent de six semestres de formation, soit une obtention de 180 crédits européens (ECTS), correspondant au grade licence.

A. RENTREE UNIVERSITAIRE

La rentrée universitaire a lieu le 28 août 2025 à 9H pour les SMa2.

B. DELEGUES DE PROMOTION

Au début de chaque année universitaire, les étudiants de chaque promotion votent pour l'un d'entre eux et son suppléant pour les représenter auprès de la direction du DESF, des jurys d'examen, du conseil de département et des conseils de perfectionnement. Cette désignation a lieu par vote secret à la majorité absolue au 1^{er} tour, à la majorité simple au 2^{ème} tour.

C. ORGANISATION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS

Les études sont organisées sur le modèle d'alternance cours, stages.

La formation en 1^{er} cycle a pour objectifs :

L'objectif de la formation est l'acquisition par les étudiants des compétences indispensables à l'exercice de la profession de sage-femme.

Le référentiel de formation est basé sur une approche par compétences. Il comporte **un socle fondamental de sciences médicales générales** spécifique au 1^{er} cycle, **un parcours personnalisé** et **6 domaines de compétences professionnelles** :

- **Domaine prénatal** : assurer le suivi médical de la grossesse ;
- **Domaine pernatal** : assurer le suivi médical de l'accouchement et de la naissance
- **Domaine postnatal** : assurer le suivi médical de la période postnatale ;
- **Domaine gynécologique** : assurer le suivi gynécologique de prévention et de contraception, et la promotion de la santé sexuelle et reproductive ;
- **Domaine recherche** : adosser sa pratique médicale à une démarche scientifique
- **Domaine générique** : agir en professionnel de santé publique, médical et responsable.

Cinq principes régissent l'acquisition des connaissances et des compétences. Le DESF de Rouen met un point d'honneur à leur respect :

- **la non-exhaustivité** : les étudiants acquièrent des concepts clés qui leur permettront, au cours de leurs études ultérieures et de leur vie professionnelle, de disposer des outils pour faire évoluer leur exercice professionnel, dans le respect de l'actualisation de connaissances ;
- **la participation active des étudiants** est privilégiée, par des activités pédagogiques, sous forme notamment de travaux dirigés, d'exposés, d'approches par problèmes et de situations professionnelles simulées ou authentiques ;
- **la multidisciplinarité** : l'objectif est de préparer à la collaboration entre professionnels de santé, en intégrant les différentes disciplines et les différents professionnels autour de l'étude de situations clés ou de problèmes de santé ;
- **la personnalisation du parcours de formation** : il convient de préparer les étudiants, dès le premier cycle, à construire leur projet professionnel. Ainsi, les étudiants peuvent développer des compétences autres que celles du champ strict de la maïeutique ;
- **le bien-être étudiant** : il convient de veiller, aussi bien dans les structures de formation que lors des stages, au respect et à l'amélioration du bien-être étudiant, permettant ainsi leur épanouissement personnel et professionnel durant la formation.

Les enseignements sont organisés par domaines de compétences, lesquels sont divisés en **unités d'enseignement (UE) associées**. La formation comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués, pratiques et cliniques. La formation fait appel aux technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement et aux soins et aux différentes approches de simulation. Elle est dispensée sur site, à distance ou selon un mode hybride.

Cet enseignement est assuré par l'équipe pédagogique du DESF, les enseignants de l'UFR Santé, le personnel du CHU de Rouen et des intervenants extérieurs à l'établissement.

Les enseignements prennent la forme de cours magistraux, travaux dirigés ou pratiques, tables rondes, pédagogie à distance en e-learning, pédagogie inversée, ... Ces derniers peuvent être organisés en inter-professionnalité.

L'emploi du temps hebdomadaire est fourni aux étudiants sous forme affichée et sous forme numérique, accessible à distance. Les changements qui surviendraient sont fournis aux étudiants dans les plus brefs délais, sous forme numérique.

➤ **Parcours personnalisé :**

Le parcours personnalisé se compose d'unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant sur une liste fixée par la structure de formation, ou des unités d'enseignement libres proposées par l'étudiant et validées par la structure de formation : projet professionnel, parcours master recherche ou autre double-cursus, engagement étudiant, international, disciplines médicales ou non strictement médicales, stages.... Ces unités d'enseignement permettent à l'étudiant d'individualiser son parcours de formation. Elles s'intègrent dans la formation théorique et clinique et peuvent s'inscrire dans « un parcours recherche » d'enseignement. Elles peuvent être suivies dans une université en France ou à l'étranger. Le parcours personnalisé représente 10% du total des enseignements.

D. STAGES

Au cours de leur formation clinique, les étudiants abordent les différents modes d'exercice de la profession de sage-femme en réalisant :

- des stages hospitaliers en établissement de santé public ou privé ;
- des stages extra hospitaliers, notamment en cabinet libéral, centre de santé, centre de santé sexuelle, centre d'orthogénie, communauté professionnelle territoriale de santé, maison de naissance, maison de santé ou structure de la protection maternelle et infantile.

Les entités susceptibles d'accueillir des étudiants sont celles qui ont conclu une convention avec les structures de formation. Ces conventions précisent les modalités d'organisation et de déroulement des stages.

Les étudiants sont soumis au règlement intérieur de la structure d'accueil et ont l'obligation de respecter le principe de laïcité et de neutralité dans leur fonction. L'équipe pédagogique s'assure de la concordance entre le lieu de stage et les objectifs pédagogiques et personnels de l'étudiant. Elle veille également à la qualité du lieu de stage, de l'accueil et de l'encadrement des étudiants en stage.

L'équipe pédagogique entretient le lien avec les équipes d'encadrement sur le lieu de stage et promeut la formation des maîtres de stage. Sur chaque lieu de stage, le responsable de la structure d'accueil ou son représentant coordonne les activités des étudiants durant le stage. Il désigne un maître de stage qui accueille et encadre l'étudiant. Il met en œuvre les activités pédagogiques adaptées à la construction des compétences à acquérir par l'étudiant et à son évaluation. Il définit le positionnement de l'étudiant dans l'équipe pluri professionnelle.

L'étudiant est informé des connaissances et compétences à acquérir au cours du stage. Cette information peut prendre la forme notamment d'un carnet de stage ou d'un portfolio. Cet outil servira au suivi de l'évolution de l'acquisition des compétences et de lien entre les différentes parties.

La validation du stage est prononcée par le directeur de la structure de formation ou son représentant, sur avis du responsable de la structure d'accueil ou son représentant dans laquelle l'étudiant a été affecté, à partir de l'outil de suivi.

Les apprentissages cliniques représentent un total de 1 260 heures de formation pour la deuxième et la troisième années du premier cycle. Cette durée inclut le travail personnel des étudiants en lien avec les apprentissages cliniques.

La répartition et les plannings des stages sont effectués sous la responsabilité de la directrice en lien avec les sages-femmes enseignantes. Les terrains de stage sont majoritairement les établissements de soin en gynécologie ou périnatalité de la Normandie. Des stages en Métropole sont possibles sur demande des étudiants.

La répartition nominative dans les stages est arrêtée et communiquée en début d'année. Un soin particulier est accordé au respect des vœux émis par les étudiants. La répartition définitive doit cependant être établie avec les contraintes et modalités de stage arrêtées avec les partenaires de la formation clinique.

La présence des étudiants en stage est obligatoire. Les roulements hebdomadaires sont communiqués aux étudiants deux semaines au minimum avant leur départ en stage et sont consultables sur **UniversiTICE**. Les étudiants assurent des amplitudes horaires variables dont des gardes de jour et de nuit, y compris les week-ends et jours fériés, dans le respect de la continuité des soins et des repos de sécurité et conformément au fonctionnement des établissements d'accueil publiques et privés. En cas d'absence, les modalités de récupération du temps de stage sont définies en lien avec le DESF et le terrain de stage, au regard du règlement intérieur.

Après chaque garde ou quart, l'étudiant remplit un relevé de son activité, complété par son auto-évaluation suivi d'un feedback du professionnel encadrant.

E. DOCIMOLOGIE, MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Les épreuves sont planifiées sur l'année universitaire et le calendrier général des examens est communiqué aux étudiants dans le mois qui suit la rentrée.

Le contrôle des connaissances et des compétences est organisé pour chaque semestre par un contrôle continu et régulier et/ou par un examen terminal. Les épreuves des examens peuvent être réalisées sous formes écrite, orale ou informatique. La session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Une note supérieure ou égale à 10 sur 20 est exigée pour la validation de chaque UE. Quand l'évaluation d'une UE est constituée de plusieurs épreuves un coefficient peut être attribué à ces dernières. Des compensations entre les UE sont parfois possibles, les modalités sont définies et remises à jour chaque année dans le document des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DESF.

Une délibération du jury d'examen 1^{ère} session a lieu à la fin de chaque semestre et statue souverainement sur le résultat des contrôles de connaissances en vue de la validation des UE dispensées. Une délibération portant sur les 2^{èmes} sessions des 2 semestres est organisée sous la forme d'une Commission d'Attribution des Crédits (CAC). Les jurys sont composés par l'équipe pédagogique du DESF, des représentants de l'université, des représentants de l'enseignement et un représentant des responsables de stage.

➤ **Évaluation de l'UE « apprentissage clinique » :**

L'unité d'Apprentissages Cliniques comprend une ou plusieurs épreuves théoriques et/ou pratiques au sein du DESF ou sur les terrains de stage.

L'acquisition des ECTS de cette UE Clinique nécessite également la validation de tous les stages.

Cette dernière est prononcée au vu du carnet de stage par le directeur de la structure de formation ou son représentant, sur avis du responsable de la structure d'accueil ou son représentant dans laquelle l'étudiant a été affecté. En cas de non validation, l'étudiant effectue un nouveau stage dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique en lien avec le terrain de stage. Il peut se dérouler sur une période de vacances. Dans le cas où plusieurs stages sont invalidés, les modalités de rattrapage sont définies par l'équipe pédagogique en lien avec le document des modalités de contrôle des connaissances et des compétences, dans la limite de 6 ECTS par année.

➤ **En cas de redoublement :**

- Les étudiants gardent les ECTS des UE acquises au titre de l'année écoulée.
- En cas de redoublement pour non validation théorique, il sera exigé au minimum, un stage d'une durée de 6 semaines avant le passage dans l'année supérieure. L'étudiant peut toutefois demander à réaliser les stages de l'année de redoublement, la validation formelle ne sera alors pas nécessaire.
- Les étudiants redoublants peuvent être répartis sur différents terrains de stage selon une maquette correspondant à leur projet professionnel ou à leurs difficultés.
- Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques :
 - 1° Au titre des parcours prévus au I de l'article R. 631-1 du code de l'éducation ou au titre de la voie d'admission prévue au II du même article et après admission en deuxième ou troisième année du 1er cycle ;
 - 2° Après avoir été admis selon les procédures mentionnées à l'article R. 631-1-5 du même code.

La deuxième ou la troisième année de la formation conduisant au diplôme de formation générale en sciences maïeutiques ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions.

Ces limitations s'entendent hors période de césure définie par l'article D. 611-13 et suivants du code de l'éducation.

Une dérogation exceptionnelle aux cas décrits au premier alinéa du présent article peut être accordée par le président de l'université après avis du directeur de la structure de formation.

F. EVALUATION DES STAGES ET DES ENSEIGNEMENTS THEORIQUES PAR LES ETUDIANTS

L'ensemble des stages et des enseignements théoriques sont évalués en ligne par les étudiants, via LimeSurvey. A la fin de chaque stage et de chaque semestre pour les UE théoriques, l'étudiant est invité par mail, sur sa boîte universitaire, à compléter un questionnaire d'évaluation. L'évaluation est anonyme et confidentielle.

Ces dispositifs d'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants contribuent au dialogue entre l'équipe pédagogique et les étudiants, à faire évoluer le contenu de la formation ainsi que les méthodes d'enseignement afin de favoriser l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et d'améliorer la qualité de la formation.

G. BIEN ETRE ETUDIANT ET PERSONNALISATION DU SUIVI

Différents éléments sont mis en place pour favoriser le bien être de chacun au sein du DESF (par exemple : des sofas gonflables pour un « espace détente » ; les UE libres « Confiance en soi », « Sophrologie », « Sport » ; un partenariat avec la commission d'aide aux étudiants de l'UFR Santé, un temps de retour d'expérience de stage avec une psychologue).

Une visite médicale annuelle est organisée avec la médecine préventive de l'université.

En début de parcours, une sage-femme enseignante « référente » est attribuée à chaque étudiant. Des entretiens individualisés sont organisés régulièrement afin de personnaliser l'accompagnement. Le binôme sage-femme référente-étudiant ainsi formé reste le même tout au long du cursus universitaire. Il peut cependant être amené à changer sur demande de l'un de ses deux membres.

Chaque étudiant a accès à un portfolio numérique qui lui est présenté à la rentrée. Ce portfolio numérique sera alimenté pendant la durée de ses études au sein du DESF. Il contient les différents documents entourant la formation, les objectifs de stage, etc. Il appartient à l'étudiant de le mettre à jour régulièrement, il sera utilisé pour les entretiens individualisés, pour les validations de stage, etc.

H. DIPOSITIONS PARTICULIERES

Afin de favoriser l'adaptation des étudiants, la formation comprend les dispositifs nécessaires de remédiation et de remise à niveau, selon le parcours antérieur de l'étudiant. Pour cela, les étudiants de SMa2 ont accès à l'UE de 2^{ème} année de médecine, intitulée : Remise à niveau des étudiants issus des LAS, via l'ENT.

En cas de situation personnelle particulière, les étudiants sont invités à communiquer selon leurs souhaits avec l'équipe enseignante. Des dispositions exceptionnelles pourront être mises en place.

La sage-femme enseignante référente de l'année est [Madame Emma ROBAIL](#).

Les étudiants bénéficient d'une information sur les points clés de l'année DFGSMa2 lors de l'année de PASS, LAS. Une journée de pré-rentree est organisée pour chacun des étudiants accueillis afin de présenter le DESF, d'organiser le stage d'immersion et les enseignements du parcours personnalisé.

A. ENSEIGNEMENTS THEORIQUES

L'enseignement théorique comprend **6 domaines de compétences, le socle fondamental de sciences médicales et cliniques générales et le parcours personnalisé**. Chaque domaine de compétences se décompose en une ou plusieurs UE associée(s) dont 4 sont partiellement ou entièrement mutualisées et communes avec les étudiants de DFGSM2 et DFGSM3.

SOCLE FONDAMENTAL : 19 ECTS

Le socle fondamental relève du 1er cycle des études. Il est constitué de connaissances scientifiques indispensables à la maîtrise ultérieure des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme.

Ce socle porte sur les connaissances fondamentales en séméiologie clinique et paraclinique, de physiologie, de physiopathologie et de pharmacologie permettant à l'étudiant d'obtenir une vision intégrée du fonctionnement normal et pathologique des appareils et systèmes du corps humain.

L'apport théorique est complété par des activités de raisonnement clinique et d'apprentissage pratique en milieu clinique, permettant à l'étudiant de développer des compétences en lien avec les soins généraux, de construire la relation de soin, et de développer une démarche réflexive.

- *UE Séméiologie :*

- *Objectifs généraux:*

- décrire la démarche de la médecine fondée sur les preuves et ses limites ;
- établir une relation d'écoute et adapter son langage à la compréhension du patient ;
- décrire les séquences de l'interrogatoire et l'examen physique ;
- décrire les différentes explorations paracliniques ;
- expliquer la sensibilité, la spécificité, la valeur prédictive positive et la valeur prédictive négative d'un test.

- *UE Physiologie et pathologie des systèmes d'organes : Système cardio-respiratoire ; Autres systèmes du semestre 3 (Dermatologie, système locomoteur, ophtalmologie, système nerveux, ORL) ; Tissu sanguin et système immunitaire (mutualisée en partie avec DFGSM2) ; Reins et voies urinaires ; Autres systèmes du semestre 4 (Endocrinologie (mutualisée partiellement avec DFGSM3), système digestif).*

- Objectifs généraux :

Pour chaque système d'organes étudié :

- décrire de manière générale l'anatomie et la physiologie ;
- orienter l'interrogatoire et l'examen physique au motif de consultation ;
- déterminer ce qui relève d'un examen clinique normal et ce qui relève de la pathologie ;
- identifier les situations d'urgence médicale ;
- s'initier au raisonnement clinique et élaborer des hypothèses diagnostiques.

- *UE Processus infectieux (entièrement mutualisée avec DFGSM3, UE Agents Infectieux Hygiène (AIH))*

- Objectifs généraux :

- décrire la classification, la structure, la virulence et les interactions hôte-pathogène pour les principaux micro-organismes rencontrés en gynécologie, en obstétrique et en pédiatrie ;
- décrire le fonctionnement des défenses de l'organisme ;
- appliquer les règles d'hygiène et les mesures de prévention des infections associées aux soins ;

- utiliser les antiseptiques selon les recommandations ;
- mettre en œuvre les précautions standards pour la gestion de la prévention aux contaminations et connaître les étapes de leur prise en charge ;
- interpréter les examens paracliniques bactériologiques, mycologiques, parasitologiques, virologiques et sérologiques ;
- décrire la classification et le mode d'action des antibiotiques, antiviraux et antiparasitaires.

- ***UE Pharmacologie générale :***

- *Objectifs généraux:*

- décrire les bases de la pharmacocinétique ;
- décrire les bases de la pharmacodynamie ;
- reconnaître les effets indésirables des médicaments ;
- reconnaître l'abus des médicaments et la pharmacodépendance ;
- décrire les règles de prescription et de délivrance des médicaments.

- ***UE Formation aux gestes d'urgence (FGSU2)***

- *Objectifs généraux:*

- identifier une situation d'urgence à caractère médical ;
- réaliser les gestes d'urgences adaptés ;
- répondre aux urgences collectives et aux situations sanitaires exceptionnelles.

- ***UE Soins généraux :***

- *Objectifs généraux:*

- assurer une surveillance pré, per et post-gestes interventionnels ;
- prescrire, réaliser et assurer la surveillance des soins (prélèvements, administration des thérapeutiques...).



DOMAINE PRENATAL :2 ECTS

Assurer le suivi médical de la grossesse.

- *UE Suivi des grossesses à bas risque :*

Compétence 1 - Assurer le suivi des grossesses à bas risque en menant les différentes consultations de suivi prénatal et d'urgence obstétricale

- Objectifs généraux:

L'enseignement en SMa2 repose sur des bases théoriques liées à la grossesse.



DOMAINE PERINATAL: 3 ECTS

Assurer le suivi médical de l'accouchement et de la naissance.

- *UE Naissances eutociques :*

Compétence 4 - Assurer la gestion des naissances eutociques en menant le suivi du travail, en pratiquant l'accouchement eutocique, en surveillant le post-partum immédiat et en accueillant le nouveau-né

- Objectifs généraux:

Identifier les différents paramètres de surveillance de la femme et du nouveau-né :

Concernant la femme :

- Surveiller l'état de santé maternel en post-partum immédiat.

Concernant le nouveau-né :

- Analyser les données cliniques et paracliniques afin d'évaluer l'adaptation à la vie extra-utérine et de mettre en œuvre les premiers soins ;
- Réaliser l'examen clinique de dépistage ;
- Initier l'alimentation du nouveau-né, en respectant le souhait de la femme ou du couple.

- *UE Accompagnement de la parentalité :*

Compétence 5 - Accompagner l'instauration des interactions précoces parents-enfants

- Objectifs généraux:

Assurer les conditions favorables pour que les parents répondent aux besoins du nouveau-né :

- Mettre en œuvre l'ensemble des dispositions permettant d'initier l'alimentation du nouveau-né en respectant le souhait des parents de mettre en place un allaitement maternel ou une alimentation artificielle, et en donnant l'ensemble des informations nécessaires aux parents ;
- Donner des repères et des informations aux parents sur les compétences et besoins du nouveau-né.



DOMAINE POSTNATAL: 6 ECTS

Assurer le suivi médical de la période postnatale.

- *UE Suivi mère-enfant à bas risque :*

Compétence 7 - Assurer le suivi médical postnatal de la mère et de l'enfant à bas risque en menant les visites postnatales mère/enfant, en menant une consultation postnatale, en menant une consultation de suivi néonatal

- Objectifs généraux:

Identifier les différents paramètres de la surveillance de la mère et de l'enfant en postpartum :

- Identifier les besoins ;
- Réaliser l'examen clinique ;
- Analyser les données cliniques et paracliniques afin de délivrer des conseils adaptés à la situation et d'identifier les examens complémentaires et les thérapeutiques nécessaires ;
- Expliquer et réaliser les tests de dépistage néonatal ;
- Informer des risques de la période postnatale (couchage, portage, syndrome du bébé secoué, prévention des accidents domestiques...).



DOMAINE GYNECOLOGIQUE: 3 ECTS

Assurer le suivi gynécologique de prévention et de contraception et la promotion de la santé sexuelle et reproductive.

- *UE Suivi gynécologique : (mutualisée avec DFGSM2, UE Génétique, reproduction, obstétrique, gynécologie (GRPG))*

Compétence 10 - Assurer un suivi gynécologique en menant une consultation de suivi gynécologique de prévention et de contraception et en menant et réalisant la rééducation périnéo-sphinctérienne

- Objectifs généraux:

Identifier les différents temps de la consultation de contraception et de suivi gynécologique de prévention (dont la consultation préconceptionnelle) :

- Accueillir la femme ou le couple et expliquer le déroulement de la consultation ;
- Réaliser l'interrogatoire et l'examen clinique ;
- Analyser les données cliniques et paracliniques afin de délivrer des conseils adaptés à la situation et d'identifier les examens complémentaires et les thérapeutiques nécessaires.

- ***UE Santé sexuelle et reproductive :***

Compétence 11 - Assurer la promotion et le suivi de la santé sexuelle et reproductive en concevant et animant des séances éducatives sur la vie affective et sexuelle, en menant une consultation de contraception et en réalisant une interruption volontaire de grossesse médicamenteuse

- *Objectifs généraux:*

Participer à la consultation de contraception et à l'animation de séances éducatives sur la vie affective et sexuelle.

L'enseignement en sma2 se concentre sur l'approche historique, sociologique et législative de la contraception. Il présente également les différentes périodes de la vie sexuelle d'une femme.



DOMAINE RECHERCHE : 2 ECTS

Adosser sa pratique médicale à une démarche scientifique.

- ***UE Recherche :***

Compétence 13 - Analyser des données scientifiques et professionnelles en mobilisant les outils de recherche bibliographiques et en réalisant la lecture critique d'articles :

- *Objectifs généraux:*

Mener une recherche documentaire et analyser la littérature scientifique :

- Mobiliser les outils de recherche bibliographique, notamment numériques et effectuer une recherche documentaire ;
- Analyser des données scientifiques, grâce à des lectures critiques d'articles scientifiques

dans des revues à comité de lecture en s'appuyant sur des outils de recherche bibliographique ;

- Rédiger des écrits et synthèses, à partir des articles identifiés dans le cadre d'une recherche documentaire, en utilisant une sémantique médicale et scientifique, et en appliquant les normes bibliographiques.

Au premier semestre, un enseignement d'anglais est organisé via la plateforme Universitice pour préparer à l'examen du CLES B1 en anglais. Au second semestre, un enseignement d'anglais est prévu en mode hybride de façon à préparer la communication en anglais avec les usagers au cours de l'exercice professionnel.

Compétence 14 - Expérimenter une démarche de recherche en développant une méthodologie appropriée et en faisant preuve d'intégrité et d'éthique scientifiques :

- Objectifs généraux:

Développer une méthodologie appropriée à la recherche en santé :

- Assimiler et respecter l'intégrité et l'éthique scientifiques ;
- Comprendre les principes de la démarche scientifique et épistémologique de la pratique basée sur les preuves.

 DOMAINE GÉNÉRIQUE : 7 ECTS

Agir en professionnel de santé publique, médical et responsable.

• **UE Santé publique :**

Compétence 15 - Participer à la politique de santé publique en prévenant, dépistant et éduquant en santé, en coordonnant le parcours de soins de la femme, l'enfant et son entourage.

- Objectifs généraux:

Identifier le cadre conceptuel de la santé publique et promouvoir la santé environnementale :

- Définir le concept d'éducation thérapeutique
- Identifier les situations et comportements à risques d'exposition aux polluants dont les perturbateurs endocriniens

- Sensibiliser la femme / le couple à la santé environnementale
- Identifier la place de la sage-femme dans le système de santé français et européen.

- ***UE Communication, humanités, sociétés***

Compétence 16 - Communiquer et collaborer en situation professionnelle, en établissant une relation adaptée, et en assurant sa propre santé et son bien-être

- *Objectifs généraux:*

Etablir une relation de soin et se positionner dans une équipe pluridisciplinaire :

- Communiquer des informations à la femme / au couple lors de situations courantes, en s'assurant de leur compréhension, afin d'assurer la continuité des soins ;
- Transmettre à l'écrit et à l'oral les données cliniques, en prenant en compte le travail en équipe et son propre champ d'intervention afin de développer la collaboration au sein de l'équipe pluridisciplinaire ;
- Participer au contexte de digitalisation de l'exercice professionnel en intégrant les cinq compétences socle de santé numérique : données numériques, cybersécurité, communication numérique, outils numériques en santé, télésanté ;
- Mobiliser ses compétences psycho-sociales.

- ***UE Ethique et législation :***

Compétence 17 - Exercer une activité professionnelle conforme à la législation et à la déontologie, en prenant en compte la dimension éthique

- *Objectifs généraux:*

Appliquer les principes de qualité et de sécurité envers le patient, ainsi que les principes déontologiques et éthiques :

- Appliquer les différentes procédures en lien avec la qualité et gestion des risques (hygiène, identitovigilance, hémovigilance, pharmacovigilance) et assurer la traçabilité des contrôles ;
- Identifier les bases éthiques et les principes déontologiques ;
- Recueillir le consentement pour tous les actes ou examens nécessaires.

B. STAGES

- *Cf. organisation générale de la licence*

➤ Nature des 4 stages de la SMa2

1. Stage d'immersion

Ce stage est réalisé pendant l'été avant l'intégration en SMa2 dans les différentes maternités partenaires de la formation clinique du DESF. Il est précédé d'une matinée d'information organisée au sein du DESF.

- Objectifs généraux:

- Réaliser ses premiers pas de professionnel de Santé.
- Percevoir la valeur de la conscience professionnelle, de la rigueur et du respect mutuel nécessaires à une prise en charge de qualité des patients.
- Sensibiliser aux règles d'hygiène hospitalière et aux mesures de protection contre les risques de contamination.

- Durée: Ce stage se déroule sur 2 semaines consécutives sur la base de 35h /semaine.

- Services:

- Salle de Naissance
- Suites de couches
- Hospitalisation de chirurgie gynécologique

- Horaires:

Les emplois du temps sont élaborés par les sages-femmes coordinatrices des maternités en fonction des services d'accueil et des horaires des professionnels tuteurs de stage.

2. Stage de soins généraux : 4 ECTS

- Objectifs généraux:

- Appréhender les relations avec les patients et le personnel soignant.

- Accueillir les personnes soignées.
- Participer à la vie d'un service de soins.
- Effectuer les gestes techniques de soin.
- Développer son raisonnement clinique.
 - Durée: Ce stage se déroule sur 4 semaines consécutives.
 - Services:

Le stage se déroule uniquement dans les différents services du Centre Hospitalier Universitaire de Rouen et du Centre Henry Becquerel.

- Médecine
- Chirurgie
- Soins de Suites et de Réadaptation
 - Horaires:
- Quart du matin et du soir ; Journée.

3. Stage de suivi per-natal : 5 ECTS

- Objectifs généraux:
- Connaître l'environnement de la naissance et l'organisation d'un bloc obstétrical.
- Appréhender les relations avec le personnel soignant.
- Accueillir la patiente.
- Effectuer les gestes de soin auprès de la patiente.
- Accueillir le nouveau-né.
 - Durée: Ce stage se déroule sur 5 semaines consécutives.
 - Services:

Salle de Naissance dans les maternités partenaires de la formation clinique.

- Horaires:

Gardes de jour et nuit de 12h ou quart du matin et du soir. Les horaires sont portés à la connaissance de l'étudiant par affichage.

4. Stage de suivi post natal : 5 ECTS

- Objectifs généraux:

- Accueillir la mère et le nouveau-né.
- Pratiquer les soins d'hygiène, de confort et technique auprès de la mère.
- Pratiquer les soins d'hygiène auprès du nouveau-né.
- Accompagner et assurer le suivi la mise en place de l'allaitement et de l'alimentation artificielle du nouveau-né.
- Accompagner le développement du lien mère-enfant.
- Collaborer avec le personnel soignant.
 - Durée : Ce stage se déroule sur 5 semaines consécutives.
 - Services :

Suites de couches dans les maternités partenaires de la formation clinique

- Horaires :

Gardes de jour et nuit de 12 H ou quart du matin et du soir. Les horaires sont portés à la connaissance de l'étudiant par affichage.

C. MODALITES DES CONTRÔLES DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

- *Cf. organisation générale de la licence ainsi que le document définissant les modalités de contrôle des connaissances et des compétences*

➤ Admission dans l'année supérieure :

Pour être déclaré admis en SMa3, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année universitaire, soit 60 ECTS (30 ECTS/semestre) à l'issue de la fin des épreuves de deuxième session.

Toutefois, les étudiants sont autorisés à passer dans l'année supérieure avec un maximum de 6 ECTS de dettes, à l'exception des domaines de compétences en prénatal, perinatal, postnatal et en gynécologie qui doivent être obligatoirement validées.

Les sages-femmes enseignantes référentes de l'année sont Mesdames Cannelle CHAPRE ET Clélia DEJEAN.

A. ENSEIGNEMENTS THEORIQUES

L'enseignement théorique comprend 6 domaines de compétences et le parcours personnalisé. Chaque domaine de compétences se décompose en une ou plusieurs UE associée(s).

DOMAINE PRENATAL : 7 ECTS

Assurer le suivi médical de la grossesse.

- *UE Suivi des grossesses à bas risque :*

Compétence 1 - Assurer le suivi des grossesses à bas risque en menant les différentes consultations de suivi prénatal et d'urgence obstétricale

- Objectifs généraux:

Identifier les différents temps de la consultation de suivi prénatal et d'urgence obstétricale :

- Accueillir la femme et/ou le couple et expliquer le déroulement de la consultation ;
- Réaliser l'interrogatoire et l'examen clinique ;
- Analyser les données cliniques et paracliniques afin de délivrer des conseils ou informations adaptés à la situation et d'identifier les examens complémentaires et les thérapeutiques nécessaires.

- *UE Accompagnement du projet de naissance :*

Compétence 2 - Accompagner la femme et le couple dans son projet de naissance en menant l'entretien prénatal précoce et en concevant et animant des séances de préparation à la naissance et à la parentalité

- Objectifs généraux:

Participer à l'entretien prénatal précoce et à l'animation de séances de préparation à la naissance et à la parentalité :

- Identifier les besoins d'accompagnement de la femme enceinte/du couple ;
- Dépister et informer autour des conduites à risque ;
- Co-animer des ateliers de pratiques périnatales.



DOMAINE PERINATAL : 6 ECTS

Assurer le suivi médical de l'accouchement et de la naissance.

• *UE Naissances eutociques :*

Compétence 4 - Assurer la gestion des naissances eutociques en menant le suivi du travail, en pratiquant l'accouchement eutocique, en surveillant le post-partum immédiat et en accueillant le nouveau-né

- Objectifs généraux:

Identifier les différents paramètres de surveillance de la femme et du nouveau-né :

Concernant la femme :

- Soutenir les processus physiologiques ;
- Diagnostiquer et surveiller l'évolution du travail en recueillant et en analysant les données, à partir des différents paramètres de la surveillance clinique et paraclinique ;
- Pratiquer un accouchement eutocique en présentation du sommet ;
- Repérer les lésions périnéales ;
- Surveiller l'état de santé maternel en post-partum immédiat.

Concernant le nouveau-né :

- Analyser les données cliniques et paracliniques afin d'évaluer l'adaptation à la vie extra-utérine et de mettre en œuvre les premiers soins ;
- Réaliser l'examen clinique de dépistage ;
- Initier l'alimentation du nouveau-né, en respectant le souhait de la femme ou du couple.



DOMAINE POSTNATAL : 2 ECTS

Assurer le suivi médical de la période postnatale.

- *UE Suivi mère-enfant à bas risque :*

Compétence 7 - Assurer le suivi médical postnatal de la mère et de l'enfant à bas risque en menant les visites postnatales mère/enfant, en menant une consultation postnatale, en menant une consultation de suivi néonatal

- Objectifs généraux:

Identifier les différents paramètres de la surveillance de la mère et de l'enfant en postpartum :

- Identifier les besoins ;
- Réaliser l'examen clinique ;
- Analyser les données cliniques et paracliniques afin de délivrer des conseils adaptés à la situation et d'identifier les examens complémentaires et les thérapeutiques nécessaires ;
- Expliquer et réaliser les tests de dépistage néonatal ;
- Informer des risques de la période postnatale (couchage, portage, syndrome du bébé secoué, prévention des accidents domestiques...).

- *UE Accompagnement de la parentalité :*

Compétence 8 - Accompagner la parentalité en menant un entretien postnatal et en animant des séances de soutien à la parentalité

- Objectifs généraux:

Participer à l'entretien postnatal précoce et à l'animation de séances de soutien à la parentalité :

- Accueillir la mère, l'enfant et le co-parent, en annonçant le déroulement et les objectifs ;
- Analyser les demandes et les besoins des participants en s'appuyant sur toutes les dimensions de la parentalité (psychologique, juridique...), afin de dispenser des conseils adaptés à la situation.

- *UE Apprentissages cliniques :*

Mise en pratique des enseignements de suivi postnatal en TD, TP.



DOMAINE GYNECOLOGIQUE : 4 ECTS

Assurer le suivi gynécologique de prévention et de contraception et la promotion de la santé sexuelle et reproductive.

- ***UE Suivi gynécologique :***

Compétence 10 – Assurer un suivi gynécologique en menant une consultation de suivi gynécologique de prévention et de contraception et en menant et réalisant la rééducation périnéo-sphinctérienne

- ***Objectifs généraux :***

Identifier les différents temps de la consultation de contraception et de suivi gynécologique de prévention (dont la consultation préconceptionnelle) :

- Accueillir la femme ou le couple et expliquer le déroulement de la consultation ;
- Réaliser l'interrogatoire et l'examen clinique ;
- Analyser les données cliniques et paracliniques afin de délivrer des conseils adaptés à la situation et d'identifier les examens complémentaires et les thérapeutiques nécessaires.

- ***UE Santé sexuelle et reproductive :***

Compétence 11 – Assurer la promotion et le suivi de la santé sexuelle et reproductive en concevant et animant des séances éducatives sur la vie affective et sexuelle, en menant une consultation de contraception et en réalisant une interruption volontaire de grossesse médicamenteuse

- ***Objectifs généraux :***

Participer à la consultation de contraception et à l'animation de séances éducatives sur la vie affective et sexuelle :

Concernant la consultation de contraception :

- Accueillir la femme ou le couple et expliquer le déroulement de la consultation ;
- Informer la femme ou le couple, décrire les avantages et inconvénients, les effets indésirables, les contre-indications et la surveillance des différents moyens contraceptifs et des moyens de prévention et de dépistage des infections sexuellement transmissibles ;

- Réaliser l'interrogatoire nécessaire au choix de la contraception ;
- Analyser les données cliniques et paracliniques afin de délivrer des conseils adaptés au moyen de contraception choisi.

Concernant l'interruption volontaire de grossesse :

- Identifier les étapes de l'interruption volontaire de grossesse.

Concernant les séances éducatives sur la vie affective et sexuelle :

- Co-animer des séances éducatives.



DOMAINE RECHERCHE : 2 ECTS

Adosser sa pratique médicale à une démarche scientifique.

• *UE Recherche :*

Compétence 13 - Analyser des données scientifiques et professionnelles en mobilisant les outils de recherche bibliographiques et en réalisant la lecture critique d'articles :

- Objectifs généraux:

Mener une recherche documentaire et analyser la littérature scientifique :

- Mobiliser les outils de recherche bibliographique, notamment numériques et effectuer une recherche documentaire ;
- Analyser des données scientifiques, grâce à des lectures critiques d'articles scientifiques dans des revues à comité de lecture en s'appuyant sur des outils de recherche bibliographique ;
- Rédiger des écrits et synthèses, à partir des articles identifiés dans le cadre d'une recherche documentaire, en utilisant une sémantique médicale et scientifique, et en appliquant les normes bibliographiques.

Compétence 14 - Expérimenter une démarche de recherche en développant une méthodologie appropriée et en faisant preuve d'intégrité et d'éthique scientifiques :

- Objectifs généraux:

Développer une méthodologie appropriée à la recherche en santé :

- Comprendre les principes de la démarche scientifique et épistémologique de la pratique basée sur les preuves ;
- S'initier aux différentes approches méthodologiques de la recherche en santé ;
- Comprendre les bases de l'épidémiologie clinique et les analyses statistiques.

DOMAINE GÉNÉRIQUE : 6 ECTS

Agir en professionnel de santé publique, médical et responsable.

- ***UE Santé publique :***

Compétence 15 - Participer à la politique de santé publique en prévenant, dépistant et éduquant en santé, en coordonnant le parcours de soins de la femme, l'enfant et son entourage.

- *Objectifs généraux :*

Identifier le cadre conceptuel de la santé publique et promouvoir la santé environnementale :

- Définir les concepts de Santé Publique, Promotion de la santé, Prévention, Soins de santé primaire et santé communautaire et Education à la santé.

Les étudiants effectuent un service sanitaire dans les conditions prévues au titre VII du livre préliminaire de la quatrième partie du code de la santé publique. L'enseignement relatif aux thématiques du service sanitaire est réalisé en ligne via Collegium Santé. Il est mutualisé avec tous les étudiants en santé concernés. Au DESF de Rouen, des TD de remédiation sont organisés.

- ***UE Communication, humanités, sociétés :***

Compétence 16 - Communiquer et collaborer en situation professionnelle, en établissant une relation adaptée, et en assurant sa propre santé et son bien-être

- *Objectifs généraux :*

Etablir une relation de soin et se positionner dans une équipe pluridisciplinaire :

- Communiquer des informations à la femme / au couple lors de situations courantes, en s'assurant de leur compréhension, afin d'assurer la continuité des soins ;

- Transmettre à l'écrit et à l'oral les données cliniques, en prenant en compte le travail en équipe et son propre champ d'intervention afin de développer la collaboration au sein de l'équipe pluridisciplinaire ;
- Participer au contexte de digitalisation de l'exercice professionnel en intégrant les cinq compétences socle de santé numérique : données numériques, cybersécurité, communication numérique, outils numériques en santé, télésanté.

- ***UE Ethique et législation :***

Compétence 17 - Exercer une activité professionnelle conforme à la législation et à la déontologie, en prenant en compte la dimension éthique

- *Objectifs généraux:*

Appliquer les principes de qualité et de sécurité envers le patient, ainsi que les principes déontologiques et éthiques :

- Identifier les bases éthiques et les principes déontologiques ;
- Développer une stratégie de mobilisation de connaissances actualisées.

 PARCOURS PERSONNALISE : 8 ECTS

B. STAGES

 *Cf. organisation générale de la licence*

➤ **Nature des stages de la SMa3**

1. Stage « prénatal » : 2 stages de 4 ECTS chacun

○ *Objectifs généraux:*

- Conduire une consultation prénatale.
- Participer à l'organisation et à l'animation d'une séance collective de préparation à la naissance et à la parentalité.
- Conduire un entretien prénatal précoce.

○ *Durée :*

Chaque stage se déroule sur 4 semaines consécutives.

- Services :

Dans les services de consultations des maternités partenaires de la formation clinique et dans la fonction publique territoriale.

- Horaires :

Définis en fonction des spécificités des terrains de stage, vacations de consultations de jour. Les horaires sont portés à la connaissance de l'étudiant par affichage.

2. Stage « per-natal » : 2 stages de 4 ECTS chacun

- Objectifs généraux :

- Diagnostiquer et suivre le travail, réaliser l'accouchement et surveiller ses suites pour une grossesse à terme a priori normale.

- Durée :

Ces stages se déroulent sur 4 semaines consécutives.

- Services :

Salles de Naissances dans les maternités partenaires de la formation clinique.

- Horaires :

Gardes de jour et nuit de 12 H. Les horaires sont portés à la connaissance de l'étudiant par affichage.

3. Stage « post-natal » : 4 ECTS

- Objectifs généraux :

- Assurer un suivi mère-enfant dans les suites de couches.
- Informer des méthodes contraceptives et prescrire une contraception.

- Durée :

Ce stage se déroule sur 4 semaines consécutives.

- Services :

Suites de naissances physiologiques dans les maternités partenaires de la formation clinique.

- Horaires :

Gardes de jour et nuit de 12 H ou quarts selon les organisations des équipes. Les horaires sont portés à la connaissance de l'étudiant par affichage.

4. Stage de gynécologie : 4 ECTS

2 ECTS en cabinet libéral. Le cabinet de ce stage est au choix de l'étudiant.

2 ECTS en service de gynécologie d'un établissement de santé.

○ Objectifs généraux en cabinet libéral :

- Conduire une consultation prénatale.
- Participer à l'organisation et à l'animation d'une séance collective de préparation à la naissance et à la parentalité.
- Réaliser une visite de PRADO.
- Réaliser un entretien prénatal précoce.
- Participer à l'animation de séances postnatales.
- Réaliser une visite postnatale.
- Réaliser une consultation de contraception et de suivi gynécologique de prévention.
- Appréhender les fonctions de la sage-femme en structure ambulatoire (prise en charge globale, premier recours), sa place au sein du système de santé (démarche de prévention, enjeux de santé publique)
- Appréhender les modalités de la gestion (organisation générale et spécifique, comptabilité, réseau ville-établissement de santé) en structure ambulatoire
- Effectuer la prise en soins pour la rééducation du périnée ou la prévention des troubles musculaires du petit bassin

○ Durée :

Ce stage se déroule sur 2 semaines consécutives en fonction de l'emploi du temps du maître de stage en libéral.

○ Objectifs généraux en gynécologie en établissement de santé :

- Réaliser une consultation de contraception et de suivi gynécologique de prévention.
- Participer aux activités des services de consultation, d'hospitalisation, et de bloc opératoire de chirurgie gynécologique.

- Participer aux activités des services de planification familiale/interruption volontaire de grossesse.

- Services :

Services de consultations des maternités partenaires, gynécologie, bloc opératoire, AMP...

- Horaires :

Les emplois du temps sont élaborés en lien avec les sages-femmes coordinatrices en fonction des spécificités des services. Vacations de journée.

- Durée/Horaires :

Ce stage se déroule sur 2 semaines consécutives selon l'emploi du temps prévu par le cadre du service de gynécologie. Les professionnels communiquent avec l'étudiant pour transmettre le planning prévisionnel.

C. MODALITES DES CONTRÔLES DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

 Cf. organisation générale de la licence ainsi que le document définissant les modalités de contrôle des connaissances et des compétences.

➤ Admission dans l'année supérieure :

Pour être déclaré admis en SMa4, l'étudiant doit avoir validé les 180 ECTS de la Licence.

Aucune dette n'est autorisée quelles que soient les UE.



Formation organisée
avec le soutien de la
Région Normandie

DEPARTEMENT DES ETUDES DE SAGE-FEMME

Règlement des études du Master, en vue du Diplôme d'Etat de Sage-Femme

DFASMa4 (SMa4) – DFASMa5 (SMa5)

Année 2025/2026

Validé en CFVU le

 **Département des Etudes de Sage-femme**

Adresse postale : 1, rue de Germont - 76031 Rouen cedex 1 - tél. : 02 32 88 80 83 –
secretariat.ecole.sages.femmes@chu-rouen.fr

Table des matières

1. Références réglementaires.....	1
2. Organisation générale de la Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques	1
A. RENTREE UNIVERSITAIRE	2
B. DELEGUES DE PROMOTION.....	2
C. ORGANISATION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS.....	2
D. STAGES.....	3
E. DOCIMOLOGIE, MODALITES DE CONTROLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES	4
F. EVALUATION DES STAGES ET DES ENSEIGNEMENTS THEORIQUES PAR LES ETUDIANTS	5
G. BIEN ÊTRE ETUDIANT.....	6
H. DISPOSITIONS PARTICULIERES	6
3. DFASMa4 ou SMa4	7
A. ENSEIGNEMENTS THEORIQUES.....	7
B. STAGES.....	10
C. MODALITES DE CONTRÔLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES.....	13
4. DFASMa5 ou SMa5	14
A. ENSEIGNEMENTS THEORIQUES.....	14
B. STAGE PRE-PROFESSIONNEL	16
C. MODALITES DES CONTRÔLES DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES	17

1. Références réglementaires

- Arrêté du 11 septembre 2009 relatif à l'agrément et au fonctionnement des écoles de sages-femmes.
- Arrêté du 11 mars 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'État de sage-femme.
- Décret n° 2014-1511 du 15 décembre 2014 relatif aux diplômes de santé conférant le grade master
- Décret du 7 octobre 2016 relatif aux fonctions en milieu hospitalier et extrahospitalier des étudiants en Maïeutique.
- Arrêté du 7 octobre 2016 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire de transport pour les étudiants en second cycle des études de maïeutique accomplissant un stage en dehors de l'établissement de rattachement de leur structure de formation.
- Arrêté du 6 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 7 octobre 2016 relatif à la rémunération des étudiants en second cycle des études en maïeutique
- Référentiel professionnel, situations cliniques et compétences des sages-femmes (Mise à jour 2023)

2. Organisation générale de la Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques

La direction du DESF est assurée par Madame Fabienne Darcet, sage-femme directrice. Monsieur le Docteur Alain Diguët, médecin spécialiste en gynécologie-obstétrique assure une fonction de directeur technique et d'enseignement.

Le diplôme de formation approfondie en Sciences Maïeutiques (DFASMa) sanctionne la deuxième partie des études en maïeutique. Il correspond à la validation de l'équivalent de quatre semestres de formation, soit une obtention de 120 crédits européens (ECTS), correspondant au niveau master.

Le diplôme d'Etat de sage-femme est délivré aux étudiants ayant :

- Validé l'ensemble des enseignements et des stages correspondants aux deux cycles de formation ;
- Validé le certificat de synthèse clinique et thérapeutique ; et
- Soutenu leur mémoire avec succès.

A. RENTREE UNIVERSITAIRE

La rentrée universitaire a lieu le 28 août 2025 pour les étudiants SMa4. Les étudiants SMa5 commencent par un stage le 25 Août 2025, la rentrée au DESF a lieu le 29 septembre 2025.

B. DELEGUES DE PROMOTION

Au début de chaque année universitaire, les étudiants de chaque promotion votent pour l'un d'entre eux et son suppléant pour les représenter auprès de la direction du DESF, des jurys d'examen, du conseil de département. Cette désignation a lieu par vote secret à la majorité absolue au 1^{er} tour, à la majorité simple au 2^{ème} tour.

C. ORGANISATION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS

Les études sont organisées sur le modèle d'alternance en cours et en stage.

La formation en master a pour objectifs :

1. L'acquisition des connaissances scientifiques indispensables à la maîtrise des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme complétant et approfondissant celles acquises au cours du cycle précédent.
2. Cette base de connaissances comprend des sciences fondamentales et biomédicales, des sciences humaines et sociales, la santé publique et l'ensemble des disciplines nécessaires à l'exercice de la maïeutique, tel que défini à l'article L. 4151-1 du code de la santé publique.
3. L'acquisition de connaissances pratiques et de compétences au cours de la formation clinique et des stages.
4. Une formation à la démarche scientifique.
5. L'apprentissage du travail en équipe pluri professionnelle et l'acquisition des techniques de communication indispensables à l'exercice professionnel.
6. La sensibilisation au développement professionnel continu comprenant l'évaluation des pratiques professionnelles et l'approfondissement continu des connaissances.

Quatre principes régissent l'acquisition des connaissances. Le DESF de Rouen met un point d'honneur à leur respect :

1. La non-exhaustivité : L'enjeu est d'acquérir des concepts qui permettront à l'étudiant au cours de ses études ultérieures et de sa vie professionnelle de disposer des outils pour faire évoluer ses savoirs et ses savoir-faire.

2. La participation active de l'étudiant le place au cœur de sa formation et favorise la mise en œuvre de l'autoréflexivité
3. L'interdisciplinarité : les enseignements ou les stages intégrant différentes disciplines préparent à la collaboration entre futurs professionnels de la santé.
4. L'ouverture vers différentes thématiques ou différentes pratiques professionnelles : par le choix d'UE librement choisies par l'étudiant et par un encadrement personnalisé accompagnant les projets professionnels de chacun.

Les enseignements sont organisés par disciplines, regroupées sous forme d'UE articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation. Ces enseignements permettent à l'étudiant de développer des connaissances spécifiques, une compétence dans la relation de soin et sa réflexivité. La formation fait également appel aux Technologies de l'Information et de la Communication.

Cet enseignement est assuré par l'équipe pédagogique du DESF, les enseignants de l'UFR Santé, le personnel du CHU de Rouen et des intervenants extérieurs à l'établissement.

Les enseignements prennent la forme de cours magistraux, travaux dirigés ou pratiques, tables rondes, pédagogie à distance en e-learning, pédagogie inversée, ... Ces derniers peuvent être organisés en inter-professionnalité. Une place importante est accordée à la formation par simulation et à l'approche par la gestion des risques.

L'emploi du temps hebdomadaire est fourni aux étudiants sous forme affichée et sous forme numérique, accessible à distance. Les changements qui surviendraient sont fournis aux étudiants dans les plus brefs délais, sous forme numérique.

➤ **UE librement choisies :**

Les étudiants choisissent selon leurs projets personnels et/ou professionnels de suivre des UE spécifiques. Ces UE librement choisies par les étudiants le sont parmi les UE proposées à l'université dans d'autres filières dont la recherche ou parmi les UE spécifiques proposées par le DESF. Un stage supplémentaire est possible. Ces UE offrent la possibilité de diversifier ses connaissances, d'approfondir une thématique ou de bénéficier de temps de réflexion sur soi.

D. STAGES

La répartition et les plannings des stages sont effectués sous la responsabilité de la directrice en lien avec les sages-femmes enseignantes. Les terrains de stage sont majoritairement les établissements de soins en gynécologie ou périnatalité de la Normandie. Des stages en France ou à l'étranger sont possibles sur demande des étudiants.

Des partenariats « Erasmus+ » existent actuellement avec certains pays : Bulgarie, Espagne, Estonie, Portugal, République Tchèque...

La répartition nominative dans les stages est arrêtée et communiquée en début d'année. Un soin particulier est accordé au respect des vœux émis par les étudiants. La répartition définitive doit cependant être établie avec les contraintes et modalités de stage arrêtées avec les partenaires de la formation clinique.

La présence des étudiants en stage est obligatoire. Les roulements hebdomadaires sont communiqués aux étudiants deux semaines au minimum avant leur départ en stage et sont consultables sur Universitice. Les étudiants assurent des amplitudes horaires variables dont des gardes de jour et de nuit, y compris les week-ends et jours fériés, dans le respect de la continuité des soins et des repos de sécurité et conformément au fonctionnement des établissements d'accueil publics et privés. En cas d'absence, les modalités de récupération du temps de stage sont définies en lien avec le DESF et le terrain de stage, au regard du règlement intérieur.

Après chaque garde ou quart, l'étudiant remplit un relevé de son activité complété par son auto-évaluation suivi d'un feedback du professionnel encadrant.

➤ Indemnités de stage

En Master, une indemnité annuelle de stage forfaitaire est versée mensuellement. Les conditions sont précisées dans les décrets de 2016. Le montant de cette indemnité est précisé dans le dernier arrêté du 6 juillet 2023.

E. DOCIMOLOGIE, MODALITES DE CONTROLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES

Les épreuves sont planifiées sur l'année universitaire et le calendrier général des examens est communiqué aux étudiants dans le mois qui suit la rentrée.

Le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé pour chaque semestre par un contrôle continu et régulier et/ou par un examen terminal. Les épreuves des examens peuvent être réalisées sous formes

écrite, orale ou informatique. La session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Une note supérieure ou égale à 10 sur 20 est exigée pour la validation de chaque UE. Quand l'évaluation d'une UE est constituée de plusieurs épreuves un coefficient peut être attribué à ces dernières. Les modalités sont définies dans le document des modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances du DESF.

Une délibération du jury d'examen 1^{ère} session a lieu à la fin de chaque semestre et statue souverainement sur le résultat des contrôles de connaissances en vue de la validation des UE dispensées. Une délibération portant sur les 2^{èmes} sessions des 2 semestres est organisée sous la forme d'une Commission d'Attribution des Crédits (CAC). Les jurys sont composés par l'équipe pédagogique du DESF, des représentants de l'université, des représentants de l'enseignement et un représentant des responsables de stage.

D'après le décret de 2013 : *« Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions au cours du deuxième cycle des études en sciences maïeutiques. Une de ces deux années ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de la structure assurant la formation de sage-femme. »*

➤ **Évaluation de l'UE « apprentissage clinique » :**

L'unité d'Apprentissages Cliniques comprend une ou plusieurs épreuves pratiques au DESF ou sur les terrains de stage. Une note supérieure ou égale à 10 sur 20 est exigée pour la validation de cette UE.

L'acquisition de l'unité d'Apprentissages Cliniques nécessite aussi la validation de tous les stages.

Celle-ci est prononcée au vu du carnet de stage par la directrice du DESF et en lien avec les équipes cliniciennes. En cas de non validation, l'étudiant effectue un nouveau stage dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique en lien avec le terrain de stage. Il peut se dérouler sur une période de vacances. Dans le cas où plusieurs stages sont invalidés, les modalités de rattrapage sont définies par l'équipe pédagogique en lien avec le règlement intérieur, dans la limite de 6 ECTS par année.

F. EVALUATION DES STAGES ET DES ENSEIGNEMENTS THEORIQUES PAR LES ETUDIANTS

L'ensemble des stages et des enseignements théoriques sont évalués en ligne par les étudiants. A la fin de chaque stage et de chaque semestre pour les UE théoriques, l'étudiant est invité par mail, sur sa boîte universitaire, à compléter un questionnaire d'évaluation. L'évaluation est anonyme et confidentielle. L'analyse des réponses et les actions mises en place s'inscrivent dans la logique de démarche d'amélioration continue de la qualité de la formation du DESF de Rouen.

G. BIEN ÊTRE ETUDIANT

Différents éléments sont mis en place pour favoriser le bien être de chacun au sein du DESF. Par exemple, des sofas gonflables pour un « espace détente », une UE « confiance en soi », une autre « sophrologie » et « Initiation à la préparation mentale », un partenariat avec la commission d'aide aux étudiants de l'UFR Santé, un temps de retour d'expérience avec une psychologue, une sage-femme enseignante référente CNAES ...

Une visite médicale annuelle est organisée.

En début de parcours, une sage-femme enseignante « référente » est attribuée à chaque étudiant. Des entretiens individualisés sont organisés régulièrement afin de personnaliser l'accompagnement. Le binôme sage-femme référente-étudiant ainsi formé reste le même tout au long du cursus universitaire. Il peut cependant être amené à changer sur demande de l'un de ses deux membres.

Chaque étudiant a accès à un portfolio numérique qui lui est présenté à la rentrée. Ce portfolio numérique sera alimenté pendant la durée de ses études au sein du DESF. Il contient les différents documents entourant la formation, les objectifs de stage, etc. Il appartient à l'étudiant de le mettre à jour régulièrement, il sera utilisé pour les entretiens individualisés, pour les validations de stage, etc.

H. DISPOSITIONS PARTICULIERES

En cas de situation personnelle particulière, les étudiants sont invités à communiquer selon leurs souhaits avec l'équipe enseignante. Des dispositions exceptionnelles pourront être mises en place.

3. DFASMa4 ou SMa4

La sage-femme enseignante référente de l'année est **Madame Céline VANDERCOILDEN**

A. ENSEIGNEMENTS THEORIQUES

L'enseignement théorique comprend 7 UE dispensées au DESF.

UE1 : Obstétrique, maïeutique, démarche clinique, diagnostic anténatal et médecine fœtale: 11 ECTS

- *Objectifs généraux :*

- Assurer la surveillance prénatale de la grossesse physiologique ;
- Assurer l'animation de séances de préparation à la naissance et à la parentalité ;
- Diagnostiquer et suivre le travail, réaliser l'accouchement et surveiller ses suites ;
- Dépister et participer à la prise en charge des patientes présentant des complications de la grossesse, de l'accouchement et des suites de couches ;
- Acquérir des connaissances permettant l'apprentissage de l'échographie obstétricale ;
- Acquérir les connaissances médicales, juridiques et éthiques sur le diagnostic anténatal et la médecine fœtale.

UE2 : Gynécologie : 2 ECTS

- *Objectifs généraux :*

- Informer et conduire une consultation de contraception ;
- Conduire une consultation péri-conceptionnelle ;
- Assurer le suivi gynécologique de prévention et connaître les enjeux de la lutte contre le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et les infections sexuellement transmissibles (IST) ;
- Acquérir des connaissances permettant l'apprentissage de la rééducation périnéale ;
- Réaliser une échographie gynécologique de dépistage ;
- Dépister et participer à la prise en charge des femmes présentant une ou des infections et pathologies gynécologiques ;
- Maîtriser les bonnes pratiques de dépistage des IST : indications, prise en charge du partenaire ;

- Pouvoir répondre aux demandes liées au désir d'enfant, à la contraception ou à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) ;
- Informer et participer à la prise en charge des femmes ayant recours à l'IVG ;
- Favoriser le dialogue autour de la sexualité et pouvoir répondre ou orienter en cas de plaintes ;
- Offrir un suivi de qualité adapté à la personne en favorisant les conditions d'expression et d'écoute ;
- Connaître le cadre législatif et réglementaire : organisation du dispositif de dépistage et de planification ;
- Acquérir les connaissances médicales, juridiques et éthiques sur l'assistance médicale à la procréation.

UE3 : Néonatalogie, pédiatrie : 4 ECTS

- *Objectifs généraux* :

- Participer à la prise en charge d'un nouveau-né présentant une pathologie ;
- Acquérir les bases de la physiologie néonatale suffisantes sur :
 - L'adaptation à la vie extra-utérine du nouveau-né,
 - La physiologie de l'hypoxie néonatale,
 - L'algorithme de réanimation néonatale ;
- Participer à la prise en charge des urgences néonatales ;
- Assurer la surveillance, l'examen et la prise en charge du nouveau-né dans un cadre hospitalier et extrahospitalier.

UE4 : Santé publique : 3 ECTS

- *Objectifs généraux* :

L'enseignement de Santé publique tient compte de la place de la sage-femme dans le système de santé. Il est orienté vers la prévention et l'éducation et a pour objectifs :

- Prévenir, informer, éduquer dans les domaines de la maïeutique, de l'obstétrique, de la gynécologie et de la néonatalogie ;
- Dépister les situations à risque médical, psychologique et social ;
- Participer à un réseau de soins.

UE5 : Enseignement clinique : 30 ECTS ; incluant les ECTS de stage

- *Objectifs généraux :*

- L'acquisition des compétences spécifiques et transversales décrites dans le référentiel professionnel, situations cliniques et compétences des sages-femmes (Mise à jour 2023)
- La maîtrise du raisonnement clinique ;
- La mise en relation et la cohérence entre les enseignements dispensés et les stages ;
- L'ouverture vers les différents modes d'exercice de la sage-femme ;
- La réalisation du projet professionnel de chaque étudiant.

 UE7 : Recherche : 3 ECTS

- *Objectifs généraux :*

- Approfondir l'initiation à la recherche dans la continuité des enseignements dispensés au cours du premier cycle des études en sciences maïeutiques.
- L'étudiant rédige et soutient oralement un « travail probatoire », trame de la rédaction du mémoire de SMA5. Le sujet choisi est en lien avec la maïeutique dans le domaine de la périnatalité et de la santé génésique des femmes. Il peut aborder notamment des aspects médicaux, sociaux, psychologiques, juridiques, déontologiques, éthiques ou historiques en prenant appui sur les méthodes et les outils de recherche enseignés.

 UE16 : Pharmacologie : 1 ECTS

- *Objectifs généraux :*

- Les compétences de la sage-femme en pharmacologie doivent être en lien avec son droit de prescription, l'autorisation à réaliser les examens cliniques et techniques prescrits par un médecin en cas de pathologie maternelle ou fœtale identifiée, et leur participation au traitement de toute patiente présentant une affection gynécologique, sous la direction d'un médecin.
- L'enseignement de pharmacologie permet l'acquisition de connaissances générales de pharmacocinétique orientées vers la santé génésique de la femme, l'obstétrique, la néonatalogie et la pédiatrie. Il doit permettre d'améliorer la qualité et la sécurité de la prescription et de l'optimiser sur le plan économique.

 Les UE librement choisies : 6 ECTS

Les étudiants peuvent anticiper et valider la totalité des UE libres du master soit 12 ECTS sur la SMa4.

➤ Séances d'analyses cliniques

Il s'agit d'une analyse d'un cas clinique exposée en pluridisciplinaire sur des sujets de pratique courante des sages-femmes. Les étudiants exposent à l'oral leur argumentation des décisions et des stratégies thérapeutiques.

- Objectifs:

- Conduire un raisonnement médical.
- Confronter la littérature scientifique au cas clinique.
- Appliquer un regard critique et déontologique.

B. STAGES

- Cf. organisation générale du master

➤ Nature des stages du Master

1. Stage de gynécologie : 6 ECTS

○ Objectifs généraux :

- Réaliser une consultation de contraception et de suivi gynécologique de prévention (situation 7 du référentiel métier et compétences)
- Participer aux activités des services de consultation, d'hospitalisation, et de bloc opératoire de chirurgie gynécologique
- Participer aux activités des services de planification familiale/interruption volontaire de grossesse
- Mettre en œuvre des savoir-faire de raisonnement clinique, procéduraux, d'information et de communication, de réflexivité
- Mettre en œuvre des savoir-faire de coopération, de gestion et management et en pédagogie

○ Durée :

Ce stage se déroule sur 5 semaines consécutives soit 180 H.

○ Services :

Services de consultations des maternités partenaires, gynécologie, bloc opératoire, AMP...

○ *Horaires :*

Les emplois du temps sont élaborés en lien avec les sages-femmes coordinatrices en fonction des spécificités des services. Vacances de journée. (36 H / sem)

2. Stage en service d'hospitalisation en cours de grossesse : 6 ECTS

○ *Objectifs généraux :*

- Participer à la prise en charge des grossesses à haut risque
- Participer aux activités des services de DAN
- Mettre en œuvre des savoir-faire de raisonnement clinique, procéduraux, d'information et de communication, de réflexivité
- Mettre en œuvre des savoir-faire de coopération, de gestion et management et en pédagogie

○ *Durée :*

Ce stage se déroule sur 5 semaines consécutives soit 180 H.

○ *Services :*

Salle de Naissance dans les maternités partenaires de la formation clinique

○ *Horaires :*

Roulement majoritairement de jour, établi par le DESF en lien avec les spécificités des services. (36 H / sem)

3. Stage de PMI : 6 ECTS (suivi prénatal et planification familiale)

○ *Objectifs généraux :*

- Conduire une consultation prénatale (situation 1 du référentiel métier et compétences) et pratiquer des échographies obstétricales
- Organiser et animer une séance individuelle et/ou collective de préparation à la naissance et à la parentalité (situation 2 du référentiel métier et compétences)
- Réaliser une consultation de contraception et de suivi gynécologique de prévention (situation 7 du référentiel métier et compétences)
- Participer aux activités spécifiques d'un centre de PMI
- Repérer une situation de vulnérabilité et orienter en conséquence

- Mettre en œuvre des savoir-faire de raisonnement clinique, procéduraux, d'information et de communication, de réflexivité
- Mettre en œuvre des savoir-faire de coopération, de gestion et management et en pédagogie
 - *Durée :*

Ce stage se déroule sur 5 semaines consécutives soit 180H.

- *Services :*

PMI partenaires sur la région.

- *Horaires :*

Vacations de jour, roulement établi par le DESF en lien avec les spécificités des services. (36 H / sem)

4. Stage de salle de naissance (2 stages) : 6 x 2 = 12 ECTS

- *Objectifs généraux :*

- Assurer une consultation d'urgence au cours du 3ème trimestre (situation 3 du référentiel métier)
- Diagnostiquer et suivre le travail, réaliser l'accouchement, suivre ses suites pour une grossesse à terme a priori normale (situation 4 du référentiel métier)
- Diagnostiquer et prendre en charge l'hémorragie de la délivrance, quel que soit le lieu et au-delà du post-partum immédiat (situation 5 du référentiel métier)
- Réaliser une réanimation néo-natale (situation 8 du référentiel métier)
- Mettre en œuvre des savoir-faire de raisonnement clinique, procéduraux, d'information et de communication, de réflexivité
- Mettre en œuvre des savoir-faire de coopération, de gestion et management, et en pédagogie

- *Horaires :*

Ces stages se déroulent sur 5 semaines consécutives soit 180 H par stage.

- *Services :*

Salle de naissances en niveau III pour un stage au moins, dans les maternités partenaires de la formation clinique

- *Modalités de roulements :*

Gardes de jour et de nuit, planning établi par le DESF. (36 H / sem)

5. Stage de suivi post natal : 6 ECTS

○ *Objectifs généraux :*

- Assurer un suivi mère-enfant dans les suites de couches jusqu'à la visite post-natale (situation 6 du référentiel métier et compétences)
- Informer des méthodes contraceptives et participer à la prescription de la contraception (situation 7 du référentiel métier et compétences)
- Participer à la prise en charge des mères et/ou des enfants présentant une/des pathologie(s) dans la période post-natale
- Mettre en œuvre des savoir-faire de raisonnement clinique, procéduraux, d'information et de communication, de réflexivité
- Mettre en œuvre des savoir-faire de coopération, de gestion et management et en pédagogie

○ *Durée :*

Ce stage se déroule sur 5 semaines consécutives soit 180 H.

○ *Services :*

Suites de couches dans les maternités partenaires de la formation clinique

○ *Horaires :*

Roulement majoritairement de jour, établi par le DESF en lien avec les spécificités des services. (36 H / sem)

C. MODALITES DE CONTRÔLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES

- *Cf. organisation générale du master ainsi que le document définissant les modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances*

➤ **Admission dans l'année supérieure :**

Pour être déclaré admis en SMA5, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année universitaire soit 60 ECTS (30 ECTS/semestre) à l'issue de la fin des épreuves de deuxième session.

Toutefois, les étudiants sont autorisés à passer dans l'année supérieure avec un maximum de 6 ECTS de dettes, à l'exception des UE Obstétrique Maïeutique, Gynécologie, Pédiatrie et Apprentissages Cliniques qui doivent être obligatoirement validées.

La sage-femme enseignante référente de l'année est **Madame Christelle OUVRARD**

A. ENSEIGNEMENTS THEORIQUES

L'enseignement théorique comprend 7 UE dispensées au DESF.

UE1 : Obstétrique, maïeutique : 5 ECTS

- *Objectifs généraux* : cf. SMa4

UE2 : Gynécologie : 3 ECTS

- *Objectifs généraux* : cf. SMa4

UE3 : Néonatalogie, pédiatrie : 3 ECTS

- *Objectifs généraux* : cf. SMa4

UE5 : Enseignement clinique : 30 ECTS incluant les ECTS de stage

- *Objectifs généraux* : cf. SMa4

UE6 : Sciences humaines et sociales - droit, économie, management et langue étrangère : 6 ECTS

- *Objectifs généraux* :

- Développer une réflexivité sur ses pratiques et son développement professionnels ;
- Approfondir ses connaissances sur la psychologie et les affections psychopathologiques du nourrisson et de l'enfant afin de dépister des situations de vulnérabilité et d'orienter la femme ou le couple dans le réseau de périnatalité ;
- Acquérir les connaissances nécessaires au dépistage, à l'orientation et à la participation de la prise en charge des femmes présentant des troubles psychopathologiques et psychiatriques ;
- Connaître les bases légales et les priorités de la politique de santé régissant le système de santé français et de protection sociale, ainsi que les principes de son pilotage et ses limites ;
- Connaître les dimensions organisationnelles des professions, l'organisation du travail, les collaborations interprofessionnelles, la gestion et l'administration ;

- Acquérir des connaissances sur l'organisation territoriale du système de santé et des soins (coopérations, contractualisations, etc.) ;
- Acquérir ou approfondir des connaissances de base en économie de la santé ;
- Approfondir ses compétences en langue étrangère

UE7 : Mémoire: 6 ECTS

- *Objectifs généraux :*

- Former de futurs professionnels capables :
 - d'adopter une attitude réflexive par rapport à leur pratique et leur développement professionnel afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins ainsi qu'à l'évolution de la profession ;
 - de mettre en place une démarche d'évaluation des pratiques professionnelles ;
 - de fonder leur pratique sur des données probantes.
- En fonction de leur projet professionnel, les étudiants rédigent un mémoire soit à orientation professionnelle, soit à orientation recherche. Le sujet traité est choisi par l'étudiant en SMa4, lors de la rédaction du travail probatoire. La rédaction est individuelle, sous la responsabilité d'un directeur de mémoire. L'élaboration du mémoire nécessite la mobilisation de connaissances méthodologiques, de savoirs professionnels, de capacités d'analyse, de synthèse, d'évaluation et d'autonomie.

Le mémoire donne lieu à une soutenance publique devant un jury.

UE16 : Pharmacologie : 1 ECTS

- *Objectifs généraux :* cf. SMa4

UE librement choisies : 6 ECTS

➤ **Certifications:**

AFGSU : Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2

- *Objectif général :*

- Former aux gestes et soins d'urgence en attendant l'équipe médicale spécialisée.

Journées de formation :

Les étudiants sont invités à participer à des congrès régionaux ou nationaux autour de la périnatalité ou de la gynécologie (exemple : les journées du Collège national des sages-femmes, journées de Gynécologie, de Pédiatrie Néonatale, d'Obstétrique et de Médecine Périnatale.)

B. STAGE PRE-PROFESSIONNEL

Nature du stage

En SMa5, un stage d'une durée d'un semestre à temps plein est organisé au cours du quatrième semestre du deuxième cycle des études en sciences maïeutiques. Il est appelé « stage intégré ». Ses objectifs sont :

- Le développement des compétences fondamentales nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme ;
- L'acquisition des compétences spécifiques et transversales décrites dans le référentiel métier et compétences de sage-femme ;
- La maîtrise du raisonnement clinique ;
- La mise en relation et la cohérence entre les enseignements dispensés et les stages ;
- L'ouverture vers les différents modes d'exercice de la sage-femme ;
- La réalisation du projet professionnel de chaque étudiant.

1. Stage intégré « physiologie » : 12 ECTS

- *Durée :*

Ce stage, d'une durée de 360H, se déroule sur 11 semaines, à raison de 33 H / sem.

- *Services :*

Consultations obstétricales prénatales et en échographie, salle de naissances, suites de naissance. Dans les maternités partenaires de la formation clinique ou hors de la région. Une période est possible en cabinet libéral.

- *Horaires :*

Définis en fonction des spécificités des terrains de stage, vacations de jour et/ou de nuit.

2. Stage intégré « pathologie » : 12 ECTS

- *Durée :*

Ce stage, d'une durée de 360H, se déroule sur 11 semaines, à raison de 33 H / sem.

- *Services :*

Consultations obstétricales prénatales et en échographie, service de surveillance de grossesse, salle de naissances, suites de naissance, unité kangourou. Dans les maternités partenaires de la formation clinique ou hors de la région.

○ *Horaires :*

Définis en fonction des spécificités des terrains de stage, vacations de jour et/ou de nuit.

C. MODALITES DES CONTRÔLES DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES

- *Cf. organisation générale du master ainsi que le document définissant les modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances*
- CSCT : Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique

Un certificat de synthèse clinique et thérapeutique est organisé au cours du dernier semestre de formation. Ce certificat est destiné à vérifier les compétences acquises lors des deux cycles par les étudiants et leur capacité à synthétiser leurs connaissances. Il est composé d'une épreuve écrite et d'une épreuve clinique auprès d'une patiente qui doivent toutes deux être validées sans compensation.

➤ **Délivrance du diplôme d'état de Sage-Femme :**

Le Diplôme d'Etat de Sage-Femme (Grade Master) est délivré à l'issue de la formation de sage-femme aux étudiants qui ont validé :

- les unités d'enseignement et les stages des deux cycles de formation,
- le certificat de synthèse clinique et thérapeutique.
- le mémoire.

Les étudiants ayant validé l'ensemble des UE théoriques et cliniques de la SMa5 et qui n'ont pas validé le mémoire, peuvent être autorisés par le Conseil Départemental de l'Ordre des Sages-Femmes (du lieu du remplacement) à avoir une activité de sage-femme (décret 2014-1067 du 19 septembre 2014 relatif à l'exercice de la profession de sage-femme par des étudiants). Cependant, ils doivent être inscrits en SMa5 pour pouvoir bénéficier de cette autorisation.

De fait, ils ne sont pas soumis au statut d'étudiant hospitalier en maïeutique.

En cas de non validation du mémoire, les étudiants doivent reprendre une inscription universitaire pour le présenter l'année suivante.

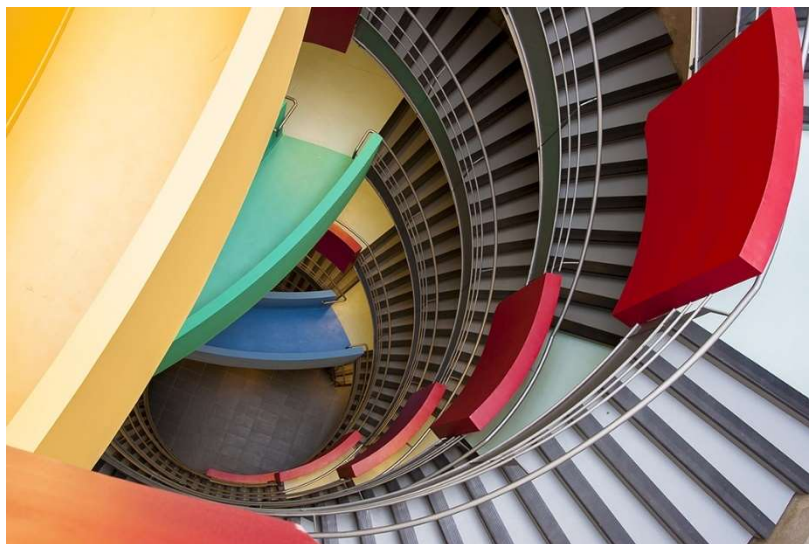
2025 - 2026

Règlement des études Options Santé L.AS 1, 2 et 3

Options Santé MMO A et B

Option Santé Pharmacie

Option Santé MMOP



A.	Dispositions générales	45
1.	Inscriptions pédagogiques dans les options santé des L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3	45
2.	Guide pour le choix des options accès santé des L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 pour l'année universitaire 2025-2026	67
3.	Equipe pédagogique et conseil de perfectionnement des options santé des L.AS.	1243
4.	Suivi des étudiants inscrits dans les options santé des L.AS	1344
B.	Organisation et programme des enseignements des options santé MMO A et B.....	1344
1.	Matière 1 Anatomie Humaine (MMO A/B)	1344
2.	Matière 2 Physiologie Humaine (MMO A/B ; Pharmacie)	1546
3.	Matière 3 Biologie Cellulaire Humaine (MMO A)	1546
4.	Matière 4 SHS Psychologie Médicale (MMO A/B)	1647
5.	Matière 5 Santé Publique (MMO B)	1647
6.	Matière 6 Reproduction et Embryologie Humaines (MMO A/B)	1647
C.	Organisation et programme des enseignements de l'option santé Pharmacie.....	1920
1.	Matière 1 Anatomie Générale Humaine (Pharmacie ; MMO A/B)	1920
2.	Matière 2 Physiologie Humaine (Pharmacie ; MMO A/B)	2024
3.	Matière 3 Médicaments (Pharmacie)	2122
4.	Matière 4 Biochimie (Pharmacie)	2122
5.	Matière 5 Ecosystèmes (Pharmacie)	2122
6.	Matière 6 Chimie (Pharmacie)	2122
7.	Matière 7 Biologie Moléculaire et Génétique (Pharmacie)	2223
D.	Modalités de contrôle des connaissances (MCC) des options santé MMO A, MMO B et Pharmacie et validation des options santé des L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3	2425
1.	Dispositions générales	2425
2.	Constitution des sujets d'examens	2425
3.	Validation des options santé.....	2627
4.	Dispositions spécifiques relatives aux options santé intéressant les étudiants de L.AS 2 et L.AS 3	3132

Ce document a pour objectif de :

- Décrire l'organisation et **le programme des quatre options santé** des Licences avec option accès santé (L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3),
- Décrire les modalités de contrôle de connaissances et compétences, et de validation **des quatre options santé des** L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3.

Toutes les informations concernant le module des métiers de la santé, le module de préparation aux épreuves orales du second groupe d'épreuves afin d'accéder aux formations de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP) et l'organisation de l'accès aux formations MMOP et à la formation de Masso-Kinésithérapie sont précisées dans le document intitulé « Conditions d'accès aux formations MMOP et à la formation de Masso-Kinésithérapie ».

Les éléments mentionnés dans ce document concernent les étudiants qui sont inscrits en L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3 à l'**Université Rouen Normandie** et à l'**Université Le Havre Normandie**.

Le présent document tient compte des textes réglementaires et des objectifs pédagogiques fixés par les enseignants des quatre formations médicales MMOP :

- Code de l'éducation
- Code de la santé publique
- Loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé
- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
- Avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 15 Octobre 2019
- Décret n° 2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique, décret n° 2019-1126 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès au premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,
- Arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique),
- Arrêté du 13 décembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique pour les personnes titulaires de titres ou diplômes de santé validés dans un État autre qu'un État membre de l'Union Européenne, d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace européen, de la Confédération suisse ou de la Principauté d'Andorre ou pour les personnes ayant accompli des études en vue de ces titres ou diplômes,
- Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute,
- Arrêté du 22 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 4 Novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,
- Arrêté du 29 juin 2023 modifiant l'arrêté du 4 Novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,
- Arrêté du 5 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,
- Décret no 2024-747 du 5 juillet 2024 relatif aux conditions et modalités d'admission des étudiants aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique.

Dès la rentrée universitaire et durant toute l'année universitaire et ceci afin d'éviter toute incompréhension et tout malentendu :

*** Chaque étudiant inscrit en L.AS 1 ou L.AS 2 ou L.AS 3 à l'Université de Rouen Normandie ou à l'Université Le Havre Normandie doit prendre connaissance des dispositions qui régissent l'organisation et la validation de la licence de rattachement de la L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 au sein de la composante d'appartenance de la licence pour les enseignements disciplinaires.**

*** Chaque étudiant inscrit en L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 doit prendre connaissance des dispositions qui régissent l'organisation des enseignements et la validation des options santé, du module de présentation des métiers de la santé et hors santé, et du module de préparation aux épreuves orales au sein de l'UFR Santé.**

*** Chaque étudiant doit également prendre connaissance des dispositions relatives à l'organisation des épreuves du premier groupe et du second groupe donnant accès aux formations MMOP.**

*** Chaque étudiant doit également prendre connaissance des dispositions relatives à l'organisation des épreuves donnant accès à la formation de Masso-Kinésithérapie.**

Les étudiants inscrits en L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3, doivent consulter régulièrement leur espace numérique de travail (ENT), leur boîte mail universitaire et la page web dédiée aux étudiants en LAS sur le site internet de l'UFR Santé de Rouen.

⇒ lien internet : [Faculté de Médecine et Pharmacie - Licences option "accès santé" \(L.AS\) \(univ-rouen.fr\)](#)

Il est rappelé que le respect et la courtoisie sont de rigueur dans les échanges entre les étudiants, leurs parents ou le représentant légal pour les mineurs d'une part, et les enseignants et les personnels de l'UFR Santé d'autre part.

Toute atteinte à l'ordre ou à la réputation de l'université, y compris sur les réseaux sociaux, pourra entraîner une saisine de la section disciplinaire des usagers (commission de discipline).

La correspondance entre les étudiants et la faculté (enseignants et administration) doit obligatoirement être réalisée *via* la boîte mail universitaire (@univ-rouen.fr) personnelle de chaque étudiant. Toute demande réalisée par une autre messagerie ne sera pas prise en compte.

Selon les dispositions réglementaires en vigueur, les échanges verbaux et écrits avec les parents ou le représentant légal ne peuvent avoir lieu qu'en présence ou copie des étudiants mineurs. Afin de respecter l'autonomie de décision et l'information des étudiants majeurs, ce même principe de communication est demandé.

A. Dispositions générales

1. Inscriptions pédagogiques dans les options santé des L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3

Les Licences 1 (L.AS 1) ou 2 (L.AS 2) ou 3 (L.AS 3) avec option « Accès Santé » de l'Université de Rouen Normandie ou de l'Université Le Havre Normandie, permettent aux étudiants qui le souhaitent et qui satisfont aux exigences définies par l'UFR de Santé de Rouen, de faire acte de candidature dans une ou plusieurs formation(s) médicale(s) (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie) et pour certaines L.AS 1 et L.AS 2 de l'Université de Rouen à la formation de Masso-Kinésithérapie.

Seuls peuvent s'inscrire en L.AS 3 :

- Les étudiants issus de L.AS 2 ayant épuisé au maximum une chance de candidature aux formations MPOM, soit en PCEM 1, PCEP 1, PACES, PASS, L.AS 1 ou L.AS 2,
- Les étudiants issus de L2 ayant épuisé au maximum une chance de candidature aux formations MPOM, soit en PCEM 1, PCEP 1, PACES, PASS ou L.AS 1.

L'inscription en L.AS 2 ou L.AS 3 impose la validation de la totalité des 60 ECTS de l'année antérieure de licence.

Chacune des Licences avec option « accès santé » (L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3) peut donner accès à une option santé (MMO) ou deux option(s) santé (MMO et P) en fonction de la L.AS considérée.

On distingue ainsi **quatre options santé différentes** accessibles en fonction de l'appartenance à la L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 considérée :

- **Option santé MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques),
- **Option santé MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales),
- **Option santé Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques),
- **Option santé MMOP** combinant les UE d'une option santé MMO aux UE d'une option santé P en fonction de la L.AS considérée.

Les options santé **MMO A, MMOB et Pharmacie** comportent deux unités d'enseignement (UE) incluant chacune plusieurs matières. Chaque semestre de L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 concernée par ces options santé **MMO A, MMOB et Pharmacie** comporte une UE de l'option santé considérée (MMO ou P ou MMOP). Le programme des enseignements, les modalités de contrôle de connaissance et des compétences les examens des options santé **MMO A, MMOB et Pharmacie** sont identiques pour les L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3.

Afin de pouvoir valider l'option santé et les ECTS qui y sont associées, l'étudiant doit avoir effectué son inscription pédagogique dans l'option santé considérée.

⇒ **L'inscription pédagogique dans l'option santé doit être effectuée avant le Lundi 29 Septembre 2025 au sein de leur UFR de rattachement.**

Un étudiant peut faire le choix d'effectuer une inscription pédagogique dans deux options santé (MMO et Pharmacie) si la L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 dans laquelle il est inscrit lui offre cette possibilité. Cela concerne **uniquement** les étudiants inscrits dans les :

- L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 de l'UFR Sciences et Techniques de l'Université de Rouen Normandie,
- L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) de l'UFR STAPS de l'Université de Rouen Normandie,
- L.AS 2 ou L.AS 3 Sciences pour la Santé (SPS) de l'UFR Santé de l'Université de Rouen Normandie,
- L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 de l'UFR Sciences et Techniques de l'Université Le Havre Normandie.

Un étudiant inscrit simultanément dans deux options santé (MMO et Pharmacie) peut renoncer à l'inscription pédagogique dans l'une des options santé.

⇒ **Le renoncement à l'inscription pédagogique dans l'une des options santé doit être effectuée au plus tard le Vendredi 14 Novembre 2025 par mail adressé à pass-las.sante@univ-rouen.fr.**

Pour toute question concernant les options santé et les conditions d'accès aux formations MMOP, nous vous demandons de contacter le service de scolarité de l'UFR Santé à l'adresse mail ci-dessous :

pass-las.sante@univ-rouen.fr

2. Guide pour le choix des options accès santé des L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 pour l'année universitaire 2025-2026

Liste des L.AS 1, de leur capacité d'accueil prévisionnelle, des options santé correspondantes et de leur accès vers les formations MMOP

Université de Rouen Normandie

- **L1 Chimie (accès MMOP) (36 places)**
 - **MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques)
- **Portail Biologie-Géosciences-Environnement (accès MMOP) (72 places)**
 - **MMOB** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques)
- **L1 Sciences de la Vie, Ingénierie de la Santé, Evreux (accès MMOP) (36 places)**
 - **MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques)
- **Cycle Préparatoire intégré ESITECH (accès MMOP) (25 places)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
 - **Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques)
- **L1 Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) (accès MMOP) (36 places)**
 - **Option MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
 - **Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques)
- **L1 Lettres (accès MMO) (36 places)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
- **L1 Humanités (accès MMO) (36 places)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
- **L1 Psychologie (accès MMO) (36 places)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)

Université Le Havre Normandie

- **Portail Chimie - Sciences de la vie (accès MMOP) (48 étudiants)**
 - **MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques)
- **L1 Economie - Gestion (accès MMO) (48 étudiants)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)

Liste des L.AS 2, des options santé correspondantes et de leur accès vers les formations MMOP

Université de Rouen Normandie

- **L2 Chimie (accès MMOP)**
 - **MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques)
- **L2 Sciences de la Vie (SV), Ingénierie de la Santé, site Mont Saint-Aignan (accès MMOP)**
 - **MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques)
- **L2 Sciences de la Vie (SV), site Evreux (accès MMOP)**
 - **MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques)
- **Cycle Préparatoire intégré ESITECH (accès MMOP)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
 - **Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques)
- **L2 Sciences pour la Santé (SPS) (accès MMOP)**
 - **MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques)
- **L2 Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) (accès MMOP)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
 - **Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques)
- **L2 Humanités (accès MMO)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
- **L2 Lettres (accès MMO)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
- **L2 Psychologie (accès MMO)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)

Université Le Havre Normandie

- **L2 Chimie (accès MMOP)**
 - **MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques)
- **L2 Sciences de la vie (CSV) (accès MMOP)**
 - **MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques)
- **L2 Economie - Gestion (accès MMO)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)

Liste des L.AS 3, des options santé correspondantes et de leur accès vers les formations MMOP

Université de Rouen Normandie

- **L3 Chimie (accès MMOP)**
 - **MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques)
- **L3 Sciences de la Vie (Parcours B2MCP), site Mont Saint-Aignan (accès MMOP)**
 - **MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques)
- **L3 Sciences de la Vie (SV), site Evreux (accès MMOP)**
 - **MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques)
- **L3 Physique Parcours Physique (accès MMOP)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
 - **Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques)
- **L3 Physique Parcours Mécanique (accès MMOP)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
 - **Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques)
- **L3 Sciences pour la Santé (SPS) (accès MMOP)**
 - **MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques)
- **L3 Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS APAS) (accès MMOP)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
 - **Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques)
- **L3 Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS ES) (accès MMOP)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
 - **Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques)
- **L3 Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS Management) (accès MMOP)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
 - **Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques)
- **L3 Humanités (Parcours Humanités et Monde Contemporain) (accès MMO)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)

- **L3 Lettres (Parcours Enseignement et Recherche) (accès MMO)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
- **L3 Lettres (Parcours MEEF) (accès MMO)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
- **L3 Psychologie (accès MMO)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)

Université Le Havre Normandie

- **L3 Chimie (accès MMOP)**
 - **MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques)
- **L3 Sciences de la vie (SV) (accès MMOP)**
 - **MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques)
- **L3 Economie - Gestion (accès MMO)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)

3. Equipe pédagogique et conseil de perfectionnement des options santé des L.AS

Responsable pédagogique Option santé MMO A et B	Professeur Nathalie RIVES	nathalie.rives@chu-rouen.fr
Responsable pédagogique Option Santé Pharmacie	Professeur François ESTOUR	francois.estour@univ-rouen.fr
Relais pédagogique site Le Havre Option santé MMO A/B et Pharmacie A /B	Professeur Bouchra LAMIA	bouchra.lamia@chu-rouen.fr
Contact scolarité option santé L.AS (UFR Santé de Rouen)	Mylène DORDET	pass-las.sante@univ-rouen.fr

L'équipe pédagogique des options santé des L.AS est constituée :

- Du Doyen de l'UFR Santé de Rouen et du vice-doyen à la pédagogie, membres de droit,
- Des responsables pédagogiques des options santé des L.AS,
- Du chargé de mission PASS / L.AS,
- De la correspondante des options santé des L.AS sur le site du Havre,
- Des responsables des matières des options santé,
- De tous les enseignants des options santé des L.AS,
- Des responsables pédagogiques des L.AS,
- D'un représentant du service de la scolarité.

L'équipe pédagogique est présidée, en alternance, par les responsables pédagogiques des options santé des L.AS.

L'équipe pédagogique se réunit au moins une fois par an, et chaque fois que nécessaire, afin de faire le bilan de l'année précédente et de l'année en cours. Elle permet de discuter et valider les modifications à apporter au programme pédagogique des options santé des L.AS, aux modalités de contrôle des connaissances. Chaque année, une analyse des résultats obtenus l'année précédente lors du contrôle des connaissances dans les UE/Options santé des L.AS est effectuée de façon à suivre en continu la progression des étudiants, et à adapter le fonctionnement des options santé des L.AS le cas échéant. Chaque réunion de l'équipe pédagogique fait l'objet d'un compte-rendu rédigé par le représentant de la scolarité dont le contenu est porté à la connaissance du conseil de gestion de l'UFR Santé et de la CFVU.

L'équipe pédagogique mentionnée ci-dessus joue aussi le rôle de conseil de perfectionnement des options santé des L.AS. Il se réunira à l'issue des réunions prévues par l'équipe pédagogique, et à chaque fois que nécessaire. Dans l'objectif d'une démarche qualitative, le conseil de perfectionnement a pour but d'analyser tout événement indésirable rapporté par un étudiant, un enseignant, un membre de l'administration, l'équipe pédagogique ou toute autre personne signalant un événement en rapport avec l'organisation des cours, des TD, des examens, des jurys, de la diffusion des résultats. Les travaux du conseil de perfectionnement aboutissent à des propositions faites au conseil de gestion de l'UFR santé voire des UFR partenaires pour améliorer la qualité pédagogique des options santé des L.AS, le bien-être et l'accompagnement vers la réussite des étudiants.

4. Suivi des étudiants inscrits dans les options santé des L.AS

L'UFR Santé de Rouen assure, en collaboration avec les UFR partenaires hébergeant des L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3, un suivi des étudiants inscrits dans les L.AS et leurs options santé. Ce dispositif a pour objectif de connaître la composition des promotions (effectifs, cursus antérieur, académie d'origine, baccalauréat d'origine, données démographiques...), les résultats par UE, par matière et par semestre, le taux de réussite aux examens, le taux de succès lors des épreuves du premier et du second groupe de recrutement des étudiants dans les formations de santé, le taux de non-validation des L.AS. L'orientation post-L.AS 1 (hors formations de santé) vers les L.AS 2, post-L.AS 2 vers les L.AS 3, les licences disciplinaires hors L.AS ou toute autre formation, sera en outre colligé.

Ces résultats font l'objet de comptes rendus portés à la connaissance du conseil de gestion de l'UFR Santé de Rouen et des UFR partenaires de l'Université de Rouen et du Havre, ainsi qu'aux CFVU des deux Universités.

B. Organisation et programme des enseignements des options santé MMO A et B

En ce qui concerne les options santé MMO,

- ⇒ Un étudiant inscrit en L.AS 1 a accès soit à l'option santé MMO A (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques) soit à l'option santé MMO B (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales),
- ⇒ Un étudiant inscrit en L.AS 2 a accès soit à l'option santé MMO A, soit à l'option santé MMO B,
- ⇒ Un étudiant inscrit en L.AS 3 a accès soit à l'option santé MMO A, soit à l'option santé MMO B.

Le responsable pédagogique des options santé MMO A et B des L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3 est le Professeur Nathalie RIVES.

Pour rappel, un cycle de licence comporte trois années et 6 semestres (S1 et S2 en L1, S3 et S4 en L2 et S5 et S6 en L3) :

- ⇒ Les enseignements des options santé MMO A et B sont dispensés **en présentiel ou en e-learning** pour les étudiants de L.AS 1 au cours du S1 et du S2,
- ⇒ Les enseignements des options santé MMO A et B sont dispensés **uniquement** en e-learning sous la forme principalement de PODCASTS accessibles sur Universitice pour les étudiants de L.AS 2 au cours du S3 et S4 et pour les étudiants de L.AS 3 au cours du S5 et S6 selon le planning proposé pour le S1 et le S2 des L.AS 1,

• Programme des options santé MMO A et MMOB des L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3

Les matières dispensées dans les options santé MMO A et B sont présentées ci-dessous. Certaines matières sont propres à chacune de ces options ; certaines matières sont mutualisées entre les options santé MMO A et B ; certaines matières sont également mutualisées **avec les options santé Pharmacie (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques).**

1. Matière 1 Anatomie Humaine (MMO A/B)
--

La matière 1 Anatomie Humaine (MMO) comporte pour :

- le semestre 1 (S1), un volume horaire total de 25 heures de cours magistraux (CM),
- le semestre 2 (S2), un volume horaire total de 15 heures de cours magistraux (CM).

La matière 1 est destinée aux étudiants de L.AS inscrits dans l'option santé MMO A ou B.

La matière 1 Anatomie Humaine est intégralement dispensée pour les CM en e-learning, sur Universitice, sous forme de PODCASTS.

Responsable de la matière 1 Anatomie Humaine (MMO A/B) : Pr Olivier TROST

Enseignants de la matière 1 Anatomie Humaine (MMO A/B) : Pr Fabrice DUPARC, Pr Olivier TROST, Dr Anne-Claire TOBENAS-DUJARDIN, Dr Frédéric CRAMPON

Programme de la matière 1 Anatomie Humaine (MMO A/B) :

Semestre 1 (25 heures)

- Anatomie générale humaine
 - ✓ Anatomie générale des os (ostéologie)
 - ✓ Anatomie générale des articulations (arthrologie)
 - ✓ Anatomie générale des muscles (myologie)
 - ✓ Anatomie générale du système cardio-vasculaire (angiologie)
 - ✓ Anatomie générale de l'appareil respiratoire (pneumologie)
 - ✓ Anatomie générale du système nerveux (neurologie)
 - ✓ Anatomie générale de l'appareil digestif (splanchnologie)
 - ✓ Anatomie générale de l'appareil urinaire (urologie)
 - ✓ Anatomie générale de l'appareil reproducteur
 - ✓ Anatomie générale du système lymphatique
- Anatomie descriptive et topographique du membre supérieur
 - ✓ Ostéologie : ceinture scapulaire, humérus
 - ✓ Ostéologie : os de l'avant-bras
 - ✓ Ostéologie : os de la main
 - ✓ Arthrologie : épaule
 - ✓ Arthrologie : coude
 - ✓ Arthrologie : poignet, main
 - ✓ Myologie : muscles de l'épaule
 - ✓ Myologie : muscles du bras, muscles de l'avant-bras I
 - ✓ Myologie : muscles de l'avant-bras II
 - ✓ Myologie : muscles de la main
 - ✓ Fosse axillaire, vaisseaux axillaires, plexus brachial
 - ✓ Vaisseaux et nerfs du bras
 - ✓ Vaisseaux et nerfs de l'avant-bras et de la main
 - ✓ Espaces superficiels du membre supérieur

Semestre 2 (15 heures)

- Anatomie descriptive et topographique du membre inférieur
 - ✓ Ostéologie : pelvis, fémur
 - ✓ Ostéologie : os de la jambe
 - ✓ Ostéologie : os du pied
 - ✓ Arthrologie : hanche
 - ✓ Arthrologie : genou
 - ✓ Arthrologie : cheville et pied
 - ✓ Myologie : muscles de la région glutéale
 - ✓ Myologie : muscles de la cuisse
 - ✓ Myologie : muscles de la jambe
 - ✓ Myologie : muscles du pied
 - ✓ Plexus lombal, plexus lombo-sacré
 - ✓ Vaisseaux et nerfs de la cuisse
 - ✓ Vaisseaux et nerfs de la jambe
 - ✓ Vaisseaux et nerfs du pied, région plantaire
 - ✓ Espaces superficiels du membre inférieur

2. Matière 2 Physiologie Humaine (MMO A/B ; Pharmacie)

La matière 2 Physiologie Humaine comporte un volume horaire total de **25 heures** de cours magistraux uniquement, dispensés aux semestres S2, S4 et S6. **La matière 2** est destinée aux étudiants de L.AS inscrits dans **les options santé MMO A, MMOB et Pharmacie**.

La matière 2 Physiologie Humaine est intégralement dispensée en e-learning, sur Universitice, sous forme de PODCASTS ou de présentations PowerPoint sonorisées.

Responsable de la matière 2 Physiologie Humaine : Pr Anne-Marie LEROI

Enseignants de la matière 2 Physiologie Humaine : Pr Marie-Laure WELTER, Dr Nathalie CHASTAN, Dr Marie NETCHITAILO, Pr Anne-Marie LEROI, Dr Mireille CASTANET, Pr Guillaume GOURCEROL, Dr Abdeslam CHAGRAOUI, Pr Eric VERIN.

Programme de la matière 2 Physiologie humaine :

- Organisation générale du système nerveux
- Physiologie de la motricité et de la sensibilité
- Système nerveux végétatif
- Physiologie de la vigilance et du sommeil
- Physiologie de la douleur
- Physiologie de l'axe hypothalamo-hypophysaire
- Physiologie du stress
- Physiologie de la température corporelle
- Système de régulation homéostatique
- Physiologie cardio-vasculaire
- Physiologie générale de la respiration
- Physiologie du vieillissement
- Réponse physiologique au repas

3. Matière 3 Biologie Cellulaire Humaine (MMO A)

La matière 3 Biologie Cellulaire Humaine comporte un volume horaire total de **16 heures**, de cours magistraux uniquement, dispensés aux semestres S1, S3 et S5. **La matière 3** est destinée aux étudiants de L.AS inscrits dans **l'option santé MMO A**.

Responsable de la matière 3 Biologie Cellulaire Humaine : Dr Marine MALLETER

Enseignants de la matière 3 Biologie Cellulaire Humaine : Dr Marine MALLETER et Dr Kevin CASSINARI

Programme de la matière 3 Biologie Cellulaire Humaine :

- Introduction et méthodes d'étude en biologie cellulaire (Marine MALLETER)
- Membranes biologiques (Marine MALLETER)
- Noyau et cytosol (Kevin CASSINARI)
- Cytosquelette (Marine MALLETER)
- Transports et membranes (Marine MALLETER)
- Système endomembranaire (Marine MALLETER)
- Mitochondries (Marine MALLETER)
- Prolifération et mort cellulaire (Kevin CASSINARI)

4. Matière 4 SHS Psychologie Médicale (MMO A/B)

La matière 4 Sciences humaines et sociales (SHS) Psychologie Médicale comporte un volume horaire total de **8 heures**, de cours magistraux uniquement, dispensés aux semestres S1, S3 et S5. **La matière 4** est destinée aux étudiants de L.AS inscrits dans **l'option santé MMO A ou B**.

La matière 4 SHS Psychologie Médicale est intégralement dispensée en e-learning, sur Universitice, sous forme de PODCASTS ou de présentations PowerPoint sonorisées.

Responsable de la matière 4 SHS Psychologie Médicale : Pr Priscille GERARDIN

Enseignants de la matière 4 SHS Psychologie Médicale : Pr Priscille GERARDIN

Programme de la matière 4 SHS Psychologie Médicale :

- Normal et pathologique ; personnalité ; plaintes fonctionnelles
- Méthodes ; fonctionnement psychique et cognitif ; développement
- Développement suite ; l'adulte ; la personne âgée : les besoins selon les âges ; mort et deuil
- Relation soignant-soigné ; Être malade

5. Matière 5 Santé Publique (MMO B)

La matière 5 SHS Santé Publique comporte un volume horaire total de **14 heures**, de cours magistraux uniquement, dispensés aux semestres S1, S3 et S5. **La matière 5** est destinée aux étudiants de L.AS souhaitant suivre **l'option santé MMO B**.

La matière 5 SHS Santé Publique est intégralement dispensée en e-learning, sur Universitice, sous forme de PODCASTS ou de présentations PowerPoint sonorisées.

Responsable de la matière 5 SHS Santé Publique : Dr Joël LADNER

Enseignants de la matière 5 SHS Santé Publique : Dr Joël LADNER, Dr Marie-Pierre TAVOLACCI

Programme de la matière 5 SHS Santé Publique :

- Démographie et santé publique
- Épidémiologie
- Déterminants de santé
- Maladies chroniques
- Promotion et prévention en santé
- Organisation du système de santé
- Offre de soins
- Protection sociale et financement de la santé
- Santé mondiale, One Health, climat et santé

6. Matière 6 Reproduction et Embryologie Humaines (MMO A/B)

La matière 6 Reproduction et Embryologie Humaines comporte un volume horaire total de **10 heures**, dont **8 heures** de cours magistraux et **2 heures** d'enseignements dirigés, dispensés aux semestres S2, S4 et S6. **La matière 6** est destinée aux étudiants de L.AS souhaitant suivre **l'option santé MMO A ou B**.

Responsable de la matière 6 Reproduction et Embryologie Humaines : Dr Aurélie FERAILLE

Enseignants de la matière 6 Reproduction et Embryologie Humaines : Pr Nathalie RIVES, Dr Christine RONDANINO, Dr Aurélie FERAILLE

Programme de la matière 6 Reproduction et Embryologie Humaines :

- Méiose
- Spermatogenèse/Maturation épидидymaire
- Ovogenèse/Folliculogenèse
- Fécondation
- Synthèse 1 (ED Reproduction humaine)
- Développement embryonnaire (semaine 1, 2 et implantation)
- Développement embryonnaire (semaine 3 et 4)
- Placenta (Développement et physiologie)
- Autres annexes embryonnaires (description et physiologie)
- Synthèse 2 (ED Embryologie humaine)

Tableau 1 : Synthèse des matières des Options Santé MMO A et B des L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3 ainsi que leur coefficient (Coef).

*Les matières 2, 4 et 5 MMO sont mutualisées avec les options santé Pharmacie A et B.

Matières	MMO A	Mutualisation MMO A et B	MMO B
Semestre 1			
Matière 1 MMO Anatomie humaine	25h Coef 2,5	25h Coef 2,5	25h Coef 2,5
Matière 3 MMO Biologie Cellulaire Humaine	16h Coef 2,5		
Matière 4* MMO SHS Psychologie Médicale	8h Coef 1	8h Coef 1	8h Coef 1
Matière 5* MMO SHS Santé Publique			14h Coef 2,5
Total S1	49h 6 ECTS Coef 6		47h 6 ECTS Coef 6
Semestre 2			
Matière 1 MMO Anatomie humaine	15h Coef 2	18h Coef 2	18h Coef 2
Matière 2* MMO Physiologie Humaine	25h Coef 2,5	25h Coef 2,5	25h Coef 2,5
Matière 6* MMO Reproduction et Embryologie Humaines	10h Coef 1,5	10h Coef 1,5	10h Coef 1,5
Total S2	50h 6 ECTS Coef 6		53h 6 ECTS Coef 6
Total général	99h 12 ECTS Coef 12		100h 12 ECTS Coef 12

C. Organisation et programme des enseignements de l'option santé Pharmacie

Un étudiant inscrit en L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 a accès à l'option santé Pharmacie (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques) en fonction de la L.AS 1, 2 ou 3 considérée.

Le responsable pédagogique de l'option santé Pharmacie des L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3 est le Professeur François ESTOUR.

Pour rappel, un cycle de licence comporte trois années et 6 semestres (S1 et S2 en L1, S3 et S4 en L2 et S5 et S6 en L3) :

- ⇒ Les enseignements de l'option santé Pharmacie sont dispensés **en présentiel ou en e-learning** pour les étudiants de L.AS 1 au cours du S1 et du S2,
- ⇒ Les enseignements de l'option santé Pharmacie sont dispensés **uniquement en e-learning** sous la forme de PODCASTS accessibles sur Universitice pour les étudiants de L.AS 2 au cours du S3 et du S4 de la L.AS 2 selon le planning proposé pour le S1 et le S2 des L.AS 1,
- ⇒ Les enseignements de l'option santé Pharmacie sont dispensés **uniquement en e-learning** sous la forme de PODCASTS accessibles sur Universitice pour les étudiants de L.AS 3 au cours du S5 et du S6 de la L.AS 2 selon le planning proposé pour le S1 et le S2 des L.AS 1.

• Programme de l'option santé Pharmacie des L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3

Les matières dispensées dans l'option santé Pharmacie (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques et Chimiques) sont présentées ci-dessous. Certaines matières sont propres à cette option ; une matière est mutualisée avec les options santé MMO A (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques) et B (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales).

1. Matière 1 Anatomie Générale Humaine (Pharmacie ; MMO A/B)

La matière 1 Anatomie Générale Humaine comporte un volume horaire total de **10 heures** de cours magistraux (CM) uniquement, dispensés aux semestres S1, S3 et S5. **La matière 1 est destinée aux étudiants de L.AS inscrits dans les options santé MMO A, MMOB et Pharmacie.**

La matière 1 Anatomie Générale Humaine est intégralement dispensée en e-learning, sur Universitice, sous forme de PODCASTS.

Responsable de la matière 1 Anatomie Générale Humaine (Pharmacie, MMO A/B) : Pr Olivier TROST

Enseignants de la matière 1 Anatomie Générale Humaine (Pharmacie, MMO A/B) : Pr Fabrice DUPARC, Pr Olivier TROST, Dr Anne-Claire TOBENAS-DUJARDIN.

Programme de la matière 1 Anatomie Générale Humaine (Pharmacie ; MMO A/B) :

Semestre 1 (10 heures)

- **Anatomie générale humaine**
 - ✓ Anatomie générale des os (ostéologie)
 - ✓ Anatomie générale des articulations (arthrologie)
 - ✓ Anatomie générale des muscles (myologie)
 - ✓ Anatomie générale du système cardio-vasculaire (angiologie)
 - ✓ Anatomie générale de l'appareil respiratoire (pneumologie)
 - ✓ Anatomie générale du système nerveux (neurologie)
 - ✓ Anatomie générale de l'appareil digestif (splanchnologie)
 - ✓ Anatomie générale de l'appareil urinaire (urologie)

- ✓ Anatomie générale de l'appareil reproducteur
- ✓ Anatomie générale du système lymphatique

2. Matière 2 Physiologie Humaine (Pharmacie ; MMO A/B)

La matière 2 Physiologie Humaine comporte un volume horaire total de **25 heures** de cours magistraux uniquement, dispensés aux semestres S2, S4 et S6. **La matière 2** est destinée aux étudiants de L.AS inscrits dans **les options santé MMO A, MMOB et Pharmacie.**

La matière 2 Physiologie Humaine est intégralement dispensée en e-learning, sur Universitice, sous forme de PODCASTS ou de présentations PowerPoint sonorisées.

Responsable de la matière 2 Physiologie Humaine : Pr Anne-Marie LEROI

Enseignants de la matière 2 Physiologie Humaine : Pr Marie-Laure WELTER, Dr Nathalie CHASTAN, Dr Marie NETCHITAILO, Pr Anne-Marie LEROI, Dr Mireille CASTANET, Pr Guillaume GOURCEROL, Dr Abdeslam CHAGRAOUI, Pr Eric VERIN.

Programme de la matière 2 Physiologie humaine :

- Organisation générale du système nerveux
- Physiologie de la motricité et de la sensibilité
- Système nerveux végétatif
- Physiologie de la vigilance et du sommeil
- Physiologie de la douleur
- Physiologie de l'axe hypothalamo-hypophysaire
- Physiologie du stress
- Physiologie de la température corporelle
- Système de régulation homéostatique
- Physiologie cardio-vasculaire
- Physiologie générale de la respiration
- Physiologie du vieillissement
- Réponse physiologique au repas

3. Matière 3 Médicaments (Pharmacie)

La matière 3 Médicament comporte un volume horaire total de **15 heures** dont **12 heures** de cours magistraux et **3 heures** d'enseignements dirigés, dispensés aux semestres S1, S3 et S5. **La matière 3** est destinée aux étudiants de L.AS inscrits dans l'**option Pharmacie**.

Responsable de la matière 3 Médicament : Dr Malika SKIBA

Enseignants de la matière 3 Médicament : Dr Malika SKIBA

Programme de la matière 3 Médicament :

- Réglementation pharmaceutique : statuts des médicaments et leurs règles de prescription et dispensation
- Principales voies d'administration des médicaments et leurs formes galéniques adaptées

4. Matière 4 Biochimie (Pharmacie)

La matière 4 Biochimie comporte un volume horaire total de **7 heures**, dont **4 heures** de cours magistraux et **3 heures** d'enseignements dirigés, dispensés aux semestres S1, S3 et S5. **La matière 4** est destinée aux étudiants de L.AS inscrits dans l'**option santé Pharmacie**.

Responsable de la matière 4 Biochimie : Pr Isabelle DUBUS

Enseignants de la matière 4 Biochimie : Pr Isabelle DUBUS, Dr Cécile CORBIERE

Programme de la matière 4 Biochimie :

- Enzymologie

5. Matière 5 Ecosystèmes (Pharmacie)

La matière 5 Ecosystèmes comporte un volume horaire total de **9 heures** de cours magistraux, dispensés aux semestres S1, S3 et S5. La matière 8 est destinée aux étudiants de L.AS inscrits dans l'**option Pharmacie**.

La matière 5 Ecosystèmes est intégralement dispensée en e-learning, sur Universitice, sous forme de PODCASTs ou de présentations PowerPoint sonorisées.

Responsable de la matière 5 Ecosystèmes : Dr Elizabeth CHOSSON

Enseignant de la matière 5 Ecosystèmes : Dr Elizabeth CHOSSON

Programme de la matière 5 Ecosystèmes :

- La cellule végétale
- Interactions des plantes avec leur environnement
- Environnement
- Biodiversité
- Biotechnologies végétales
- Notions de botanique générales des plantes à fleurs

6. Matière 6 Chimie (Pharmacie)

La matière 6 Chimie comporte un volume horaire total de **23 heures 30** dont 16 heures de cours magistraux et 7 heures 30 d'enseignements dirigés. Les enseignements sont répartis de la façon suivante :

- 7 heures de cours magistraux et 3 heures d'enseignements dirigés dispensés aux S1, S3 et S5 (**Chimie 1**)
- 9 heures de cours magistraux et 4 heures 30 d'enseignements dirigés dispensés aux S2, S4 et S6 (**Chimie 2**).

Responsable de la matière 6 Chimie : Pr François ESTOUR

Enseignant de la matière 6 Chimie : Pr François ESTOUR, Dr Thomas CASTANHEIRO

Programme de la matière 6 Chimie :

- Notions principales de chimie organique
- Les fonctions en chimie organique - Incidence sur la réactivité
- Méthodes spectrales - Identification des composés organiques

7. Matière 7 Biologie Moléculaire et Génétique (Pharmacie)

La matière 7 Biologie Moléculaire et Génétique comporte un volume horaire total de **13 heures** dont **10 heures** de cours magistraux et **3 heures** d'enseignements dirigés, dispensés aux semestres S2, S4 et S6. **La matière 7** est destinée aux étudiants de L.AS inscrits dans l'**option Pharmacie**.

Responsable de la matière 7 Biologie Moléculaire et Génétique : Dr Marine MALLETER

Enseignants de la matière 7 Biologie Moléculaire et Génétique : Dr Marine MALLETER

Programme de la matière 7 Biologie Moléculaire et Génétique :

- Matériel génétique (Dr Marine MALLETER)
- Réplication (Dr Marine MALLETER)
- Transcription (Dr Marine MALLETER)
- Traduction (Dr Marine MALLETER)
- Réparation de l'ADN (Dr Marine MALLETER)
- Régulation des gènes (Dr Marine MALLETER)

Tableau 3 : Synthèse des matières de l'Option Santé Pharmacie des L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3, et leur coefficient (Coef).

*Les matières 1 et 2 Pharmacie de l'option santé Pharmacie sont mutualisées avec les options santé MMO A et B.

Matières	Pharmacie
Semestres 1, 3 et 5	
Matière 1 Pharmacie Anatomie Générale Humaine	10h Coef 1,25
Matière 3* Pharmacie Médicaments	15h Coef 1,5
Matière 4* Pharmacie Biochimie	7h Coef 0,75
Matière 5 Pharmacie Ecosystèmes	9h Coef 1,25
Matière 6 Pharmacie Chimie 1	10h Coef 1,25
Total S1, S3 et S5	51h 6 ECTS
Semestres 2, 4 et 6	
Matière 2* Pharmacie Physiologie Humaine	25h Coef 2,5
Matière 7 Pharmacie Biologie Moléculaire et Génétique	13h Coef 1,75
Matière 6 Pharmacie Chimie 2	13h30 Coef 1,75
Total S2, S4 et S6	51h30 6 ECTS
Total général	102h30 12 ECTS

D. Modalités de contrôle des connaissances (MCC) des options santé MMO A, MMO B et Pharmacie et validation des options santé des L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3

Ce chapitre décrit l'organisation et la validation du contrôle des connaissances **des options santé MMO A, MMOB et Pharmacie** des L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3.

1. Dispositions générales

Le contrôle des connaissances est organisé en contrôle continu intégral et fait l'objet de quatre périodes d'examens. Deux contrôles continus (CC) seront organisés au cours du S1, S3 ou S5 et au cours du S2, S4 ou S6.

Le calendrier des examens est porté à la connaissance des étudiants. Les dates prévisionnelles des CC1 et CC2 du S1, S3 ou S5 et S2, S4 ou S6 de la première session d'examens et des épreuves de la deuxième session d'examens sont fournies en annexe à la fin de ce document.

Les épreuves peuvent, selon le cas, comporter des questions à réponse unique (QRU), des questions à réponses multiples (QRM), des exercices (schémas ou tout autre type de questions...).

Les épreuves portent sur l'enseignement dispensé en cours magistraux (présentiel et/ou support numérique) et en enseignements dirigés. Chacune des matières des UE de l'option santé considérée est sanctionnée par une note sur 20, affectée d'un coefficient pour le calcul de la moyenne de l'UE de chacun des semestres.

Les épreuves des examens sont organisées en format numérique sur tablette sauf avis contraire.

2. Constitution des sujets d'examens

L'enseignant responsable de chacune des matières a la responsabilité de centraliser l'ensemble des questions de l'épreuve de sa matière en format numérique sur Universitice. Il organise la réunion de validation des questions en présence des enseignants de sa matière avant validation définitive du sujet de son épreuve auprès du responsable numérique TICE de l'UFR santé (Noémie Dufourd).

Les étudiants sont évalués sur les enseignements dispensés au sein de l'UFR Santé de Rouen qui constituent la référence pour les examens. Cependant, chaque enseignant a la liberté de poser des questions qui visent à tester la capacité déductive de l'étudiant et son aptitude à la synthèse, au-delà des connaissances de base dispensées dans les cours magistraux et les enseignements dirigés. Le futur professionnel de santé doit être apte à utiliser ses connaissances dans des conditions inhabituelles. De plus, des prérequis enseignés au S1, S3 ou S5 et utilisés lors de cours du S2, S4 ou S6 peuvent être évalués aux examens du S2, S4 ou S6.

Les candidats peuvent être autorisés à utiliser une **calculatrice** pour certaines matières. Cette autorisation sera confirmée au début de chacune des épreuves des matières concernées en fonction des questions proposées.

Tableau 4 : Modalités de contrôle des connaissances et des compétences de chacune des UE des options santé MMO A et B des L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3

MCC options santé MMO A et B					
Matières	MMO A	Mutualisation MMO A et B	MMO B		
Semestres 1, 3 et 5					
Matière 1 MMO Anatomie humaine	QRM – QRU – Exercices...				
Matière 3 MMO Biologie Cellulaire Humaine	QRM – QRU – exercices...				
Matière 4* MMO SHS Psychologie Médicale	QRM – QRU – Exercices...				
Matière 5* MMO SHS Santé Publique	QRM – QRU – Exercices...				
Semestres 2, 4 et 6					
Matière 1 MMO Anatomie humaine	QRM – QRU – Exercices...				
Matière 2* MMO Physiologie Humaine	QRM – QRU – Exercices...				
Matière 6 MMO Reproduction et Embryologie Humaines	QRM – QRU – Exercices...				

Tableau 5 : Modalités de contrôle des connaissances et des compétences de chacune des UE de l'option santé Pharmacie des L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3

MCC option Pharmacie	
Matières	Pharmacie
Semestres 1, 3 et 5	
Matière 1* Pharmacie Anatomie Générale Humaine	QRM – QRU – Exercices...
Matière 3 Pharmacie Médicaments	QRM – QRU – Exercices...
Matière 4 Pharmacie Biochimie	QRM – QRU – Exercices...
Matière 5 Pharmacie Ecosystèmes	QRM – QRU – Exercices...
Matière 6 Pharmacie Chimie 1	QRM – QRU – Exercices...
Semestres 2, 4 et 6	
Matière 2* Pharmacie Physiologie Humaine	QRM – QRU – Exercices...
Matière 7 Pharmacie Biologie Moléculaire et Génétique	QRM – QRU – Exercices...
Matière 6 Pharmacie Chimie 2	QRM – QRU – Exercices...

QRM : Questions à réponses multiples - QRU : Question à réponse unique

3. Validation des options santé

Pour la validation de l'option santé MMO A en L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3,

Les matières prises en considération pour le calcul de la moyenne de l'UE du S1, S3 ou S5 sont mentionnées ci-dessous :

- Matière 1 MMO « Anatomie Humaine »,
- Matière 3 MMO « Biologie Cellulaire Humaine »,
- Matière 4 MMO « SHS Psychologie Médicale ».

Les matières prises en considération pour le calcul de la moyenne de l'UE du S2, S4 ou S6 sont mentionnées ci-dessous :

- Matière 1 MMO « Anatomie Humaine »,
- Matière 2 MMO « Physiologie Humaine »,
- Matière 6 MMO « Reproduction et Embryologie Humaines ».

Pour la validation de l'option santé MMO B en L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3,

Les matières prises en considération pour le calcul de la moyenne de l'UE du S1, S3 ou S5 sont mentionnées ci-dessous :

- Matière 1 MMO « Anatomie Humaine »,
- Matière 4 MMO « SHS Psychologie Médicale »,
- Matière 5 MMO « Santé Publique ».

Les matières prises en considération pour le calcul de la moyenne de l'UE du S2, S4 ou S6 sont mentionnées ci-dessous :

- Matière 1 MMO « Anatomie Humaine »,
- Matière 2 MMO « Physiologie Humaine »,
- Matière 6 MMO « Reproduction et Embryologie Humaines ».

Pour la validation de l'option santé Pharmacie en L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3,

Les matières prises en considération pour le calcul de la moyenne de l'UE du S1, S3 ou S5 sont mentionnées ci-dessous :

- Matière 1 Pharmacie « Anatomie Générale Humaine »,
- Matière 3 Pharmacie « Médicaments »,
- Matière 4 Pharmacie « Biochimie »,
- Matière 5 Pharmacie « Ecosystèmes »,
- Matière 6 Pharmacie « Chimie 1 ».

Les matières prises en considération pour le calcul de la moyenne de l'UE du S2, S4 ou S6 sont mentionnées ci-dessous :

- Matière 2 Pharmacie « Physiologie Humaine »,
- Matière 7 Pharmacie « Biologie Moléculaire et Génétique »,
- Matière 6 Pharmacie « Chimie 2 ».

Pour la validation de l'option santé MMOP en L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3,

Les matières prises en considération pour le calcul de la moyenne de l'UE du S1, S3 ou S5 vont dépendre de la licence considérée et sont mentionnées ci-dessous :

Pour les licences donnant accès aux options santé MMOA et Pharmacie

- Matière 1 MMO « Anatomie Humaine »,
- Matière 4 MMO « SHS Psychologie Médicale »,
- Matière 5 MMO « SHS Santé Publique »,
- Matière 1 Pharmacie « Anatomie Générale Humaine »,
- Matière 3 Pharmacie « Médicaments »,
- Matière 4 Pharmacie « Biochimie »,
- Matière 5 Pharmacie « Ecosystèmes »
- Matière 6 Pharmacie « Chimie 1 ».

Pour les licences donnant accès aux options santé MMOB et Pharmacie

- Matière 1 MMO « Anatomie Humaine »,
- Matière 4 MMO « SHS Psychologie Médicale »,
- Matière 5 MMO « SHS Santé Publique »,
- Matière 1 Pharmacie « Anatomie Générale Humaine »,
- Matière 3 Pharmacie « Médicaments »,
- Matière 4 Pharmacie « Biochimie »,
- Matière 5 Pharmacie « Ecosystèmes »
- Matière 6 Pharmacie « Chimie 1 ».

Les matières prises en considération pour le calcul de la moyenne de l'UE du S2, S4 ou S6 sont mentionnées ci-dessous :

Pour les licences donnant accès aux options santé MMOA et Pharmacie

- Matière 1 MMO « Anatomie Humaine »,
- Matière 2* MMO « Physiologie Humaine »,
- Matière 6 MMO « Reproduction et Embryologie Humaines »,
- Matière 2* Pharmacie « Physiologie Humaine »,
- Matière 7 Pharmacie « Biologie Moléculaire et Génétique »,
- Matière 6 Pharmacie « Chimie 2 ».

Pour les licences donnant accès aux options santé MMOB et Pharmacie B

- Matière 1 MMO « Anatomie Humaine »,
- Matière 2* MMO « Physiologie Humaine »,
- Matière 6 MMO « Reproduction et Embryologie Humaines »,
- Matière 2* Pharmacie « Physiologie Humaine »,
- Matière 7 Pharmacie « Biologie Moléculaire et Génétique »,
- Matière 6 Pharmacie « Chimie 2 ».

Nota bene :

Pour valider l'UE de l'option santé de chacun des semestres, l'étudiant doit avoir effectué une inscription pédagogique dans l'option santé considérée et avoir composé dans toutes les matières de l'UE de l'option santé considérée (**la même option santé pour chacun des semestres**).

Cette inscription pédagogique dans une option santé (MMO, ou P, ou MMOP) au plus tard le Lundi 29 septembre 2025 sauf avis contraire.

Les étudiants ayant validé leur inscription pédagogique dans l'UE MMOP peuvent choisir de conserver uniquement l'une des deux options santé MMO ou P. Dans ce cas, ils auront jusqu'au Vendredi 14 Novembre 2025 sauf avis contraire pour renoncer à leur inscription dans l'une des

options santé au maximum, comme mentionné précédemment. Ainsi, un étudiant est donc obligé de valider au S2, S4 ou S6 l'UE de l'option santé retenue au S1, S3 ou S5 (soit MMO ou P, soit MMOP).

En L.AS 1, les ECTS de l'option santé sont répartis sur les deux semestres de la L.AS 1 et s'acquièrent (ou non) sur la base du calcul de la moyenne à l'année. L'étudiant acquiert donc soit 0, soit 12 ECTS de l'option santé.

Une session de deuxième chance sera proposée aux étudiants de L.AS 1 qui souhaitent améliorer leurs résultats dans les UE de l'option santé pour validation de leur semestre ou leur année de licence. Une session de deuxième chance est organisée à la fin de chacun des semestres après le CC1 et le CC2.

Cependant, un(e) étudiant(e) qui participe à une ou deux session(s) de deuxième chance des UE de l'option santé ne respectera plus les conditions d'un dossier de candidature recevable pour accéder aux formations MMOP durant l'année considérée.

⇒ Pour un étudiant de L.AS 1 qui fait valoir sa candidature aux formations MMOP

La note obtenue aux examens de chacun des semestres dans les UE de l'option santé choisie par l'étudiant sera prise en compte séparément de l'ensemble des notes obtenues par l'étudiant dans les autres UE de la licence considérée pour candidater dans la (les) formation(s) MMOP choisie(s). Les modalités d'intégration des notes et des ECTS des UE de l'option santé, la validation de chacun des semestres de la licence et de l'année de licence elle-même sont définies par le contrat pédagogique spécifique à chacune des licences hébergeant une L.AS.

Nota Bene. En ce qui concerne l'option santé, l'étudiant qui souhaite candidater aux formations MMOP doit avoir obtenu une moyenne $\geq 10/20$ à l'option santé en première session d'examens.

L'étudiant ne peut pas utiliser la session de deuxième chance pour améliorer les résultats de son option santé.

⇒ Pour un étudiant de L.AS 1 qui ne fait pas valoir sa candidature aux formations MMOP

Les UE de l'option santé ne comportent pas de note éliminatoire pour la validation de l'année de licence. La validation de la licence nécessite d'obtenir une moyenne $\geq 10/20$ toutes UE confondues. Les notes obtenues dans les UE d'une option santé peuvent, dans cette situation, bénéficier du dispositif de compensation des UE qui permettrait à l'étudiant de rattraper une note inférieure à la moyenne dans l'une ou les deux UE de l'option santé par une note supérieure à la moyenne dans une autre UE de la licence pour valider l'année de licence.

L'étudiant peut, **exclusivement dans ce contexte**, utiliser la session de deuxième chance pour améliorer les résultats de son option santé.

Un étudiant de L.AS 1 ayant recours à la session de deuxième chance pour améliorer les résultats d'une ou des deux UE de l'option santé doit repasser en session de deuxième chance les épreuves de l'ensemble des matières de la ou les UE de l'option santé considérée(s). Les notes des épreuves repassées en session de deuxième chance se substituent à celles de la première session. La validation de chaque UE de l'option santé repose alors sur les mêmes règles qu'en première session (moyenne générale des matières de l'UE de l'option santé $\geq 10/20$).

⇒ Cas particulier des étudiants inscrits dans l'option santé MMOP

Pour les étudiants inscrits dans l'UE MMOP, les notes obtenues dans les UE du S1, S3 ou S5 et du S2, S4 ou S6 seront calculées à partir de la moyenne des notes affectées de leur coefficient de toutes les matières relevant de l'option MMO (A ou B selon la L.AS considérée) et de l'option P à chaque semestre.

En L.AS 2,

- les étudiants ayant déjà validé les ECTS de l'option santé en L.AS1 ou en PASS durant une année précédente, pourront :
 - conserver toutes les notes de l'option santé obtenues précédemment qui seront prises en compte par le jury pour l'accès aux études de santé,
 - ou améliorer toutes les notes de l'option santé obtenue précédemment en effectuant une nouvelle inscription pédagogique dans ces UE déjà acquises, afin d'essayer d'améliorer toutes leurs notes de l'option santé. Celles-ci seront retenues par le jury pour l'accès aux études de santé.
 - et/ou faire une inscription pédagogique dans une autre option santé non validée précédemment.
- Les étudiants n'ayant pas validé les ECTS des UE de l'option santé en année(s) antérieure(s), s'inscriront dans ces UE santé pour les valider (12 ECTS). Ces ECTS viendront s'ajouter aux 60 ECTS de l'année universitaire en cours. Dans ce cas, la validation de l'année se fera uniquement sur la base des 60 ECTS (moyenne de l'ensemble des UE de la licence "disciplinaire") et le calcul de la moyenne pour accéder aux formations MMOP se fera sur la base de l'ensemble des UE suivies, à savoir 60 ECTS de la Licence + 12 ECTS de l'option santé,

Soit $0,8 \times$ (Moyenne obtenue de la licence de l'année en cours dans le cadre des examens de contrôle continu intégral et en première session d'examens dans les autres cas)

+ $0,2 \times$ (Moyenne obtenue en première session d'examen de l'option santé de l'année en cours).

La même règle de calcul sera utilisée pour les étudiants de L.AS 2 ou de L.AS 3 conservant les notes obtenues dans les UE de l'option santé en années antérieures.

Aucune session de deuxième chance ne sera proposée aux étudiants de L.AS 2 qui n'auront pas validé les UE de l'option santé de l'année en cours.

En L.AS 3,

- les étudiants ayant déjà validé les ECTS de l'option santé en L.AS1, L.AS 2 ou du PASS en année(s) antérieure(s), pourront :
 - conserver toutes les notes de l'option santé obtenues précédemment qui seront prises en compte par le jury pour l'accès aux études de santé,
 - ou améliorer toutes les notes de l'option santé obtenue précédemment en effectuant une nouvelle inscription pédagogique dans ces UE déjà acquises, afin d'essayer d'améliorer toutes leurs notes de l'option santé. Celles-ci seront retenues par le jury pour l'accès aux études de santé.
 - et/ou faire une inscription pédagogique dans une autre option santé non validée précédemment.

Les étudiants n'ayant pas validé les ECTS des UE de l'option santé en année(s) antérieure(s), s'inscriront dans ces UE santé pour les valider (12 ECTS). Ces ECTS viendront s'ajouter aux 60 ECTS de l'année universitaire en cours. Dans ce cas, la validation de l'année se fera uniquement sur la base des 60 ECTS (moyenne de l'ensemble des UE de la licence "disciplinaire") et le calcul de la moyenne pour accéder aux formations MMOP se fera sur la base de l'ensemble des UE suivies, à savoir 60 ECTS de la Licence + 12 ECTS de l'option santé,

Soit $0,8 \times$ (Moyenne obtenue de la licence de l'année en cours dans le cadre des examens de contrôle continu intégral et en première session d'examens dans les autres cas)
+ $0,2 \times$ (Moyenne obtenue en première session d'examen de l'option santé de l'année en cours).

La même règle de calcul sera utilisée pour les étudiants de L.AS 2 ou de L.AS 3 conservant les notes obtenues dans les UE de l'option santé en années antérieures.

Aucune session de deuxième chance ne sera proposée aux étudiants de L.AS 3 qui n'ont pas validé les UE de l'option santé de l'année en cours.

Nous attirons votre attention sur les points suivants concernant les étudiants de L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3 souhaitant candidater dans les formations MPOM :

- la validation de l'option santé requiert une moyenne générale au moins égale à 10/20 calculée à partir des notes obtenues dans les matières affectées de leur coefficient dans chacune des UE du S1, S3 ou S5 et du S2, S4 ou S6 de l'option santé (MMO ou P ou MMOP) en première session d'examens.
- une compensation entre les notes obtenues dans les UE du S1, S3 ou S5 et du S2, S4 ou S6 de l'option santé est possible,
- une moyenne $< 10/20$ obtenue dans une option santé calculée à partir de la moyenne des notes affectées de leur coefficient obtenues dans chacune des UE de l'option santé (MMO ou P ou MMOP) du S1, S3 ou S5 et du S2, S4 ou S6 ne permet pas à l'étudiant d'avoir une candidature recevable pour accéder au premier et au second groupe d'épreuves donnant accès aux formations MMOP.

4. Dispositions spécifiques relatives aux options santé intéressant les étudiants de L.AS 2 et L.AS 3

Plusieurs scénarios sont proposés pour les étudiants issus de PASS, L.AS 1 ou L.AS 2 inscrits respectivement en L.AS 2 ou L.AS 3 concernant l'option santé et sa validation :

- Conserver l'ensemble des notes obtenues les années antérieures dans les UE de spécialisation (MMOK ou P) du PASS ou dans les UE de l'option Santé (MMO A ou B, Pharmacie A ou B) de L.AS1 ou L.AS 2 ou dans les UE de l'option santé MMOC ou Pharmacie C (L.AS 2 SPS 2021-2022) et ne pas passer les examens des UE de l'option Santé MMO A ou B, Pharmacie A ou B de l'année en cours sous réserve d'avoir obtenue une moyenne à l'année de l'option santé en PASS ou L.AS 1 ou L.AS 2 supérieure ou égale à 10/20 calculée à partir des notes du S1 ou S3 et du S2 ou S4 de l'option santé. Il en va de même l'option MMOP. Ainsi, la moyenne à l'année de l'option santé du PASS ou de L.AS 1 ou de L.AS 2 sera prise en considération lors de la L.AS 2 ou la L.AS 3 pour la candidature aux formations MPOM.
- Passer les examens des UE de l'option santé MMO A ou B, Pharmacie A ou B ou MMOP pour essayer d'améliorer les résultats obtenus dans les UE de l'option santé. Dans ce cas ; seules les notes de l'année en cours seront prises en considération pour la validation des UE de l'option santé,
- Choisir de valider l'option santé Pharmacie ou l'option santé MMO, si l'autre option santé a été validée l'année précédente. Si l'étudiant valide sur deux ans les deux options santé, il pourra d'emblée candidater à l'ensemble des formations MMOP et être classé, le cas échéant, dans l'ensemble de ces formations à l'issue du premier groupe d'épreuves. La moyenne de l'option santé de la L.AS 2 ou de la L.AS 3 sera calculée à partir de la moyenne des notes obtenues dans les deux options santé Pharmacie et MMO (celle de l'année en cours et celle de l'année antérieure),
- Choisir une autre option santé (année n) sans retenir l'option santé de l'année précédente (année n-1 ou n-2), (Pharmacie si MMOK en PASS, ou MMO en L.AS 1 ou L.AS 2, MMO si Pharmacie en PASS, L.AS 1 ou L.AS 2). La moyenne de l'option santé de la L.AS 2 ou de la L.AS 3 sera calculée à partir des notes obtenues dans les matières des UE de l'option santé Pharmacie ou MMO affectées de leurs coefficients de l'année n.
- Les étudiants de L.AS 2 ou L.AS 3 n'ayant validé aucune option santé, n'ont pas d'autre choix que de valider l'option santé MMO ou P voire l'option MMOP en fonction de la ou les formation(s) MMOP vers laquelle (lesquelles) ils souhaitent candidater.

Une inscription en ligne sera proposée aux étudiants inscrits en L.AS 2 et L.AS 3 afin de connaître leur choix quant aux différents scénarios mentionnés ci-dessus au cours du S1, S3 et S5 et avant le CC1 du 19 Décembre 2025.

Pour les étudiants de L.AS 2 ou de L.AS 3 issus du PASS ou de L.AS 1 ou de L.AS 2, ayant choisi de valider à nouveau l'option santé MMO, ou P ou MMOP ou issus de L1 ou L2 devant valider l'option santé MMO, ou P ou MMOP, l'organisation du contrôle de connaissances et compétences, la constitution des sujets d'examen et la validation du contrôle de connaissances et compétences s'effectueront selon les mêmes modalités que celles proposées dans les dispositions générales du présent chapitre pour les étudiants de L.AS 1.

Annexe

Modalités pratiques de déroulement des examens (sauf dispositions dérogatoires notamment pour les étudiants en situation de handicap) des options santé MMO A, MMOB et Pharmacie

- L'UFR Santé de Rouen organise les épreuves sanctionnant les UE des options santé MMO A, MMOB et Pharmacie des L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 pour les étudiants inscrits à l'Université de Rouen et l'Université du Havre :
 - o Les étudiants inscrits en L.AS 1, L.AS 2 et L.AS 3 à l'Université de Rouen sur les sites de Rouen, de Mont-Saint Aignan, et du Madrillet passent les épreuves des examens des options santé **MMO A, MMOB et Pharmacie** sur le site de l'UFR Santé de l'Université de Rouen,
 - o Les étudiants inscrits en L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 Sciences de la Vie à l'Université de Rouen sur le site d'Evreux passeront les épreuves des examens des options santé **MMO A, MMO B et Pharmacie** sur le site d'Evreux ;
 - o Les étudiants inscrits en L.AS 1 Chimie-Sciences de la Vie, L.AS 1 Economie Gestion, L.AS 2 Chimie, L.AS 2 Sciences de la Vie, L.AS 2 Economie Gestion, L.AS 3 Chimie, L.AS 3 Sciences de la Vie et L.AS 3 Economie Gestion à l'Université Le Havre passeront les épreuves des examens des options **santé MMO A, MMOB et Pharmacie sur le site de l'Université le Havre.**
- Pour participer aux épreuves de l'examen des options santé MMO A ou B et Pharmacie A ou B des L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3, l'étudiant doit être inscrit dans la L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 et la ou les option(s) santé considéré(es). Il lui revient de s'en assurer,
- L'étudiant doit organiser son propre transport pour l'amener sur le site des examens. Aucun moyen de transport spécifique ne sera mis à disposition,
- L'étudiant se présente personnellement avec sa **Léocarte** et émerge avant d'accéder à la salle d'examen. Il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité valide (carte d'identité ou passeport) et d'un certificat de scolarité. **Sans ces pièces administratives, l'entrée dans la salle d'examen lui sera refusée, et il ne pourra pas composer. Cela l'exclura automatiquement du processus de recrutement des étudiants en santé à l'issue de la L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS3,**
- L'étudiant se présente dans la salle d'examen 30 minutes avant le début des épreuves,
- L'étudiant n'utilise que les documents et matériels expressément autorisés,
- La Léocarte doit être déposée en échange de la remise de la tablette numérique,
- L'étudiant ne doit pas être en possession de sacs, porte-documents, pochettes ou tout autre matériel susceptible de contenir des cours ou informations équivalentes pendant la durée des épreuves,
- L'étudiant doit se présenter et composer visage et oreilles découverts (sauf consignes sanitaires spécifiques). L'utilisation de dispositifs intra-auriculaires (y compris boules Quiès® ou autres) est interdite,
- Les téléphones portables et tout autre matériel informatique connecté sont interdits dans la salle d'examen (montres, lunettes...). Consulter un téléphone portable ou un smartphone, **y compris pour consulter l'heure**, est strictement interdit, et fera l'objet d'un procès-verbal et d'une saisine de la commission disciplinaire de l'université,
- L'étudiant doit s'installer à la place qui lui aura été attribuée,
- L'étudiant doit utiliser uniquement la tablette numérique, les brouillons et les documents mis à sa disposition par l'administration,
- Une vérification de la conformité des calculatrices sera effectuée avant les épreuves autorisant leur utilisation (cf. supra),
- L'observance stricte des consignes données par le responsable de l'épreuve est de mise,
- L'étudiant doit impérativement remettre la tablette numérique aux surveillants à la fin des épreuves,
- L'étudiant n'est autorisé à composer qu'entre les signaux de début et de fin de l'épreuve, donnés par le responsable de l'épreuve. Toute anomalie constatée en dehors de la période impartie fera l'objet d'un procès-verbal et pourra donner lieu à une procédure disciplinaire,
- L'étudiant qui demande à quitter provisoirement la salle sera obligatoirement accompagné par un surveillant.

Pré-jury d'examen

Le pré-jury d'examen des options santé des L.AS a pour objectif d'assurer la validation des sujets des épreuves de chacune des matières de chaque UE et à l'issue des épreuves d'arrêter les notes attribuées aux étudiants. Le pré-jury est présidé par les responsables pédagogiques des options santé des L.AS. Les pré-jurys de première session et de la session de seconde chance sont composés des responsables des options santé des L.AS. Le pré-jury détermine le niveau de connaissances requis pour chaque matière de l'option santé après avis et accord des responsables des matières.

Le pré-jury transmet au président du jury de chacune des Licences hébergeant une L.AS 1 ou L.AS 2 ou L.AS 3 les résultats obtenus dans l'UE de l'option santé de chacun des semestres avant la réunion du jury de la L.AS considérée. Aucune modification ne pourra être apportée à la note attribuée par le pré-jury des options santé.

Aucune épreuve complémentaire, aucun « oral de rattrapage » ne peut permettre de relever une note d'examen validée par le pré-jury des options santé MMO et Pharmacie des L.AS et le jury des L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3. Une note ne peut être modifiée que dans un seul cas : la mise en évidence, clairement démontrée et vérifiée, d'une erreur matérielle qui aurait pu desservir l'étudiant. Nul correcteur n'est tenu d'indiquer le détail des points obtenus. Un étudiant peut toujours solliciter d'un enseignant qu'il lui explique les raisons d'une note qu'il estime inadaptée et qu'il lui apporte, par écrit ou à l'occasion d'un entretien, des informations utiles et des conseils pédagogiques.

Le jury des L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 valide les conditions d'admission en année supérieure de la licence hébergeant la L.AS tenant compte des dispositions du contrat pédagogique propre à chacune des licences. Cependant, Le jury des L.AS 1, L.AS 2 ou L.AS 3 ne peut pas définir les conditions d'accès aux formations MMOP.

Les crédits ECTS obtenus dans les options santé des L.AS 1 seront totalement inclus dans le parcours de formation conduisant au diplôme national de licence hébergeant la L.AS 1.

Droit de consultation des copies d'examens

La copie constitue un document administratif au sens de la loi du 17 juillet 1978 : à ce titre, tout candidat a droit à communication de sa (ses) propre(s) copie(s). L'article 6 de la loi précise que le document administratif qui porte une appréciation ou un jugement de valeur sur une personne physique n'est communicable qu'à l'intéressé. Pour éviter les atteintes à la souveraineté du jury et à sa liberté d'appréciation, celui-ci n'a pas à communiquer ses critères de correction.

Tout étudiant qui désire une révision de ses copies des épreuves des options santé MMO, Pharmacie ou MMOP des L.AS doit en faire la demande par écrit à Monsieur le Doyen de l'UFR Santé, et l'adresser au service de la scolarité en respectant les dates limites de dépôt qui seront fixées. Le courrier devra comporter un numéro de téléphone et une adresse, valides auxquels l'étudiant pourra être joint. Les demandes faites par téléphone ou courrier électronique ne seront pas prises en considération.

Une fois l'analyse des recours faite, une réponse écrite parviendra à l'étudiant concerné. En aucun cas, il ne lui sera communiqué la grille de correction. Aucune demande de recours sur les résultats des épreuves du premier semestre ne sera acceptée lors de la publication des résultats des épreuves du deuxième semestre.

U.F.R. SANTE DE ROUEN

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DE COMPETENCES POUR :
LE DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES ODONTOLOGIQUES

Références : arrêtés du 22 mars 2011 et 08 avril 2013

Les études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire se composent de trois cycles :

1° Le diplôme de formation générale en sciences odontologiques (DFGSO) sanctionne le premier cycle ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence. Les deux premiers semestres sont ceux des formations (PASS et L.AS) donnant accès aux études de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique, et réglementées notamment par les décrets n°2019-1125 et 2019-1126 du 4 novembre 2019 ;

2° Le diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques (DFASO), sanctionne le deuxième cycle ; il comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master ;

3° Le troisième cycle comporte :

- soit un cycle court de deux semestres de formation au-delà du diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques ;
- soit un cycle long, en application des dispositions de l'article L. 634-1 du code de l'éducation, de six à huit semestres de formation pour les étudiants reçus au concours de l'internat en odontologie ;
- la soutenance de la thèse.

1. Organisation des enseignements

Les années sont constituées d'Unités d'Enseignements (UE) réparties entre des Unités d'Enseignements du tronc commun (UE obligatoires) et des Unités d'Enseignements Librement Choies (UE obligatoires à choix). Chaque année universitaire représente un total de 60 crédits européens (CE).

Les enseignements sont organisés par objectifs pédagogiques, sous forme d'unités d'enseignement (UE) articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation, chacune de ces UE étant sous la responsabilité pédagogique d'un enseignant.

Les UE comportent une ou plusieurs matières ou section(s), elles-mêmes constituées d'un enseignement magistral, d'un enseignement dirigé (ED) et/ou d'un enseignement pratique. Une UE peut aussi correspondre à un enseignement théorique (cours/ED) coordonné et/ou à des travaux pratiques.

Chaque enseignement est validé par un examen, continu et/ou final, dont le nombre de points est proportionnel au temps que l'étudiant doit y consacrer.

L'agenda prévisionnel pour l'année 2025-2026 est en Annexe 1, sous réserve de modifications.

2. Enseignements obligatoires

2.1. Cours et enseignements dirigés

La présence aux séminaires et aux enseignements dirigés est obligatoire, sauf dispense accordée par le responsable de cet enseignement. L'obligation de présence à ces enseignements est annoncée par le responsable aux étudiants en début de semestre. Par conséquent, les étudiants doivent être présents et arriver à l'heure fixée à toutes les séances organisées dans chaque série de cours ou d'enseignements dirigés obligatoires. Toute absence ou tout retard non justifié entraîne automatiquement la non-validation de cet enseignement à la première session.

Il peut être toléré, à titre exceptionnel et sur l'avis de l'enseignant responsable de l'enseignement, une absence ou un retard non justifié, qui pourra alors être compensé par un travail personnel de l'étudiant. Les absences ou les retards, même justifiés, doivent faire l'objet d'une compensation.

L'étudiant absent doit solliciter l'enseignant référent de l'enseignement concerné pour connaître la nature du travail compensatoire à réaliser. Ce travail devra faire l'objet d'une validation selon le format de validation de l'enseignement à compenser (note ou validé/non validé).

2.2. Travaux pratiques (TP)

Pour les travaux pratiques, chaque étudiant doit se munir d'une blouse en coton et d'une paire de lunettes de sécurité.

La présence aux travaux pratiques est obligatoire, sauf dispense accordée par le responsable de cet enseignement. Par conséquent, les étudiants doivent être présents et arriver à l'heure fixée à toutes les séances organisées dans chaque série de travaux pratiques.

Au cours d'une séance de travaux pratiques, l'enseignant responsable peut exclure un étudiant pour une infraction aux consignes de sécurité. Cette exclusion est alors considérée comme une absence injustifiée. L'étudiant peut faire appel de cette mesure d'exclusion auprès du directeur du département d'Odontologie.

L'étudiant est en droit de quitter la séance de travaux pratiques sans encourir de sanction, en raison d'un défaut majeur de sécurité qu'il doit signaler au directeur du département d'Odontologie. Si l'enseignant responsable de l'enseignement pratique considère que cette attitude n'est pas justifiée, il soumet ce cas au directeur du département d'Odontologie qui statue en dernier ressort.

En cas d'absence à une ou plusieurs séances de travaux pratiques, et/ou à un contrôle terminal de travaux pratiques, l'étudiant doit justifier son absence. Le caractère « justifié » d'une absence s'apprécie par des raisons de santé dûment légitimées ou un événement à caractère exceptionnel (décès d'un parent, conjoint, descendant ou ascendant direct...).

Si l'absence est considérée comme justifiée par l'enseignant, l'étudiant doit lui demander un rattrapage ou un travail compensatoire. En cas d'impossibilité de rattrapage (délai...) et d'absence justifiée, une épreuve compensatoire peut être demandée par l'étudiant au directeur du département d'Odontologie. Si le directeur le décide, cette épreuve compensatoire (analyse de document, travail personnel, session de rattrapage...) sera proposée et évaluée par le responsable de l'enseignement au cours du semestre. Le mode d'évaluation doit correspondre à celui de l'enseignement à compenser. La note obtenue par l'étudiant à cette épreuve de substitution aura alors valeur de note de TP.

L'absence non compensée à plus de 2 enseignements de travaux pratiques entraîne systématiquement l'impossibilité de se présenter aux évaluations de TP de la seconde session.

En début de cycle de formation chaque étudiant est tenu de prendre connaissance et de signer le règlement intérieur des salles de TP, ce qui sera valable tout le long du cycle. Cela implique le remboursement du matériel prêté en cas de dégradation ou de perte. Il existe un élément constitutif de l'UE de préprofessionnalisation dédié au respect du matériel de travaux pratiques.

3. Organisation générales des examens et contrôle de connaissances

3.1 Dispositions générales

Les présentes modalités s'appliquent à tous les étudiants inscrits dans l'année en cours. En aucun cas un étudiant ne peut se prévaloir des modalités de contrôle des connaissances d'années antérieures.

Le contrôle des connaissances et compétences s'effectue lors de 2 sessions d'examens sous la forme d'épreuves écrites ou orales et/ou d'épreuves de contrôle continu. Une 1^{ère} session est organisée en décembre pour le 1^{er} semestre et en mai pour le 2^{ème} semestre de l'année. Une 2^{ème} session (rattrapage) est organisée dans un délai minimum de 15 jours après la publication des résultats de la 1^{ère} session. Les dates des examens des 2 sessions seront disponibles sur l'ADE semestre.

3.2 Déroulement des examens

L'inscription prise en début d'année implique l'engagement de participer aux épreuves et de se soumettre à l'ensemble des évaluations.

Le calendrier des épreuves écrites et/ou orales et de contrôle continu est communiqué par le service de scolarité au moins 15 jours avant le début de la session des examens. Une convocation individuelle est envoyée sur l'adresse universitaire de l'étudiant.

Un candidat qui a signé la feuille d'émargement d'une épreuve est considéré comme ayant composé cette épreuve.

Toute sortie au cours d'une épreuve est définitive. Sauf disposition contraire explicitement mentionnée avant une épreuve, l'usage des téléphones portables ou de tout autre appareil de communication est interdit dans les salles d'examens.

Un étudiant ne pourra quitter la salle avant un temps de 15 minutes après le début de l'épreuve, même s'il rend copie blanche.

Les demandes de tiers temps devront être déposées avant le 1^{er} décembre de l'année universitaire en cours auprès de la scolarité, sauf cas imprévisibles, auprès du médecin conseil de la Médecine Préventive.

Les étudiants étrangers, dans le cadre d'échanges interuniversitaires, sont autorisés à utiliser des dictionnaires de langue (version papier en un volume) au cours des examens.

Tous les appareils électroniques **personnels** (téléphones, tablettes, ...) doivent être mis hors service avant le début de l'épreuve et déposés avec les effets personnels et les documents prohibés à l'entrée de la salle. Les montres connectées sont interdites. Les oreilles des étudiants et étudiantes doivent être dégagées durant les épreuves. Sauf disposition contraire explicitement mentionnée avant une épreuve, l'usage de tout document est prohibé avant une épreuve.

L'anonymat est préservé quel que soit le mode de correction.

En cas de circonstances exceptionnelles, les examens peuvent également prendre la forme d'un examen à distance ou d'oraux par visioconférence.

3.3 Fraudes

Au cours des épreuves, toute fraude ou tentative de fraude pourra donner lieu au déclenchement d'une procédure disciplinaire, sur demande du Doyen de l'UFR Santé.

Tout candidat qui, au cours des travaux pratiques, fera valoir un travail qu'il n'aura pas exécuté lui-même sera également considéré comme fraudeur.

Les surveillants sont habilités à exercer un contrôle strict des identités et du matériel autorisé. Ils sont également mandatés pour intervenir en cas de constat de tentative de communication entre étudiants ou avec l'extérieur.

En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant :

- Prend toutes mesures nécessaires pour faire cesser la fraude sans interrompre la participation à l'examen
- Saisit les pièces ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits
- Dresse immédiatement un procès-verbal contresigné par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, mention est portée au procès-verbal.

Dans le cas où la personne qui devait composer aurait été remplacée par une autre n'ayant aucune qualité pour ce faire ou de trouble affectant le déroulement de l'examen, l'expulsion peut être prononcée par le Directeur de composante ou son représentant.

Le plagiat est une fraude qui fait l'objet de poursuites disciplinaires.

L'Université de Rouen, soucieuse de garantir la qualité de ses diplômes, l'égalité des chances des étudiants, et l'originalité de ses publications scientifiques, a engagé une politique volontaire de lutte contre le plagiat. L'établissement s'autorise de recourir à tout procédé de détection de plagiat, en particulier logiciel, afin de détecter les fraudes éventuelles.

La fraude est portée à la connaissance immédiate du Président du jury et du Directeur de composante qui sont notamment habilités à demander la saisine auprès du Président de l'université, de la Commission de discipline. Pendant que la procédure suit son cours, l'étudiant poursuit normalement le déroulement de son épreuve ; sa copie est notée comme celle des autres étudiants ; il est admis à participer à l'ensemble des épreuves de la session. Le jury délibère normalement sur les résultats obtenus par l'étudiant y compris à l'épreuve, objet de la présomption de fraude.

Les sanctions disciplinaires applicables aux étudiants sont :

- 1) L'avertissement
- 2) Le blâme
- 3) L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de 5 ans (sursis possible)
- 4) L'exclusion définitive de l'établissement
- 5) L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de 5 ans
- 6) L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur

De plus, le fait de se voir infliger l'une des sanctions énoncées ci-dessus entraîne automatiquement la nullité de l'épreuve.

3.4 Jurys

Sur proposition du directeur de département, le Doyen de l'UFR Santé désigne les jurys d'examens et les présidents de jurys parmi les enseignants. Le jury de semestre est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation du semestre. Les décisions du jury sont prises à la majorité au cours de délibérations qui doivent rester secrètes. Un procès-verbal est diffusé après chaque session.

Sur proposition du directeur de département, et sauf opposition de la majorité des membres du jury, les délégués de promotion peuvent être autorisés à assister au début du jury d'examen afin de recueillir les remarques générales, dans l'objectif de les transmettre à leurs camarades.

3.5. Consultations de copies

La consultation des copies est possible, sur demande écrite auprès du référent pédagogique de la discipline concernée et uniquement lorsque l'unité d'enseignement n'est pas validée.

3.6. Absences

L'assiduité aux séminaires, aux ED, aux TP, aux activités tutorées et aux différents stages est obligatoire.

Une absence justifiée n'entraîne pas automatiquement la validation de l'enseignement ou du stage. L'absence justifiée à un enseignement obligatoire doit faire l'objet d'un travail compensatoire sollicité par l'étudiant auprès de l'enseignant référent. Ce travail sera évalué et soumis à la validation de l'enseignant. Si les absences n'ont pas été compensées ou si le travail compensatoire n'est pas validé, l'étudiant est déclaré défaillant (noté DEF).

En cas d'absence injustifiée à un contrôle continu, l'étudiant sera noté ABI (absence injustifiée) au contrôle continu, donc ne pourra pas valider l'UE, ni la 1^{ère} session de l'année.

Dans le cadre des examens terminaux, l'absence d'un étudiant à une épreuve quelconque d'une UE est automatiquement sanctionnée par la notation ABI (absence injustifiée) ou ABJ (absence justifiée) à l'épreuve correspondante, empêchant le jury de délibérer. Elle entraîne l'annulation de la validation de l'UE correspondante. L'étudiant est déclaré défaillant (noté DEF). Si l'étudiant est absent à un examen de la 1^{ère} session, il peut se présenter à la 2^{ème} session.

En cas d'absence justifiée à une (des) épreuve(s) de la 2^{ème} session, le directeur du département d'odontologie peut décider de façon exceptionnelle de conserver la note obtenue à la même épreuve de la 1^{ère} session ou d'organiser une épreuve spéciale de rattrapage pour cet étudiant. La justification d'absence doit alors être fournie à la scolarité dans un délai de 7 jours après l'épreuve.

En cas d'absence justifiée à un contrôle continu, l'étudiant doit déposer un justificatif auprès de la scolarité dans un délai de 7 jours. Le responsable de la matière se prononcera alors sur la possibilité de proposer une épreuve de substitution ou prendre en compte la moyenne à partir d'un minimum de 2 autres notes de contrôle continu de la matière. En l'absence, l'étudiant sera noté ABJ (absence justifiée) au contrôle continu, donc ne pourra pas valider l'UE, ni la 1^{ère} session de l'année.

L'absence non compensée à plus de 2 enseignements de travaux pratiques entraîne systématiquement l'impossibilité de se présenter aux évaluations de TP de la seconde session.

4. Validation des UE

Pour obtenir une UE, l'étudiant doit avoir validé :

4.1 Les enseignements obligatoires de l'UE

En début de semestre, les enseignants chargés des différents enseignements obligatoires (séminaires, ED, TP activités tutorées...) communiquent aux étudiants les objectifs à atteindre et les modalités de validation.

Ils transmettent, dès la fin de leur(s) enseignement(s), à la scolarité les résultats des évaluations en contrôle continu, en précisant les motifs en cas de non-validation.

Les modalités des épreuves pratiques sont définies par le responsable de l'enseignement pratique correspondant, en concertation avec le responsable de l'enseignement théorique. La notation peut porter sur un contrôle continu sur chaque manipulation ou groupe de manipulations et/ou sur des épreuves régulièrement organisées en vue de la notation pendant la durée des travaux pratiques.

Chaque responsable d'UE établit, sur cette base, la liste des étudiants validés et transmet les résultats de cette évaluation et les motifs de non-validation à la scolarité.

Les étudiants n'ayant pas validé les enseignements obligatoires participent aux sessions de rattrapage.

4.2 L'examen de fin de semestre de l'UE :

Chaque responsable d'UE, en relation avec l'équipe enseignante et le coordonnateur de semestre, détermine le mode d'évaluation et de validation propre à l'UE. Les modalités de contrôle de connaissance doivent être communiquées aux étudiants par le responsable de l'enseignement soit au premier cours soit au moment de la convocation aux examens.

Cette validation peut prendre différentes formes (éventuellement combinées entre elles) :

- examen de connaissances,
- examen de compétences ou de raisonnement clinique
- examen clinique objectif structuré (ECOS)
- autres modes (rédaction d'un travail personnel, remise de devoirs ...)

Toutefois, l'évaluation d'une UE peut intégralement reposer sur une évaluation continue, sans examen de fin de semestre.

Les résultats obtenus aux « Enseignements obligatoires » et à « l'Examen de fin de semestre » ne se compensent pas pour la validation de l'UE.

Les modalités de la deuxième session sont décidées au moment du jury de la première session.

En cas de validation d'une des parties constitutives de l'UE (« Enseignements obligatoires » ou « Examen de fin de semestre »), l'étudiant en garde l'acquis pour la deuxième session.

4.3. Mode d'évaluation des UE obligatoires à choix

Les étudiants choisissent une ou deux UE obligatoires à choix parmi celles proposées.

Sa validation sera intégrée à la validation du semestre pair, toutefois ces enseignements peuvent se dérouler sur l'année universitaire.

Les étudiants doivent suivre une UE de parcours de recherche une fois dans leur cursus odontologique (1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} cycle).

Les étudiants n'ayant pas validé ces enseignements obligatoires à choix participent à une deuxième session.

4.4 Modalités de validation du semestre

Pour valider un semestre, l'étudiant doit obligatoirement avoir validé

- Chaque UE du tronc commun et, à l'intérieur de chaque UE :
 - Enseignements obligatoires et présences,
 - Examens de contrôle continu,
 - Examen de fin de semestre.
- Les dispositions spécifiques à chaque année, voir section suivante.
- Les UE obligatoires à choix :

La note de l'UE obligatoire à choix n'est pas intégrée dans le calcul de la moyenne générale des S3 et S4. Cette UE fait l'objet d'une évaluation à part. Elle doit toutefois être validée pour passer dans l'année supérieure.

Ainsi la validation d'un semestre impose d'obtenir :

- une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 calculée à partir de la totalité des notes obtenues aux UE du semestre considéré (sauf UE obligatoire à choix qui ne participe pas au calcul de la moyenne) ;
- avoir validé tous les enseignements en présence obligatoire (note $\geq 10/20$ à chaque UE),
- n'avoir aucune note éliminatoire pour aucune des UE. Les notes éliminatoires étant :
 - note $< 8/20$ dans une section d'UE (sauf TP, voir infra),
 - note $< 10/20$ aux TP (selon les modalités du TP concerné).

L'étudiant ajourné en première session à un semestre doit repasser en seconde session toutes les épreuves des UEs non validées du semestre. Au sein des UEs non validées de ce semestre, l'étudiant repassera toutes les sections d'UE où la note obtenue est $< 10/20$.

Quand on a une note éliminatoire ($< 8/20$) est-ce que l'on repasse l'ensemble des matières de l'UE ??? Non si les autres matières de l'UE ont été validées (à revoir ensemble) mais attention car il y a aussi le cas des matières non validées dans une UE non validée sans pour autant avoir de note éliminatoire !

À l'issue du premier semestre (impair), tous les étudiants sont autorisés à suivre les enseignements du deuxième semestre (pair).

4.4 Modalités de validation de l'année

Pour valider l'année universitaire et passer en année supérieure, l'étudiant doit obligatoirement avoir validé indépendamment chacun des deux semestres et avoir validé la totalité des éléments spécifiés dans la section 5 « Dispositions spécifiques à chaque année ».

4.5. Redoublement de l'année

En cas d'échec à la 2^{ème} session, l'étudiant est amené à redoubler l'année.

En cas de redoublement :

- si une UE a été validée (moyenne $\geq 10/20$, aucune note éliminatoire), celle-ci est capitalisée et l'étudiant en conserve le bénéfice,
- si un semestre a été validé, celui-ci est capitalisé et l'étudiant en conserve le bénéfice.

En cas de non-validation de l'UE, les parties constitutives d'une UE (« Enseignements obligatoires » et « Examen de fin de semestre ») ne sont pas conservées, même si elles ont été validées, dès lors que l'UE n'a pas été validée dans son intégralité. L'étudiant devra donc refaire l'ensemble des enseignements (ED, TP, stages, ...) et des examens de fin de semestre.

Les stages cliniques ne sont pas capitalisés, même s'ils ont été validés, dès lors que l'étudiant redouble.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation générale en sciences odontologiques (DFGSO) après l'année de PASS ou de L.AS.

La deuxième et la troisième année de la formation conduisant au diplôme de formation générale en sciences odontologiques ne peuvent faire l'objet chacune de plus de trois inscriptions. Une dérogation exceptionnelle aux cas décrits ci-dessus peut être accordée par le président de l'Université sur avis du Doyen de l'UFR Santé.

4.6 Dispositions particulières pour les redoublants : crédits

Les étudiants redoublants de DFGSO2 peuvent avoir la possibilité, à leur demande, de suivre des UE de l'année N+1 et de passer les évaluations de l'année correspondante, selon une proposition individualisée faite par les responsables des années concernées à l'issue du jury de deuxième session. Aucune UE contenant des TP (travaux pratiques) ne peut être concernée par un crédit.

Les UE validées donneront droit à un crédit, qui sera pris en compte lorsque l'étudiant sera effectivement et régulièrement inscrit dans l'année supérieure. Il revient à l'étudiant de vérifier que le planning d'enseignement des UE choisies est compatible avec le planning d'enseignement de l'année où il est régulièrement inscrit.

L'étudiant ne pourra en aucun cas opposer à la direction enseignante et administrative une incompatibilité d'agenda pour justifier d'absences à des enseignements ou évaluations obligatoires.

Les étudiants triplants ou plus sont soumis aux mêmes règles que les redoublants.

5 Dispositions particulières

Il n'est pas possible d'entrer en second cycle avec des dettes d'UE du premier cycle.

Certification PIX

Les étudiants suivent une certification obligatoire PIX intégrée au semestre 3. Sa validation sera intégrée à la validation du semestre, toutefois ces enseignements peuvent se dérouler sur l'année universitaire.

Validation : le responsable de l'UE organise l'évaluation et établit, sur la base de cette évaluation, la liste des étudiants validés et transmet les résultats de cette évaluation et les motifs de non-validation à la scolarité.

Stage d'initiation aux soins infirmiers

Au cours de la 2^{ème} année des études de chirurgie dentaire, les étudiants doivent accomplir et valider un stage d'initiation aux soins infirmiers, à temps plein, non rémunéré, dans un établissement hospitalier. La validation est prononcée par le directeur du département d'odontologie sur avis du chef du service dans lequel l'étudiant a été affecté. En cas de redoublement, si le stage infirmier a été validé, l'étudiant en conserve le bénéfice.

Situation particulière : les stages d'observation en service d'odontologie hospitalier et laboratoire de prothèse

Au cours du DFGSO2, les étudiants doivent effectuer, sous la responsabilité d'un tuteur, un stage de découverte d'un service hospitalier d'odontologie et du laboratoire de prothèse. Le stage est soumis à la validation du coordinateur d'UE sur proposition du tuteur de terrain.

Les stages hospitaliers s'accomplissent dans des structures hospitalières d'odontologie sous la responsabilité du praticien en charge de ces structures.

La liste des terrains de stages hospitaliers est établie par le directeur du département d'Odontologie après avis des responsables des établissements accueillant les stagiaires.

La validation de ces stages est prononcée par le directeur du département d'Odontologie sur avis motivé du praticien responsable de la structure d'accueil et repose sur un carnet de stage. La validation se fait avant le jury de deuxième session du DFGSO2, le coordinateur de l'UE du stage établit la liste des étudiants ayant validé le stage. Il intègre la validation de l'UE : il n'y a qu'une seule session.

RECAPITULATIF DES MODALITES DE VALIDATION DU DFGSO2

Pour valider le S3, l'étudiant doit obligatoirement avoir validé :

- chacune des UE du tronc commun (moyenne de 10/20 minimum et pas de note éliminatoire),
- une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20,
- Chaque élément constitutif de l'UE5 de façon indépendante (séminaire de rentrée, AFGSU1, certification PIX et stage infirmier).

Pour valider le S4, l'étudiant doit obligatoirement avoir validé :

- chacune des UE du tronc commun (moyenne de 10/20 minimum et pas de note éliminatoire),
- une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20,
- l'UE obligatoire à choix

Pour valider le DFGSO2 et passer en DFGSO3, l'étudiant doit obligatoirement avoir validé :

- le semestre S3,
- le semestre S4,
- le stage infirmier,
- le stage hospitalier d'initiation en soins d'odontologie,
- le stage d'observation au laboratoire de prothèse.

En cas de redoublement :

- si une UE a été validée (note supérieure ou égale à 10, aucune note éliminatoire), celle-ci est capitalisée et l'étudiant en conserve le bénéfice,
- si un semestre a été validé, l'étudiant en conserve le bénéfice,
- si le stage infirmier a été validé, l'étudiant en conserve le bénéfice,
- si les enseignements de l'AFGSU ont été validés, l'étudiant en conserve le bénéfice.

5.2 DFGSO3

Service sanitaire

Conformément au décret n° 2018-472 du 12 juin 2018 et à l'arrêté du 12 juin 2018 relatifs au service sanitaire pour les étudiants en santé, le service sanitaire est obligatoire et doit être validé par tous les étudiants en odontologie.

Le service sanitaire comporte une phase de formation théorique en S5 basée sur l'UE 3 « approfondissement de la prévention en santé orale ». Il comporte également une action de prévention primaire en santé réalisée par les étudiants durant le semestre 6 de l'UE.

La validation du service sanitaire est obtenue par l'étudiant lorsque celui-ci a acquis l'ensemble des crédits d'enseignement issus de l'UE concernée et validé l'action de prévention, l'ensemble constituant le service sanitaire.

Stages d'observation hospitalier

Idem, voir DFGSO2

MODALITES DE VALIDATION DU DFGSO3

Pour valider le S5, l'étudiant doit obligatoirement avoir validé :

- chacune des UE du tronc commun (moyenne de 10/20 minimum et pas de note éliminatoire),
- une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20,

Pour valider le S6, l'étudiant doit obligatoirement avoir validé :

- chacune des UE du tronc commun (moyenne de 10/20 minimum et pas de note éliminatoire),
- une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.
- l'UE obligatoire à choix.

Pour valider le DFGSO3 et passer en DFASO1, l'étudiant doit obligatoirement avoir validé la totalité des éléments suivants :

- le semestre S5,
- le semestre S6,
- le service sanitaire (chaque UE constitutives du service sanitaire),
- le stage hospitalier d'initiation en soins d'odontologie.

En cas de redoublement :

- si une UE a été validée (moyenne supérieure ou égale à 10, aucune note éliminatoire), celle-ci est capitalisée et l'étudiant en conserve le bénéfice,
- si un semestre a été validé, l'étudiant en conserve le bénéfice,
- si les enseignements de service sanitaire ont été validés, l'étudiant en conserve le bénéfice,
- si les stages cliniques ont été validés, l'étudiant n'en conserve pas le bénéfice.

ANNEXE 1

Agenda universitaire 2025-2026 sous réserve de modification :

Rentrée le 28 août pour les DFGSO3

Rentrée le 1er septembre pour les DFGSO2, DFASO1 et 2

Examens du 1^{er} semestre : du 15 au 19 décembre 2025

Jury fin de 1^{er} semestre le 31 janvier au plus tard

Congés d'hiver : Du 23 février au 27 février 2026

Examens du semestre 2 : du 18 au 31 mai

Jury du semestre 2 session 1 : 10 juin au maximum

Deuxième session d'examens (semestres 1 et 2) : du 22 juin au 3 juillet 2026

Jury de la session 2 : semaine du 10 juillet 2026

ATTENTION : les congés universitaires ne sont pas opposables aux stages hospitaliers.

ANNEXE 2 : Tableaux des enseignements –

Attention : possibilités d'évolutions dans l'année, il est nécessaire de rester attentif aux courriels universitaires et de consulter régulièrement l'espace dédié sur UniversiTICE.

Semestre 3						
UE 1	Biomed	Coeff	ECTS	MCC S1	MCC S2	AC Bas
1.1	Généralités bio-médicales	0		NE	NE	Remise à niveau
1.2	Immunologie	2		ET écrit	ET oral	Dr. Jacquot
1.3	Anatomie Oro-faciale	3		ET écrit	ET écrit	O. Trost
1.3	Histologie normale et patho (onco)	1		ET écrit	ET oral	Prs. Sabourin, Marguet
1.4	Microbiologie générale et orale	0		évalué en 2.1		
Total		6	6			
UE 2	Cavité orale saine	Coeff	ECTS	MCC S1	MCC S2	Saad Mechiche
2.1 avant 1.4	Microbiologie générale et orale	2,5		ET écrit (commun 2.1+2.2)	ET écrit (commun 2.1+2.2)	S. Mechiche
2.2	Histo Embryo dentaire					S. Mechiche
2.3	Anatomie dentaire Occlusodontie statique	5		TP 50 % + ET 50 %	TP 50 % + ET 50 %	S. Mechiche
2.4	Paro sain (anat fonction histo)	1,5		ET écrit	ET écrit	I. Fontanille
Total		9	9			
UE 3	Prévention	Coeff	ECTS	MCC S1	MCC S2	AC Bas
3.1	Epidémiologie	1		ET écrit	ET écrit	J Ladner
3.2	Anglais	2		50 % CC (25 oral + 25 écrit) - 50 % ET écrit	ET écrit	C PLG
3.3	Nutrition (Sersa)	2		ET écrit	ET écrit	M. Coeffier
3.4	Soft skills (communication)	2		ET écrit	ET écrit	N. Marie
3.5	Journée de prévention appliquée	0		ENN	ENN	A Breton
Total		7	7			
UE 4	Initiation patho et thérapeutique	Coeff	ECTS	MCC S1	MCC S2	R Jacq
4.1	Carologie	2		TP 5 % - ET 95%	ET écrit	R Jacq
4.2	Imagerie	1		ET écrit	ET écrit	
4.3	Posturologie	0		non évalué	non évalué	Mme Cajot
4.4	Biomatériaux	1		ET écrit	ET écrit	C. Egles
Total		4	4			
UE 5	Pré-professionnalisation	Coeff	ECTS	MCC S1	MCC S2	K Prieur
5.1	Séminaire de rentrée	0		évalué non noté	évalué non noté	RJ
5.2	AFGSU 1	0		évalué non noté	évalué non noté	KP
5.3	Certification PIX : niveaux 1 ET 2	0		évalué non noté	évalué non noté	
5.4	Stage infirmier	0		évalué non noté	évalué non noté	ACB/ KP
Total		0	4			
			ECTS			
Totaux			26	30		

Semestre 4						
UE 1	Biomed	Coeff	ECTS	MCC S1	MCC S2	
1.1	Hémostase	2		ET écrit	ET écrit	V. Le Cam
1.2	Les grands systèmes	1		ET écrit	ET écrit	E Verin
1.3	Anesthésiologie	0,5		ET écrit	ET écrit	H. Moizan
1.4	Génétique (clinique)	0,5		ET écrit	ET écrit	P Saugier
1.5	Microbiologie			évalué en 2.1		S Mechiche
	Total	4	4			
UE 2	Synthèse clinique	Coeff	ECTS	MCC S1	MCC S2	R Jacq
2.1	Biologie cellulaire, biominéralisation et Microbiologie	2		ET écrit	ET écrit	S Mechiche
2.2						
2.3	Cariologie	5		ET écrit (80%)+ note TP (20%)	ET écrit (80%)+ note TP (20%)	R Jacq
2.4	Parodontologie	1		ET écrit	ET écrit	I Fontanille
	Total	8	8			
UE 3	Prévention	Coeff	ECTS	MCC S1	MCC S2	ACB
3.1	Santé publique : Syst Sante, et prévention	1		20% oral (CC) + 40% ET écrit	ET écrit	AC Bas
3.2	Service sanitaire (non évalué)					K Prieur
3.2bis	Communication	1		Oral + Dossier	Oral	N. Marie
3.4	Anglais	2		50 % CC (25 oral + 25 écrit) - 50 % ET écrit	50 % CC (25 oral + 25 écrit) - 50 % ET écrit	CPLG
	Total	4	4			
UE 4	Thérapeutiques	Coeff	ECTS	MCC S1	MCC S2	B Sommaire
4.1	Restauratrice	0		Evalué en 2.3		R Jacq
4.2	Amovible	4		TP 50 % écrit 50 %	TP 50 % écrit 50 %	B Sommaire
4.3	Fixée	4		TP 50 % écrit 50 %	TP 50 % écrit 50 %	B Sommaire
	Total	8	8			
UE 5	Environnement professionnel	Coeff	ECTS	MCC S1	MCC S2	K Prieur
5.1	Stage hospitalier d'observation			ENN	ENN	Chefs de service
5.2	Stage laboratoire d'observation			ENN	ENN	P Sauvage
5.3	Santé numérique			ET écrit	ET écrit	J Grosjean
	Total		3			
UE 6	UE Parcours recherche	Coeff	ECTS	MCC S1	MCC S2	AC Bas
	RISC		3	Dossier + Oral	2 Dossiers	ACB + J Beal
Total heures hors stage						
	Totaux	24	30			

SEMESTRE 5						
UE 1	Bio-médical	Coeff	ECTS	MCC S1	MCC S2	AS Calvo
	1.1 Virologie/AIH	3		ET écrit	ET écrit	E. AG
	1.2 Evaluer le statut médical du patient + Chirurgie orale	4		ET écrit inclu l'évaluation du 4.3	ET écrit inclu l'évaluation du 4.3	AS Calvo
	Total	7	7			
UE 2	Synthèse clinique	Coeff	ECTS	MCC S1	MCC S2	RJ
	2.1 La première consultation	2		50% CC + 50% Oral	ET écrit	ACB
	2.2 Odontologie restauratrice	4		ET écrit	ET écrit	R Jacq
	2.3 Pédiatrie	0		NE	NE	R Jacq
	2.4 Orthodontie	1		2/3 écrit + 1/3 ED	ET écrit	H Marche
	Total	7	7			
UE 3	Environnement professionnel	Coeff	ECTS	MCC S1	MCC S2	ACB
	3.1 Service sanitaire (pédiatrie, prévention)			NE	NE	RJ
	3.2 Anglais	1		50 % CC (25 oral + 25 écrit) - 50 % ET écrit	50 % CC (25 oral + 25 écrit) - 50 % ET écrit	CPLG
	3.3 Gestion du stress	2		Note incluant CC OL + CC NM + ET écrit OL + Mémoire Respirelax	ET écrit	ACB/OL
	Total	3	3			
UE 4	Thérapeutiques non prothétiques	Coeff	ECTS	MCC S1	MCC S2	I Fontanille
	4.1 Parodontologie	2		ET écrit	ET écrit	I Fontanille
	4.2 Endodontie	5		20% TP + 80% ET écrit	20% TP + 80% ET écrit	M Sevin
	4.3 Chirurgie orale	0		Évalué en UE 1.2		AS Calvo
	4.4 Gestuelle/posturologie	0		NE	NE	Mme Cajot
	Total	7	7			
UE 5	Réhabilitations prothétiques	Coeff/ECTS	ECTS	MCC S1	MCC S2	B Sommaire
	5.1 Amovible	3		100% TP - l'écrit est en fin d'année	100% TP - l'écrit est en fin d'année	B Sommaire
	5.2 Fixée	3		100% TP l'écrit est en fin d'année	100% TP l'écrit est en fin d'année	B Sommaire
	Total	6	6			
Totaux		30	30			

SEMESTRE 6 (attention 8 UE!)						
UE 1	Bio-médical	Coeff	ECTS	MCC S1	MCC S2	AC Bas
	1.1 Pharmacologie	2		ET écrit	ET écrit	T Duflot
	1.2 Microbiologie clinique	1		ET écrit	ET écrit	S Mechiche
	1.3 Stérilisation	1		ET écrit	ET écrit	M. Laurent
	Total	4	4			
UE 2	Synthèse clinique	Coeff	ECTS	MCC S1	MCC S2	R Jacq
	2.1 Pédiatrie	4,5		100 ET écrit	100% ET écrit	R Jacq
	2.2 Synthèse clinique	1		Oral ENN + Mémoire ENN + ET écrit éthique (CC)	ET écrit	AC Bas
	2.3 Biomatériaux	0,5		ET écrit	ET écrit	R Jacq
	Total	6	6			
UE 3	Prévention	Coeff	ECTS	MCC S1	MCC S2	ACB
	3.1 Service sanitaire			ENN	ENN	K Prieur
	3.2 Gestion du stress			70% Dossier + 30% oral	ET écrit ou Dossiers en présence	O Lefetz
	3.3 Initiation au handicap			NE	NE	A.Liard
	Total		3			
UE 4	Chirurgie orale	Coeff	ECTS	MCC S1	MCC S2	AS Calvo
	4.1 Chirurgie orale			ET écrit	ET écrit	AS Calvo
	4.2 Dermatologie buccale					Pr Joly
	4.3 Physiologie orale/douleur orofaciale					A. Chagraoui
	Total	3	3			

SEMESTRE 6 (suite)

UE 5	Réhabilitation prothétique	Coeff	ECTS	MCC S1	MCC S2	B Sommaire
6.1	Amovible	2,5		50% TP + 50% ET écrit	50% TP + 50% ET écrit	B Sommaire
6.2	Fixée	2,5		50% TP + 50% ET écrit	50% TP + 50% ET écrit	B Sommaire
	Total	5	5			

UE 6	Environnement professionnel	Coeff	ECTS	MCC S1	MCC S2	K Prieur
7.1	Anglais	2		50 % CC (25 oral + 25 écrit) 50 % ET écrit	50 % CC (25 oral + 25 écrit) 50 % ET écrit	C.PLG
7.2	Gestuelle			ENN	ENN	Mme Cajot
7.3	Stage d'initiation hospitalier en odontologie			ENN	ENN	Chefs de service
	Total	2	2			

UE 7	Libre	Coeff	ECTS	MCC S1	MCC S2	AC Bas
	Total		3	ENN	ENN	

UE 8	Conservation tissulaire	Coeff	ECTS	MCC S1	MCC S2	R Jacq
5.1	Parodontologie	2		ET écrit	ET écrit	I Fontanille
5.2	Endodontie	2		20% TP + 80% ET écrit	20% TP + 80% ET écrit	M Sevin
	Total	4	4			

Totaux	21	30
---------------	-----------	-----------

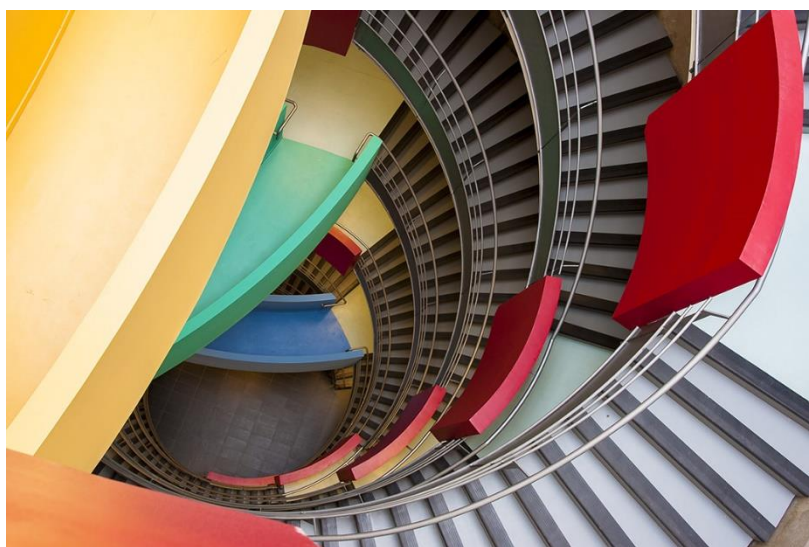
En vigueur à
compter du 1^{er}
septembre 2025

Règlement des études PASS

Organisation

~~Module Présentation Métiers en Santé~~

~~Module Préparation aux Épreuves Orales~~



Parcours spécifique « accès santé » (PASS) de l'Université de Rouen-Normandie

Année universitaire 2024-2025

Ce document a pour but de :

- décrire le fonctionnement du Parcours spécifique « accès santé » (PASS) pouvant donner accès aux quatre formations médicales (médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie), ainsi qu'à la formation de masso-kinésithérapie (IFMK),
- permettre aux étudiants de mieux appréhender l'organisation et le déroulement du PASS.

~~Toutes les informations concernant le module des métiers de la santé, le module de préparation aux épreuves orales du second groupe d'épreuves afin d'accéder aux formations MMOP et l'organisation de l'accès aux formations MMOP et à la formation de masso-kinésithérapie figurent dans le document intitulé « Conditions d'accès aux formations MMOP et à la formation de Masso-kinésithérapie ».~~

Les éléments mentionnés dans ce document concernent les étudiants qui suivent la formation sur le site de l'**UFR Santé de Rouen** et sur le site de l'**antenne PASS-Le Havre**.

Les responsables pédagogiques du PASS sont les Professeurs **François ESTOUR** (francois.estour@univ-rouen.fr) et **Olivier TROST** (olivier.trost1@univ-rouen.fr).

Les responsables adjoints du PASS sont les Docteurs **Marine MALLETER** (marine.malleter@univ-rouen.fr) et **Kevin CASSINARI** (kevin.cassinari1@univ-rouen.fr).

La correspondante pédagogique de l'antenne PASS-Le Havre est le Professeur **Bouchra LAMIA** (bouchra.lamia@univ-rouen.fr).

Le chargé de mission pour l'organisation de l'accès aux formations MMOP par le PASS et les L.AS est le Professeur **Nathalie RIVES** (nathalie.rives@univ-rouen.fr).

***** Chaque étudiant inscrit en PASS doit prendre connaissance des dispositions qui régissent l'organisation de cette formation, et ce dès la rentrée universitaire, afin d'éviter tout malentendu par méconnaissance de celles-ci. *****

Il est rappelé que **le respect et la courtoisie sont de rigueur dans les échanges entre les étudiants et les enseignants et les personnels de l'UFR de Santé**. Toute atteinte à l'ordre ou à la réputation de l'université, y compris sur les réseaux sociaux, pourra entraîner une saisine de la section disciplinaire des usagers (commission de discipline).

La correspondance entre les étudiants et l'UFR (enseignants et administration) doit obligatoirement être réalisée via la **boîte mail universitaire** (@univ-rouen.fr) personnelle de chaque étudiant. Toute autre messagerie ne sera pas prise en compte.

I. Dispositions générales

Le **Parcours spécifique « accès santé » (PASS)** est une année de formation du premier cycle de l'enseignement supérieur organisée au sein de l'UFR Santé. Cette année permet aux étudiants qui le souhaitent, et qui satisfont aux exigences définies par l'UFR Santé, de faire acte de candidature dans les formations Médecine, Odontologie, Maïeutique, Pharmacie (MMOP) ou Masso-kinésithérapie. **À l'issue de l'année de PASS, l'étudiant ayant validé son année peut aussi, s'il le souhaite, poursuivre un cursus universitaire dans une deuxième année de licence, soit correspondant à son UE disciplinaire, ou toute autre formation de son choix en se réorientant via Parcoursup.**

Le processus de sélection des étudiants en santé est dissocié du PASS. Réussir le PASS n'est pas synonyme d'inscription dans une filière de santé. **L'acte de candidature est une étape indispensable que l'étudiant doit effectuer de façon active et volontaire, dans les délais définis par l'université et portés à la connaissance de ce dernier.** En revanche, l'inscription administrative en PASS compte pour une chance d'accéder aux formations de santé

Toutes les informations relatives aux conditions d'accès aux formations MMOP sont accessibles dans le document « Procédure d'admission aux formations MMOP, à la formation de masso-kinésithérapie ».

~~Le PASS est une année universitaire qui ne se redouble pas.~~ Ainsi, L'étudiant qui a validé son année peut poursuivre son cursus dans une filière de santé le cas échéant, ou bien en deuxième année de licence Sciences pour la santé, ou selon son UE disciplinaire. **Le PASS est une année universitaire qui ne se redouble pas** En cas de non-validation du PASS, l'étudiant peut poursuivre ses études s'il le souhaite en intégrant une première année de licence, ou toute autre formation de son choix, **par réorientation** via Parcoursup.

~~Le processus de sélection des étudiants en santé est dissocié du PASS.~~ Le règlement des études décrit les étapes qui permettront au candidat d'intégrer une filière de santé à l'issue du deuxième semestre. Réussir le PASS n'est pas synonyme d'inscription dans une filière de santé. **L'acte de candidature est une étape indispensable que l'étudiant doit effectuer de façon active et volontaire, dans les délais définis par l'université et portés à la connaissance de ce dernier.** En revanche, l'inscription administrative en PASS compte pour une tentative d'accéder aux formations de santé.

II. Programme des enseignements

1. UE 1 : Anatomie générale humaine (tronc commun)

L'UE 1 **Anatomie générale humaine** comporte un volume horaire total de **10 heures (1,5 ECTS)** de cours magistraux (CM) uniquement, dispensés au premier semestre (S1). L'UE 1 est destinée à l'ensemble des étudiants inscrits en PASS (MMOK et P).

Responsable de l'UE 1 Anatomie générale humaine : Pr. Fabrice DUPARC

Enseignants de l'UE 1 Anatomie générale humaine : Pr. Fabrice DUPARC, Pr. Olivier TROST, Dr. Anne-Claire TOBENAS-DUJARDIN, ~~Dr. Frédéric CRAMPON, Dr. Grégoire PRUM~~

Programme de l'UE 1 Anatomie générale humaine :

- Anatomie générale des os / Pr. Fabrice DUPARC
- Anatomie générale des articulations / Pr. Fabrice DUPARC
- Anatomie générale des muscles / Pr. Fabrice DUPARC
- Anatomie générale du système cardio-vasculaire / Dr. Anne-Claire TOBENAS-DUJARDIN
- Anatomie générale du système lymphatique / Dr. Anne-Claire TOBENAS-DUJARDIN
- Anatomie générale de l'appareil respiratoire / Dr. Anne-Claire TOBENAS-DUJARDIN
- Anatomie générale du système nerveux / Dr. Anne-Claire TOBENAS-DUJARDIN
- Anatomie générale de l'appareil digestif / Pr. Olivier TROST
- Anatomie générale de l'appareil urinaire / Pr. Olivier TROST
- Anatomie générale de l'appareil reproducteur / Pr. Olivier TROST

2. UE 2 : Biochimie (tronc commun)

L'UE 2 **Biochimie** comporte un volume horaire total de **26,5 heures (3 ECTS)**, dont 22 heures de cours magistraux (11 CM) et 4,5 heures d'enseignements dirigés (3 ED). Cette UE s'adresse à tous les étudiants inscrits en PASS (MMOK et P) et se déroule au premier semestre (S1).

Responsable de l'UE 2 Biochimie : Pr. Isabelle DUBUS

Enseignants de l'UE 2 Biochimie : Pr. Isabelle DUBUS, Dr. Carole BRASSE-LAGNEL, Dr. Cécile CORBIÈRE, Dr. Muriel QUILLARD-MURAINÉ, Dr. Christine RONDANINO

Programme de l'UE 2 Biochimie :

- Structure et propriétés des glucides (C Brasse-Lagnol)
- Structure et propriétés des lipides (C Brasse-Lagnol)
- Structure et propriétés des acides aminés et des protéines (M. Quillard-Muraine)
- Méthodes d'études des protéines (M. Quillard-Muraine)
- Enzymologie (I. Dubus)

3. UE 3 : Biologie cellulaire humaine (tronc commun)

L'UE 3 **Biologie cellulaire humaine** comporte un volume horaire total de **27 heures (4,5 ECTS)**, dont 24 heures de CM et 3 heures d'ED. Cette UE s'adresse à tous les étudiants inscrits en PASS (MMOK et P) et se déroule au premier semestre (S1).

Responsable de l'UE 3 Biologie cellulaire humaine : Dr. Marine MALLETER

Enseignants de l'UE 3 Biologie cellulaire humaine : Dr. Carole BRASSE-LAGNEL, Dr. Kévin CASSINARI, Dr. Marine MALLETER

Programme de l'UE 3 Biologie cellulaire humaine :

1. Méthodes d'études en biologie cellulaire (Dr. Malleter)

- Les différentes techniques de microscopie (principe et objectifs)
- La culture cellulaire (conditions de culture et matériel, lignée, cellules primaires, milieux de culture)
- Études fonctionnelles sur modèle cellulaire. Techniques de fractionnements cellulaire et tissulaire

2. Structures générales de la cellule

- Introduction : de la molécule à l'organisme et structure générale de la cellule (Dr. Malleter)
- Membranes biologiques : définition, composition, propriétés des membranes, auto-assemblage, asymétrie, constituants protéiques, transmembranaires et périphériques, mobilité, fluidité membranaire, domaines membranaires spécifiques (Dr. Malleter)
- Noyau et ADN (Dr. Cassinari)
- Cytosquelette : microfilaments, microtubules, filaments intermédiaires, assemblage et dynamique, myosine-actine, cils, flagelles, centrioles, régulation du cytosquelette, jonctions cellule - matrice. (Dr. Cassinari)
- Transports et membranes : généralités sur le transport à travers la membrane plasmique, les différents types de transports (diffusion simple, transport passif - osmose, perméases, aquaporines, transport actif - ATPase et autres transporteurs -, co-transport, transport cytotique - endocytose, exocytose, transcytose -) (Dr. Malleter)
- Système endomembranaire : compartimentation des cellules eucaryotes (Dr. Malleter)
 - ✓ Réticulum endoplasmique : définition, structure/organisation, fonctions, synthèse et translocation des protéines, ribosome et synthèse des protéines, glycosylations
 - ✓ Appareil de Golgi : définition, structure, glycosylations, modifications post-traductionnelles, flux intracellulaires et mécanismes mis en jeu
 - ✓ Lysosomes : définition, caractéristiques, origine et devenir des constituants
 - ✓ Endosome : définition, caractéristiques, rôles

- ✓ Peroxysomes : définition, structure, constituants enzymatiques et leurs activités
- Mitochondries : généralités, structure, division, ADN mitochondrial, fonctions, analyse des mitochondries, analogie avec les chloroplastes (Dr. Malleter)
- Prolifération et mort cellulaire : cycle cellulaire, mécanisme de la mitose, morts cellulaires (Dr. Cassinari)
- Introduction à la communication cellulaire : principes de communication cellulaire, les molécules informatives et leurs récepteurs, transduction du signal, de la membrane plasmique au noyau (exemple de l'interleukine 1 Bêta) (Dr. Brasse-Lagnel)
- Cycle cellulaire (Dr. Cassinari)

4. UE 4 : Reproduction et embryologie humaines (tronc commun)

L'UE 4 **Reproduction et embryologie humaines** comporte un volume horaire total de **24 heures (3 ECTS)** dont 18 heures de cours magistraux (9 CM) et 6 heures d'ED. Cette UE s'adresse à tous les étudiants inscrits en PASS (MMOK et P), et se déroule au deuxième semestre (S2).

Responsable de l'UE 4 Reproduction et embryologie humaines : **Pr. Nathalie RIVES-Dr. Aurélie FERAILLE**

Enseignants de l'UE 4 Reproduction et embryologie humaines : Pr. Nathalie RIVES, Dr. Aurélie FERAILLE-**RIVES**, **Dr. Laura MOUTARD**, Dr. Christine RONDANINO

Programme de l'UE 4 Reproduction et embryologie humaines :

- Méiose
- Spermatogenèse
- Ovogenèse, folliculogenèse
- Fécondation
- Embryologie 1 : semaines 1 et 2
- Embryologie 2 : semaines 3 et 4
- Implantation
- Placenta à maturité
- Annexes embryonnaires, physiologie des annexes embryonnaires

5. UE 5 : Biologie moléculaire, génétique (tronc commun)

L'UE 5 **Biologie moléculaire, génétique** comporte un volume horaire total de **30 heures (3 ECTS)** de cours magistraux (CM) et d'enseignements dirigés (ED). Cette UE se partage entre la génétique (14 heures) et la biologie moléculaire (**16 heures**). Elle s'adresse à tous les étudiants inscrits en PASS (MMOK et P) et se déroule au deuxième semestre (S2).

Responsable de l'UE 5 Biologie moléculaire, génétique : Pr. Soumeya BEKRI

Enseignants de l'UE 5 Biologie moléculaire, génétique : Pr. Soumeya BEKRI, Pr. Claude HOUDAYER, Dr. Gaëlle BOUGEARD, Dr. Kévin CASSINARI, Dr. Pascaline GAILDRAT, Pr. Gaël NICOLAS, Dr. Pascale SAUGIER-VEBER, **Dr. Sarah SNANOUDJ**, **Dr. Bénédicte SUDRIE-ARNAUD**, Pr. Abdellah TEBANI, Dr. Isabelle TOURNIER

Programme de l'UE 5 Biologie moléculaire, génétique :

1. Biologie moléculaire (16 heures CM) :

- Acides nucléiques (**Pr. Tebani**)
- Réplication (**Pr. Tebani**)
- Réparation de l'ADN (Pr. Bekri)

- Transcription (Pr. Bekri)
- Traduction (Pr. Bekri)
- Régulation de l'expression des gènes (Pr. Bekri)
- Métabolisme énergétique (Pr. Bekri, Pr. Tebani)
- Métabolisme des acides aminés (Pr. Tebani)

2. Génétique (14 heures dont 10 heures de CM et 4 heures d'ED)

- Organisation fonctionnelle du génome humain (Pr. Houdayer) : introduction (de la génétique à la génomique) et organisation fonctionnelle du génome humain (chromosomes, chromatine, ADN, gènes, séquences inter-géniques, exome, génome), régulation de l'expression génétique et épigénétique
- Modes de transmission (Pr. Nicolas) : hérédité mendélienne et hérédité non mendélienne
- Outils et techniques d'exploration du génome (Pr. Nicolas) : enzymes de restriction, RT, PCR, séquençage Sanger, CGH, NGS
- Variabilité du génome humain (Pr. Houdayer) : polymorphismes, variations rares, origine des variations (génétique des populations), différents types de variations nucléotidiques, de copies et de structure, mécanismes des maladies chromosomiques, mutations *de novo* et mutabilité du génome, effet phénotypique des variations, variabilité à l'échelle de l'exome et du génome, interprétation des variations, notion de facteur de risque, maladies complexes
- ED 1 : exemples concrets et notions de conseil génétique et calcul de risque en génétique, diagnostic prénatal et préimplantatoire, diagnostic présymptomatique et médecine prédictive
- ED 2 : applications pratiques de la variabilité du génome, diagnostic de maladies monogéniques, caractérisation de facteurs de risque pour les maladies complexes, empreintes génétiques à visée médico-légale

6. UE 6 : Biostatistiques (tronc commun)

L'UE 6 **Biostatistiques** comporte un volume horaire total de **24 heures (3 ECTS)** dont 12 heures de cours magistraux (CM), 8 heures d'ED (4 ED d'1h30 et 1 ED de 2 heures) et 4 heures d'exercices en auto-apprentissage. Cette UE s'adresse à tous les étudiants inscrits en PASS (MMOK et P) et se déroule au deuxième semestre (S2).

Responsable de l'UE 6 Biostatistiques : Pr. Jacques BÉNICHOU

Enseignants de l'UE 6 Biostatistiques : Pr. Jacques BÉNICHOU, Dr. Camille LE CLÉZIO

Programme de l'UE 6 Biostatistiques :

1. Statistiques descriptives :

- Reconnaître les différents types de variables aléatoires (qualitatives nominales et ordinales, quantitatives discrètes et continues)
- Résumer les variables aléatoires qualitatives nominales et ordinales (fréquences, fréquences cumulées croissantes)
- Représenter les variables aléatoires nominales et ordinales (diagramme en bâtons des fréquences)
- Résumer les variables aléatoires quantitatives continues et discrètes (indicateurs de position et de dispersions mode, min, max, étendue, médiane, quartiles et intervalles interquartiles, moyenne et écart-type)
- Représenter les variables aléatoires quantitatives continues et discrètes (diagramme en bâtons des fréquences vs. histogramme des densités, courbes des fréquences cumulées croissantes)

2. Variables aléatoires et fluctuations d'échantillonnage :

- Rappels concis sur la différence entre loi de probabilité discrète et loi continue

- Rappels concis sur la loi binominale et la loi normale
- Lecture des tables statistiques de la loi normale
- Fluctuations d'échantillonnage d'une proportion
- Fluctuations d'échantillonnage d'une moyenne

3. Estimation et tests :

- Estimation ponctuelle et par intervalle de confiance d'une moyenne
- Estimation ponctuelle et par intervalle de confiance d'une proportion
- Généralités sur les tests (procédure de test statistique, hypothèses nulles et alternatives, région de rejet, risques de première et de seconde espèce)
- Test de comparaison d'une moyenne observée à une moyenne théorique
- Test de comparaison de deux moyennes observées indépendantes
- Test du khi-2 pour l'adéquation d'une distribution observée à une distribution théorique, en particulier pour la comparaison d'une proportion observée à une proportion théorique
- Test du khi-2 pour l'indépendance entre deux distributions, en particulier pour la comparaison de deux proportions observées indépendantes

4. Synthèse :

- Correction d'un sujet issu des examens des annales

7. UE 7 : Chimie 1 (tronc commun)

L'UE 7 **Chimie 1** comporte un volume horaire total de **30 heures (3 ECTS)** dont 19,5 heures de cours magistraux (CM) et 10,5 heures d'ED. Cette UE s'adresse à tous les étudiants inscrits en PASS (MMOK et P) et se déroule au premier semestre (S1).

Responsable de l'UE 7 Chimie 1 : Pr. Philippe VÉRITÉ

Enseignants de l'UE 7 Chimie 1 : Pr. François ESTOUR, Pr. Philippe VÉRITÉ, Dr. Cécile BARBOT, Dr. Thomas CASTANHEIRO, Dr. Nejla EL GHARBI-HAMZA, Dr. Thiphaine ROGÉZ-FLORENT

Programme de l'UE 7 Chimie 1 :

1. Atomistique, cinétique chimique (Dr. Barbot)

a. Atomistique

- Structure de l'atome
- Modèles atomiques
- Description quantique de l'atome d'hydrogène (nombres quantiques, orbitales atomiques)
- Structure électronique des atomes (diagrammes d'énergie), configuration électronique des atomes et des ions (principe de Pauli, règle de Hund et de Klechkowski), électrons de valence
- Classification périodique des éléments (propriétés physiques et chimiques)
- Énergie des atomes polyélectroniques (modèle de Slater)

b. Cinétique chimique

- Définition de la vitesse (avancement de la réaction)
- Loi de vitesse, ordre de réaction (ordre partiel, ordre global)
- Équation et loi de vitesse intégrée (ordre 0, 1, 2)
- Méthodes de détermination des ordres de réaction (méthode intégrale, temps de demi-réaction, vitesse initiale, dégénérescence de l'ordre)
- Loi d'Arrhénius (variation de la constante de vitesse k avec la température)

- Mécanismes réactionnels
- Catalyse

2. Notions principales de chimie organique

a. Liaisons chimiques et concepts fondamentaux en chimie organique (Pr. Estour)

- Liaison ionique, liaison covalente et règle de l'octet
- Formation des orbitales moléculaires
- Représentation des composés organiques
- Effets électroniques
- Aromaticité
- Réactifs nucléophiles et électrophiles
- Intermédiaire réactionnels

b. Structure des molécules et isoméries (Pr. Estour)

- Définition et différentes catégories d'isomérie
- Stéréoisomérie
- Représentation des molécules
- Isomérie configurationnelle
- Isomérie conformationnelle

c. Principaux mécanismes réactionnels – Présentation des familles chimiques (Pr. Estour)

- La réaction chimique
- Additions
- Substitutions
- Eliminations
- Hydrocarbures saturés, éthyléniques, acétyléniques et aromatiques
- Dérivés hydroxylés
- Ether-oxydes
- Amines
- Dérivés carbonyles
- Acides carboxyliques et dérivés d'acide

2 Des podcasts de 15 min viennent compléter le programme de ce chapitre pour un volume horaire total de 30 minutes.

Ce chapitre comprend de plus 3 ED d'1h30 (Dr. Castanheiro et Pr. Estour).

3. pH et équilibre acido-basique (T. Rogez-Florent, N. El Gharbi-Hamza, P. Vérité)

a. Généralités sur les équilibres acidobasiques (Pr. Vérité)

- Théorie de Brønsted et Lowry
- Couple acides-bases
- Constante d'acidité
- Force relative des acides et des bases
- Prévion des réactions acide-acide

b. Mesure du pH (Pr. Vérité)

- Calcul de pH (acides, bases, mélanges complexes)
- Notion d'ampholyte
- Solution tampon, pouvoir tampon

- Notion de sel
- Validité des formules de pH
- Diagramme de prédominance des espèces

c. Titration acidobasique (Pr. Vérité)

- Constante d'équilibre de réactions acide-base
- Titration acide-base
- Détermination du point d'équivalence d'un titrage acide base

Ce chapitre est complété par deux ED d'1h30 (Dr. Rogez-Florent et El Gharbi-Hamza).

8. UE 8 : Histologie humaine (tronc commun)

L'UE 8 **Histologie humaine** comporte un volume horaire total de **22 heures (3 ECTS)** de cours magistraux (CM) uniquement. Cette UE s'adresse à tous les étudiants inscrits en PASS (MMOK et P) et se déroule au premier semestre (S1).

Responsable de l'UE 8 Histologie humaine : Pr. Florent MARGUET

Enseignants de l'UE 8 Histologie humaine : Pr. Jean-Christophe SABOURIN, Pr. Florent MARGUET, Dr. Nicolas PITON

Programme de l'UE 8 Histologie humaine :

- Épithéliums et tissus glandulaires
- Matrice extracellulaire, jonctions cellule-matrice
- Tissu cutané
- Tissus conjonctifs
- Tissu sanguin et lymphoïde
- Tissu nerveux
- Tissus musculaires strié squelettique, lisse et cardiaque
- Tissu osseux
- Tissu cartilagineux
- Renouvellement des tissus et cellules souches

9. UE 9 : Physiologie humaine (tronc commun)

L'UE 9 **Physiologie humaine** comporte un volume horaire total de **21 heures (3 ECTS)** de cours magistraux (CM) uniquement. Cette UE s'adresse à tous les étudiants inscrits en PASS (MMOK et P) et se déroule au deuxième semestre (S2).

Responsables de l'UE 9 Physiologie humaine : Pr. Anne-Marie LEROI et Dr. Abdeslam CHAGRAOUI

Enseignants de l'UE 9 Physiologie humaine : Pr. Guillaume GOURCEROL, Pr. Anne-Marie LEROI, Pr. Éric VERIN, Pr. Marie-Laure WELTER, Dr. Mireille CASTANET, Dr. Abdeslam CHAGRAOUI, Dr. Nathalie CHASTAN

Programme de l'UE 9 Physiologie humaine :

1. Organisation générale du système nerveux (Pr. Welter)

a. Objectifs généraux :

- Notions de base générales du système nerveux

b. Objectifs spécifiques :

- Système nerveux central : moelle spinale et encéphale
- Système nerveux périphérique : les voies afférentes et efférentes
- Système nerveux somatique et système nerveux autonome
- Cellules gliales et cellules nerveuses
- Potentiels membranaires, électrotoniques et potentiels d'action
- Transmission synaptique : anatomie fonctionnelle des synapses, efficacité synaptique, neuromédiateurs
- Récepteurs et leur rôle de transduction du signal
- Circuits neuronaux : récepteurs sensoriels, nerfs sensitifs afférents, moelle-tronc cérébral-cortex, nerfs moteurs efférents, muscles effecteurs

2. Physiologie de la motricité et de la sensibilité (Dr. Chastan)a. Objectifs généraux :

- Motricité :
 - ✓ Organisation générale de la motricité
 - ✓ 3 types de mouvements : mouvements volontaires, mouvements réflexes, mouvements automatiques
- Sensibilité :
 - ✓ Organisation générale de la somesthésie
 - ✓ Sensibilité superficielle et profonde

b. Objectifs spécifiques :

- Motricité :
 - ✓ Voie finale commune de la motricité : motoneurones, jonction neuromusculaire (physiologie de la transmission neuromusculaire), muscles (actine, myosine) et physiologie de la contraction musculaire (couplage excitation-contraction)
 - ✓ Cortex moteur (CMP, AMS, APM) et voies descendantes (faisceaux cortico-spinal, rubro-spinal)
 - ✓ Tronc cérébral et voies descendantes (faisceaux tectospinal, vestibulo-spinal, réticulo-spinal)
 - ✓ Ganglions de la base
 - ✓ Cervelet
 - ✓ Arc réflexe et réflexe myotatique
 - ✓ Physiologie de la locomotion (générateurs centraux de patron, région locomotrice mésentencéphalique)
 - ✓ Physiologie du contrôle postural (contrôle postural réflexe et anticipé, informations visuelles-vestibulaires-proprioceptives)
- Sensibilité :
 - ✓ Récepteurs (récepteurs cutanés, propriocepteurs)
 - ✓ Voie de la sensibilité thermo-algique et de la sensibilité mécanique,
 - ✓ Cortex somesthésique primaire et secondaire

3. Système nerveux végétatif (Pr. Welter)a. Objectifs généraux :

- Organisation anatomo-fonctionnelle du système nerveux végétatif

b. Objectifs spécifiques :

- Fonctions du système nerveux autonome : régulation de la sécrétion, cardiovasculaire, bronche, système digestif, vésico-sphinctérien, sexuel

- Rôle distinctif des systèmes sympathique et parasympathique
- Notion sur l'existence du système nerveux entérique (voir avec physiologie digestive)
- Circuits neuronaux : récepteurs périphériques (viscéraux, cutanés), voies afférentes (voie viscérale, voie pariétale, faisceau spinothalamique, colonne viscéromotrice dans le TC, hypothalamus, thalamus, cortex prémoteur-orbitofrontal et insula), les effecteurs (le muscle lisse)
- Le contrôle central du SNA : l'hypothalamus et les régions limbiques corticales, les voies réflexes médullaires
- Différences anatomiques entre les systèmes sympathique et parasympathique : les ganglions paravertébraux, latérovertébraux et prévertébraux du système sympathique ; les trois territoires (céphalique, cervico-thoraco-abdominal et pelvien) dans le TC et la moelle du système parasympathique
- Les neurotransmetteurs : acétylcholine et noradrénaline

4. Physiologie de la vigilance et du sommeil

a. Objectifs généraux :

- Organisation générale du cycle veille-sommeil

b. Objectifs spécifiques :

- Connaître la définition et les fonctions du sommeil
- Connaître l'existence de deux types de sommeil (profond et paradoxal) ainsi que leurs définitions
- Connaître les principes de la régulation du sommeil: homéostasique, circadienne
- Connaître la régulation du cycle vigilance / sommeil
- Connaître les principes de la régulation neurologique de l'état de vigilance et de sommeil et de ces deux types profond et paradoxal
- Connaître les principes de l'exploration du sommeil
- Connaître les principaux types de troubles du sommeil

5. Physiologie de la douleur (Pr. Leroi)

- Connaître la définition par l'OMS de la douleur
- Connaître la différence entre nociception et douleur
- Connaître les 3 dimensions de la douleur décrites par Melzack : dimension sensori-discriminative, dimension cognitivo-évaluative, dimension affectivo-motivationnelle
- Connaître l'existence des nocicepteurs et leur morphologie
- Connaître les différents types de stimuli nociceptifs : thermiques, chimiques, mécaniques
- Savoir que le stimulus nociceptif peut générer un potentiel de récepteur qui donnera naissance à un potentiel d'action
- Savoir que les fibres C et delta sont capables de véhiculer le message nociceptif
- Savoir les caractéristiques morphologiques et anatomiques des fibres C et delta
- Savoir les caractéristiques fonctionnelles des fibres C et delta
- Connaître les principes et les principales étapes du réflexe d'axone
- Connaître les principes de la transmission des influx nociceptifs dans la moelle épinière
- Connaître l'existence des neurones à convergence et leur impact sur la transmission de la nociception
- Savoir expliquer le phénomène de douleur projetée par le mécanisme de convergence
- Connaître les bases physiologiques de l'hyperalgésie
- Connaître les bases physiologiques de l'allodynie
- Connaître les principes de la transmission supra-médullaire du message nociceptif
- Connaître les principaux rôles dans l'intégration du message nociceptif du cortex somesthésique, frontal, temporal, limbique
- Connaître la théorie du gate control

- Connaître les principales voies descendantes de contrôle de la douleur en provenance du tronc cérébral : voies morphiniques ; voies sérotoninergiques, voies dopaminergiques, voies noradrénergiques

6. Introduction à l'hormonologie et physiologie de la croissance (Dr. Castanet)

a. Objectifs généraux :

- Introduction à l'hormonologie et physiologie de la croissance

b. Objectifs spécifiques :

- Introduction à l'hormonologie :
 - ✓ Connaître les différentes glandes endocrines et leur rôle dans l'organisme
 - ✓ Principes des Récepteurs hormonaux
 - ✓ Sécrétion/communication exo-para-endocrine
- Physiologie de la croissance :
 - ✓ Connaître les facteurs impliqués dans la croissance et leur timing d'influence durant le développement :
 - Génétique : savoir calculer une taille cible parentale
 - Chromosomique : savoir penser au syndrome de Turner chez une fille de petite taille
 - ✓ Connaître les hormones responsables de la croissance et leur régulation
 - expliquer les grands principes du fonctionnement des axes somatotrope, thyroïdienne et gonadotrope et connaître leur schéma de régulation
 - connaître les principaux rôles de la GH et des hormones thyroïdiennes et pubertaires
 - connaître les méthodes de détermination de l'âge osseux
 - ✓ Connaître les différentes phases de croissance
 - ✓ Connaître les mensurations à la naissance et les grands repères de la croissance staturo-pondérale
 - ✓ Connaître les signes de début pubertaire chez la fille et chez le garçon
 - ✓ Connaître les modalités de la cotation des stades pubertaires
 - ✓ Connaître les facteurs influençant le timing de la puberté

7. Physiologie du stress (Pr. Gourcerol)

- Concept (intero-exteroceptif, homo-hétérotypique)
- Le CRF (CRH) et le PVN
- Mécanismes centraux et SNA
- Mécanismes neuroendocrine (HPA)
- Neurobiologie périphérique (SNE...)
- Réponse générale au stress aigu
- Réponse au stress chronique et phénomène de « coping »

8. Physiologie de la température corporelle (Pr. Gourcerol)

- Concept et définition
- Effecteurs
- Mécanismes hypothalamiques
- Stimulation et réponse neuroendocrine
- Un exemple neurobiologique d'une fièvre infectieuse

9. Système de régulation homéostatique (Dr. Chagraoui)

- Brève introduction sur les niveaux d'organisation dans l'organisme :
 - ✓ Les fonctions de bases des cellules

- ✓ Les fonctions spécialisées des cellules
- ✓ Le concept d'homéostasie
- ✓ Les cellules de l'organisme dans un environnement interne contrôlé
- ✓ Homéostasie : maintien d'un état d'équilibre dynamique de l'environnement interne
 - Les éléments régulés par l'homéostasie
 - La contribution des systèmes de l'organisme à l'homéostasie
 - Les systèmes de contrôle homéostatique
- ✓ Les systèmes de contrôle qui agissent localement
- ✓ Le rétrocontrôle qui module le changement initial pour maintenir l'homéostasie
- Exemples des différents systèmes de contrôle
- Conclusions

10. Physiologie de la pression artérielle (Dr. Chagraoui)

- Connaître l'organisation du système cardio-vasculaire
- Connaître la structure des vaisseaux et la différence entre veines et artères
- Connaître la définition de la pression artérielle
- Connaître le rôle de la régulation circulatoire et de la pression artérielle
- Savoir que la pression artérielle est soumise à l'homéostasie
- Connaître les variables permettant la mesure de la pression artérielle ($PA = Q_c \times R$ ou $PA = VES \times FC \times R$)
- Décrire les variations de la pression artérielle en fonction du cycle cardiaque (diastole, systole) et du système artériel ou veineux
- Connaître les principes de la mesure de la pression artérielle chez l'Homme
- Connaître les unités de mesure de la pression artérielle
- Savoir que l'orthostatisme peut provoquer un changement de la pression artérielle et connaître les mécanismes en jeu
- Savoir que la baisse de la volémie peut provoquer un changement de la pression artérielle et connaître les mécanismes en jeu
- Connaître l'adaptation à l'exercice de la pression artérielle
- Connaître les principaux mécanismes de régulation de la pression artérielle
- Connaître les fonctions de la régulation locale de la circulation : perfusion constante quelles que soient les conditions ; ajustement de la perfusion à l'activité de l'organe
- Connaître les mécanismes de l'autorégulation de la pression artérielle : effet myogène de l'étirement des vaisseaux, baisse de l' O_2 ; augmentation locale de métabolites tels que CO_2 , H^+ , ADP, AMP, adénosine
- Connaître le rôle du NO sur la pression artérielle
- Connaître le rôle de l'adrénaline
- Connaître les voies neurologiques impliquées dans la régulation de la pression artérielle
- Connaître les principaux mécanismes de contrôle de la pression artérielle : contrôle hormonal, contrôle nerveux, contrôle rénal
- Connaître le rôle du rein dans la régulation de la pression artérielle
- Connaître le système rénine-angiotensine
- Savoir que la baisse de la pression artérielle entraîne une synthèse de rénine

11. Physiologie générale de la respiration (Pr. Vérin)

a. Objectifs généraux :

- Introduction à la physiologie de la ventilation

b. Objectifs spécifiques :

- Présentation générale de l'organisation fonctionnelle de l'appareil pleuropulmonaire en développant les bases utiles à la compréhension des signes cliniques et paracliniques

- Mise en place de l'appareil respiratoire (voie aériennes, muscles de la ventilation)
- Echange gazeux, hypoxie, hypercapnie
- Contrôle de la ventilation
- Espace mort

12. Physiologie du vieillissement (Pr. Vérin)

a. Objectifs généraux :

- Connaître le vieillissement normal pour distinguer la normalité des pathologies

b. Objectifs spécifiques :

- Définir le vieillissement
- Connaître les méthodes d'études du vieillissement
- Savoir distinguer le vieillissement des maladies :
 - ✓ Système nerveux
 - ✓ Système cardio-vasculaire
 - ✓ Appareil pulmonaire
 - ✓ Appareil digestif
 - ✓ Appareil locomoteur
 - ✓ Appareil urinaire
 - ✓ Organe des sens
 - ✓ Reproduction
 - ✓ Appareil cutané
- Appréhender les interactions et les frontières entre vieillissement et maladie
- Connaître les mécanismes à l'origine du vieillissement
- Connaître les stratégies pour ralentir le vieillissement

13. Réponse physiologique au repas (Pr. Gourcerol)

- Prise alimentaire (réponse motrice, sécrétoire, période interdigestive)
- Données de base sur système nerveux entérique

10. UE 10 : Physique - Biophysique (tronc commun)

L'UE 10 **Physique - Biophysique** comporte un volume horaire total de **33h (3 ECTS)** de cours magistraux (CM) et d'enseignements dirigés (ED). Cette UE s'adresse à tous les étudiants inscrits en PASS (MMOK et P) et se déroule au premier semestre (S1).

Responsable de l'UE 10 Physique - Biophysique : Pr. Pierre VÉRA

Enseignants de l'UE Physique - Biophysique : Pr. Pierre VÉRA, Dr. Pierre BOHN, Dr. Marc BRUNEL, Dr. Pierre DECAZES, Dr. Thomas GODIN

Programme de l'UE de Physique - Biophysique :

1. Métrologie, bases de physique et de biophysique (Dr. Bohn)

- Grandeurs physiques - système international des unités - rappels mathématiques,
- Force, énergie, mouvements appliqués à la santé
- Eléments de thermodynamique. Applications aux gaz médicaux
- Modèle électrique de la membrane cellulaire & propriétés biophysiques des macromolécules biologiques
- 2 ED (Dr. Bohn)

2. Rayonnements ionisants, US, et applications en médecine

- Atome, noyaux, rayon X, énergie de liaison, filiation, équilibre du noyau et radioactivité (Pr. Véra)
- Interaction rayonnement matière (Pr. Véra)
- Moyens physiques utilisés en imagerie médicale (radiographie, échographie, scanner et médecine nucléaire) (Dr. Decazes)
- Radioprotection, dosimétrie et bases de la radiothérapie interne et externe (Dr. Decazes)
- 1 ED (Dr. Decazes)

3. Rayonnements non ionisants et applications en médecine

- Magnétisme : application en l'imagerie par résonance magnétique (Dr. Decazes)
- Rayonnements non ionisants et applications en santé (Dr. Bohn)
- 1 ED (Dr. Decazes)

4. Biophysique sensorielle

- Formation d'image : de l'élément simple à la microscopie (Dr. Godin)
- Instrumentation optique avancée : fibres optiques, polarisation de la lumière et sources laser (Dr. Brunel, Dr. Godin)
- Biophysique de la vision (Dr. Decazes)
- Biophysique de l'audition (Dr. Decazes)
- 1 ED (Dr. Godin)

11. UE 11 : Sciences humaines et sociales (tronc commun)

L'UE 11 **Sciences humaines et sociales** comporte un volume horaire total de **24 heures (4,5 ECTS)** de cours magistraux (CM) uniquement. Cette UE s'adresse à tous les étudiants inscrits en PASS (MMOK et Pharmacie), et se déroule au deuxième semestre (S2).

Responsable de l'UE 11 Sciences humaines et sociales : Pr. Priscille GÉRARDIN

Enseignants de l'UE 11 Sciences humaines et sociales : Pr. Priscille GÉRARDIN, Dr. Joël LADNER, Dr. Marie-Pierre TAVOLACCI

Programme de l'UE 11 Sciences humaines et sociales :

1. Psychologie médicale (Pr. Gérardin)

- Normal et pathologique ; personnalité ; plaintes fonctionnelles
- Méthodes ; fonctionnement psychique et cognitif ; développement
- Développement suite ; l'adulte ; la personne âgée : les besoins selon les âges ; mort et deuil
- Relation soignant - soigné. Être malade
- Placébo. Anxiété, angoisse, douleur. Maladies chroniques

2. Santé publique (Dr. Ladner, Dr. Tivolacci)

- Démographie et santé publique (J Ladner)
- Épidémiologie (MP Tivolacci)
- Déterminants de santé (MP Tivolacci)
- Maladies chroniques (J Ladner)
- Promotion et prévention en santé (J Ladner)
- Organisation du système de santé (MP Tivolacci)
- Offre de soins (MP Tivolacci)

- Protection sociale et financement de la santé (J Ladner)
- Santé mondiale, One Health, climat et santé (J Ladner)

UE option santé UE 13 (S1) et UE 16 (S2) :

L'inscription en PASS s'accompagne du choix **obligatoire** d'une ou deux option(s) santé (MMOK ou Pharmacie) dont l'inscription pédagogique est réalisée en début de l'année universitaire.

Option Santé mutualisée « MMOK »

L'**option santé MMOK** comporte deux UE de spécialisation (UE 13 MMOK (S1) et UE 16 MMOK (S2)) pour un volume horaire total de **71 heures (12 ECTS)** de CM enseignés sur le S1 et le S2. Cette option santé MMOK s'adresse obligatoirement aux étudiants qui souhaitent faire acte de candidature dans les formations MMO, mais peut sous certaines conditions s'adresser aux étudiants souhaitant accéder à la formation de Pharmacie selon les conditions définies par l'Université de Rouen Normandie.

Responsable de l'option santé « MMOK » : Pr. Fabrice DUPARC

Enseignants de l'option santé « MMOK » :

- Anatomie : Pr. Fabrice DUPARC, Pr. Olivier TROST, Dr. Anne-Claire TOBENAS-DUJARDIN, Dr. Frédéric CRAMPON, Dr. Grégoire PRUM
- Histoire de la médecine : Pr. Luc-Marie JOLY, Pr. Bouchra LAMIA, Pr. Olivier TROST, Pr. Éric VÉRIN, Dr. Clémence JOLY

Programme des UE de l'option santé « MMOK » :

1. Anatomie humaine 2 et 3 (S1 et S2)

a. Anatomie humaine 2 (S1)

- Membre supérieur (Pr. Fabrice DUPARC) :
 - ✓ Ostéologie : ceinture scapulaire, humérus
 - ✓ Ostéologie : os de l'avant-bras
 - ✓ Ostéologie : os de la main
 - ✓ Arthrologie : épaule
 - ✓ Arthrologie : coude
 - ✓ Arthrologie : poignet, main
 - ✓ Myologie : muscles de l'épaule
 - ✓ Myologie : muscles du bras, muscles de l'avant-bras I
 - ✓ Myologie : muscles de l'avant-bras II
 - ✓ Myologie : muscles de la main
 - ✓ Fosse axillaire, vaisseaux axillaires, plexus brachial
 - ✓ Vaisseaux et nerfs du bras
 - ✓ Vaisseaux et nerfs de l'avant-bras
 - ✓ Vaisseaux et nerfs de la main
 - ✓ Espaces superficiels du membre supérieur
- Colonne vertébrale et thorax (Dr. Anne-Claire TOBENAS-DUJARDIN) :
 - ✓ Colonne vertébrale, anatomie des vertèbres (C1, C2, colonne cervicale inférieure, vertèbres thoraciques, lombales, sacrum et coccyx)
 - ✓ Articulations de la colonne vertébrale et mécanique rachidienne
 - ✓ Cage thoracique, côtes, sternum (ostéologie et articulations, espaces intercostaux)
 - ✓ Diaphragme thoraco-abdominal
 - ✓ Morphologie externe et interne du cœur
 - ✓ Vascularisation du cœur
 - ✓ Innervation du cœur, système cardionecteur, péricarde

- ✓ Mise en place du médiastin, troncs de la base du cœur
- ✓ Trachée, bronches, poumons
- ✓ Œsophage thoracique et conduit thoracique

b. Anatomie humaine 3 (S2)

- Membre inférieur (Pr. Fabrice DUPARC) :
 - ✓ Ostéologie : pelvis, fémur
 - ✓ Ostéologie : os de la jambe
 - ✓ Ostéologie : os du pied
 - ✓ Arthrologie : hanche
 - ✓ Arthrologie : genou
 - ✓ Arthrologie : cheville et pied
 - ✓ Myologie : muscles de la région glutéale
 - ✓ Myologie : muscles de la cuisse
 - ✓ Myologie : muscles de la jambe
 - ✓ Myologie : muscles du pied
 - ✓ Plexus lombal, plexus lombo-sacré
 - ✓ Vaisseaux et nerfs de la cuisse
 - ✓ Vaisseaux et nerfs de la jambe
 - ✓ Vaisseaux et nerfs du pied, région plantaire
 - ✓ Espaces superficiels du membre inférieur
- Abdomen et pelvis (Pr. Olivier TROST) :
 - ✓ Muscles de la paroi abdominale (ilio-psoas, carré des lombes, muscles larges de l'abdomen, muscles droits de l'abdomen, points de faiblesse de la paroi abdominale)
 - ✓ Plancher pelvien (diaphragme pelvien et périnée)
 - ✓ Estomac (morphologie externe, interne, structure, vascularisation, innervation, rapports et péritoine)
 - ✓ Duodéno-pancréas, rate (morphologie externe, interne, structure, vascularisation, innervation, rapports et péritoine)
 - ✓ Jéjuno-iléon (morphologie externe, interne, structure, vascularisation, innervation, rapports et péritoine)
 - ✓ Côlon (morphologie externe, interne, structure, vascularisation, innervation, rapports et péritoine)
 - ✓ Rectum (morphologie externe, interne, structure, vascularisation, innervation, rapports et péritoine)
 - ✓ Foie (morphologie externe, interne, structure, vascularisation, innervation, rapports et péritoine)
 - ✓ Rétropéritoine : aorte abdominale, veine cave inférieure, haut appareil urinaire, surrénales
 - ✓ Paroi du pelvis mineur, plexus pudendal, plexus hypogastrique
 - ✓ Vessie (morphologie externe, interne, structure, vascularisation, innervation, rapports et péritoine)
 - ✓ Appareil génital féminin
 - ✓ Appareil génital masculin

2. Histoire de la médecine (S1) :

- Histoire de la médecine : introduction, histoire des sciences, épistémologie (Pr. Joly)
- Révolution anatomique et développement des sciences morphologiques (Pr. Trost)
- Histoire de la ventilation mécanique (Pr. Lamia)
- Les révolutions médicales du 19^{ème} siècle - Darwin (Pr. Joly)
- Histoire de la mort en Occident (Dr. Joly)
- Histoire de la recherche et éthique de la recherche (Pr. Joly)
- Histoire du handicap (Pr. Vérin)

Option Santé « Pharmacie »

L'**option santé Pharmacie** comporte deux UE de spécialisation (UE 13 Pharmacie (S1) et UE (16) Pharmacie S2) pour un volume horaire total de **57 heures (12 ECTS)** de CM et d'ED dispensés sur le S1 et le S2. Elle est divisée en deux parties [Écosystèmes-Médicament (S1) et Chimie 2 (S2)]. Cette option santé Pharmacie s'adresse aux étudiants qui souhaitent faire acte de candidature dans la formation Pharmacie.

Responsable de l'UE option santé « Pharmacie » : Dr. Cécile BARBOT

Enseignants de l'UE option santé « Pharmacie » : Pr. François ESTOUR, Pr. Loïc FAVENNEC, Dr. Cécile BARBOT, Dr. Thomas CASTANHEIRO, Dr. Elizabeth CHOSSON, Dr. Malika SKIBA

Programme des UE de spécialisation de l'option santé « Pharmacie » :

1. Partie 1 : Écosystèmes - Médicament (S1) :

Responsable de la partie 1 : Dr. Malika SKIBA

Enseignants de la partie 1 : Pr. Loïc FAVENNEC, Dr. Malika SKIBA

a. Règne animal (Pr. Favenneec)

- Évolution des organismes animaux
- Relations homme - parasite

b. Règnes végétal et fongique (Dr. Chosson)

- Évolution chez les végétaux et les champignons
- Plantes champignons et environnement

c. Médicament (Dr. Skiba, CM et deux ED)

Règlementation pharmaceutique : statuts des médicaments et leurs règles de prescription et dispensation

Principales voies d'administration des médicaments et leurs formes galéniques adaptées (Notions de formulation, fabrication et contrôles pharmaco-techniques des principales formes galéniques :

- Voie orale : formes solides (comprimés, gélules) à libération conventionnelle et à libération modifiée (formes gastro-résistantes et formes à libération prolongée)
- Voie parentérale (voies IV, SC et IM) : solutions, suspensions, émulsions et implants
- Voie ophtalmique (collyres)
- Voie cutanée et transcutanée : pommades, crèmes, pâtes, gels, patches

2. Partie 2 : Chimie 2 (S2) :

Responsable de la partie 2 : Dr. Cécile BARBOT

Enseignants de la partie 2 : Pr. François ESTOUR, Dr. Cécile BARBOT, Dr. Thomas CASTANHEIRO

a. Thermodynamique chimique, oxydo-réduction

- ➔ Thermodynamique chimique (Dr. Barbot)
- Fonctions thermodynamiques, équations d'état
- Chaleurs de réaction et de changement d'état
- Enthalpie, entropie, enthalpie libre
- Équilibres (constantes d'équilibre, loi de Le Châtelier)

➔ Enseignements dirigés : (Dr. Barbot)

- Thermodynamique chimique
- Degré d'oxydation, oxydo-réduction (équilibre d'une réaction d'oxydo-réduction), nomenclature en chimie inorganique
- Géométrie de petites molécules et ions, polarité des molécules - Méthode VSEPR - Polarité des molécules (moments dipolaires)

b. La chimie organique par fonction

➔ Les fonctions en chimie organique – Incidence sur la réactivité (Pr. Estour)

- Réactions faisant intervenir les fonctions principales (alcane, alcènes, alcynes, composés aromatiques, alcools, amines, aldéhydes, cétones, acides carboxyliques et dérivés) et leur mécanisme lorsque celui-ci est connu. Méthodes spectrales - Identification des composés organiques.

➔ Enseignements dirigés : 4 ED de 1h30 (Pr. Estour, Dr. Castanheiro)

14. UE 14 : Initiation à l'anglais médical (tronc commun)

L'UE 14 **Initiation à l'anglais médical** comporte un volume horaire total de **24 heures (1,5 ECTS)** de cours magistraux (CM) présentiels et de séances en e-learning. Cette UE s'adresse à tous les étudiants inscrits en PASS (MMOK et Pharmacie), et se déroule au deuxième semestre (S2).

Responsable de l'UE 14 Initiation à l'anglais médical : Mme Helen BRAUND

Enseignants de l'UE 14 Initiation à l'anglais médical : Mme Helen BRAUND

Programme de l'UE 14 Initiation à l'anglais médical :

Cette UE d'Initiation à l'anglais médical a pour objectif :

- Anglais général,
- Vocabulaire utile en santé publique,
- Vocabulaire utile en anatomie,
- Bases linguistiques utiles en sciences fondamentales,
- Éléments d'histoire de la médecine,
- Éléments grammaticaux indispensables.

Un premier CM de deux heures permet de définir les objectifs de l'enseignement de l'anglais en PASS, ainsi que les aspects méthodologiques. L'étudiant doit ensuite suivre en e-learning 10 enseignements équivalant à un ED de 2 heures, et comprenant des documents écrits, vidéo ou audio. Un CM final fait la synthèse de cet enseignement.

15. UE 12 (S1) - UE 15 (S2) : UE obligatoires de l'option disciplinaire

L'inscription en PASS s'accompagne du choix **obligatoire** d'une option disciplinaire effectué lors de l'expression des vœux sur Parcoursup, et à laquelle la participation est **indispensable obligatoire** pour valider de l'année de PASS. Cette option disciplinaire comporte deux UE (UE 12 (S1) et UE 15 (S2)) représentant un volume horaire total de **100 heures (12 ECTS à raison de 6 ECTS par UE et par semestre)**. Sont proposées les options suivantes pour les étudiants effectuant leur cursus à Rouen :

- Option sciences de données en santé (SDS),
- Option sciences humaines et sociales (SHS),

- Option sciences et techniques (ST).

Pour les étudiants inscrits en PASS à l'UFR de Santé de Rouen, mais qui suivent les enseignements sur l'**antenne PASS-Le Havre**, deux UE disciplinaires sont ouvertes au choix :

- Option chimie et sciences de la vie,
- Option économie et gestion.

Le détail de ces options disciplinaires (programmes, modalités d'enseignement – CM, ED, e-learning... et les MCCC) figure dans l'annexe du règlement des études du PASS.

En annexe figurent également les L.AS 2 accessibles de droit en cas de validation du PASS mais sans acceptation dans une filière de santé (MMOP ou MK).

Tableau de synthèse des UE du PASS :

	UE Option santé « MMOK »	Tronc commun MMOKP	UE Option santé Pharmacie
UE 1 : Anatomie générale humaine		Anatomie humaine 1 (10h, 1,5 ECTS)	
UE 2 : Biochimie		26h30 (3 ECTS)	
UE 3 : Biologie cellulaire humaine		27h (4,5 ECTS)	
UE 4 : Reproduction et embryologie humaines		24h (3 ECTS)	
UE 5 : Biologie moléculaire, génétique		30h (3 ECTS)	
UE 6 : Biostatistiques		24 h (3 ECTS)	
UE 7 : Chimie 1		Chimie analytique 9h - Atomistique et cinétique chimique 7 - Chimie organique 14 h (3 ECTS)	
UE 8 : Histologie humaine		22h (3 ECTS)	
UE 9 : Physiologie humaine		21h (3 ECTS)	
UE 10 : Physique, biophysique		33h (3 ECTS)	
UE 11 : Sciences humaines et sociales		SHS Psychologie médicale et santé publique 24h (4,5 ECTS)	
UE option santé MMOK	Histoire de la médecine 12h - Anatomie 2 - 27h (6 ECTS) Anatomie 3 - 32h (6 ECTS)		
UE option santé Pharmacie			Écosystèmes 12h - Médicament 15h (6 ECTS) Thermodynamique 9h - Chimie organique 2 - 21h (6 ECTS)
UE 14 : Initiation à l'anglais médical		24 heures (1,5 ECTS)	
UE option disciplinaire		100 heures (12 ECTS)	
Total	71 heures (12 ECTS)	395h30 (48 ECTS)	57h (12 ECTS)
Total général	466h30 (60 ECTS)		452h30 (60 ECTS)

Répartition des UE du PASS sur l'année universitaire :

S1				S2			S1 + S2	
UE 1 : Anatomie générale humaine		10 heures	1,5 ECTS	UE 4 : Reproduction et embryologie humaines		24 heures		3 ECTS
UE 2 : Biochimie		26,5 heures	3 ECTS	UE 5 : Biologie moléculaire, génétique		30 heures		3 ECTS
UE 3 : Biologie cellulaire humaine		27 heures	4,5 ECTS	UE 6 : Biostatistiques		24 heures		3 ECTS
UE 7 : Chimie 1		Chimie analytique 9 heures Atomistique et cinétique chimique 7 heures Chimie organique 14 heures	3 ECTS	UE 9 : Physiologie humaine		21 heures		3 ECTS
UE 8 : Histologie humaine		22 heures	3 ECTS	UE 11 : Sciences humaines et sociales		24 heures		4,5 ECTS
UE 10 : Physique, biophysique		33 heures	3 ECTS	UE 14 : Initiation à l'anglais médical		24 heures		1,5 ECTS
UE 12 (Option disciplinaire)		50 heures	6 ECTS	UE 15 (Option disciplinaire)		50 heures		6 ECTS
UE 13	Option santé « MMOK »	Anatomie humaine 2 (27 heures) Histoire de la médecine (12 heures)	6 ECTS	UE 16	Option santé « MMOK »	Anatomie 3 (32 heures)		6 ECTS
	Option santé « Pharmacie »	Écosystèmes (12 heures) Médicament (15 heures)	6 ECTS		Option santé « Pharmacie »	Thermodynamique (9 heures) Chimie organique 2 (21 heures)	6 ECTS	
Total MMOK S1		237,5 heures	30 ECTS	Total MMOK S2		229 heures	30 ECTS	466,5 heures 60 ECTS
Total Pharmacie S1		225,5 heures	30 ECTS	Total Pharmacie S2		227 heures	30 ECTS	452,5 heures 60 ECTS

III. Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) et validation du PASS

1. Organisation des examens

Ce chapitre décrit l'organisation du contrôle des connaissances des différentes UE du PASS.

Le contrôle des connaissances est organisé en deux sessions. La première session (session 1) fait l'objet de deux périodes d'examens, l'une à l'issue du S1, l'autre à l'issue du S2. La deuxième session (session 2) a lieu en une seule période commune au S1 et au S2, après la délibération du jury du S2. Le calendrier des examens est porté à la connaissance des étudiants sur Universitice.

Pour valider l'année de PASS, les étudiants doivent composer dans l'ensemble des épreuves organisées au sein de chaque UE, en incluant les UE de la ou des option(s) santé et les UE de l'option disciplinaire pour lesquelles l'étudiant a effectué son inscription pédagogique. Les résultats obtenus dans ces UE sont intégrés aux résultats obtenus dans l'ensemble des autres UE afin de définir les conditions de validation du PASS. Lorsqu'un étudiant ne participe pas à une épreuve, aucune note ne peut lui être attribuée pour la matière considérée. Toute absence à une épreuve, quelle que soit l'UE considérée, conduira l'étudiant à se voir notifié le statut défaillant à l'UE considérée, au semestre correspondant et à l'année, aucun calcul de moyenne au semestre et à l'année ne pouvant être effectué. La présence effective à une épreuve est définie à la fois par le fait d'avoir émargé à l'entrée de la salle d'examens et aussi de se connecter à l'examen via le lien disponible sur la plateforme Universitice et en entrant le mot de passe. Le seul fait d'avoir émargé à l'entrée de la salle d'examens sans se connecter à l'examen est considéré comme une absence.

Les épreuves peuvent, selon le cas, comporter des questions à réponse unique (QRU), des questions à choix multiples (QCM), des questions rédactionnelles à réponse ouverte et courte (QROC), des questions rédactionnelles ouvertes, ou sous la forme de schémas à annoter, ou tout autre type de questions (exercices notamment). La durée des épreuves pour chaque UE est précisée dans les tableaux ci-dessous.

Les épreuves portent sur l'enseignement dispensé en cours magistraux (présentiel et/ou support numérique) et en enseignements dirigés. Chacune des UE du PASS est sanctionnée par une note sur 20 affectée d'un coefficient pour le calcul de la moyenne semestrielle.

Les UE prises en considération pour le calcul de la moyenne du S1 sont mentionnées ci-dessous :

- UE 1 « Anatomie générale humaine »
- UE 2 « Biochimie »
- UE 3 « Biologie cellulaire humaine »
- UE 7 « Chimie 1 »
- UE 8 « Histologie humaine »
- UE 10 « Physique, biophysique »
- UE 13 S1 de l'option santé « MMOK » (Anatomie 2, histoire de la médecine)
- UE 13 S1 de l'option santé « Pharmacie » (Écosystèmes, médicament)
- UE 12 S1 de l'option disciplinaire

Les UE prises en considération pour le calcul de la moyenne du S2 sont mentionnées ci-dessous :

- UE 4 « Reproduction et embryologie humaines »
- UE 5 « Biologie moléculaire, génétique »
- UE 6 « Biostatistiques »
- UE 9 « Physiologie humaine »
- UE 11 « Sciences humaines et sociales »
- UE 16 S2 de l'option santé « MMOK » (Anatomie 3)
- UE 16 S2 de l'option santé « Pharmacie » (Chimie 2)
- UE 14 « Initiation à l'anglais médical »
- UE 15 S2 de l'option disciplinaire

Nota bene : ~~Pour valider chaque semestre, l'étudiant doit composer dans toutes les UE du tronc commun, l'UE 12 ou 15 (S1 ou S2) de l'option disciplinaire et au moins une UE de l'option santé (MMOK ou P ou MMOKP) (la même dans chaque semestre).~~ L'étudiant doit obligatoirement valider une inscription pédagogique dans l'une ou les deux option(s) santé (MMOK, P ou MMOKP). **L'inscription pédagogique dans les options santé MMOK, P ou MMOKP doit être validée au plus tard le 26 30 septembre 2024 de l'année universitaire en cours ;** cette date limite correspond également à la date limite de renoncement à l'inscription en PASS. Au-delà de cette date, il ne sera plus possible de se désinscrire du PASS, **ce qui comptera pour une chance d'accès** aux formations MMOP et masso-kinésithérapie ~~sur les deux possibles~~, même si aucune candidature à ces formations n'a été déposée ~~au S2~~.

La validation d'un semestre impose d'obtenir une **moyenne générale supérieure ou égale à 10/20** calculée à partir de la totalité des notes obtenues aux UE du semestre considéré (incluant l'UE de l'option disciplinaire ou de la ou des option(s) santé), affectées du coefficient précisé dans les tableaux ci-dessous. Au sein de chaque semestre, un mécanisme de compensation d'UE permet à l'étudiant de rattraper une note inférieure à la moyenne dans une UE par une note supérieure à la moyenne dans une autre UE. Les UE du PASS ne comportent pas de note éliminatoire.

Un étudiant doit obligatoirement être inscrit pédagogiquement dans au moins une option santé et doit obligatoirement composer dans au moins une option santé (la même au S1 et au S2).

Si un candidat est inscrit aux deux options santé (MMOK et P) donnant lieu à l'option santé intitulée MMOKP, la note de l'UE 13 (S1) et de l'UE 16 (S2) obtenue à chaque semestre sera la moyenne des notes des deux options santé MMOK et P du semestre considéré. L'étudiant n'obtiendra cependant que 6 ECTS pour chaque UE validée.

La présence d'un étudiant aux épreuves d'une ou des deux options Santé au S1 vaudra inscription définitive dans la (les) option(s) Santé correspondante(s). Un formulaire numérique sera à remplir en ce sens lors des épreuves du S1. Dans ce cas, l'étudiant est obligé de suivre et de se présenter au S2 aux examens de l'UE ou les deux UE respectivement de la ou les deux option(s) santé dans la(les)quelle(s) il est définitivement inscrit.

Un étudiant inscrit pédagogiquement dans une option santé, mais qui ne compose pas aux examens de l'UE du S1 de cette option santé, sera automatiquement désinscrit de celle-ci sauf si cet étudiant est inscrit pédagogiquement dans une seule option santé. Dans cette deuxième situation, il sera considéré « défaillant » et cela ne donnera pas lieu à l'attribution d'une note dans l'épreuve de l'UE considérée. Il devra passer les épreuves de deuxième session dans cette UE du S1 de l'option santé.

Dans le cas particulier où un étudiant inscrit pédagogiquement dans les deux options santé (MMOK et P donnant lieu à l'option MMOKP) ne se présente pas aux examens ni de l'une, ni de l'autre des deux options Santé, son inscription pédagogique ne sera pas modifiée. Il sera considéré défaillant dans les épreuves de l'UE de l'option santé MMOKP et cela ne donnera pas lieu à l'attribution d'une note dans l'épreuve de l'UE de l'option MMOKP. Il devra passer les épreuves de deuxième session dans cette UE de l'option santé MMOKP.

Un étudiant ne sera ainsi appelé à composer au S2 que dans la (les) UE option santé à laquelle (auxquelles) il reste régulièrement inscrit après les examens du S1.

La validation du PASS requiert une moyenne générale de l'année (S1 et S2) au moins égale à 10/20. Une compensation entre le S1 et le S2 est possible. La validation d'un semestre impose d'obtenir une **moyenne générale supérieure ou égale à 10/20** calculée à partir de la totalité des notes obtenues aux UE du semestre considéré (incluant l'UE de l'option disciplinaire ou de la ou des option(s) santé), affectées du coefficient précisé dans les tableaux ci-dessous. Au sein de chaque semestre, un mécanisme de compensation d'UE permet à l'étudiant de rattraper une note inférieure à la moyenne dans une UE par une note supérieure à la moyenne dans une autre UE. Les UE du PASS ne comportent pas de note éliminatoire.

L'étudiant ajourné en première session (moyenne générale annuelle inférieure à 10/20) doit repasser en seconde session toutes les épreuves des UE où il a obtenu une note inférieure à 10/20. Les notes des épreuves repassées en seconde session se substituent **obligatoirement** à celles de la première session, **même si la note obtenue en session 2 est inférieure à celle obtenue en session 1**. La validation du semestre repose alors sur les mêmes règles qu'en première session (moyenne générale des UE du semestre $\geq 10/20$).

Les tableaux ci-dessous résument les MCCC par UE, au S1 et au S2, la durée des examens, les crédits d'enseignement acquis en cas de validation de l'UE et le coefficient affecté à la note sur 20 pour chaque UE dans le calcul de la moyenne générale du semestre.

Tableau résumant les MCCC pour chaque UE, les crédits d'enseignement validés et les coefficients pris en compte pour le calcul de la moyenne du semestre :

S1*				
UE 1 : Anatomie générale humaine		QCM, QROC, schémas à annoter... <u>Durée</u> : 1 heure maximum	1,5 ECTS / coeff 1,5	
UE 2 : Biochimie		QCM, QROC, schémas à annoter, exercices... <u>Durée</u> : 1 heure maximum	3 ECTS / coeff 3	
UE 3 : Biologie cellulaire humaine		QCM, QROC, schémas à annoter, exercices... <u>Durée</u> : 1 heure maximum	4,5 ECTS / coeff 4,5	
UE 7 : Chimie 1	Chimie analytique	QCM, QROC, exercices... <u>Durée</u> : 30 min maximum	coeff 0,75	3 ECTS
	Atomistique et cinétique chimique	QCM, QROC, exercices... <u>Durée</u> : 30 min maximum	coeff 0,75	
	Chimie organique	QCM, QROC, exercices... <u>Durée</u> : 1 heure maximum	coeff 1,5	
UE 8 : Histologie humaine		QCM, QROC, schémas à annoter... <u>Durée</u> : 1 heure maximum	3 ECTS / coeff 3	
UE 10 : Physique, biophysique		QCM, QROC, schémas à annoter, exercices... <u>Durée</u> : 1 heure maximum	3 ECTS / coeff 3	
UE 12 (Option disciplinaire)		Voir annexe correspondante du contrat pédagogique	6 ECTS / coeff 6	
UE 13	Option santé « MMOK » :			
	Anatomie 2	QCM, QROC, Schémas à annoter... <u>Durée</u> : 1h30 maximum	coeff 4,5	6 ECTS
	Histoire de la médecine	QCM, QROC, question ouverte... <u>Durée</u> : 1 heure maximum	coeff 1,5	
	Option santé « Pharmacie » :			
	Écosystèmes	QROC, QCM, schémas à annoter, exercices... <u>Durée</u> : 45 min maximum	coeff 3	6 ECTS
Médicament	QROC, QCM, schémas à annoter, exercices... <u>Durée</u> : 45 min maximum	coeff 3		

** Les épreuves des UE du tronc commun et des UE option santé du PASS sont dématérialisées sur tablette numérique, utilisant la plateforme Moodle de l'université. Les types d'exercices mentionnés dans le tableau ci-dessus sont donnés*

S2*				
UE 4 : Reproduction et embryologie humaines		QCM, QROC, schémas à annoter, exercices... Durée : 1 heure maximum	3 ECTS / coeff 3	
UE 5 : Biologie moléculaire, génétique		QCM, QROC, schémas à annoter, exercices... Durée : 1 heure maximum	3 ECTS / coeff 3	
UE 6 : Biostatistiques		QCM, QROC, schémas à annoter, exercices... Durée : 1 heure maximum	3 ECTS / coeff 3	
UE 9 : Physiologie humaine		QCM (+/- à contenu enrichi), QROC, schémas à annoter Durée : 1 heure maximum	3 ECTS / coeff 3	
UE 11 : Sciences humaines et sociales		QCM, QROC Durée : 1 heure maximum	4,5 ECTS / coeff 4,5	
UE 14 : Initiation à l'anglais médical		Contrôle continu intégral sous la forme de QCM	1,5 ECTS / coeff 1,5	
UE 15 (Option disciplinaire)		Voir annexe correspondante du règlement des études	6 ECTS / coeff 6	
UE 16	Option santé « MMOK » : Anatomie 3	QCM, QROC, schémas à annoter Durée : 1 heure 30 maximum	6 ECTS / coeff 6	
	Option santé « Pharmacie » : Chimie 2		coeff 2 coeff 4	6 ECTS
	Thermodynamique	QCM, QROC, exercices Durée : 40 min maximum		
	Chimie organique 2	QCM, QROC, exercices Durée : 80 min maximum		

à titre indicatif. Chaque enseignant est juge du type d'exercices proposés, adapté à chaque matière, ainsi que du nombre total de questions constituant le sujet.

** Les épreuves des UE du tronc commun et des UE option santé du PASS sont dématérialisées sur tablette numérique, utilisant la plateforme Moodle de l'université. Les types d'exercices mentionnés dans le tableau ci-dessus sont donnés à titre indicatif. Chaque enseignant est juge du type d'exercices proposés, adaptés à chaque matière, ainsi que du nombre total de questions constituant le sujet.*

2. Jury d'examen

Le jury est présidé **par un des responsables pédagogiques du PASS. par un des responsables pédagogiques du PASS, le responsable du premier cycle ou le Doyen.** Le président du jury est nommé par le président de l'université. Le jury de première session (session 1) est composé des responsables des UE concernées **et des enseignants auteurs de questions.** Le jury de première session (session 1) du deuxième semestre (S2) est composé de la totalité des enseignants du PASS intervenant dans les deux semestres. Le jury est convoqué par le Doyen pour la validation des sujets de chaque UE et à l'issue des épreuves pour l'arrêt de la liste de validation des étudiants.

Le jury est souverain. Il détermine le niveau de connaissances requis pour chaque unité d'enseignement.

Aucune épreuve complémentaire, aucun « oral de rattrapage » ne peut permettre de relever une note d'examen validée par le jury. Une note ne peut être modifiée que dans un seul cas : la mise en évidence, clairement démontrée et vérifiée, d'une erreur matérielle qui aurait pu desservir l'étudiant. Un étudiant peut

solliciter d'un enseignant qu'il lui explique les raisons d'une note qu'il estime inadaptée et qu'il lui apporte, par écrit ou à l'occasion d'un entretien, des informations utiles et des conseils pédagogiques.

Le jury valide les conditions d'admission en année supérieure tenant compte des dispositions du règlement des études.

3. Constitution des sujets d'examens

L'enseignant responsable de chacune des UE a la charge de centraliser l'ensemble des questions de l'épreuve de son UE. Il organise la réunion de validation des questions en présence des enseignants de son UE. Il revient à chaque enseignant de créer ses sujets sur la plateforme Universitice. Les enseignants et/ou le responsable d'UE ont la charge de vérifier auprès des services du numérique le bon fonctionnement des questions sur tablette.

Les étudiants sont évalués sur les enseignements dispensés au sein de l'UFR Santé de Rouen, ainsi que dans les autres UFR (pour les UE disciplinaires), **qui constituent la référence** pour les examens. Cependant, chaque enseignant a la liberté de poser des questions qui visent à tester la capacité déductive de l'étudiant et son aptitude à la synthèse, au-delà des connaissances de base dispensées dans les cours magistraux et les enseignements dirigés. Le futur professionnel de santé doit être apte à utiliser ses connaissances dans des conditions inhabituelles. De plus, des prérequis enseignés au S1, et utilisés lors de cours du S2, peuvent être matière aux examens du S2.

Les candidats peuvent être autorisés à utiliser une **calculatrice** pour certaines épreuves (UE2, UE 6, UE 10, UE SDS S2). Cette autorisation sera confirmée au début de chacune des épreuves de ces UE en fonction des questions proposées. Seules les calculatrices homologuées sont autorisées. Le Conseil de gestion précise en début d'année universitaire les modèles autorisés. Ces derniers, choisis au sein d'une gamme de grande diffusion, sont indiqués par les enseignants lors des cours magistraux et des ED, sont rappelés sur le courrier de convocation aux examens, et figurent sur Universitice. Tout autre modèle que ceux expressément cités est interdit. **Un étudiant qui n'aurait pas une calculatrice autorisée lors des épreuves des UE en question serait contraint à composer sans calculatrice.**

4. Modalités pratiques de déroulement des examens (sauf dispositions dérogatoires notamment pour les étudiants en situation de handicap)

- L'UFR Santé de Rouen organise les épreuves sanctionnant les UE du PASS pour les étudiants inscrits à Rouen ; les étudiants de l'antenne PASS - Le Havre passent leurs examens sur le site du Havre,
- Les épreuves sanctionnant les UE disciplinaires sont organisées par les UFR concernées,
- Pour participer aux examens du PASS, l'étudiant doit être inscrit en PASS. Il lui revient de s'en assurer,
- L'étudiant doit organiser son propre transport pour l'amener sur le site des examens. Aucun moyen de transport spécifique ne sera mis à disposition,
- L'étudiant se présente personnellement avec sa **Léocarte** et émarge avant d'accéder à la salle d'examen. Il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité valide **au format papier** (les formats électroniques ne sont pas admis) : carte d'identité, passeport, permis de conduire, et certificat de scolarité. **Sans ces pièces administratives, l'entrée dans la salle d'examen lui sera refusée, et il ne pourra pas composer. Cela l'exclura automatiquement du processus de recrutement des étudiants en santé à l'issue du PASS,**
- L'étudiant se présente dans la salle d'examen 30 minutes avant le début des épreuves,
- L'étudiant n'utilise que les documents et matériels expressément autorisés,
- L'étudiant ne doit pas être en possession de sacs, porte-documents, pochettes ou tout autre matériel susceptible de contenir des cours ou informations équivalentes pendant la durée des épreuves,
- L'étudiant doit se présenter et composer **visage et oreilles intégralement découverts et visibles par les surveillants pendant toute la durée de l'épreuve.** L'utilisation de dispositifs intra-auriculaires (y compris boules Quiès® ou autres) est interdite,

- Les téléphones portables et tout autre matériel informatique connecté sont interdits dans la salle d'examen (montres, lunettes...). Consulter un téléphone portable ou un smartphone, **y compris pour consulter l'heure**, est strictement interdit, et pourra faire l'objet d'un procès-verbal et d'une saisine de la commission disciplinaire de l'université. **Nous demandons aux étudiants de composer sans montre au poignet, cela sera vérifié par les surveillants avant chaque épreuve,**
- L'étudiant doit s'installer à la place qui lui aura été attribuée,
- L'étudiant doit utiliser uniquement les documents et les brouillons mis à sa disposition par l'administration,
- Une vérification de la conformité des calculatrices sera effectuée avant les épreuves autorisant leur utilisation (cf. supra),
- L'observance stricte des consignes données par le responsable de l'épreuve est de mise,
- Un respect du matériel informatique (iPad) remis à l'étudiant est de mise. Il doit rendre sa tablette avant de quitter la salle d'examen,
- L'étudiant n'est autorisé à écrire qu'entre les signaux de début et de fin de l'épreuve, donnés par le responsable de l'épreuve. En particulier, aucune inscription ne doit être portée sur les brouillons avant le démarrage de l'épreuve. Toute inscription portée sur un papier brouillon avant le démarrage de l'épreuve sera considérée comme une antisèche. Toute anomalie constatée fera l'objet d'un procès-verbal et pourra donner lieu à une procédure disciplinaire,
- L'étudiant qui demande à quitter provisoirement la salle pendant le déroulement d'une épreuve ne pourra y être autorisé qu'accompagné d'un surveillant. Les déplacements sont libres entre les épreuves,

5. Droit de consultation des copies d'examens

La copie constitue un document administratif au sens de la loi du 17 juillet 1978 : à ce titre, tout candidat a droit à communication de sa (ses) propre(s) copie(s). L'article 6 de la loi précise que le document administratif qui porte une appréciation ou un jugement de valeur sur une personne physique n'est communicable qu'à l'intéressé. Pour éviter les atteintes à la souveraineté du jury et à sa liberté d'appréciation, celui-ci n'a pas à communiquer ses critères de correction.

Tout étudiant qui désire consulter ses copies doit en faire la demande par écrit à l'adresse suivante : scolarite.pass@univ-rouen.fr en respectant les délais de rigueur communiqués sur Universitice. Le courrier devra comporter un numéro de téléphone et une adresse auxquels l'étudiant pourra être joint. **Les demandes faites par téléphone ne seront pas prises en considération.**

Une fois l'analyse des recours faite, une réponse écrite parviendra à l'étudiant concerné. L'étudiant pourra consulter sa copie numérique, éventuellement en présence de l'enseignant si ce dernier le juge adéquat. **En aucun cas, il ne lui sera communiqué la grille de correction ni les barèmes.** Aucune demande de recours sur les résultats des épreuves du 1^{er} semestre ne sera acceptée lors de la publication des résultats des épreuves du 2^{ème} semestre.

IV. Évaluation et suivi de la qualité de la formation et du bien-être étudiant, prévention des risques psycho-sociaux

1. Équipe pédagogique du PASS

L'équipe pédagogique du PASS est constituée :

- Du Doyen de l'UFR Santé de Rouen et du vice-doyen à la pédagogie, membres de droit,
- Des responsables du PASS,
- Des responsables-adjoints du PASS,
- Du chargé de mission PASS / L.AS,
- De la correspondante de l'antenne PASS-Le Havre,
- Des responsables des UE du PASS,
- Des responsables des UE disciplinaires,
- De tous les enseignants du PASS,

- D'un représentant du service de la scolarité,
- De deux étudiants élus par la promotion en début d'année universitaire.

Elle est présidée, en alternance, par les responsables pédagogiques du PASS.

L'équipe pédagogique se réunit au moins deux fois par an, et chaque fois que nécessaire, afin de faire le bilan de l'année précédente, de l'année en cours tant sur le site de l'UFR Santé de Rouen qu'au niveau des UFR concernées par les UE disciplinaires, et de l'antenne PASS-Le Havre. Elle permet de discuter et valider les modifications à apporter au programme pédagogique du PASS, aux MCCC. Chaque année, un bilan de la promotion précédente est analysé de façon à suivre en continu la progression des étudiants, et à adapter le fonctionnement de cette nouvelle année universitaire le cas échéant. Chaque réunion de l'équipe pédagogique fait l'objet d'un compte-rendu dont le contenu est porté à la connaissance du conseil de gestion de l'UFR Santé.

2. Conseil de perfectionnement du PASS

Le conseil de perfectionnement du PASS est constitué :

- Du Doyen de l'UFR Santé de Rouen et/ou du vice-doyen à la pédagogie,
- Des responsables pédagogiques du PASS,
- Des responsables adjoints du PASS,
- De la correspondante de l'antenne PASS-Le Havre,
- Des responsables des UE du PASS,
- D'au moins un représentant des UE disciplinaires,
- D'un représentant du service de la scolarité,
- D'un étudiant élu par la promotion en début d'année universitaire.

Il est présidé en alternance par un des responsables pédagogiques du PASS. Il se réunit au moins deux fois par an, et à chaque fois que nécessaire, éventuellement à l'occasion d'une réunion de l'équipe pédagogique. Dans l'objectif d'une démarche qualitative, il a pour but d'analyser tout événement indésirable rapporté par un étudiant, un enseignant, un membre de l'administration, l'équipe pédagogique ou toute autre personne signalant un événement en rapport avec l'organisation des cours, des ED, des examens, des jurys, de la diffusion des résultats. Les travaux du conseil de perfectionnement aboutissent à des propositions faites à l'équipe pédagogique et au conseil de gestion pour améliorer la qualité pédagogique du PASS, le bien-être et l'accompagnement vers la réussite des étudiants.

Les conclusions du conseil de perfectionnement du PASS font l'objet d'un compte-rendu dont le contenu est porté à la connaissance du conseil de gestion de l'UFR Santé de Rouen.

2. Suivi des étudiants inscrits en PASS

L'UFR Santé de Rouen assure un suivi des promotions de PASS dès sa mise en place à la rentrée 2020. Ce dispositif a pour objectif de connaître la composition des promotions (effectifs, cursus antérieur, académie d'origine, baccalauréat d'origine, données démographiques...), les résultats par UE et par semestre, le taux de succès en session 1 et en session 2, le taux de succès lors des épreuves de premier et de second groupe de recrutement des étudiants dans les filières de santé, le taux de non-validation du PASS. L'orientation post-PASS (hors filières de santé), les licences disciplinaires ou toute autre formation, sera en outre colligé. Ces résultats font l'objet de comptes rendus portés à la connaissance du conseil de gestion de l'UFR Santé de Rouen et de la CFVU.

3. Délégués étudiants

Il est demandé à la promotion d'élire en début d'année universitaire deux délégués qui seront les interlocuteurs privilégiés et uniques de la scolarité et des responsables d'enseignements. Ils participent à

l'équipe pédagogique et au conseil de perfectionnement du PASS. Leur rôle est de servir d'intermédiaire lors des échanges entre les trois entités distinctes que sont le corps professoral, la scolarité et les étudiants.

Les interactions doivent alors s'effectuer de manière plurilatérale :

- servir de porte-parole aux étudiants lorsque des questions, remarques, critiques ou propositions sont à rapporter aux professeurs ou à la scolarité (et parfois à l'ensemble de la promotion elle-même),
- savoir retransmettre et informer avec le plus de justesse et d'impartialité possible les informations, remarques, attentes et propositions qui sont transmises aux étudiants par les professeurs et la scolarité,
- ne pas hésiter parfois à assurer la communication directement entre la scolarité et les professeurs, quitte à répéter certaines informations.

4. Commission d'aide aux étudiants

Cette commission a pour objectif d'aider les étudiants en difficulté. Ceux-ci peuvent se déclarer en difficulté spontanément ou être repérés comme tel par les enseignants, par la scolarité, par le Tutorat Santé Rouen, ou par d'autres étudiants inscrits en PASS.

La commission est coordonnée par le Pr. Olivier GUILLIN et est composée du Pr. Valérie BRIDOUX, du Pr. Mathieu SALAÜN, de Monsieur Thierry WABLE, du vice-doyen à la pédagogie et du responsable du 1^{er} cycle qui en sont membres de droit. Elle peut faire appel à toute personne ou tout service utile pour l'aide d'un étudiant en particulier.

La commission se réunit 2 fois par an et plus si nécessaire. Elle auditionne, écoute et conseille les étudiants concernés qui sont convoqués par la scolarité. Les difficultés peuvent être de tous ordres, universitaire, de santé physique ou mentale, financières... Elle met en œuvre un suivi de chaque étudiant auditionné. Elle établit un compte-rendu de l'audition qui respecte le secret médical. Il est annexé au dossier universitaire de l'étudiant. Elle assure le suivi de la promotion et de la cohorte des étudiants en difficulté de façon anonyme et rend compte au conseil de gestion. Elle les adresse si besoin aux services et directions concernées au sein de l'université.

V. Passerelles et équivalences à l'issue du PASS

1. Accès aux formations médicales (MMOP) et masso-kinésithérapie

Au cours du deuxième semestre (S2), l'étudiant qui le souhaite doit faire acte de candidature vers une ou plusieurs **formations médicales** ouvertes à l'issue du PASS, afin d'être en mesure d'être intégré aux épreuves du premier groupe s'il répond aux critères en vigueur. Un document spécifique précise ces éléments.

Le PASS offre également la possibilité aux étudiants d'accéder à la **formation de Masso-kinésithérapie**. Le processus de recrutement est spécifique à cette formation et les conditions d'accès à cette formation sont décrits dans le document définissant les conditions d'accès aux formations MMOP et à la formation de Masso-Kinésithérapie.

2. Inscription en L2 de l'option disciplinaire

En cas de validation de l'année du PASS, mais d'échec d'accès à l'une des formations MMOP ou la formation de masso-kinésithérapie, ou d'absence de candidature exprimée dans ces formations, l'étudiant a la possibilité de poursuivre son cursus dans la deuxième année de licence correspondant à son option disciplinaire (éventuellement avec une option accès santé L.AS 2). Dans ces cas, il conserve une deuxième et dernière chance de pouvoir intégrer une formation de santé.

Les L.AS 2 proposées au sein de l'Université de Rouen Normandie et de l'Université du Havre Normandie sont présentées dans le règlement des études des options santé des L.AS 1 et des L.AS 2 accessibles sur le site de l'UFR Santé de Rouen. Les étudiants du PASS auront à exprimer leur choix de la ou des LAS 2 souhaitée(s) au cours du S2. Un questionnaire dédié à l'expression des vœux des étudiants du PASS pour

les L.AS 2 sera proposé au S2. L'accès en L.AS 2 est de droit pour tout étudiant ayant validé son PASS. En revanche, l'affectation en L.AS 2 s'effectuera en fonction des résultats académiques obtenus par l'étudiant en PASS, par ordre de mérite et en fonction des vœux exprimés et selon son UE disciplinaire.

L'étudiant peut également choisir de s'inscrire dans une L2 de l'option disciplinaire sans option santé ou tout autre formation de l'Université de Rouen ou en dehors de l'Université de Rouen. Il effectuera seul les démarches d'inscription dans ces formations.

En revanche, nous recommandons aux étudiants du PASS d'exprimer à nouveau des vœux sur Parcoursup à partir du mois de janvier afin d'anticiper les risques de non-validation du PASS et la nécessité de se réorienter en fin d'année universitaire.

VII. CALENDRIER PASS ~~2023-2024~~ de l'année universitaire en cours

A CONSULTER REGULIEREMENT SUR ~~LE SITE DE L'UFR SANTE~~ UNIVERSITICE

- ANNEXE -

Les étudiants à consulter régulièrement les informations déposées sur UniversiTice, en particulier les dates et lieux des enseignements ainsi que ceux des examens.

PROGRAMME DES UE DISCIPLINAIRES

Option disciplinaire Physique pour la Médecine

L'option disciplinaire **Physique pour la Médecine** comporte deux UE représentant un volume horaire total de **100 heures (12 ECTS)**, dont 60 heures de CM et 40 heures d'ED. Cette option s'adresse à tous les étudiants inscrits en PASS (MMOK et P) ayant choisi dans Parcoursup l'option disciplinaire « Sciences et Techniques » et se déroule au S1 et au S2.

Responsable de l'option disciplinaire Physique pour la Médecine : Pr. Christophe Letellier

Enseignants de l'option disciplinaire Physique pour la Médecine : Pr Christophe Letellier, Professeur Valérie Messenger, Professeur Pierre Bohn

L'UE du S1 de l'option **Physique pour la Médecine** comporte deux matières qui sont : (I) Acoustique auditive 1, (II) Principe des appareils médicaux.

L'UE du S2 de l'option **Physique pour la Médecine** comporte deux matières qui sont : (I) Acoustique auditive 2, (II) Optique et pathologie de l'œil.

1. Matière 1 : Principes des appareils biomédicaux

La matière 1 **Principes des appareils biomédicaux** comporte un volume horaire total de **18 heures** de cours magistraux et de **12 heures** d'enseignements dirigés (**3,5 ECTS**) dispensé au semestre 1 (S1). La matière 1 sera destinée à tous les étudiants inscrits en PASS ayant choisi dans Parcoursup l'option disciplinaire « Sciences et Techniques ».

Responsable et intervenant de la matière 1 Principes des appareils biomédicaux : Professeur Christophe Letellier

Programme de la matière 1 :

a) Circulation des fluides physiologiques (6h de CM et 6h d'ED)

- Concepts généraux (conservation du débit, conservation de l'énergie, pression, puissance)
- Arbres vasculaires et ventilatoires
- Circuits d'assistance ventilatoire
- Circulations extracorporelles

b) Physique nucléaire et atomique (8h de CM et 6h d'ED)

- Concept de particules (proton, neutron, électron, photon, neutrino)
- Modèle spectral de Bohr (interaction lumière-matière, énergie d'ionisation, constante de Rydberg)
- Application médicale : oxymètre de pouls (hémoglobine, O₂, CO₂)

c) Indice bispectral pour le suivi des anesthésies (2h de CM)

- Le neurone vu comme un oscillateur et notion de synchronisation
- Spectre de Fourier comme analyse des électroencéphalogrammes
- Synchronisation et fréquence dans le sommeil et l'anesthésie : modèle par réseaux de neurones et synchronisation

2. Matières 2a et 2b : Acoustique auditive

Les matières 2a et 2b **Acoustique auditive** comportent un volume horaire total de **14 heures** de cours magistraux et de **6 heures** d'enseignements dirigés (**2,5 ECTS**) chacune (**5 ECTS au total**). Les matières 2a et 2b seront destinées à tous les étudiants inscrits en PASS ayant choisi dans Parcoursup l'option disciplinaire « Sciences et Techniques ».

Responsable et intervenant des matières 2a et 2b Acoustique auditive : Professeur Valérie Messenger

Programme des matières 2a et 2b :

Semestre 1 matière 2a :

- **Perception subjective des ondes sonores** (14h de CM et 6h d'ED)
 - Introduction à la notion de son
 - Le son en tant que phénomène physique : l'onde sonore
 - ✓ Notion d'onde
 - ✓ Propriétés d'une onde sonore
 - ✓ Propagation d'une onde sonore
 - ✓ Grandeurs énergétiques d'une onde sonore
 - Le son subjectif ou la perception auditive
 - ✓ Le champ auditif normal et pathologique
 - ✓ Psycho-physique ou le lien entre stimulus sonore et perception
 - ⇒ Loi de Weber-Fechner
 - ⇒ Stimulus sonore et sensations sonores (Sonie, Tonie..)
 - ⇒ Décibels physiques et décibels pondérés
 - ⇒ Localisation spatiale d'une source sonore

Semestre 2 matière 2b:

- **Physique des implants prothétiques de l'oreille externe, moyenne et interne** (14h de CM et 6h d'ED)
 - Fonctionnement de l'oreille d'un point de vu physique : détection – amplification – transmission
 - Les différents types d'implants prothétiques et leurs caractéristiques :
 - ✓ Schéma électrique de base des implants prothétiques
 - ✓ Les transducteurs électro acoustiques (microphones et écouteurs)
 - ✓ Principe de l'amplification et du filtrage des signaux sonores des implants
 - ✓ Introduction au traitement du signal

3. Matière 3 : Optique et pathologie de l'œil

La matière 3 **Optique et Pathologie de l'œil** comporte un volume horaire total de **14 heures** de cours magistraux et de **16 heures** d'enseignements dirigés (**3,5 ECTS**), dispensé au semestre 2 (S2). La matière 3 sera destinée à tous les étudiants inscrits en PASS ayant choisi dans Parcoursup l'option disciplinaire « Sciences et Techniques ».

Responsable et intervenant de la matière 3 Optique et Pathologie de l'œil : Professeur Marc Brunel

Programme de la matière 3 Optique et Pathologie de l'œil :

- **Eléments optiques simples** (4h de CM et 4h d'ED)
 - Dioptries
 - Lentilles minces
 - Diaphragmes

- Formation d'image (caractéristiques optimales d'un système optique : système centrés, stigmatisme rigoureux ou approché, approximation de Gauss...)
- Systèmes catadioptriques : miroirs plans et sphériques
- **Qualité d'image (2h de CM et 2h d'ED)**
 - Aberrations d'un système optique
 - Optimisation d'un système optique
 - Profondeur de champ
- **Quelques systèmes optiques (2h de CM et 4h d'ED)**
 - Ophtalmoscope
 - Microscope
 - Frontofocomètre
- **L'œil et sa correction (2h de CM et 2h d'ED)**
 - L'œil emmétrope
 - Myopie et hypermétropie
 - Astigmatisme et lentilles cylindriques
 - Presbytie et verres progressifs
- **Lasers et fibres optiques (4h de CM et 4h d'ED)**
 - Principe
 - Ophtalmologie
 - Orthodontie
 - Chirurgie en gastroentérologie

Option disciplinaire Lettres et Sciences Humaines

~~Les cours auront lieu sur le campus de Mont Saint Aignan, à compter du vendredi 6 septembre 2024.~~

~~Il y a 2h de CM (13h30-15h30) et 2h de TD (15h45-17h45) le vendredi après-midi toute l'année.~~

~~L'inscription est à l'année (= le choix du TD vaut pour les 2 semestres, on ne change pas d'intitulé d'un semestre à l'autre).~~

SITE DES COURS : Les cours auront lieu sur le campus de Mont Saint Aignan.

ORGANISATION DE L'OPTION SHS sur 12 semaines :

- Il y a 2h de CM (13h30-15h30). Le CM est réparti entre trois intervenant.e.s
- Il y a 2h de TD (15h45-17h45) réparti entre six intervenant.e.s

Le choix du TD vaut pour les 2 semestres, sauf pour le TD grec et le TD latin pour lequel il y aura une inversion selon le choix au premier semestre.

S1

CM : 13H30/15H30	8H (1A) I.GASSINO	8H (1B) PHILOPHIE A.BEDOUCHA LETTRES M.VERGNES			8 H (1C) LETTRES M.VERGNES PHILOSOPHIE A.BEDOUCHA	
TD : 15H45/17H45	(1a) 24H GREC B.CHAMBRE	(1b) 24H LATIN C.DANIEL	(1c) 24H D.MEZIERE	(1d) 24H LETTRES O.DRUX	(1e) 24H LETTRES D.DAUGE	(1f) 24H PHILOSOPHIE A.BEDOUCHA

S2

CM : 13H30/15H30	8H (1A) G.VAGENHEIM	8H (1B) LETTRES M. DAUGE	8 H (1C) PHILOPHIE A.BEDOUCHA			
TD : 15H45/17H45	(1a) 24H GREC B.CHAMBRE	(1b) 24H LATIN G. VAGENHEIM	(1c) 24H D.MEZIERE	(1d) 24H LETTRES O. DRUX	(1e) 24H LETTRES D.DAUGE	(1f) 24H PHILOSOPHIE A.BEDOUCHA

~~La présence des étudiants en cours est obligatoire, en particulier en TD : trop d'absences injustifiées auront pour conséquence la défaillance à la matière, et donc au semestre.~~

La présence des étudiants en cours et en TD est obligatoire : les absences injustifiées auront pour conséquence la défaillance à l'UE, et donc au semestre.

Semestre 1

A. Cours magistral obligatoire : Histoire et représentations de la médecine

~~Ce cours a une durée de 2h et a lieu pendant 12 semaines. Il est réparti entre trois intervenant.e.s et donne lieu à une évaluation écrite en 2h le vendredi 13 décembre.~~

A1) Isabelle Cassino, département Humanités : 1 séance de 4h, le 6 septembre, puis 2 séances de 2h les 13 et 20 septembre.

On s'intéressera ici aux prolégomènes de la médecine occidentale à travers la figure d'Hippocrate et les pratiques qu'il a initiées. Afin de mieux mesurer ce que celles-ci avaient de novateur, il conviendra de les comparer à ce qui existait antérieurement (à savoir essentiellement des pratiques incantatoires et magiques, en rapport avec la religion).

On s'interrogera sur les questions suivantes :

— Comment définir la science médicale dans l'Antiquité ?

— Qu'est-ce qui caractérise un médecin, à une époque où l'enseignement de la médecine prend des formes très peu encadrées ?

— Quels rapports entretient la médecine avec les autres formes de pensée de la même époque ?

— Comment se traduit concrètement, dans le diagnostic et la thérapeutique, l'exigence de rationalité qui est la marque des médecins hippocratiques ?

— Comment se manifeste l'attention à l'être humain qui est au cœur de l'approche hippocratique ?

Il s'agira de donner aux étudiants un aperçu aussi large que possible des enjeux auxquels se sont trouvés confrontés les médecins grecs dans l'Antiquité — enjeux dont certains sont toujours d'actualité.

A2) Édouard Bourdelle, département de Lettres modernes : 4 séances de 2h, le 27 septembre puis les 4, 11 et 18 octobre.

Le cours s'attachera à présenter l'évolution des pratiques et des représentations de la médecine dans la société industrielle au XIX^e siècle. Quelle confiance s'établit dans la relation entre le médecin et le malade ? Qu'est-ce que « voir un médecin » durant ce siècle ? En étudiant les trois savoirs spécifiques de la relation thérapeutique selon l'anthropologie récente, à savoir celui du médecin, du malade, et de la maladie, nous verrons comment la littérature de ce siècle est à la fois témoin et critique des pratiques, c'est-à-dire à la fois un document et un outil heuristique.

A3) Enrique Utría, département de Philosophie : 4 séances de 2h, les 25 octobre, 8, 15 et 22 novembre.

Le but de la formation en éthique médicale à destination des étudiants en médecine est double : poser les bases définitionnelles de l'éthique médicale en précisant sa place par rapport à la morale (Paul Ricoeur), au droit et à la religion ; proposer une initiation aux fondements théoriques de l'éthique médicale (princippisme, déontologisme, éthique des vertus, utilitarisme, contractualisme) dans une perspective appliquée aux grands enjeux actuels en éthique du soin et en bioéthique.

B. Un TD au choix parmi six (première séance : vendredi 13 septembre)

B1) TD 1 : Orlane Drux, Département de Lettres Modernes : « Images de la maternité dans les littératures britannique et française des XVII^e et XVIII^e s. »

Ce cours propose des textes issus de la littérature britannique et française des XVII^e et XVIII^e siècles, traitant des relations entre les réflexions liées à la médecine et la philosophie, particulièrement dans le champ de la maternité. Les textes à l'étude permettent d'aborder la maternité, les soins maternels et l'éducation : former la santé physique et l'épanouissement moral. Ces œuvres permettent de comprendre que la littérature se

saisit du rapport au corps, de la santé physique et mentale des enfants. Les relations entre la littérature et la conception du rôle et des missions de la mère seront évoquées, mais aussi les transferts entre corpus, les expériences de la maternité et leur mise en écriture. Ce cours permettra un portrait de l'essor des questions concernant le rôle des femmes dans le soin, l'éducation des enfants, leurs implications dans la littérature dédiée à ces aspects.

B2) TD 2 : Christian Exposito, Département de Lettres Modernes : « Récits et images du corps souffrant »

Ce cours proposera de s'intéresser à ce que peuvent raconter les corps à travers leurs maux. Ainsi, via l'analyse de divers supports artistiques, nous aborderons des représentations et perceptions hétéroclites de sa souffrance en lien avec la maladie, les traumatismes visibles et invisibles, les addictions, les regards et la question de la guérison, l'objectif étant de questionner les étudiants afin de les placer comme principaux protagonistes dans la construction d'une interprétation et d'un discours critique où primeront esprit d'analyse, enrichissement du jargon et sensibilité.

B3 et 4) TD 3 et 4 : Marc Deramaix (latin) et Marie Vanderstukken (grec), Département Humanités : latin et grec en relation avec la médecine

Les étudiants inscrits à l'un de ces TD suivent le cours de latin durant un semestre, le cours de grec durant l'autre.

Initiation au latin

1/ Initiation à la langue latine

Présentation: de la langue de Rome à une langue globale.

Phonétique et histoire de la prononciation ; exercices de lecture.

Le système linguistique flexionnel; exercices.

Le système temporel et modal du latin.

Les déclinaisons des noms et des adjectifs, les groupes verbaux et leurs temps de l'indicatif actif, règles de syntaxe etc ; exercices progressifs.

Nota: on travaillera toujours la langue à partir de brefs textes d'étude, prétextes à un exposé de morpho-syntaxe suivi d'exercices.

2/ Le vocabulaire latin de la médecine

Etude raisonnée du lexique médical moderne d'origine latine. Histoire, description, établissement d'un corpus, classement, commentaires.

Initiation au grec ancien

Apprentissage des rudiments de la langue (alphabet, déclinaison, conjugaison des temps de l'indicatif...).

Présentation du vocabulaire médical en grec ancien : les mots du corps, de la maladie et du soin. Étude de l'origine grecque des termes médicaux : comment passe-t-on du mot grec au mot français ? Lecture guidée de textes grecs en rapport avec la médecine (éditions bilingues) : les textes seront choisis en fonction du CM sur l'histoire et les représentations de la médecine grecque antique fait par Isabelle Gassino.

À l'issue de ce cours, l'étudiant.e devra être capable de reconstituer l'origine grecque d'un terme médical. II/Elle aura également acquis une connaissance élémentaire du grec qui lui permettra, s'il/elle le souhaite, de poursuivre l'apprentissage de la langue dans la suite de son cursus.

B5 et 6) TD 5 et 6 : Enrique Utria, Département de Philosophie : Éthique médicale

Analyse approfondie des théories éthiques appliquées en éthique médicale et études de cas concernant l'autonomie du patient, les relations soignants/patients/proches, l'interruption volontaire de grossesse, l'euthanasie, l'expérimentation, la neuroéthique, la télomédecine, etc.

CM (COURS MAGISTRAUX)

1A) Isabelle Gassino, département Humanités : Histoire et représentations de la médecine :

4 séances de 2h en présentiel et une séance en podcast.

On s'intéressera ici aux prolégomènes de la médecine occidentale à travers la figure d'Hippocrate et les pratiques qu'il a initiées et on les comparera avec à ce qui existait antérieurement (à savoir essentiellement des pratiques incantatoires et magiques, en rapport avec la religion), afin de mieux mesurer ce que celles d'Hippocrate avaient de novateur.

On s'interrogera sur la manière de définir la science médicale dans l'Antiquité, sur ce qui caractérise un médecin à cette époque ; les rapports que la médecine entretient avec les autres formes de pensée de la même époque et comment se traduit concrètement, dans le diagnostic et la thérapeutique, l'exigence de rationalité qui est la marque des médecins hippocratiques et l'attention à l'être humain qui est au cœur de l'approche hippocratique.

Il s'agira de donner aux étudiants un aperçu aussi large que possible des enjeux auxquels se sont trouvés confrontés les médecins grecs dans l'Antiquité — enjeux dont certains sont toujours d'actualité.

1B) Marie Vergnes, Département de Lettres modernes « Images du corps souffrant » : 4 séances de 2h.

Ce cours interdisciplinaire explore les représentations du corps souffrant à travers l'histoire de l'art et la littérature. À partir d'images de la maladie, de la douleur psychique, du traumatisme ou du handicap, il interroge les regards portés sur le corps vulnérable. Il propose une analyse des constructions culturelles de la douleur et des manières de la rendre visible dans les images et les textes. En confrontant regard médical et regard artistique, les étudiants apprendront à développer une réflexion critique sur la place du patient, la mise en scène de la

souffrance et les enjeux éthiques du soin. Ils acquerront des outils d'analyse iconographique et littéraire, utiles pour enrichir leur pratique médicale d'une approche sensible.

1C) **Anke Bédoucha**, Département de Philosophie : « Éthique médicale et bioéthique » : 4 séances de 2h.

Éthique médicale : La formation en éthique médicale à destination des étudiants en médecine vise à poser les bases définitionnelles de l'éthique médicale et de proposer une initiation aux fondements théoriques de l'éthique médicale (principisme, éthique du devoir, éthique des vertus, utilitarisme) et méthodologiques (délibération, syllogisme pratique, identification des dilemmes éthiques, consultation et prise de décision collective, éthique de la discussion, éthique narrative) appliquée aux grands enjeux actuels en éthique du soin et en bioéthique.

TD (TRAVAUX DIRIGÉS)

Choisir un TD au choix parmi six

1a) **Bernard Chambré**, Département Humanités : « Grec en relation avec la médecine »

Présentation du vocabulaire médical en grec ancien : les mots du corps, de la maladie et du soin. Étude de l'origine grecque des termes médicaux et de la manière dont on passe du mot grec au mot français.

Lecture guidée de textes grecs en rapport avec la médecine (éditions bilingues).

À l'issue de ce cours, l'étudiant.e aura acquis une connaissance élémentaire du grec et devra être capable de reconstituer l'origine grecque d'un terme médical.

1b) **Clara Daniel**, Département Humanités : « Latin en relation avec la médecine »

Une bonne connaissance des fondements du lexique des termes grecs et latins et parfois gréco-latins et des mécanismes de la formation des termes médicaux permettra aux futurs professionnels de lire et comprendre correctement la bibliographie (littérature) relative à leur spécialité dans toutes les langues européennes.

Au terme de ce cours, l'étudiant.e aura acquis une connaissance solide de l'origine latine des termes médicaux et leur formation.

1c) **Dimitri Mézière**, Département Humanités : « Littérature antique et médecine : les pathologies psychiques dans les discours littéraires, philosophiques et médicaux de l'Antiquité »

Troubles dépressifs, perte d'appétit, démences et hallucinations, autant de manifestations physiologiques auxquels se sont intéressés les médecins dès l'Antiquité avant la naissance de la psychiatrie moderne. Ce cours portera sur ce que les Anciens appelaient les « maladies de l'âme », autrement dit les pathologies psychiques, et prendra appui sur un large corpus qui inclura des textes médicaux mais aussi des textes littéraires et philosophiques. On s'intéressera aux catégories antiques utilisées par les médecins grecs et romains (Celse, Galien, Caelius Aurelianus notamment) pour appréhender les pathologies psychiques. L'étude des textes littéraires et philosophiques permettra également d'examiner les représentations de la folie ou du chagrin dans l'Antiquité en s'attachant aux remèdes proposés par des thérapeutes de l'âme, poètes et philosophes, qui ne sont pas médecins. Enfin, on pourra envisager la réception de ces discours littéraires, philosophiques et médicaux à la période médiévale et renaissante. L'un des enjeux de ce cours sera notamment de mettre en lumière les dialogues entre médecine, philosophie et littérature à une époque où ces différentes disciplines ne sont pas nettement distinguées. Il s'agira également de s'interroger sur la façon dont les catégories et les conceptions médicales antiques éclairent notre propre appréhension des maladies psychiques.

1d) : Orlane Drux, Département de Lettres Modernes : « Images de la maternité dans les littératures britannique et française des XVIIe et XVIIIe s. »

Ce cours propose des textes issus de la littérature britannique et française des XVIIe et XVIIIe siècles, traitant des relations entre les réflexions liées à la médecine et la philosophie, particulièrement dans le champ de la maternité. Les textes à l'étude permettent d'aborder la maternité, les soins maternels et l'éducation : former la santé physique et l'épanouissement moral. Ces œuvres permettent de comprendre que la littérature se saisit du rapport au corps, de la santé physique et mentale des enfants. Les relations entre la littérature et la conception du rôle et des missions de la mère seront évoquées, mais aussi les transferts entre corpus, les expériences de la maternité et leur mise en écriture. Ce cours permettra un portrait de l'essor des questions concernant le rôle des femmes dans le soin, l'éducation des enfants, leurs implications dans la littérature dédiée à ces aspects.

1e) Damien Dauge, Département de Lettres Modernes : « Récits, images et musiques de la souffrance psychique ou physique »

Comment dire la douleur ? Plutôt qu'à l'échelle d'évaluation de la douleur, de 0 à 10, ce cours se consacre aux mots, aux sons et aux images qui tentent d'exprimer les maux. La maladie, la douleur chronique ou aiguë, les traumatismes visibles ou invisibles, les blessures bénignes ou l'agonie trouvent dans des œuvres d'art des transpositions en mots, en images ou en sons qui ne vont pas de soi. Ainsi, via l'analyse de divers supports artistiques, principalement littéraires, musicaux, ou cinématographiques, nous aborderons des représentations hétéroclites de la souffrance ou de la maladie. A l'aide d'une grille d'analyse méthodique, l'objectif est de construire une interprétation et un discours critique où primeront rigueur du vocabulaire, faculté d'analyse et sensibilité.

1f) Anke Bédoucha, Département de Philosophie : « Éthique médicale et bioéthique »

Dans ce cours seront abordées des questions d'éthique pratique (euthanasie, interruption de grossesse, procréation médicalement assistée, gestation pour autrui, transplantation d'organes, etc.). Il s'agira, à partir de textes classiques de philosophie ou de cas précis, d'éclaircir les concepts, d'évaluer les arguments en présence et d'utiliser les théories éthiques normatives pour approfondir le raisonnement.

Semestre 2

A. Cours magistral obligatoire : Histoire et représentations de la médecine

A1) ~~Ginette Vagenheim, département Humanités.~~

~~Le cours porte sur l'iconodiagnostic, c'est à dire la science qui consiste à établir, sur la base d'un examen médico-historique, un diagnostic médical sur la base de l'analyse des images anciennes représentant le corps, qu'elles soient artistiques ou issues de la vie quotidienne (statues, mosaïques, terres cuites, monnaies, ex-votos, etc.) couvrant les mondes grec, étrusque et romain ainsi que certains peuples considérés comme périphériques à l'époque (Gaulois, Scythes, Parthes etc.). Cette analyse sera complétée par une étude des textes de la littérature grecque et romaine.~~

~~L'examen consistera en l'analyse de deux images à la lumière du contenu du cours.~~

~~Pour la bibliographie : Danièle Gourevitch et Mirko Drazen Grmek, *Les maladies dans l'art antique*, Paris, 1998.~~

A2) ~~Enseignant : Édouard Bourdelle, Département de Lettres modernes.~~

~~En poursuivant les investigations du semestre précédent, nous travaillerons sur les représentations du corps au XIX^e siècle, et plus exactement celles de l'hygiène de vie, dans une perspective historique et littéraire. Nous travaillerons sur quatre pratiques du quotidien (qu'est-ce que manger pendant ce siècle ? qu'est-ce qu'être alcoolique ? le sport existe-t-il ? le propre et le sale sont-ils des notions intemporelles ?), et verrons ce que véhicule chacune de ces pratiques d'un rapport au corps, toujours en prenant la littérature à la fois comme un document, et comme un outil critique.~~

A3) ~~Enrique Utria (8h), Département de Philosophie. Voir descriptif du S1.~~

B. ~~Un groupe de TD au choix parmi 3 intitulés et 6 groupes~~

~~Les étudiants restent inscrits au même numéro de TD qu'au premier semestre. Pas de changement possible entre le semestre 1 et le semestre 2.~~

B1) TD 1 : Christian Exposito, Département de Lettres Modernes : « Récits et images du corps souffrant »

Ce cours proposera de s'intéresser à ce que peuvent raconter les corps à travers leurs maux. Ainsi, via l'analyse de divers supports artistiques, nous aborderons des représentations et perceptions hétéroclites de sa souffrance en lien avec la maladie, les traumatismes visibles et invisibles, les addictions, les regards et la question de la guérison, l'objectif étant de questionner les étudiants afin de les placer comme principaux protagonistes dans la construction d'une interprétation et d'un discours critique où primeront esprit d'analyse, enrichissement du jargon et sensibilité.

B2) TD 2 : Orlane Druix, Département de Lettres Modernes : « Images de la maternité dans les littératures britannique et française des XVII^e et XVIII^e s. »

Ce cours propose des textes issus des littératures britannique et française des XVII^e et XVIII^e siècles, traitant des relations entre les réflexions liées à la médecine et la philosophie, particulièrement dans le champ de la maternité. Les textes à l'étude permettent d'aborder la maternité, les soins maternels et l'éducation : former la santé physique et l'épanouissement moral. Ces œuvres permettent de comprendre que la littérature se saisit du rapport au corps, de la santé physique et mentale des enfants. Les relations entre la littérature et la conception du rôle et des missions de la mère seront évoquées, mais aussi les transferts entre corpus, les expériences de la maternité et leur mise en écriture. Ce cours permettra un portrait de l'essor des questions concernant le rôle des femmes dans le soin, l'éducation des enfants, leurs implications dans la littérature dédiée à ces aspects.

B3 et 4) TD 3 et 4 : Ginette Vagenheim (latin) et Anne-Lise Worms (grec), Département Humanités :

Latin et grec en relation avec la médecine

Initiation au latin :

Le but de l'enseignement du latin est de rendre les futurs médecins capables d'utiliser correctement la terminologie médicale en latin. Les langues grecque et latine continuent à jouer un rôle fondamental dans la création de nouveaux termes cliniques pharmaceutiques, microbiologiques, etc. En pharmacopée, les définitions officielles sont en latin et dans le monde entier, les ordonnances et les diagnostics (Medical Case Reports), contiennent de nombreux termes en latin. Une bonne connaissance des fondements de la grammaire latine, du lexique des termes grecs et latins et parfois gréco-latins et des mécanismes de la formation des termes médicaux permettra aux futurs professionnels de lire et comprendre correctement la bibliographie (littérature) relative à leur spécialité dans toutes les langues européennes.

Au terme de ce cours, l'étudiant.e devra être capable de :

– lire et écrire les termes médicaux en latin,

– maîtriser la grammaire latine élémentaire (le système des déclinaisons, l'accord des adjectifs et la conjugaison),

– traduire des termes médicaux et des diagnostics du latin en français et vice versa,

– maîtriser le procédé de structuration des diverses nomenclatures en latin (clinique et anatomique),

– connaître le mode de formation des termes médicaux et leur sens,

~~reconnaître la composante d'origine grecque à l'intérieur des termes hybrides et d'en comprendre le sens,~~

~~connaître par cœur environ 300 termes médicaux latins.~~

~~Elle aura acquis une connaissance élémentaire du latin qui lui permettra de poursuivre l'apprentissage de la langue dans la suite de son cursus.~~

~~Initiation au grec ancien~~

~~Voir descriptif du S1.~~

~~B5 et 6) TD 5 et 6 : Enrique Utria, Département de Philosophie : éthique médicale~~

~~Voir descriptif du S1~~

CM (COURS MAGISTRAUX)

2A) Ginette Vagenheim, Département Humanités : Histoire et représentations de la médecine : 4 séances

Le cours porte sur l'iconodiagnostic, c'est-à-dire la science qui consiste à établir, sur la base d'un examen médico-historique, un diagnostic médical sur la base de l'analyse des images anciennes représentant le corps, qu'elles soient artistiques ou issues de la vie quotidienne (statues, mosaïques, terres cuites, monnaies, ex-votos, etc.) couvrant les mondes grec, étrusque et romain ainsi que certains peuples considérés comme périphériques à l'époque (par ex. Gaulois, Scythes, Parthes). Cette analyse sera complétée par une étude des textes de la littérature grecque et romaine.

L'examen consistera en l'analyse de deux images à la lumière du contenu du cours.

Bibliographie : Danielle Gourevitch et Mirko Drazen Grmek, *Les maladies dans l'art antique*, Paris, 1998

2B) Damien Dauge, Département de Lettres Modernes : Département de Lettres Modernes : « Entre littérature et médecine » : 4 séances

Qu'est-ce que la littérature peut dire et faire de la médecine ? Elle peut bien sûr la décrire fidèlement dans une représentation réaliste, s'en moquer dans une visée satirique, ou encore s'en inspirer dans un modèle naturaliste par exemple. La plume et le scalpel ont une histoire qui se recoupe, quand ils ne sont pas maniés par un(e) même écrivain-médecin. Mieux, les *humanités médicales* ne cessent d'explorer, depuis un demi-siècle, ce que les sciences humaines et notamment la littérature peuvent elles-mêmes apporter à la médecine : des perspectives récentes comme celles du *care* ou de la *médecine narrative* renouvèlent le croisement médico-littéraire, et rappellent que la médecine n'est pas seulement une science du corps, mais aussi une discipline du sens.

2C) Anke Bédoucha, Département de Philosophie : « Éthique médicale et bioéthique » : 4 séances

voir Semestre 1, 1B

TD (TRAVAUX DIRIGÉS)

2a) **Bernard Chambré**, département Humanités : « **Grec en relation avec la médecine** » :

voir S1, 1a)

2b) **Ginette Vagenheim**, Département Humanités : « **Latin en relation avec la médecine** » :

voir S1 1b)

2c) **Dimitri Mézière**, Département Humanités : « **Littérature antique et médecine : les remèdes à la maladie d'amour de l'Antiquité à la Renaissance** ».

L'amour est souvent considéré dans l'Antiquité comme une affection contractée de façon involontaire et source de souffrances. Dans les discours littéraires, médicaux et philosophiques antiques, l'amour est ainsi fréquemment assimilé à une maladie qui a ses symptômes et ses remèdes. Le cours se propose d'étudier les représentations de l'amour comme pathologie et les thérapeutiques proposées. Il s'agira notamment d'évaluer dans quelle mesure les remèdes prescrits visent ou bien à rendre saine une relation qui ne l'est pas ou bien à mettre fin à toute forme de relation amoureuse. À partir de l'étude, dans sa traduction française, des *Remèdes à l'amour* d'Ovide, il s'agira d'examiner la façon dont le poète latin réélabore les discours littéraires, médicaux et philosophiques de son temps sur l'amour. On s'intéressera, par ailleurs, à quelques grands jalons de la tradition médico-littéraire qui s'est développée dans le sillage des *Remèdes à l'amour* au Moyen-Âge et à la Renaissance jusqu'à l'époque classique, au XVII^e siècle.

2d) : **Orlane Drux**, Département de Lettres Modernes : « **Images de la maternité dans les littératures britannique et française des XVII^e et XVIII^e s.** »

Voir S1 1d)

2e) **Damien Dauge**, Département de Lettres Modernes : « **Récits, images et musiques de la souffrance psychique ou physique** »

Voir S1 1e)

2f) **Anka Bédoucha**, Département de Philosophie : « **Éthique médicale et bioéthique** »

Voir S1 1f)

Option disciplinaire Chimie Sciences de la Vie

L'option disciplinaire **Chimie Sciences de la Vie** sera coordonnée par l'UFR Sciences et Techniques de l'Université du Havre Normandie.

Elle comporte deux UE représentant un volume horaire total de **100 heures (12 ECTS)**, dont 84 heures de CM et 16 heures d'ED. Cette option s'adresse à tous les étudiants inscrits en PASS (MMOK et P) ayant choisi dans Parcoursup l'option disciplinaire « Chimie Sciences de la Vie » et se déroule au S1 et au S2.

Responsable de l'option disciplinaire Chimie Sciences de la Vie :

- **pour les enseignements de Chimie**
Dr. Sébastien Comesse
- **pour les enseignements de Biologie**
Dr. Tiphaine Monsinjon

L'UE du S1 de l'option Chimie Sciences de la vie comporte trois matières qui sont : (I) Notions de (bio)matériaux utilisés en médecine, (II) Chimie de l'environnement, (III) Santé environnementale.

L'UE du S2 de l'option Chimie sciences de la vie comporte deux matières qui sont : (I) Chimie verte, synthèse/catalyse et applications médicales, (II) Epidémiologie et toxicologie environnementales.

1. Matière 1 : Notions de (bio)matériaux utilisés en médecine
--

La matière 1 **notion de (bio)matériaux utilisés en médecine** comporte un volume horaire total de **10 heures** de cours magistraux et de **3 heures** de travaux dirigés (**1,5 ECTS**), dispensé au semestre 1 (S1). La matière 1 sera destinée à tous les étudiants inscrits en PASS ayant choisi dans Parcoursup l'option disciplinaire « Chimie Sciences de la Vie ».

Programme de la matière 1 : responsable Dr. Céline Picard

(Notions de (bio)matériaux utilisés en médecine (prothèses, pansements, peaux synthétiques...) : synthèse, propriétés physico-chimiques et mécanique)

1. Introduction sur les matériaux :
 - Définition d'un matériau
 - Propriétés recherchées
 - Performances recherchées
 - Les grandes familles de matériaux
 - Propriétés mécaniques
 - Liaisons dans les matériaux
 - Autres propriétés : les propriétés de surface / Rôle de l'eau
2. Les biomatériaux
 - Définition d'un biomatériau
 - Historique
 - Aspects réglementaires / Notion de biocompatibilité
 - Les différentes classes de matériaux utilisés en médecine : synthèse, principales propriétés, fabrication
 - Les polymères
 - Les céramiques
 - Les métaux
 - Les matériaux naturels
 - Les matériaux composites
3. Exemples d'application médicale des différents biomatériaux parmi
 - Les biomatériaux et la bio-ingénierie tissulaire
 - Les biomatériaux inertes
 - Les biomatériaux bioactifs

- Les biomatériaux vivants
- Les biomatériaux hybrides
- Biomatériaux et impression 3D/bio-impression

2. Matière 2 : chimie de l'environnement

La matière 2 **chimie de l'environnement** comporte un volume horaire total de **10 heures** de cours magistraux et de **2 heures** de travaux dirigés (**1,5 ECTS**), dispensé au semestre 1 (S1). La matière 2 sera destinée à tous les étudiants inscrits en PASS ayant choisi dans Parcoursup l'option disciplinaire « Chimie Sciences de la Vie ».

Programme de la matière 2 : (responsable Dr. Nicolas Hucher)

1.Introduction

- 1.1. Les composés chimiques à étudier
- 1.2. Les unités de concentration en chimie de l'environnement

2.L'atmosphère et la chimie atmosphérique

- 2.1. Introduction
- 2.2. Caractéristiques physiques de l'atmosphère
- 2.3. Les particules solides de l'atmosphère
- 2.4. Les réactions chimiques et photochimiques dans l'atmosphère:
- 2.5. Les réactions chimiques dans la troposphère
- 2.6. Les réactions chimiques dans la stratosphère:

3.Propriétés chimiques des eaux naturelles

- 3.1. Introduction
- 3.2. Les propriétés de l'eau: une substance unique
- 3.3. Dissolution des gaz dans l'eau
- 3.4. Dissolution de solides dans l'eau
- 3.5. Oxydo-réduction dans l'eau

4.Propriétés chimiques des sols

- 4.1. Erosion physique et chimique des sols
- 4.2. Nature et composition des sols
- 4.3. Réactions acido-basiques et échanges d'ions dans les sols

5.Consommation d'énergie et conséquences environnementales

6.Composés toxiques et/ou polluants dans l'environnement

- 6.1 Composés inorganiques
- 6.2 Composés organiques

+ Cours optionnel :

Comportement des polluants dans l'environnement : nature, transport, transformations, persistance des molécules chimiques de synthèse dans l'environnement

3. Matière 4 : Chimie verte, synthèse/catalyse et applications médicales

La matière 4 **Chimie verte, synthèse/catalyse et applications médicales** comporte un volume horaire total de **21 heures** de cours magistraux et de **4 heures** d'enseignements dirigés (**3 ECTS**), dispensé au semestre 2 (S2). La matière 4 sera destinée à tous les étudiants inscrits en PASS ayant choisi dans Parcoursup l'option disciplinaire « Chimie Sciences de la Vie ».

Programme de la matière 4 Chimie verte, synthèse/catalyse et applications médicales : (responsables Dr. Catherine Taillier, Dr. Laure Benhamou, Dr. Ata Martin Lawson et Dr. Sébastien Comesse)

1. Notions de chimie verte
 - a. 12 principes
 - b. Importance des solvants
 - c. Utilisation des agro-ressources
 - d. Catalyse (métallique, enzymatique)

2. "Synthèse/catalyse asymétrique"
 - a. Définitions
 - b. Configuration absolue/chiralité et activité biologique
 - c. Stratégies de synthèses asymétriques (1- auxiliaire chiral lié aux substrats, 2- auxiliaire chiral lié au réactif, 3- catalyseur chiral)
 - d. Dédoublage cinétique, thermodynamique
 - e. Applications
3. Hémisynthèse et application en chimie médicinale
 - a. Définition de l'hémisynthèse
 - b. Paramètres influençant le choix de l'hémisynthèse par rapport à la synthèse (difficulté de synthèse, complexité de la molécule bioactive, abondance du PN....)
 - c. Application en chimie médicinale : Docetaxel et Placlitaxel (antimitotiques), Naloxone, Finasteride et butasteride, Artemether (antipaludéen)

4. Matière 5 : Sciences de la vie

La partie 1 **Santé environnementale** comporte un volume horaire total de **21 heures** de cours magistraux et de **4 heures** de travaux dirigés (**3 ECTS**), dispensé au semestre 1 (S1). La partie 1 sera destinée à tous les étudiants inscrits en PASS ayant choisi dans Parcoursup l'option disciplinaire « Chimie Sciences de la Vie ».

Ce cours offre une approche de la notion de biodiversité et l'impact de l'Homme sur cette biodiversité et les écosystèmes.

I. Santé environnementale

- a. L'Homme et la biodiversité
 - i. Fondamentaux de biologie animale
 - ii. Fondamentaux de la biologie végétale
 - iii. L'environnement naturel – Écologie
- b. Santé environnementale
 - i. L'impact de l'homme sur l'environnement naturel - Écologie et génie de l'environnement
 - ii. L'impact de l'environnement sur l'Homme - Santé environnementale
 - iii. L'environnement physique, notre habitat, est le déterminant le plus important de la santé humaine. La protection de l'environnement et la préservation des écosystèmes sont les étapes les plus fondamentales de la prévention des maladies humaines
 - iv. Reconnaissance d'un impact environnemental plus large (Sécurité alimentaire, Changement climatique, Déforestation, Désertification, Dégradation des terres, Appauvrissement de l'ozone stratosphérique, Perte de biodiversité)

La partie 2 **Epidémiologie environnementale et toxicologie et maladies d'origine alimentaire et de l'eau** comporte un volume horaire total de **22 heures** de cours magistraux et de **3 heures** de travaux dirigés (**3 ECTS**), dispensé au semestre 2 (S2). La partie 2 sera destinée à tous les étudiants inscrits en PASS ayant choisi dans Parcoursup l'option disciplinaire « Chimie Sciences de la Vie ».

Ce cours devrait offrir une première approche en toxicologie, environnement et santé et aborde le risque sanitaire associé aux principaux polluants environnementaux : nanoparticules, perturbateurs endocriniens, etc., ainsi que des notions sur les enjeux de la réglementation actuelle.

II. Épidémiologie environnementale et toxicologie

- a. Les polluants dans l'organisme : Principes d'exposition, de dose et de réponse (toxicocinétique, toxicodynamique)
- b. Pollutions de l'air, eau et sol
 - i. Pollutions de l'air :
 - Naturelle : Pollen - Cendres volcaniques - Radioactivité - Poussières de pollen
 - Fumée d'incendies

- Anthropogénique particules fines, NOx, , amiante, dioxine ...), eau (;... HAP, PCB, dioxine, pesticides) et sol (et leur impact sur l'homme, stress thermique suite au réchauffement climatique, interaction entre différents pollutions/stress
- ii. Pollutions de l'eau :
 - Naturelle
 - Anthropogénique : fonctionnement STEP et reliquats ; eutrophisation ; bactériologie ; accidents (Lubrisol, ERIKA, ...) ;
- iii. Pollutions des sols :
 - Naturelle : dégradation des sols, radioactivité naturelle ?
 - Anthropogénique : sols contaminés (anciennes friches industrielles) ; déchets industriels ; circuit agricole et nutrition, pesticides
- c. Les études épidémiologiques : lien maladies et pollutions environnementales (ex : Épisodes majeurs de pollution atmosphérique et maladies respiratoires ; cas des perturbateurs environnementaux et fertilité homme ; cas des pesticides et cancer)

III. Maladies d'origine alimentaire et de l'eau

- a. **Contamination microbienne**
- b. **Santé et nutrition** : influences de polluants et des médicaments sur le microbiote

Option disciplinaire économie-gestion

L'option disciplinaire **économie-gestion** comporte deux UE représentant un volume horaire total de **100 heures (12 ECTS)**, dont 58 heures de CM et 42 heures d'ED. Cette option s'adresse à tous les étudiants inscrits en PASS (MMOK et P) ayant choisi dans Parcoursup l'option disciplinaire « économie-gestion » et se déroule au S1 et au S2.

Responsable de l'option disciplinaire économie-gestion :

L'UE du S1 de l'option **économie-gestion** comporte deux matières qui sont : (I) Introduction à l'économie, (II) Techniques quantitatives.

L'UE du S2 de l'option **économie-gestion** comporte deux matières qui sont : (I) Economie, (II) Techniques de gestion.

Responsable pédagogique de l'option disciplinaire « Economie-Gestion » : Dr. Morgane Chevé

1. Matière 1 : Introduction à l'économie

La matière 1 **Introduction à l'économie** comporte un volume horaire total de **20 heures** de cours magistraux et de **18 heures** d'enseignements dirigés (**4 ECTS**), dispensé au semestre 1 (S1). La matière 1 sera destinée à tous les étudiants inscrits en PASS ayant choisi dans Parcoursup l'option disciplinaire « économie-gestion ».

2. Matière 2 : Techniques quantitatives

La matière 2 **Techniques quantitatives** comporte un volume horaire total de **12 heures** de cours magistraux uniquement (**2 ECTS**), dispensé au semestre 1 (S1). La matière 1 sera destinée à tous les étudiants inscrits en PASS ayant choisi dans Parcoursup l'option disciplinaire « économie-gestion ».

3. Matière 3 : Economie

La matière 3 **Economie** comporte un volume horaire total de **20 heures** de cours magistraux et **18 heures** d'enseignements dirigés (**4 ECTS**), dispensé au semestre 2 (S2). La matière 3 sera destinée à tous les étudiants inscrits en PASS ayant choisi dans Parcoursup l'option disciplinaire « économie-gestion ».

4. Matière 4 : Techniques de gestion

La matière 4 **Techniques de gestion** comporte un volume horaire total de **6 heures** de cours magistraux et de **6 heures** d'enseignements dirigés (**2 ECTS**), dispensé au semestre 2 (S2). La matière 4 sera destinée à tous les étudiants inscrits en PASS ayant choisi dans Parcoursup l'option disciplinaire « économie-gestion ».

OPTION DISCIPLINAIRE Sciences de données en Santé (SDS)

PASS – contrat pédagogique

UFR Santé Rouen

Programme 2021 - 2022

Option Disciplinaire

Initiation à la Recherche et Sciences des Données en Santé (IR-SDS)

Partie	Intitulé	Heures	Type	Intervenant
Partie 1 : Recherche en Santé	Qu'est ce que la recherche biomédicale ? Fondamentale, chez l'animal, chez l'homme ...	2h	Cours magistral	Virginie Lvovschi – LMJ
Partie 1 : Recherche en Santé	Initiation au raisonnement scientifique	2h	Cours magistral	Soumeiya Bekri
Partie 1 : Recherche en Santé	Recherche bibliographique (PubMed, LiSSa)	2h	Cours magistral	Gaëtan Kerdelhué
Partie 1 : Recherche en Santé	Rédaction scientifique	2h	Cours magistral	Soumeiya Bekri
Partie 1 : Recherche en Santé	Recherche clinique - Aspects réglementaires	2h	Cours magistral	Marie-Pierre Tavalacci
Partie 1 : Recherche en Santé	Ethique et recherche biomédicale	2h	Cours magistral	Fabrice Bauer
Partie 1 : Recherche en Santé	Recherche clinique : quelques exemples	1h	Cours magistral	Luc-Marie Joly
Partie 1 : Recherche en Santé	De l'animal à l'homme: exemple des études avec traceurs isotopiques	1.5h	Cours magistral	Moïse Coëffier
Partie 1 : Recherche en Santé	Recherche translationnelle : quelques exemples	2h	Cours magistral	Najate Achamrah
Partie 1 : Recherche en Santé	Exemple de recherche translationnelle A/R patient-modèles dans la maladie d'Alzheimer	2h	Cours magistral	David Wallon
Partie 2 : Méthodes et technologies en recherche	Modèles animaux	2h	Cours magistral	Moïse Coëffier
Partie 2 : Méthodes et technologies en recherche	Modèle d'études : Drosophile	2h	Cours magistral	Magalie Lecourtois
Partie 2 : Méthodes et technologies en recherche	Modèles cellulaires	2h	Cours magistral	Rachel Letellier
Partie 2 : Méthodes et technologies en recherche	Modèles cellulaires	2h	Travaux dirigés	Rachel Letellier
Partie 2 : Méthodes et technologies en recherche	Spectrométrie de masse	2h	Cours magistral	Abdellah Tebani
Partie 3 : Santé numérique	Santé numérique, données de santé, qualité des données de santé	2h	Cours magistral	Stefan Darmoni
Partie 3 : Santé numérique	Internet dans le monde de la Santé, Critères de qualité de l'information de santé sur Internet	1.5h	Cours magistral	Lina Soualmia
Partie 3 : Santé numérique	Internet dans le monde de la Santé, Critères de qualité de l'information de santé sur Internet	1.5h	Cours magistral	Lina Soualmia
Partie 3 : Santé numérique	Télémédecine et Télésanté	1h	Cours magistral	Stefan Darmoni
Partie 3 : Santé numérique	Terminologies de santé, HeTOP	2h	Cours magistral	Lina Soualmia
Partie 3 : Santé numérique	Informatisation du dossier patient, Systèmes d'information en santé et Interopérabilités	2h	Cours magistral	Julien Grosjean
Partie 3 : Santé numérique	PMSI	1h	Cours magistral	Marie N'dangang
Partie 3 : Santé numérique	Les cartes de santé et leurs usages	1h	Cours magistral	Stefan Darmoni
Partie 3 : Santé numérique	SNDS	1h	Cours magistral	Thibaut Pressat
Partie 3 : Santé numérique	Entrepôts de données, Hébergement, Données massives en santé, EDSaN	1.5h	Cours magistral	Julien Grosjean
Partie 3 : Santé numérique	Entrepôts de données, Hébergement, Données massives en santé, EDSaN	1.5h	Cours magistral	Julien Grosjean
Partie 3 : Santé numérique	Protection des données, RGPD	1h	Cours magistral	Julien Grosjean
Partie 3 : Santé numérique	Gestion des données médicales	1h	Cours magistral	Stefan Darmoni
Partie 3 : Santé numérique	Système d'aide à la décision médicale	1h	Cours magistral	Stefan Darmoni
Partie 3 : Santé numérique	TICE : Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement	1h	Cours magistral	Stefan Darmoni
Partie 4 : IA en Santé	Introduction à l'IA en Santé : Introduction générale	2h	Cours magistral	Lina Soualmia
Partie 4 : IA en Santé	Introduction à l'IA en Santé : Applications	2h	Cours magistral	Pierre Decazes
Partie 4 : IA en Santé	Méthodologies en IA : Programmation - Généralités utiles pour l'IA	2h	Cours magistral	Lina Soualmia
Partie 4 : IA en Santé	Méthodologies en IA : Raisonnement artificiel / Inférence	2h	Cours magistral	Lina Soualmia
Partie 4 : IA en Santé	Méthodologies en IA : Algorithmes et apprentissage en IA	2h	Cours magistral	Su Ruan
Partie 4 : IA en Santé	Méthodologies en IA : Mathématiques et IA - Exemple du classifieur naïf de Bayes	1.5h	Cours magistral	Mohamed El Machkouri
Partie 4 : IA en Santé	Méthodologies en IA : Mathématiques et IA - Exemple du classifieur naïf de Bayes	1.5h	Cours magistral	Mohamed El Machkouri
Partie 4 : IA en Santé	Applications en santé : Imagerie - du microscopique au macroscopique	2h	Cours magistral	Su Ruan
Partie 4 : IA en Santé	Applications en santé : Cancérologie : du diagnostic au traitement	2h	Cours magistral	Pierre Decazes
Partie 4 : IA en Santé	Applications en santé : Cadre éthique, biais et limites de l'IA en Santé	1h	Cours magistral	Pierre Decazes
Partie 4 : IA en Santé	Applications en santé : Application en IA combinant imagerie et cancer (jupyter)	1h	Cours magistral	Pierre Decazes
Partie 4 : IA en Santé	Évaluation d'une procédure ou d'un examen à visée diagnostique ou pronostique	2h	Cours magistral	Jacques Bénichou
Partie 4 : IA en Santé	Évaluation d'une procédure ou d'un examen à visée diagnostique ou pronostique	2h	Travaux dirigés	Camille Le Clézio
Partie 5 : Analyse et valorisation des données biomédicales	Méthodes d'étude de l'expression génique et de l'organisation chromatinienne	2h	Cours magistral	Kevin Cassinari
Partie 5 : Analyse et valorisation des données biomédicales	Protéomique	2h	Cours magistral	Abdellah Tebani
Partie 5 : Analyse et valorisation des données biomédicales	Protéomique	2h	Travaux dirigés	Abdellah Tebani
Partie 5 : Analyse et valorisation des données biomédicales	Métabolomique	2h	Cours magistral	Abdellah Tebani
Partie 5 : Analyse et valorisation des données biomédicales	Métabolomique	2h	Travaux dirigés	Abdellah Tebani
Partie 5 : Analyse et valorisation des données biomédicales	Métagénomique	2h	Cours magistral	Jonathan Breton
Partie 5 : Analyse et valorisation des données biomédicales	Métagénomique	2h	Cours magistral	Jonathan Breton
Partie 5 : Analyse et valorisation des données biomédicales	Microbiome	2h	Travaux dirigés	Jonathan Breton
Partie 5 : Analyse et valorisation des données biomédicales	Quantification en imagerie, les objets d'analyse et les méthodes statistiques d'analyse des images	2h	Cours magistral	Pierre Vera
Partie 5 : Analyse et valorisation des données biomédicales	Radiomique	2h	Cours magistral	Pierre Decazes
Partie 5 : Analyse et valorisation des données biomédicales	Radiomique	2h	Travaux dirigés	Pierre Decazes
Partie 5 : Analyse et valorisation des données biomédicales	Organisation et visualisation des données	2h	Travaux dirigés	Franklin Ducatez
Partie 5 : Analyse et valorisation des données biomédicales	Organisation et visualisation des données	2h	Travaux dirigés	Franklin Ducatez

Les UE disciplinaires du PASS mentionnées ci-dessous :

- **UE Sciences de Données en Santé (SDS) (URN)**
- **UE disciplinaire Sciences et Techniques(ST) (URN)**
- **UE disciplinaire Chimie et Sciences de la Vie (CSV) (ULHN)**

Donnent accès aux L.AS 2 mentionnées ci-après :

Université de Rouen Normandie (URN)

- **L2 Chimie (accès MMOP)**
 - **MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
- **L2 Sciences de la Vie (SV), site Mont Saint-Aignan (accès MMOP)**
 - **Option MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Option Pharmacie B** (option à contenu renforcé en Sciences Chimiques)
- **L2 Sciences de la Vie (SV), site Evreux (accès MMOP)**
 - **Option MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Option Pharmacie B** (option à contenu renforcé en Sciences Chimiques)
- **L2 Physique, Mécaniques, Physique-Chimie (PMPC) (accès MMOP)**
 - **Option MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
 - **Option Pharmacie A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
- **Cycle Préparatoire intégré ESITECH (accès MMOP) (25 places)**
 - **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
 - **Pharmacie A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
- **L2 Sciences pour la Santé (SPS) (accès MMOP)**
 - **Option MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Option Pharmacie A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)

Université Le Havre Normandie (ULHN)

- **L2 Chimie (accès MMOP)**
 - **MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)
- **L2 Sciences de la vie (CSV) (accès MMOP)**
 - **MMO B** (option à contenu renforcé en Sciences Humaines et Sociales)
 - **Pharmacie B** (option à contenu renforcé en Sciences Chimiques)

L' UE disciplinaire du PASS mentionnée ci-dessous :

- **UE disciplinaire Sciences Humaines et Sociales (SHS) (URN),**

Donne accès aux L.AS 2 mentionnées ci-après :

Université de Rouen Normandie (URN)

- **L2 Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) (accès MMOP)**

— **Option MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)

— **Option Pharmacie A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)

- **L2 Humanités (accès MMO)**

— **Option MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)

- **L2 Lettres (accès MMO)**

— **Option MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)

- **L2 Psychologie (accès MMO)**

— **Option MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)

L' UE disciplinaire du PASS mentionnée ci-dessous :

- **UE disciplinaire Economie et Gestion (EG) (ULHN),**

Donne accès à la L.AS 2 mentionnée ci-après :

Université Le Havre Normandie (ULHN)

- **L2 Economie – Gestion (accès MMO)**

— **MMO A** (option à contenu renforcé en Sciences Biologiques)

**R É G L E M E N T D E S É T U D E S D E P H A R M A C I E
P O U R L ' A N N E E U N I V E R S I T A I R E
2 0 2 5 – 2 0 2 6**

Modifications approuvées par le Conseil de Département le 5 juin 2025

Modifications approuvées par le Conseil de Gestion de l'UFR le

Modifications approuvées par la CFVU de l'Université de Rouen le

Les études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie se composent de trois cycles (arrêté du 8 avril 2013) :

- **le Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques DFGSP** (arrêté du 22 mars 2011 modifié par l'arrêté du 25 octobre 2018) sanctionne le premier cycle. Il comprend 3 années de formations validées par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence. Les deux premiers semestres sont ceux de la première année (PASS) Parcours Accès Spécifique Santé ou (LAS) Licence avec option « accès santé » qui est entrée en vigueur pour l'année universitaire 2020/2021 selon la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé.

- **le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques DFASP** (arrêté du 8 avril 2013 modifié par l'arrêté du 26 novembre 2018) sanctionne le deuxième cycle. Il comprend 2 années de formation validées par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

- le troisième cycle comporte :

- soit un cycle court de deux semestres de formation au-delà du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques,
- soit un cycle long de huit semestres de formation pour les étudiants reçus au concours de l'internat en pharmacie, en application des dispositions de l'article L. 633-2 du code de l'éducation,
- la soutenance d'une thèse.

1. Organisation des enseignements

Les années sont constituées d'Unités d'Enseignements (UE) réparties entre des Unités d'Enseignements du tronc commun (UE obligatoires) et des Unités d'Enseignements Librement Choies (UE optionnelles). Chaque année universitaire représente un total de 60 crédits européens (CE).

Les enseignements sont organisés par objectifs pédagogiques et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement (UE) articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation, chacune de ces UE étant sous la responsabilité pédagogique d'un enseignant ou enseignant-chercheur.

Les UE comportent une ou plusieurs matières elles-mêmes constituées d'un enseignement magistral, d'un enseignement dirigé et/ou d'un enseignement pratique. Une UE peut aussi correspondre à un enseignement théorique (cours/ED) coordonné et/ou à des travaux pratiques intégrés.

Chaque enseignement est validé par un examen dont le nombre de points est proportionnel au temps que l'étudiant doit y consacrer.

1.1. Organisation de la 2^{ème} année (DFGSP2) – Formation commune de base

2 ^{ème} année DFGSP	Nature	CE	Matière	CM (h)	ED (h)	TP (h)	Nature de l'évaluation (1 ^{ère} session)	Nature de l'évaluation (2 ^{ème} session)	Durée EET (h)	Coef. Examen	Coef. TP	Période
UE1 - Communication, informatique, langue étrangère (Responsable : M. Guérin)	F	3	Anglais		21*		EET(50%) + CC(50%)	EET	1,5	2		S1/S2
			Communication	4	8*		EET	EET	0,5	1		S1
UE2 - Biodiversité, bio-évolution et développement durable (Responsable : E. Chosson)	F	7	Organisation animale	8	3		CC (100%)	EET	0,5	1,5		S1
			Développement durable	8*	2		EXAMEN EN LIGNE (en présentiel)	EXAMEN EN LIGNE (en présentiel)		1		S1
			Génétique	6			EET	EET	0,5	1		S1
			Biologie végétale et fongique	20	6		CC (100%)	EET	1	3,5		S2
UE3 - Voies d'accès aux substances médicamenteuses (Responsable : T Besson)	F	6	Chimie organique	12	7,5		CC (100%)	EET	1	2		S2
			Chimie thérapeutique	24			EET (75%) +CC (25%)	EET	1	4		S1/S2
UE4 - Sciences biologiques I (Responsable : A. Chagraoui)	F	7,5	Physiologie	22,5	6		CC(100%)	EET	1	3,5		S1
			Hématologie	6			EET	EET	0,5	1		S2
			Immunologie	22			EET	EET	1	3		S1
UE5 - Sciences biologiques II (Responsable : J. Bellien)	F	5	Physiologie	10,5	1,5		CC(100%)	EET	0,5	2		S2
			Pharmacologie moléculaire	16,5	9		EET(70%) + CC(30%)	EET	1	3		S1/S2
UE6 - Sciences biologiques III (Responsable : M Pestel-Caron)	F	6,5	Microbiologie	16,5			EET (70%)+ CC (30%)	EET	1	2,5		S2
			Biochimie	22,5	4,5		EET(70%) + CC(30%)	EOT	1	4		S2
UE7 - Sciences analytiques, qualité (Responsable : P Vérité)	F	7	Statistiques	12	6		EET	EET	1	2		S1
			Chimie analytique	24	7,5		EET	EET	1,5	5		S1
UE8 - Cycle de vie du médicament (Responsable : Ma Skiba)	F	6	Pharmacie galénique	30	9		EET	EET	2	6		S1
UE9 - Technologies Pharmaceutiques Sciences Chimiques (Responsable : N. Gharbi)	F	3	Chimie de Synthèse (chimie organique 16 hTP - thérapeutique 12h TP ET 1,5h ED)		1,5 *	28*	TP	TP			1	S1
			Sciences Analytiques et ingénierie pharmaceutique(Chimie Générale 8h TP - Gestes de base en labo.2h CM - 12h TP 3h ED - Chimie Ana. 16h TP + 1,5hED- Hygiène et sécurité 3h CM - Galénique 16h TP + 1,5h ED)	5	6*	52*	CC (12,5%) + TP (87,5%)	EET + TP	15 mn	0,25	1,75	S1
UE10 - Technologies Pharmaceutiques Sciences Biologiques (Responsable : E. Chosson)	F	3	Geste de base de Biologie (4h)- Biologie végétale et fongique (16h)- Biologie des organismes : Gestes de base de biologie (4h) Microbiologie (6h) - Sciences Végétales et Fongiques (16h)			20*-26*	TP	TP			0,5-1	S2
			Biologie humaine : biologie cellulaire (12h) et Physiologie (12h)			24*	TP	TP			1	S2
			Analyse biologique : Biologie Médicale - Immunologie (12h8h) - Microbiologie (6h) - Biochimie (12h + 1,5h ED)		1,5*	30*-20*	TP	TP			1,5-1	S2
Certifications à valider			Certification PIX		6*		EXAMEN EN LIGNE	EXAMEN EN LIGNE				S1/S2

UE Unité d'Enseignement

EET Examen Ecrit Terminal

NB. Les enseignements marqués d'un astérisque (*) sont des enseignements obligatoires

F Fondamental (obligatoire)

EOT Examen Oral Terminal

O optionnelle (UE librement choisie)

CC Contrôle Continu

CE Crédit Européen (ECTS)

UE optionnelles (2 UE de 3 ECTS au choix)

2 ^{ème} année DFGSP	Nature	CE	Matière	CM (h)	ED (h)	TP (h)	Nature de l'évaluation (1 ^{ère} session)	Nature de l'évaluation (2 ^{ème} session)	Durée EET (h)	Coef. Examen	Coef. TP	Période
UE opt 1 (Responsable : F Estour)	O	3	Bases moléculaires de chimie thérapeutique et de biochimie	18	6 *	6*	EET + TP	EET + TP	1,5	2	1	S1
UE opt 2 (Responsable : C Barbot)	O	3	Chimie inorganique et bioinorganique pharmaceutique	15	3	12*	EET + TP	EET + TP	1	2	1	S1
UE opt 3 (Responsable : P Vérité)	O	3	Initiation au contrôle des médicaments	15		15*	EET + TP	EET + TP	1	2	1	S1
UE opt 4 (Responsable : T. Castanheiro)	O	3	Sciences fondamentales pour la santé	15	15		CC (100%)	EET	1	3		S1
UE opt 5 (Responsable : I Dubus)	O	3	Nutrition du sujet bien portant	28,5	1,5		CC (100%)	EET		3		S2
UE opt 6 (Responsable : E Chosson)	O	3	Risques liés à l'environnement : reconnaissance des végétaux, animaux et champignons toxiques			30*	TP	TP			3	S2
UE opt 7 (Responsable : Mo Skiba)	O	3	Bonne pratique de fabrication et de préparation	15	3 *	12*	EET + TP		1	2	1	S2
UE opt 8 (Responsable : C Monteil)	O	3	Qualité de l'eau et santé	15	6	6*	CC (75%)+ TP (25%)	EET + TP	0,5	2	1	S2
UE opt 9 (Responsable : L Favennec)	O	3	Initiation à la recherche	20			EET	EET	1	3		S1/S2

UE Unité d'Enseignement
EET Examen Ecrit Terminal

F Fondamental (obligatoire)
EOT Examen Oral Terminal

NB. Les enseignements marqués d'un astérisque (*) sont des enseignements obligatoires

O optionnelle (UE librement choisie)
CC Contrôle Continu
CE Crédit Européen (ECTS)

1.2. Organisation de la 3^{ème} année (DFGSP3) – Formation commune de base

3 ^{ème} année DFGSP	Nature	CE	Matière	CM (h)	ED (h)	TP (h)	Nature de l'évaluation (1 ^{ère} session)	Nature de l'évaluation (2 ^{ème} session)	Durée EET (h)	Coef. Examen	Coef. TP	Période
UE1 - Communication, informatique, langue étrangère (Responsable : N. Marie)	F	3	Anglais		20*		EET(50%) + CC(50%)	EET	1,5	1,5		S1/S2
			Communication	9			EET	EET	0,5	1		S2
			Bioinformatique	1	9*		EET	EET	1,5	0,5		S1
UE2 - Analyse qualité - substances médicamenteuses d'origine naturelle (Responsable : P Vérité)	F	4,5	Chimie analytique	10,5	1,5		EET	EET	1	1,5		S1
			Pharmacognosie	27	3		EET	EET	1,5	3		S1
UE3 - Troubles du métabolisme et diabètes (Responsable : I Dubus)	F	4	Enseignements coordonnés	39	4,5		EET(70%) + CC(30%)	EET	1,5	4		S1
UE4 - Santé publique (Responsable : MC Concé-Chemtob)	F	6,5	Toxicologie	28,5	3		EET	EET	1	3		S1
			Sécurité sociale	10,5			EET	EET	0,5	1		S2
			Droit pharmaceutique	24			EET	EET	1	2,5		S1
UE5 - Douleur et inflammation (Responsable : J-M. Vaugeois)	F	4	Enseignements coordonnés	38 39,5	3		EET	EET	1,5	4		S1
UE6 - Biologie (Responsable : L Favenec)	F	6	Parasitologie	18	1,5		EET (50%) +CC (50%)	EET	1	2		S1
			Immunologie - Biothérapie	15			EET	EET	1	2,5		S2
			Mycologie générale	9	3		CC (100%)	EET	0,5	1,5		S2
UE7 - Glandes endocrines (Responsable : A. Chagraoui)	F	3	Enseignements coordonnés	30	3		EET	EET	1,5	3		S2
UE8 - Dispensation et Administration des Médicaments (Responsable : Mo Skiba)	F	4,5	Pharmacie galénique	18	3		EET	EET	1	2,5		S2
			Pharmacie clinique	18			EET	EET	1	2		S2
UE9 - Pharmacologie (Responsable : J. Bellien)	F	4,5	Pharmacocinétique	12	3		EET	EET	1	1,5		S2
			Pharmacologie générale	16,5			EET	EET	1,25	2		S1
			Génétique	7,5			EET	EET	0,5	1		S2
UE10 - Infectiologie (Responsable : M Pestel-Caron)	F	6	Bactériologie	16,5			EET (70%)+ CC (30%)	EET	1	2,5		S2
			Thérapeutique antibactérienne	27			EET (70%)+ CC (30%)	EET	1,5	3,5		S2
UE11 - Néphrologie (Responsable : G Gargala)	F	3	Enseignements coordonnés	28,5	3		EET	EET	1,5	3		S2
UE12 - Technologies pharmaceutiques 1 Sciences Pharmaceutiques (Responsable : H. Elomri)	F	2,5-3,5	Pharmacognosie		1,5*	21*20*	TP	TP			1,5	S1
			Chimie analytique			3± 4*	TP	TP				S1
			Troubles du métabolisme et diabètes			3± 4*	TP	TP			0,5- 1	S1
			Physiologie endocrine			12*	TP	TP				S2
			Pharmacie galénique			15± 16*	TP	TP			0,5- 1	S2
UE13 - Technologies pharmaceutiques 2 Sciences Biologiques (Responsable : S. Dahyot)	F	2-1,5	Bactériologie			12* 16*	TP	TP			± 0,80	S2
			Parasitologie			12*	TP	TP			± 0,70	S1-S2
Certification à valider		0,5	E-Santé Santé numérique niveau 1	16			examen en ligne	examen en ligne				S2

UE Unité d'Enseignement

EET Examen Ecrit Terminal

NB. Les enseignements marqués d'un astérisque (*) sont des enseignements obligatoires

F Fondamental (obligatoire)

EOT Examen Oral Terminal

O optionnelle (UE librement choisie)

CC Contrôle Continu

CE Crédit Européen (ECTS)

UE optionnelles (2 UE de 3 ECTS au choix)

3ème année DFGSP	Nature	CE	Matière	CM (h)	ED (h)	TP (h)	Nature de l'évaluation (1 ^{ère} session)	Nature de l'évaluation (2 ^{ème} session)	Durée EET (h)	Coef. Examen	Coef. TP	Période
UE opt 1 (Responsable : F Estour)	O	3	Etude et identification de produits d'intérêt biologique	12	10	9*	EET + TP	EET + TP	1	2	1	S1
UE opt 2 (Responsable : R. Coppée)	O	3	Bioinformatique		15	15*	EET + TP	EET + TP	1	3		S1
UE opt 3 (Responsable : E Chosson)	O	3	Mycologie appliquée	6	4,5*	18*	CC (100%) + TP	EET + TP	0,5	1	2	S1
UE opt 4 (Responsable : P Vérité)	O	3	Méthodes chromatographiques et contrôle du médicament	13		22*	EET + TP	EET + TP	1	2	1	S2
UE opt 5 (Responsable : P. Billoir)	O	3	Préparation au concours d'internat	7,5	21*	4*	EET + TP	EET + TP	1	2,5 3	0,5	S2
UE opt 6 (Responsable : C. Montell M. Al Zallouha)	O	3	Santé et environnement	25*	5		CC (100%)	EET	1	3		S2
UE opt 7 (Responsable : F Estour, P Vérité, J Martinet)	O	3	Tutorat	3			CC	CC		3		S1/S2
UE opt 8 (Responsable : J Ladner)	O	3	Santé mondiale	15	1,5 *		EET	EOT	2	3		S2
UE opt 9 (Responsable : L Favennec)	O	3	Initiation à la recherche	20			EET ou CC selon UE	EET	1	3		S1/S2
UE opt 10 (Responsable : M. Guérin)	O	3	Anglais scientifique	4	20 *		CC+EET	EET	1	3		S1

UE Unité d'Enseignement
EET Examen Ecrit Terminal

F Fondamental (obligatoire)
EOT Examen Oral Terminal

NB. Les enseignements marqués d'un astérisque (*) sont des enseignements obligatoires

O optionnelle (UE librement choisie)
CC Contrôle Continu
CE Crédit Européen (ECTS)

1.3. Organisation de la 4^{ème} année (DFASP1) – Formation commune de base

1 ^{ère} année DFASP	Nature	CE	Matière	CM (h)	ED (h)	TP (h)	Nature de l'évaluation (1 ^{ère} session)	Nature de l'évaluation (2 ^{ème} session)	Durée EET (h)	Coef. Examen	Coef. TP	Période
UE1 - Système nerveux central I (Responsable : JM Vaugeois — L. Legouez)	F	6 5	Physiologie - Physiopathologie et Pharmacologie	28,5	3- 4,5	24* 15*	EET + TP	EET + TP	1,5	3,5 3	1	S1
			Pharmaco-Chimie	9			EET	EET	0,5	1,5 1		S1
UE2 - Thérapeutique anti-cancéreuse (Responsable : M Malleter)	F	3	Enseignements coordonnés	24			EET	EET	1	3		S1
UE3 - Infectiologie (Responsable : M. Pestel-Caron)	F	6	Syndromes infectieux	6	18* 15*		EET	EET	1,5	2,5		S1
			Virologie	16,5			EET	EET	1	2		S1
			Thérapeutique anti-virale	9			EET	EET	0,5	1,5		S1
UE4 - Hématologie - Mycologie Médicale Immunologie et biothérapies (Responsable : P. Billoir)	F	4	Hématologie	16,5		15*	EET + TP	EET + TP	1	2	1-0,5	S1
			Immunologie et biothérapies	10,5			EET	EET	0,5	1		S1
			Mycologie médicale	18 12	3 1,5	9*	EET + TP	EET + TP	1	1	0,5	S1
UE 5 - Appareil digestif (Responsable : G Gargala)	F	2	Enseignements coordonnés	19,5	3		EET	EET	1	2		S1
UE6 - Appareil pulmonaire (Responsable : G Gargala)	F	2	Enseignements coordonnés	19,5			EET	EET	1	2		S1
UE7 - Toxicologie clinique et vigilance thérapeutique (Responsable : C. Monteil)	F	4 3	Toxicologie	13,5	3	15*	EET + TP	EET + TP	1	2- 1,5	1 0,5	S1
			Vigilance thérapeutique	9			EET	EET	0,5	1		S1
UE8 - Appareil cardio-vasculaire (Responsable : J Bellien)	F	5	Enseignements coordonnés	43,5	12*		EET	EET	2,5	5		S2
UE9 - Système nerveux central II (Responsable : T. Dufflot)	F	3	Neurologie	33	2		EET	EET	1,5	3		S2
UE10 - Reproduction (Responsable : JM Vaugeois)	F	2	Enseignements coordonnés	25,5			EET	EET	1	2		S2
UE11 - Santé publique, politique de santé, éthique (Responsable : R Varin C. Le Clezio)	F	1	Enseignements coordonnés	30-15			EET	EET	1,5- 1	2- 1		S2
UE11 12 - Santé publique, politique de santé, éthique Pharmacie Clinique Préparation aux fonctions hospitalières (Responsable : R Varin)	F	1	Enseignements coordonnés	30-15			EET	EET	1,5- 1	2- 1		S2
UE12 UE13 - Formation au service sanitaire (Responsable : J Bellien)	F	3	Enseignements coordonnés	30			EET	EET	1	3		S1
Certification	F		Santé numérique niveau 2	16			examen en ligne	examen en ligne				S1

UE optionnelles (2 UE de 3 ECTS au choix)

UE opt 1 (Responsable : J Costentin)	O	3	Toxicomanies et addictions	28,5 *			EET	EET	1,5	3		S1
UE opt 2 (Responsable : M Guérin)	O	3	Préparation au TOEIC 1	30*			EET	EET	2	3		S1
UE opt 3 (Responsable : A. Chagraoui)	O	3	UE Physiopathologie des grands systèmes	20	10		CC	CC	1	3		S1
UE opt 4 (Responsable : C Monteil)	O	3	Médicaments et toxicologie cellulaire	19	6		CC	EET	1	3		S1
UE opt 5 (Responsable : E Chosson)	O	3	Mycologie appliquée	6	4,5	18*	CC (100%) + TP	EET + TP	0,5	1	2	S1
UE opt 6 OFFICINE - Prévention et Santé Publique (Responsable : C. Monteil)	F	3	Toxicologie d'urgence à l'officine	12			EET	EET	1	1,5		S2
			E- Santé	12			EET	EET	1	1,5		S2
UE opt 7 (Responsable : M Guérin)	O	3	Préparation au TOEIC 2	30*			EET	EET	2	3		S2
UE opt 8 (Responsable : P Billoir)	O	3	Biologie médicale			24*	TP	TP			3	S2
UE opt 9 (Responsable : L Favenec)	O	3	Initiation à la recherche	20			EET ou cc selon UE	EET	1	3		S1
certification à valider (filière officine et- internat uniquement)			Préparation à la vaccination	17,5 *			EET-VAL	EET-VAL				S2

UE Unité d'Enseignement

EET Examen Ecrit Terminal

NB. Les enseignements marqués d'un astérisque (*) sont des enseignements obligatoires

F Fondamental (obligatoire)

EOT Examen Oral Terminal

O optionnelle (UE librement choisie)

CC Contrôle Continu

CE Crédit Européen (ECTS)

EI (enseignements intégrés)

1.4. Organisation de la 4^{ème} année (DFASP1) – Parcours spécialisés

1 ^{ère} année DFASP parcours Officine	Nature	CE	Matière	CM (h)	ED (h)	TP (h)	Nature de l'évaluation (1 ^{ère} session)	Nature de l'évaluation (2 ^{ème} session)	Durée EET (h)	Coef. Examen	Coef. TP	Période
UE Officine 1 - Dispensation des médicaments et autres produits de santé (Responsable : F. Bounoure)	F	8	Pharmacologie	23			EET	EET	1	2,5		S2
			Aromathérapie	10,5	3 6*	3	CC(25%) +EET (75%)	EET	1	±1,5	±	S2
			Phytothérapie	12- 16	10		CC(33%)+EET (67%) CC(25%) +EET (75%)	EET	1	2		S2
			Dermopharmacie	19			EET	EET	1	2		S2
UE Officine 2 - Suivi thérapeutique des patients (Responsable : Ma. Skiba)	F	4	Nutrition et compléments alimentaires	13 (*)			EET	EET	1	2		S2
			Collaboration interprofessionnelle (EI)		4*							S2
			Education thérapeutique	12*			EET	EET	1	2		S2

1 ^{ère} année DFASP parcours Internat	Nature	CE	Matière	CM (h)	ED (h)	TP (h)	Nature de l'évaluation (1 ^{ère} session)	Nature de l'évaluation (2 ^{ème} session)	Durée EET (h)	Coef. Examen	Coef. TP	Période
UE Internat 1 - Dossiers cliniques, biologiques et thérapeutiques I (Responsable : P. Billoir)	F	4	Préparation au concours internat - QCM	28,5	10,5		EET	EET	1,5	4		S2
UE Internat 2 - Exercices d'application en sciences pharmaceutiques (Responsable : P. Billoir)	F	4	Préparation au concours internat - Exercices d'application	18	30		EET	EET	2	4		S2
UE Internat 3 - Dossiers cliniques, biologiques et thérapeutiques II (Responsable : P. Billoir)	F	4	Préparation au concours internat - Dossiers cliniques	19,5	7,5		EET	EET	3	4		S2

1 ^{ère} année DFASP parcours Industrie/Recherche	Nature	CE	Matière	CM (h)	ED (h)	TP (h)	Nature de l'évaluation (1 ^{ère} session)	Nature de l'évaluation (2 ^{ème} session)	Durée EET (h)	Coef. Examen	Coef. TP	Période
UE Industrie 1 - Recherche, développement et enregistrement du médicament. Démarche qualité (Responsable : P Vérité)	F	7	Recherche, développement et enregistrement du médicament (EI)	61* 65*			EET	EET	2	7		S2
UE Industrie 2 - Gestion budgétaire. Gestion des ressources humaines (Responsable : P Vérité)	F	2,5	Gestion budgétaire industrielle (EI)	16*			EET	EET	1	1,5		S2
			Gestion des ressources humaines, animation d'équipe et formation (EI)	8*			EET	EET	0,5	1		S2
UE Industrie 3 - Projet professionnel (Responsable : P Vérité)	F	2,5	Projet professionnel	4*	2*	35*	EOT+TP	EOT+TP			2,5	S2

UE Unité d'Enseignement

EET Examen Ecrit Terminal

NB. Les enseignements marqués d'un astérisque (*) sont des enseignements obligatoires

F Fondamental (obligatoire)

EOT Examen Oral Terminal

O optionnelle (UE librement choisie)

CC Contrôle Continu

CE Crédit Européen (ECTS)

1.5. Organisation de la 5ème année (DFASP2) – Parcours

2 ^{ème} année DFASP parcours Officine	Nature	CE	Matière	CM (h)	ED (h)	TP (h)	Nature de l'évaluation (1 ^{ère} session)	Nature de l'évaluation (2 ^{ème} session)	Durée EET (h)	Coef. Examen	Coef. TP	Période
Stage hospitalier	F	30	Stage hospitalier									S1/S2
Service sanitaire	F	2	Actions de prévention en santé									S2
UE Officine 1 - Dispensation de médicaments et autres produits de santé (Responsable : J-M. Vaugeois)	F	12	Thérapeutiques à l'officine	12 (*)			EET	EET	0,5	1		S1
			Anglais (EI)		6*		EOT	EOT	0,5	1		S1
			Pharmacie vétérinaire	18 (*)			EET	EET	1	2		S1
			Pharmacologie	20			EET	EET	1	3		S1
			Dispensation d'ordonnances		10* 12*		EET	EET	0,5	1		S2
			MAD-HAD	16 *			EET	EET	0,5	2		S2
			Conseil aux voyageurs	12			CC (25%) EET (75%) (100%)	EET	1	1	1	S2
UE Officine 2 - Suivi thérapeutique des patients (Responsable : G. Gargala)	F	10	Communication (EI)		22* 25*		EOT (40%) +CC(60%)	EOT		2,5		S1/S2
			Mycologie officinale		3*	15*	CC (100%) + TP	EET+TP	0,5	0,5	1,5	S1
			Conseils à l'officine	26			EET	EET	1	3		S2
			Education thérapeutique	12,5*			EET	EET	0,5	1,5		S2
			Thérapeutique anti-infectieuse (EI)		12*		EET	EET	0,5	1,5		S1
			Interprofessionnalités		4*							S2
UE Officine 3 - Comptabilité, gestion et management de l'officine (responsable : MC Concé-Chemtob)	F	4	Comptabilité et gestion de l'officine	30 *			EET	EET	1	3		S2
			Législation et droit du travail	12			EET	EET	0,5	1		S2

1 UE optionnelle au choix

UE libre commune officine / industrie (responsable F. Bounoure)		2	Innovation numérique en santé (Hacking Health) Entrepreneuriat (Jeunes Pousses)			14*	TP	EET		2		S1/S2
UE libre (responsable E. Chosson)		2	Exposition mycologique			14*	TP	TP		2		S1
UE libre (responsable C. Bertoux)		2	Préparations magistrales et tisannerie		3*	8 + 6*	TP	TP		2		S1/S2
UE libre (responsable H. Elomri)		2	Plantes toxiques	3		8*	TP	TP		2		S1
UE libre (responsable N. Marie)		2	Prendre confiance en soi		14		EOT	EOT		2		S1
UE libre (responsable F. Bounoure - M. Skiba)		2	Collaboration interprofessionnelle			14	TP	TP		2		S2

UE Officine - Remédiation (Responsable : F. Bounoure)			Pharmacologie	21,5			EET	EET	1	2		S2
			Dermopharmacie	19			EET	EET	1	2		S2
			Nutrition et Compléments alimentaires	13			EET	EET	1	1,5		S2

Les UE qui correspondent aux blocs de compétences (UE1-2-3) de DFASP2 officine et 6ème année officine ne sont pas compensables entre elles et avec les autres UE.

2^{ème} année DFASP parcours Industrie	Nature	CE	Matière	CM (h)	ED (h)	TP (h)	Nature de l'évaluation (1ère session)	Nature de l'évaluation (2ème session)	Durée EET (h)	Coef. Examen	Coef. TP	Période
Stage hospitalier	F	30	Stage hospitalier									S1
Application industrielle Stage professionnalisant	F	4	Stage industriel									S2
	F	4	Evaluation de stage				EOT			4		S2
Service sanitaire	F	2	Actions de prévention en santé									S2
UE Industrie 1 - Anglais, initiation à la recherche, informatique (Responsable : P Vérité)	F	4	Initiation à la recherche bibliographique	1,5*	19,5*		EOT	EOT		2		S2
			Informatique		15*		CC	EET		2		S1
UE Industrie 2 - Enregistrement et économie des médicaments et autres produits de santé (Responsable : P Vérité)	F	6	Dossier d'AMM et environnement économique du médicament. Développement des produits de santé spécifiques (EI)	52 *			EET	EET	1,5	6		S2
UE Industrie 3 - Production, distribution et valorisation des médicaments (Responsable : P Vérité)	F	10	Organisation générale et économie du médicament. Production pharmaceutique (EI)	96 *	14*		EET	EET	2	10		S2

2^{ème} année DFASP parcours Internat	Nature	CE	Matière	CM (h)	ED (h)	TP (h)	Nature de l'évaluation (1ère session)	Nature de l'évaluation (2ème session)	Durée EET (h)	Coef. Examen	Coef. TP	Période
Stage hospitalier	F	30	Stage hospitalier									S1/S2
Stage recherche	F	4	Stage recherche									S2
Service sanitaire	F	2	Actions de prévention en santé									S2
UE Internat 1 - Connaissance pharmaceutiques générales (Responsable : P Billoir)	F	9	Préparation au concours internat - Dossiers cliniques	47			EET	EET	3	9		S1
UE Internat 2 - Exercices d'application en sciences pharmaceutiques (Responsable : P Billoir)	F	6	Préparation au concours internat - QCM et exercices d'application		50		EET	EET	3,5	6		S1
UE Internat 3 - Préparation à la prise de fonction d'interne en pharmacie (Responsable : P Billoir)	F	9	Aspects éthiques et juridiques de la vie hospitalière	18			EET	EET	1	3		S2
			Synthèse bibliographique en français		6		EOT	EOT		1		S2
			Initiation à la recherche bibliographique	1,5	19,5*		EOT	EOT		2		S2
			Biotechnologies	± 9			EET	EET	± 0,5	± 1,5		S2
			Assurance qualité en laboratoire	9			EET	EET	0,5	± 1,5		S2

UE Unité d'Enseignement

EET Examen Ecrit Terminal

NB. Les enseignements marqués d'un astérisque (*) sont des enseignements obligatoires

F Fondamental (obligatoire)

EOT Examen Oral Terminal

O optionnelle (UE librement choisie) EI (enseignements intégrés)

CC Contrôle Continu

CE Crédit Européen (ECTS)

1.5. Organisation de la 6^{ème} année (3^{ème} cycle court) – Parcours Officine

6 ^{ème} année parcours Officine	Nature	CE	Matière	CM (h)	ED (h)	TP (h)	Nature de l'évaluation (1 ^{ère} session)	Nature de l'évaluation (2 ^{ème} session)	Durée EET (h)	Coef. Examen	Coef. TP	Période
UE Officine 1 -Suivi thérapeutique des patients (Responsable : F.Bounoure E. Barat)	F	9	Prise en charge du toxicomane à l'officine	4	4*		EOT	EOT		1		S1/S2
			Surveillance d'une grossesse - Accompagnement de la naissance à la petite enfance	13,5 (*)	3		EET	EET	1 0,5	2-1		S1/S2
			Accompagnement en oncologie	4,5	8		EET	EET	1	2		S1/S2
			Mycologie officinale		3*	8*	TP	TP		1		S1/S2
			Education et entretiens thérapeutiques	6*	10*		CC	EOT		3		S1/S2
UE Officine 2 - Dispensation de médicaments et autres produits de santé (Responsable : J-M. Vaugeois)		9	Pharmacologie appliquée à l'officine Dispensation officinale et éco-soins	3	20 18		EET	EET	1,5	4		S1/S2
			Dispensation officinale et communication (EI)	6	20*		EET(50%) +EOT (50%)	EET(50%) +EOT (50%)	1	4		S1/S2
			Petit matériel, orthèses et pansements	6*	3*		EET	EET	0,5	1		S1/S2
UE Officine 3 - Gestion et droit pharmaceutique (responsable : MC Concé-Chermtob)	F	12	Bases réglementaires de l'exercice officinal	26			EET	EET	0,5	4		S1/S2
			Qualité à l'officine	19	6*		EOT	EOT	0,5	4		S1/S2
			Gestion, comptabilité, merchandising	8	8*	4	EOT	EOT	1	4		S1/S2
Stage officinal	F	30	Stage officinal		19* 20*		VAL	VAL	1			S1/S2

UE Unité d'Enseignement
EET Examen Ecrit Terminal

F Fondamental (obligatoire)
EOT Examen Oral Terminal

O optionnelle (UE librement choisie) EI (enseignements intégrés)
CC Contrôle Continu
CE Crédit Européen (ECTS)

NB. Les enseignements marqués d'un astérisque (*) sont des enseignements obligatoires

Les UE qui correspondent aux blocs de compétences (UE1-2-3) de DFASP2 officine et 6^{ème} année officine ne sont pas compensables entre elles et avec les autres UE.

2. Choix des UE Optionnelles

Chaque étudiant doit valider 6 CE d'UE Optionnelles chaque année dont le choix doit être fait dans un délai de 15 jours maximum après le début du semestre. Pour ces UE optionnelles, les étudiants peuvent choisir parmi les UE optionnelles (3 CE) proposées par le département pharmacie chaque semestre d'année :

En DFGSP2	UE Bases moléculaires de chimie thérapeutique et de biochimie
	UE Chimie physique et inorganique
	UE Initiation au contrôle des médicaments
	UE Sciences fondamentales pour la santé
	UE Nutrition du sujet bien portant
	UE Risques liés à l'environnement : végétaux, animaux et champignons toxiques
	UE Initiation au développement galénique
En DFGSP3	UE Hydrologie et thermalisme-Qualité de l'eau et santé
	UE Initiation à la recherche
	UE Etude, identification et détermination structurale de produits d'intérêt biologique
	UE2 E. Santé
	UE Mycologie appliquée
	UE Méthodes chromatographiques et contrôle du médicament
	UE Préparation au concours d'internat
En DFASP1	UE Santé et environnement
	UE Santé mondiale
	UE Tutorat et communication
	UE Initiation à la recherche
	UE Toxicomanies et addictions
	UE Préparation TOEIC 1
	UE Physiopathologie des grands systèmes
	UE Médicaments et toxicologie cellulaire
	UE Mycologie appliquée
	Prévention et Santé Publique
	UE Préparation au TOEIC 2
	UE Biologie médicale
	UE Initiation à la recherche

Les étudiants s'orientant vers la recherche peuvent valider 3 ou 6 CE d'UE Optionnelles en choisissant de suivre une UE d'Initiation à la recherche parmi les différentes UE d'initiation à la recherche proposées par l'UFR :

- UE Alimentation et nutrition (à partir de DFGSP2)
- UE Biochimie métabolique et régulation (à partir de DFGSP2)
- UE Biostatistiques appliquées à la médecine. Méthodes approfondies (à partir de DFGSP2)
- UE Développement galénique, production, bioproduction et ingénierie pharmaceutique (à partir de DFGSP3)
- UE Etude physico-chimique des molécules d'intérêt biologique ou thérapeutique et de leurs produits de dégradation (à partir de DFGSP3)
- UE Immunologie fondamentale et humaine (à partir de DFGSP3)
- UE Méthodes en pharmacologie clinique et formation aux essais cliniques (à partir de DFGSP3)
- UE Méthodes moléculaires en génétique médicale : applications au cancer (à partir de DFGSP2)
- UE Parasitologie humaine (à partir DFGSP3)
- UE Pathogénie moléculaire des micro-organismes (à partir de DFASP1)
- UE Pharmacologie fondamentale cellulaire et moléculaire (à partir de DFGSP3)
- UE Pharmacologie cardio-vasculaire et neuro-psychopharmacologie (à partir de DFGSP3)
- UE Stage et mémoire (à partir de DFGSP3)

Le nombre de CE attribués par UE d'Initiation à la recherche validé est variable selon la charge de travail demandé dans ces UE. Lorsque qu'une UE d'Initiation à la recherche est organisée sur un semestre, elle compte pour 3 CE d'UE Optionnelle. Cependant, certaines UE d'Initiation à la recherche étant organisées sur la durée entière de l'année universitaire et comptabilisées pour 6 CE, la note obtenue par un étudiant sera reportée à la fois comme note d'UE Optionnelles du 1^{er} et du 2^{ème} semestre de l'année.

En DFGSP3, l'UE Tutorat et communication est une UE à accès limité. Elle s'adresse à des étudiants ayant en charge un tutorat pour les étudiants de DFGSP2, sous la responsabilité de l'enseignant responsable de la matière concernée.

La validation de cette UE Tutorat est établie sur la base d'une note d'appréciation du tuteur attribuée par l'enseignant de la matière. En cas de non validation de cette UE à la 1^{ère} session, une session de rattrapage sera organisée et portera sur un examen oral de l'étudiant sur le tutorat de la matière dont il était en charge pour le tutorat.

En DFGSP2, DFGSP3 et DFASP1 les étudiants peuvent choisir comme UE Optionnelles, les UE d'Initiation à la recherche dont les CE correspondent au moins à 3 CE. Ainsi en DFASP2, les étudiants pourront obtenir une équivalence de Master 1 en fonction des UE d'Initiation à la recherche qu'ils auront pu obtenir en DFGSP2, DFGSP3 et DFASP1.

3. Choix des filières

Au cours de la 4^{ème} année, chaque étudiant devra choisir, en fonction de son projet professionnel, une filière spécialisée parmi les 3 parcours Officine, Industrie et recherche ou Internat. Le choix de filière conduit les étudiants à suivre les enseignements spécialisés de la filière choisie en 4^{ème} et en 5^{ème} année.

Le choix d'une filière par un étudiant est soumis à l'approbation du jury d'orientation professionnelle (voir rubrique 10 - Projet d'orientation professionnelle).

Tout changement de filière est soumis à l'approbation du responsable de la filière concernée et du directeur du département Pharmacie.

4. Enseignements obligatoires

Les étudiants ont l'obligation d'assister aux enseignements intégrés et aux travaux pratiques.

4.1. Cours et enseignements dirigés

La présence à certains cours ou enseignements dirigés est obligatoire, sauf dispense accordée par le responsable de cet enseignement. L'obligation de présence à ces enseignements est annoncée par le responsable aux étudiants en début d'année. Par conséquent, les étudiants doivent être présents et arriver à l'heure fixée à toutes les séances organisées dans chaque série de cours ou d'enseignements dirigés obligatoires. Toute absence ou tout retard non justifié entraîne automatiquement la non-validation de cet enseignement à la première session.

Il peut être toléré, à titre exceptionnel, une absence ou un retard non justifié, qui pourra alors être compensée par un travail personnel de l'étudiant.

Dans les filières spécialisées (officine, internat, industrie) de 4^{ème} année (DFASP1), de 5^{ème} année (DFASP2) et de 6^{ème} année, la présence des étudiants aux enseignements sera régulièrement contrôlée.

4.2. Travaux pratiques

Pour les travaux pratiques, chaque étudiant doit se munir d'une blouse en coton et d'une paire de lunettes de sécurité.

La présence aux travaux pratiques est **obligatoire**, sauf dispense accordée par le responsable de cet enseignement. Par conséquent, **les étudiants doivent être présents et arriver à l'heure fixée à toutes les séances** organisées dans chaque série de travaux pratiques.

Au cours d'une séance de travaux pratiques, l'enseignant responsable peut exclure un étudiant pour une infraction aux consignes de sécurité. Cette exclusion est alors considérée comme une absence injustifiée. L'étudiant peut faire appel de cette mesure d'exclusion auprès du directeur du département Pharmacie.

L'étudiant est en droit de quitter la séance de travaux pratiques sans encourir de sanction, en raison d'un défaut majeur de sécurité qu'il doit signaler au directeur du département Pharmacie. Si l'enseignant responsable de l'enseignement pratique considère que cette attitude n'est pas justifiée, il soumet ce cas au directeur du département Pharmacie qui statue en dernier ressort.

En cas d'absence à une ou plusieurs séances de travaux pratiques, et/ou à un contrôle terminal de travaux pratiques, l'étudiant **doit déclarer en ligne son absence sous 48h en sélectionnant l'(les) enseignant(s) devant être averti(s) de cette absence par une notification, téléverser sa pièce justificative dans les 15 jours ouvrés suivants l'absence et conserver l'original pendant toute l'année universitaire** et doit fournir une pièce justificative au responsable des travaux

pratiques (avec copie à la scolarité). Les justificatifs fournis hors délai ne seront pas pris en compte, sauf en cas de force majeure ayant empêché de les remettre dans les délais (longue maladie, hospitalisation...). Le caractère « justifié » d'une absence s'apprécie par des raisons de santé dûment légitimées ou un événement à caractère exceptionnel (décès d'un parent, conjoint, descendant ou ascendant direct...).

Si l'absence est considérée comme justifiée par l'enseignant, celui-ci proposera à l'étudiant un rattrapage. En cas d'impossibilité de rattrapage (délai...) et d'absence justifiée, sur décision du directeur du département Pharmacie, une épreuve compensatoire (analyse de document, travail personnel...) sera proposée par le responsable de l'enseignement au cours du semestre de l'enseignement concerné et notée. La note obtenue par l'étudiant à cette épreuve de substitution aura alors valeur de note de TP.

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant sera noté ABI (absence injustifiée) à l'épreuve de travaux pratiques, donc ne pourra pas valider l'UE, ni la 1^{ère} session de l'année. Il passera la 2^{ème} session.

5. Organisation des examens et contrôle des connaissances

L'inscription annuelle à l'Université tient lieu d'inscription aux examens.

Le contrôle des connaissances et aptitudes s'effectue lors de 2 sessions d'examens. Lors de la première session les examens se font sous la forme d'épreuves écrites ou orales et/ou d'épreuves de contrôle continu. Les examens terminaux de la 1^{ère} session ont lieu à chaque fin de semestre. Une 2^{ème} session (rattrapage) est organisée dans un délai minimum de 15 jours après la publication des résultats de la 1^{ère} session.

Certaines matières comportent un contrôle continu obligatoire pour l'ensemble des étudiants, et qui rentre pour un certain pourcentage dans la note finale d'examen de la 1^{ère} session.

Les épreuves écrites sont toujours anonymes (hors épreuves sur tablettes numériques).

Un étudiant se présentant en retard à une épreuve peut être admis à composer si ce retard n'excède pas 15 minutes après le début de l'épreuve. Il ne bénéficie dans ce cas d'aucun délai supplémentaire pour remettre sa copie.

Un étudiant ne pourra quitter la salle avant un temps de 15 minutes après le début de l'épreuve, même s'il rend copie blanche.

Tout mode de communication avec l'extérieur est interdit. La découverte pendant une épreuve d'examen de tout matériel de communication (téléphone portable ou autre) même éteint entraînera sa saisie immédiate par les surveillants de l'épreuve. Des poursuites pourront être engagées par le Président de l'Université à l'encontre de l'étudiant concerné. Dans cette éventualité, le matériel saisi sera transmis au service des affaires juridiques pour être présenté à la section disciplinaire.

Sauf indication contraire, l'utilisation de tous supports de cours est interdite.

L'utilisation des calculatrices est autorisée dans certaines matières, sous réserve de l'accord du responsable de la matière et que la calculatrice serve à des fins exclusives de calculs et pour l'usage d'un seul candidat. La liste exhaustive des calculatrices sera communiquée aux étudiants.

Les demandes de tiers temps devront être déposées le plus tôt possible dans l'année universitaire (désormais il y a des contrôles continus qui surviennent avant le 1^{er} décembre), sauf cas imprévisibles, auprès du médecin conseil de la Médecine Préventive.

Les étudiants étrangers, dans le cadre d'échanges interuniversitaires, sont autorisés à utiliser des dictionnaires de langue (version papier en un volume) au cours des examens.

Le calendrier des épreuves écrites et/ou orales et de contrôle continu est communiqué au moins 15 jours avant le début de la session des examens. Cette communication tient lieu de convocation.

6. Gestion des absences aux examens terminaux et aux contrôles continus

Dans le cadre des examens terminaux, l'absence d'un étudiant à une épreuve quelconque d'une UE est automatiquement sanctionnée par la notation ABI (absence injustifiée) ou ABJ (absence justifiée) à l'épreuve correspondante, empêchant le jury de délibérer. Elle entraîne l'annulation de la validation de l'UE correspondante et ne peut donner lieu à aucune compensation entre UE. L'étudiant est déclaré défaillant (noté DEF). Si l'étudiant est absent à un examen de la 1^{ère} session, il peut se présenter à la 2^{ème} session.

En cas d'absence justifiée à une (des) épreuve(s) de la 2^{ème} session, le directeur du département Pharmacie peut décider de façon exceptionnelle de conserver la note obtenue à la même épreuve de la 1^{ère} session ou d'organiser une épreuve spéciale de rattrapage pour cet étudiant. La justification d'absence doit alors être fournie à la scolarité dans un délai de 15 jours après l'épreuve.

En cas d'absence injustifiée à un contrôle continu, l'étudiant sera noté ABI (absence injustifiée) au contrôle continu, donc ne pourra pas valider l'UE, ni la 1^{ère} session de l'année.

En cas d'absence justifiée à un contrôle continu, l'étudiant **doit déclarer en ligne son absence sous 48h en sélectionnant l'(les) enseignant(s) devant être averti(s) de cette absence par une notification, téléverser sa pièce justificative dans les 15 jours ouvrés suivants l'absence et conserver l'original pendant toute l'année universitaire** Le responsable de la matière se prononcera alors pour proposer une épreuve de substitution ou, **lorsque cela est possible**, prendre en compte la moyenne à partir d'un minimum de 2 autres notes de contrôle continu de la matière.

7. Validation des enseignements

7.1. Validation des UE

Pour chacune des UE, les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par des épreuves organisées soit par un Examen Terminal (ET), qu'il soit écrit (EET) ou oral (EOT), soit par un Contrôle Continu (CC) ou par ces deux modes de contrôle combinés.

Lors de l'évaluation des connaissances et aptitudes d'un étudiant, une note est attribuée à chaque épreuve (épreuve théorique écrite ou orale, contrôle continu, épreuve pratique, réalisation d'exposé et/ou de rapport écrit). Cependant, certains modules d'enseignement ne comportant qu'un très faible nombre d'heures de travaux pratiques, la note de travaux pratiques pourra être intégrée à la note d'épreuve théorique.

Les modalités des épreuves pratiques sont définies par le responsable de l'enseignement pratique correspondant, en concertation avec le responsable de l'enseignement théorique. La notation peut porter sur un contrôle continu sur chaque manipulation ou groupe de manipulations et/ou sur des épreuves régulièrement organisées en vue de la notation pendant la durée des travaux pratiques.

Une UE est constituée d'une ou de plusieurs matières, elles-mêmes donnant lieu à une ou plusieurs épreuves théoriques et/ou pratiques. La note d'une UE est égale à la somme des notes des épreuves de cette UE.

Une UE est validée dès lors que l'étudiant a obtenu une note d'UE supérieure ou égale à 10/20.

Une note d'UE inférieure à 7/20 est éliminatoire. Si la note d'une UE est inférieure à la note éliminatoire 7/20, l'UE n'est pas validée et elle n'est pas compensable.

L'étudiant conserve pour la 2^{ème} session les UE validées lors de la 1^{ère} session.

Une UE validée est définitivement acquise. Elle ne peut être passée à nouveau par l'étudiant même en vue d'améliorer sa note.

Si l'étudiant a une note globale supérieure à 10/20 et une ou plusieurs notes d'UE inférieures à 7/20, la non-validation de l'année à la première session conduit l'étudiant à repasser à la 2^{ème} session toutes les UE où il a eu une note inférieure à 7/20. Quand un étudiant doit repasser une UE non validée, il doit repasser dans l'UE toutes les matières où il n'a pas eu la moyenne. Toutes les notes des autres épreuves de toutes les autres UE de la 1^{ère} session sont alors conservées pour la 2^{ème} session.

Si un étudiant a une note globale inférieure à 10/20 ou s'il est déclaré défaillant, la non validation de l'année à la première session conduit l'étudiant à repasser à la 2^{ème} session toutes les UE non validées ou pour lesquelles il a été déclaré absent à la 1^{ère} session.

Dans les UE non validées que l'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session, il doit repasser toutes les épreuves théoriques et ou pratiques dont la note est inférieure à 10/20.

Les notes égales ou supérieures à 10/20 sont maintenues de la 1^{ère} à la 2^{ème} session. Cependant, dans une UE non validée, un étudiant peut demander à repasser une épreuve à laquelle il a obtenu la moyenne à la 1^{ère} session. Dans ce cas, l'étudiant doit en faire la demande par écrit au moins 15 jours avant l'examen de la 2^{ème} session auprès du service de la scolarité.

La note de la 2^{ème} session se substitue à celle de la 1^{ère} session même si elle est inférieure.

La 2^{ème} session d'une épreuve de travaux pratiques peut, sur décision du responsable des travaux pratiques de la matière, se faire soit sous forme d'une épreuve pratique, soit sous forme d'une épreuve écrite ou orale portant sur les travaux pratiques à repasser. Les étudiants seront informés des changements de modalités au moins 15 jours avant l'épreuve.

7.2. Validation de l'année

Pour valider, l'étudiant doit avoir obtenu au moins la moyenne aux notes globales des UE obligatoires de l'année d'une part et des UE optionnelles de l'année d'autre part, par validation des UE directement ou par compensation et aucune note éliminatoire.

Les mentions sont attribuées selon les modalités suivantes :

$10/20 \leq \text{note de l'année} < 12/20$	mention passable
$12/20 \leq \text{note de l'année} < 14/20$	mention assez-bien
$14/20 \leq \text{note de l'année} < 16/20$	mention bien
$16/20 \leq \text{note de l'année}$	mention très-bien

Les étudiants ayant intégralement validé les 2^{ème} et 3^{ème} années ainsi que le stage officinal d'initiation se verront attribuer le Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP) nécessaire pour s'inscrire en 4^{ème} année.

Les étudiants ayant intégralement validé les 4^{ème} et 5^{ème} années ainsi que le certificat de synthèse pharmaceutique se verront attribuer le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP) nécessaire pour s'inscrire en 6^{ème} année.

Les étudiants de DFASP1 filière internat ayant échoué en 1^{ère} session à une ou plusieurs UE d'internat peuvent s'ils le souhaitent se réorienter en filière officine et passer en deuxième session l'UE de remédiation.

7.3. Redoublement de l'année

En cas d'échec à la 2^{ème} session, l'étudiant est amené à redoubler l'année.

En cas de redoublement, l'étudiant conserve les UE validées. Dans les UE qui n'ont pas été validées, l'étudiant doit repasser toutes les épreuves écrites et/ou orales. Concernant les travaux pratiques, l'étudiant redoublant doit refaire et valider les travaux pratiques pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne.

Le passage de 2^{ème} en 3^{ème} année peut, sur décision du directeur du département Pharmacie, être autorisé dans le cas où un étudiant a obtenu la moyenne (10/20) à la note globale de l'année avec une seule note éliminatoire à une UE et la moyenne à toutes les autres UE. De façon exceptionnelle le directeur du département peut autoriser un étudiant à s'inscrire dans une année supérieure en cas de non validation d'une UE.

Dans ce cas, il doit obligatoirement rattraper et valider cette UE au cours de l'année suivante pour pouvoir passer dans le cycle supérieur (DFASP). L'UE doit alors être validée indépendamment avant la fin de l'année suivante. L'étudiant se présente à toutes les épreuves de l'UE à valider, sauf à celles de TP si sa note est égale ou supérieure à 10/20. En cas de note inférieure à 10/20 l'étudiant devra refaire les séances de TP. Il doit obtenir obligatoirement une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 calculée sur l'ensemble des matières de l'UE (y compris la note de TP reportée de l'année précédente) sans compensation avec les autres UE de l'année.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP) après la première année commune aux études de santé. La deuxième et la troisième année de la formation conduisant au diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques ne peuvent faire l'objet chacune de plus de trois inscriptions. Une dérogation exceptionnelle aux cas décrits ci-dessus peut être accordée par le président de l'université sur avis du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP). Une de ces deux années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques.

8. Organisation des stages

8.1. Stage officinal d'initiation (FCB)

Le stage officinal d'initiation est accompli pendant la période estivale de vacances universitaires, avant l'entrée en 3²^{ème} année des études pharmaceutiques. En cas de non validation pendant cette période, l'étudiant pourra s'inscrire en 3²^{ème} année des études pharmaceutiques (DFGSP~~2-3~~) mais il devra refaire un stage officinal d'initiation de 4 semaines avant l'entrée en 4³^{ème} année (~~DFGSP3~~-DFASP1).

Le stage officinal d'initiation d'une durée de 4 semaines, non crédité, doit être accompli et validé par tout étudiant avant son entrée en 4³^{ème} année. Son objectif pédagogique est de faire découvrir à tous les étudiants en pharmacie, quelle que soit leur activité professionnelle ultérieure, le rôle du pharmacien d'officine acteur de santé publique.

Le choix du maître de stage s'effectue à partir d'une liste de maîtres de stage officinal agréés disponible à la scolarité. La réalisation du stage nécessite la mise en place préalablement d'une convention quadripartite entre l'étudiant, le Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de Normandie, l'UFR Santé de Rouen et le pharmacien agréé.

Pendant son stage, l'étudiant tient un carnet de bord dans lequel il consignera toutes les activités en relation avec le stage et qui sera conservé pendant toutes les études par l'étudiant.

La validation du stage est prononcée après avis du maître de stage. A cet effet, les maîtres de stage reçoivent, pendant le stage, une fiche d'appréciation sur laquelle le maître de stage reportera son avis. Cette validation est indépendante de la validation des autres épreuves universitaires.

8.2. Stages d'application en officine (FCB)

Au cours de la 3^{ème} année (DFGSP3) et de la 4^{ème} année (DFASP1), l'étudiant doit accomplir 2 stages d'application en officine, chacun ayant une durée d'une semaine (soit un minimum de 35 h) et portant sur un thème décidé annuellement. Ce stage a pour objectif de mettre en œuvre, en situation réelle, les connaissances acquises dans les enseignements coordonnés.

Le stage d'application pourra se faire en PUI (Pharmacie à Usage Intérieur) pour voir l'exercice hospitalier.

La validation du stage est prononcée par le directeur du département Pharmacie.

En cas de non validation, l'étudiant doit accomplir, dans une autre officine, une nouvelle période de stage d'une semaine avant son entrée en 5^{ème} année.

8.3. Stage hospitalo-universitaire (FCB)

En 5^{ème} année (DFASP2), tous les étudiants doivent accomplir un stage hospitalier d'une durée comprise en 4 et 6 mois équivalent temps plein.

Le stage hospitalier de 5^{ème} année compte pour 30 CE mais ne peut pas servir de compensation pour les enseignements théoriques et pratiques de l'année. Il est validé sur la base de la fiche d'appréciation remplie par le maître de stage et du rapport de stage rédigé par l'étudiant. La validation du stage hospitalier est indépendante de la validation des autres épreuves universitaires et est obligatoire pour rentrer en 6^{ème} année.

Organisation des stages hospitaliers 2025-2026

Les stages hospitaliers sont organisés comme suit :

PARCOURS OFFICINE	stage 1 (mi-temps)	septembre- octobre -novembre
	stage 2 (mi-temps)	décembre - janvier - février
	stage 3 (mi-temps)	mars - avril - mai (mars 15 jours service sanitaire)
	stage 4 (mi-temps)	juin - juillet -août

PARCOURS INDUSTRIE

1/ étudiants reçus à la 1^{ère} session de DFASP1 et étudiants qui ont la moyenne générale et n'ont qu'une UE à repasser en 2^{ème} session

stage 1 (temps-plein)	juillet - août
stage 2 (temps-plein)	septembre - octobre - novembre
15 jours de service sanitaire en mars	

2/ autres étudiants reçus à la 2^{ème} session de DFASP1

stage 1 (temps-plein)	septembre - octobre - novembre
stage 2 (temps-plein)	avril-mai
15 jours de service sanitaire en mars	

PARCOURS INTERNAT

1/ étudiants ayant réussi le concours

stage 1 (mi-temps)	mi-décembre - janvier- février
stage 2 (mi-temps)	mars - avril - mai (mars 15 jours service sanitaire)
stage 3 (temps plein)	juin - juillet - août - septembre

2/ étudiants ayant échoué au concours de l'internat et souhaitant redoubler en filière Industrie

Première année

stage 1 (mi-temps)	mi-décembre - janvier- février
stage 2 (temps plein)	mars - avril - mai (mars 15 jours service sanitaire)

Deuxième année (redoublement)

Si l'étudiant réussit le concours de l'internat

Stage 3 (mi-temps) mars – avril - mai

3/ étudiants ayant échoué au concours de l'internat et souhaitant redoubler en filière Officine

Première année

stage 1 (mi-temps)	mi-décembre - janvier - février
stage 2 (mi-temps)	mars - avril - mai (mars 15 jours de service sanitaire)

Deuxième année (redoublement)

Stage 3 (mi-temps)	mars - avril - mai
Stage 4 (mi-temps)	juin - juillet - août (septembre si réussite au concours)

8.4. Stage recherche (parcours internat)

En 5^{ème} année (DFASP2), les étudiants du parcours internat doivent accomplir durant le second semestre, un stage recherche d'une durée de 2 mois à mi-temps dans une équipe de recherche de l'université de Rouen

Le stage recherche compte pour 6 CE mais ne peut pas servir de compensation pour les enseignements théoriques et pratiques de l'année. Il est validé sur la base de la fiche d'appréciation remplie par le maître de stage et d'un rapport de stage rédigé par l'étudiant. La validation du stage recherche est indépendante de la validation des autres épreuves universitaires et est obligatoire pour rentrer en 6^{ème} année.

8.5. Stage d'application professionnelle (parcours industrie et recherche)

En 5^{ème} année (DFASP2), les étudiants du parcours industrie doivent accomplir durant le second semestre un stage d'application professionnelle d'au moins 3 mois à partir du mois d'avril qui compte pour 8 CE.

Le stage d'application industrielle compte pour 8 CE mais ne peut pas servir de compensation pour les enseignements théoriques et pratiques de l'année. Il est validé sur la base de la fiche d'appréciation remplie par le maître de stage et d'un rapport de stage rédigé par l'étudiant.

8.6. Stage de découverte de l'entreprise ou de pré-orientation professionnelle

Un ou plusieurs stages de découverte de l'entreprise ou de pré-orientation professionnelle, d'une durée variable, peuvent être réalisés à l'initiative des étudiants pendant les périodes où ils n'ont pas d'enseignement ou les vacances universitaires. Une convention est alors établie entre l'étudiant, l'entreprise (ou l'organisme d'accueil) et l'Université de Rouen représentée par le directeur du département Pharmacie. Ces stages, non crédités, sont validés devant un jury du département Pharmacie selon les modalités définies par ce jury en début d'année universitaire.

8.7. Stage d'initiation à la recherche

A partir de la 2^{ème} année et à l'exclusion de la 5^{ème} année, un ou plusieurs stages d'initiation à la recherche peuvent être réalisés à l'initiative des étudiants pendant les périodes où ils n'ont pas d'enseignement ou les vacances universitaires. Ces stages d'une durée de 150 heures minimum, peuvent être effectués dans tout laboratoire appartenant à une équipe de recherche de l'Université de Rouen. L'étudiant est placé sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur qui dirige son travail et fournit en fin de stage une appréciation sur le stagiaire.

L'inscription à ce stage d'initiation à la recherche doit être effectuée au service de la scolarité au moment de l'inscription dans l'année d'étude.

A l'issue de son stage, l'étudiant devra rédiger un mémoire d'une dizaine de pages qu'il devra présenter oralement devant un jury composé d'au moins 2 enseignants-chercheurs de la faculté dont le responsable du stage. La validation de ce stage d'initiation à la recherche peut permettre à l'étudiant d'acquérir 3 CE au titre d'une UE optionnelle d'Initiation à la recherche de 3^{ème} ou de 4^{ème} année.

9. Parcours « Recherche et développement »

Des UE d'Initiation à la recherche et des stages d'Initiation à la recherche sont proposées dès le DFGSP2 et sont accessibles aux étudiants en Pharmacie tout ou long de leur cursus. En 2^{ème} cycle, deux parcours « recherche et développement » sont identifiés, en fonction du projet professionnel de l'étudiant :

- industrie/recherche et développement
- pharmacie hospitalière ou biologie médicale/recherche et développement.

Le parcours « recherche et développement » se valide de la façon suivante :

- 3 UE d'initiation à la recherche validant chacune 3 CE soit 9 CE au total
- un stage d'initiation à la recherche (durée minimale équivalente à 6 semaines temps plein dans une équipe de recherche labellisée) validant 21 crédits CE

- le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP) validant 30 crédits CE.

Pour les étudiants en Pharmacie, les UE d'Initiation à la recherche font partie des UE optionnelles (UE librement choisies) de DFGSP et DFASP. Les 60 CE ainsi obtenus permettent aux étudiants de valider le parcours « recherche et développement », ce qui donne une équivalence de Master 1 recherche pour pouvoir postuler à un Master 2 à finalité recherche après validation du 2^{ème} cycle.

Les UE d'Initiation à la recherche sont organisées par l'UFR Santé de Rouen, avec des équipes pédagogiques mixtes de médecine, pharmacie et sciences. L'offre de formation de l'UFR Santé de Rouen comporte une quinzaine d'UE, avec des prérequis pouvant être différents selon les filières santé.

Le stage d'Initiation à la recherche a pour objectif de faire découvrir aux étudiants les concepts et méthodes de la recherche scientifique et d'acquérir des compétences méthodologiques et techniques.

Pour les étudiants du parcours industrie et recherche (3^{ème} cycle court), la 6^{ème} année peut être validée par un Master 2. Pour les étudiants admis au concours d'internat et intégrant un 3^{ème} cycle long (DES Biologie médicale, DES Pharmacie, DES Innovation pharmaceutique et recherche), le Master 2 est réalisé au cours de l'internat (année de recherche, disponibilité).

10. Projet d'orientation professionnelle

Article 5 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie dans sa version consolidée au 2 septembre 2019.

Le module « Projet d'orientation professionnelle » (POP) est un module obligatoire pour tous les étudiants à partir de DFGSP2, ne faisant pas partie des modules d'enseignement (UE) et ne comptant pour aucun CE. Ce module « Projet d'orientation professionnelle » a pour objectif d'aider les étudiants à construire leur projet professionnel. Il doit permettre aux étudiants de choisir activement leur filière de spécialisation en DFASP1 parmi les filières proposées : Officine, Internat, Industrie et recherche.

En DFGSP2, l'étudiant commencera à constituer son e-portfolio d'orientation sur une plateforme en ligne dédiée. En même temps, il est attribué à chaque étudiant, un référent tuteur, parmi les enseignants de la faculté, qui suivra et guidera l'étudiant jusqu'à son choix de filière professionnelle lors du premier semestre de DFASP1.

L'étudiant devra avoir rencontré son référent tuteur au moins 1 fois au cours du dfgsp2 et 2 fois en dfgsp3, avant le début de DFASP1.

Afin de bien prendre en main son e-portfolio, l'étudiant devra obligatoirement assister à l'enseignement dirigé prévu à cet effet en DFGSP2. Sur la plateforme dédiée, des fiches réflexives modèles ainsi que des formulaires seront mis à disposition de l'étudiant pour constituer son portfolio ; ces fiches concernent par exemple, les rencontres avec son référent tuteur, les UE optionnelles suivies en DFGSP2 puis DFGSP3 et DFASP1, les stages volontaires effectués (en dehors des stages obligatoires du cursus pharmaceutique), les emplois saisonniers ou temporaires, les rencontres avec des professionnels, la participation à des salons, réunions ou forums d'information...

En début de DFASP1, l'étudiant devra partager avec un jury d'orientation professionnelle sa fiche de vœux d'orientation (1er choix et 2ème choix), son curriculum vitae, sa lettre de motivation et l'avis motivé de son tuteur sur son portfolio.

A l'issue de la procédure de dépôt des vœux, le jury d'orientation professionnelle examine le vœu émis par chaque étudiant en s'appuyant sur ses motivations et l'avis de son tuteur

Ce jury, désigné par le directeur du département Pharmacie, est composé des responsables pédagogiques des différentes formations spécialisées et au moins d'un pharmacien en exercice.

Lorsque le jury valide le vœu émis par l'étudiant, ce dernier intègre le parcours de formation choisi.

Si le jury l'estime nécessaire, il auditionne l'étudiant sur ses motivations et son projet d'orientation professionnelle. A l'issue de cet entretien, le jury peut, le cas échéant, assortir la décision de poursuite d'études dans le parcours de formation choisi par l'étudiant de recommandations pédagogiques.

Avant l'entrée en DFASP2, le jury procède à un dernier examen du projet d'orientation professionnelle et du parcours de formation de l'étudiant dans les cas suivants :

- les étudiants dont la poursuite d'études est assortie de recommandations afin de vérifier leur prise en compte,
- les étudiants qui souhaitent se réorienter à la fin du deuxième semestre de la formation ;

- en cas de désaccord persistant entre le jury et l'étudiant suite à la procédure d'audition.

A l'issue de ce dernier examen, le jury statue définitivement sur le vœu de parcours de formation de l'étudiant.

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2013 modifié par l'arrêté du 26 novembre 2018, la non-validation du vœu de parcours de formation de l'étudiant par le jury conduit à une réinscription de l'étudiant en première année du deuxième cycle de la formation (DFASP1).

Pour s'inscrire en DFASP2 et poursuivre dans le parcours de formation choisi, l'étudiant doit avoir :

- validé le DFASP1,
- obtenu la validation par le jury d'orientation professionnelle du vœu de parcours de formation choisi.

La réinscription de l'étudiant en DFASP1 fait l'objet d'une convention pédagogique adaptée à chaque étudiant signée par l'étudiant et directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant les formations pharmaceutiques.

11. Reconnaissance de l'engagement étudiant

Conformément à la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté et au décret n°2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle, les étudiants en Pharmacie peuvent bénéficier d'une reconnaissance universitaire.

Cette reconnaissance de l'engagement étudiant peut se traduire sous la forme de validation d'un bonus de points compris entre 0,1 et 0,5 points (sur 20 points) ajoutée à la moyenne générale de l'année en 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} ou 5^{ème} année des études pharmaceutiques.

Sont éligibles au titre de la reconnaissance de l'engagement des étudiants :

1. Engagement associatif ou universitaire

- étudiant élu au Conseil de Gestion de l'UFR Santé
- étudiant élu au Conseil d'Administration (CA) ou à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) de l'Université de Rouen Normandie
- étudiant élu au Conseil du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Normandie (CROUS)
- étudiant membre élu du bureau de l'Association des Etudiants en Pharmacie de Rouen (AEPR) ou de l'Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France (ANEPF)
- Junior Entreprise (membres bénévoles).

2. Engagement humanitaire ou civique

- étudiant ayant une implication bénévole forte au sein d'une association sociale ou humanitaire (ex. Resto du cœur...)
- étudiant accomplissant un volontariat dans les armées, une activité militaire dans la réserve opérationnelle, une activité de sapeur-pompier volontaire ou de service civique

3. Engagement professionnel

- étudiant ayant une activité professionnelle bénévole ou salariée (avec contrat de travail) dans une entreprise en relation avec la formation universitaire pharmaceutique avec un minimum de 150 heures de travail effectuées au moment du dépôt du dossier.

Les mêmes activités ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation des compétences, connaissances et aptitudes acquises, pendant toute la durée des études pharmaceutiques.

L'étudiant souhaitant demander une reconnaissance d'engagement sera invité à déposer un dossier unique dactylographié (même s'il a plusieurs types d'engagement), les modalités de dépôt seront envoyées par voie électronique en cours d'année universitaire, ce dossier devra préciser :

- de quel type d'engagement il s'agit ?
- en quoi a consisté son engagement ? Il fournira une description précise de l'activité
- combien de temps a-t-il consacré à cette activité et sur quelle période ? Il fournira une attestation de son employeur ou responsable d'activité ou un contrat de travail
- quelles compétences spécifiques l'étudiant a développé ?

Le dossier devra être signé par l'étudiant et par son employeur ou responsable d'activité.

Le dossier sera instruit par un jury composé de 3 enseignants du département Pharmacie et d'un représentant étudiant de pharmacie **invité** qui jugera de la recevabilité de la demande de reconnaissance de l'étudiant. La note de bonification, accordée par le jury qui reste souverain, sera ajoutée à la moyenne générale de l'année de l'étudiant.

12. Service sanitaire

Conformément au décret n° 2018-472 du 12 juin 2018 et à l'arrêté du 12 juin 2018 relatifs au service sanitaire pour les étudiants en santé, le service sanitaire est obligatoire et doit être validé par tous les étudiants en Pharmacie.

Le service sanitaire comporte une phase de formation théorique en DFASP1 basée sur l'UE 12 « Formation au service sanitaire » comptant pour 3 CE. Il comporte également une action de prévention primaire en santé comptant pour 2 CE réalisée par les étudiants durant le stage hospitalier de DFASP2 et organisée conjointement avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Rectorat de Normandie.

La validation du service sanitaire est obtenue par l'étudiant lorsque celui-ci a acquis l'ensemble des crédits d'enseignement issus de l'UE concernée et validé l'action concrète de prévention, l'ensemble constituant le service sanitaire.

13. Certification numérique

Des enseignements d'informatique et de culture numérique sont organisés au cours des études pharmaceutiques à partir de la 2^{ème} année. Ils permettent aux étudiants de certifier les compétences numériques acquises à l'aide d'un des référentiels nationaux en vigueur.

14. Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU)

L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU niveau 2 initial) est obligatoire pour tous les étudiants avant l'entrée en 4^{ème} année (DFASP1). La formation est assurée en 2^{ème} année par des professionnels de santé agréés du Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU). La durée de la formation correspond à 21 heures d'enseignement pratique

La réactualisation de la formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU niveau 2) est obligatoire pour tous les étudiants en DFASP. La formation est assurée en 4^{ème} année par des professionnels de santé agréés du Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU). La durée de la formation correspond à 7 heures d'enseignement pratique.

La validation d'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) est basée sur l'évaluation pratique des gestes et comportements d'urgence par l'étudiant. Elle ne peut être obtenue qu'en cas de présence de l'étudiant à toutes les séances de formation.

La validation d'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) est indépendante de la validation des autres épreuves et ne compte pour aucun CE. Cette attestation est valable pour une durée maximale de 4 années.

Les étudiants ne se présentant pas aux enseignements de formation aux gestes et soins d'urgence organisés par la Faculté devront acquérir par eux-mêmes cette attestation (AFGSU niveau 2) auprès d'un organisme formateur et la faire valider auprès du service scolarité.

15. Préparation à la prescription et à l'administration de vaccins

La préparation à la prescription et à l'administration de vaccins est obligatoire pour tous les étudiants des filières officine et internat avant l'entrée en 6^{ème} année. La formation est assurée en DFASP1 par des professionnels de santé et elle comprend deux modules :

- module de prescription de vaccins – 7h d'enseignement théorique distanciel asynchrone et 3h30 d'enseignement pratique,
- module administration de vaccins – 7h d'enseignement

A la fin de chaque module une évaluation est réalisée pour le module administration de vaccins l'évaluation se fait sur la réalisation pratique du geste de vaccination.

Les étudiants ne se présentant pas aux enseignements de formation à la prescription et à l'administration de vaccins organisés par la Faculté devront valider par eux-mêmes cette attestation auprès d'un organisme formateur et la faire valider auprès du service scolarité.

1516. Certificat de synthèse pharmaceutique (CSP)

Un certificat de synthèse pharmaceutique est organisé à la fin de l'enseignement correspondant au tronc commun de 4^{ème} année (DFASP1). Ce certificat est destiné à vérifier les compétences acquises par les étudiants ainsi que leur capacité à synthétiser leurs connaissances. Le jury est multidisciplinaire et comporte au moins 2 enseignants de disciplines différentes.

Le CSP porte sur tous les enseignements de la formation commune de base de 3^{ème} et de 4^{ème} année (DFGSP3 et DFASP1).

L'examen est en format mixte, il est composé d'un examen écrit et d'un examen oral. L'épreuve écrite d'une durée de 1 heure maximum est élaborée sous format numérique en présentiel.

L'épreuve orale porte sur des commentaires d'ordonnance, des dossiers cliniques, des mises en situation face à un cas clinique... Les étudiants ont 30 min pour préparer le sujet et peuvent disposer de certains documents autorisés dont la liste est définie en début d'année et communiquée aux étudiants. La durée de l'épreuve orale est de 20 min (10 min de présentation par l'étudiant, 10 min de questions sur le sujet par le jury). Une grille de notation est réalisée pour assurer l'homogénéité de la notation entre jurys.

Le CSP porte sur tous les enseignements de la formation commune de base de 3^{ème} et de 4^{ème} année (DFGSP3 et DFASP1).

L'examen concerne dans un premier temps les étudiants de 4^{ème} année ayant validé la 1^{ère} session et les étudiants ayant eu la moyenne générale en 1^{ère} session et n'ayant qu'une UE à repasser, il est organisé au moins 15 jours après les résultats de la 1^{ère} session. Dans un second temps, pour les étudiants n'ayant pas réussi à la 1^{ère} session de 4^{ème} année, une journée d'examen de CSP est organisée après les résultats de la 2^{ème} session.

La validation du CSP est indépendante de la validation des autres épreuves du DFASP et ne compte pour aucun CE.

La validation du CSP est obligatoire pour rentrer en 6^{ème} année. Pour les étudiants n'ayant pas validé le CSP en fin de 4^{ème} année, une session de rattrapage est organisée.

167. 5^{ème} année DFASP2

167.1 Cas des étudiants de 5^{ème} année internat (DFASP2 internat)

Tout étudiant ayant échoué au concours d'internat ne peut pas redoubler la 5^{ème} année en filière Internat. Il doit redoubler sa 5^{ème} année en filière Officine ou Industrie. Il pourra repasser le concours d'internat l'année suivante mais il devra valider la totalité des stages hospitaliers de 5^{ème} année selon les modalités précisées au point 8.3.

Pour les étudiants redoublants qui réussissent au concours lors de leur seconde tentative, ils réintègrent alors le deuxième semestre de 5^{ème} année internat.

167.2 Cas particulier des étudiants de 5^{ème} année officine (DFASP2 officine)

Les UE1, UE2 et UE3 de 5^{ème} année filière officine (DFASP2) ne sont pas compensables entre elles. En revanche en cas de redoublement les étudiants n'ont pas à repasser les matières pour lesquelles ils ont eu la moyenne l'année précédente. Les étudiants en réorientation en filière officine doivent valider une UE de remédiation.

178. Organisation de la 6^{ème} année des études pharmaceutique (3^{ème} cycle court)

178.1. Filière internat

Les étudiants ayant été reçus au concours d'internat en Pharmacie s'inscrivent pour suivre les 4 années de DES de Pharmacie Hospitalière (PH), DES de Biologie Médicale (BM) ou DES d'Innovation Pharmaceutique et Recherche (IPR).

178.2. Filière officine

Les UE1, UE2 et UE3 de 6^{ème} année officine ne sont pas compensables entre elles.

Les étudiants du parcours officine suivent ~~au cours du 1^{er} semestre (S1) de 6^{ème} année,~~ les enseignements théoriques et pratiques, ~~du parcours officine~~ comptant pour 30 CE ~~qui sont sanctionnés par un examen dont la 1^{ère} session est organisée avant les vacances de fin d'année et la 2^{ème} session en fin d'année universitaire.~~

Les enseignements théoriques et pratiques ~~du 1^{er} semestre~~ doivent être validés indépendamment du stage officinal. ~~du 2^{ème} semestre. Les modalités de validation sont identiques aux modalités appliquées dans les années précédentes.~~

~~Au 2^{ème} semestre (S2),~~ Les étudiants doivent accomplir leur stage officinal de 6 mois à temps plein chez un pharmacien agréé maître de stage de l'ex région Haute-Normandie (Seine-Maritime, Eure), comptant pour 30 CE, ~~en dehors de leurs périodes d'enseignements.~~

Dans certains cas exceptionnels et sur accord du directeur du département Pharmacie, le stage officinal peut être réalisé chez un pharmacien agréé maître de stage d'une autre région que la Normandie Orientale, ~~si la durée du stage est supérieure à 3 mois.~~

La validation du stage officinal est soumise à la réussite des étudiants : à un examen ~~de fin de stage~~ sous forme d'examen pharmaceutique objectif et structuré (EPOS) organisé en fin d'année universitaire, ~~ainsi qu'à une évaluation des compétences par le maître de stage (20% de la note).~~

La validation du stage officinal est nécessaire pour la validation de l'année.

Cette validation est indépendante de la validation des autres épreuves universitaires et n'est prise en compte que pour déterminer la validation du stage officinal.

Pour les étudiants ajournés ~~à l'aux examens~~ ~~EPOS + évaluation de stage de fin de stage~~, le jury demandera la réalisation d'un stage supplémentaire chez un pharmacien maître de stage agréé différent ~~du premier stage~~. Sa durée sera déterminée par le jury de stage en fonction du besoin pédagogique de l'étudiant et sera comprise entre 1 et 6 mois.

~~La validation du stage supplémentaire se fera à l'oral, si la durée du stage supplémentaire est supérieure à 2 mois la réinscription est nécessaire.~~

178.3. Filière industrie et recherche

En 6^{ème} année des études pharmaceutiques, les étudiants de la filière industrie et recherche doivent effectuer un Master 2 à l'université de Rouen ou dans une autre université, choisi en fonction du projet professionnel de l'étudiant.

La validation de la 6^{ème} année des études pharmaceutiques est prononcée par le directeur du département Pharmacie, en accord avec le responsable de la filière industrie et recherche, sur présentation par l'étudiant d'une attestation de réussite au Master 2 suivi pendant cette année et une soutenance orale du stage réalisé durant le Master.

189. Thèse en vue du diplôme d'Etat de docteur en Pharmacie

Conformément à l'article 23 de l'arrêté du 8 avril 2013, les étudiants soutiennent au cours du troisième cycle court ou, au plus tard, dans un délai de deux ans après la validation du 3^{ème} cycle court une thèse devant un jury désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques dans laquelle ils sont inscrits.

Pour la préparation, la rédaction et la soutenance de thèse, les étudiants doivent se conformer aux documents disponibles sur le site internet de l'université (<http://medecine-pharmacie.univ-rouen.fr/soutenance-de-these-et-de-d-e-s-de-pharmacie-277076.kjsp?RH=1378374858376>).

Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) en licence

Règles particulières de l'UFR Sciences et Techniques hors régime spécial d'études (RSE)

A compter de Juillet 2024

Les modalités de contrôle des connaissances sont régies par les chartes des examens de l'université de Rouen (<https://mesdemarches.univ-rouen.fr/informations-pratiques/reglement-des-etudes/>) et de l'UFR des Sciences et des Techniques, affichées dans leur intégralité sur les panneaux d'information situés dans le hall de l'UFR sur le site du Madrillet, du bâtiment Blondel à Mont Saint Aignan et accessibles sur le site internet de l'UFR ST (<http://sciences-techniques.univ-rouen.fr/scolarite-modalites-de-contrôle-des-connaissances-265641.kjsp>). Ce texte vise à compléter, pour les licences, les MCCC générales de l'UFR ST.

1. Modalités d'acquisition des enseignements

- Chacun des deux semestres est constitué de 5 UE : 3 UE disciplinaires (UE1 à UE3) et 2 UE non disciplinaires (UE 4 et UE5).

La validation d'un semestre se fait sur la base d'une double moyenne : un semestre est acquis (ou validé) par les étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble des 5 UE, et une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble constitué des 3 UE disciplinaires.

Une année est validée si les deux semestres de l'année sont acquis. Une année est également validée si les deux semestres d'une même année se compensent, plus précisément, si la moyenne des 6 UE disciplinaires et des 10 UE de l'année sont toutes deux supérieures à 10/20.

- Une UE est acquise si la moyenne (pondérée) des éléments constitutifs (également appelés matières) qui la composent est supérieure ou égale à 10/20 ou bien si elle fait partie d'un semestre acquis ou encore si l'année est validée.

Une UE acquise l'est définitivement (elle ne peut donc pas être repassée) et donne lieu à l'acquisition de 6 ECTS. Lorsque des ECTS sont attribués à un élément constitutif (UE4 uniquement dans certaines filières), cet élément est acquis définitivement et les ECTS indiqués sont alors acquis.

2. Calcul de la note d'unité d'enseignement (UE) dans le cas d'évaluation à l'UE

La note de chaque UE est constituée de :

- La moyenne (éventuellement pondérée) d'au moins 2 notes d'épreuves de contrôle continu (CC). Les épreuves de CC ne sont pas anonymes comme voté à l'unanimité par le conseil de gestion de l'UFR ST. Les étudiants doivent être informés de leurs notes de CC au plus tard 4 jours avant l'épreuve de seconde chance concernée.
- La note d'une épreuve de seconde chance facultative pour les étudiants.
- Si besoin s'ajoute une note de TP. Un étudiant n'ayant pas cette note est absent à l'UE.
- Les coefficients affectés à la note de CC sont précisés dans le tableau d'enseignement relatif à la filière.

Plus précisément, la note d'UE est obtenue par une formule du type :

$$\text{Note} = \text{moyenne pondérée (TP, CC)}$$

où la note de CC est calculée ainsi :

La note de seconde chance remplace toutes les notes de CC qui lui sont inférieures ainsi que toutes les absences. La moyenne pondérée des CC est calculée après remplacement.

3. Calcul de la note d'éléments constitutifs dans le cas où l'évaluation se fait par éléments constitutifs

Le mode de calcul et le traitement des absences sont les mêmes que dans le cas de l'évaluation globale au niveau de l'UE.

4. Absences aux CC

La seconde chance fait office d'épreuve de substitution. Comme indiqué dans le paragraphe 2, la note de seconde chance remplace toutes les absences. Si un étudiant ayant eu une ou plusieurs absences ne se présente pas à l'épreuve de seconde chance, il est noté absent à l'UE ou l'élément constitutif et ne peut donc pas valider son semestre.

Rappelons que les mentions « ABI » (absence injustifiée) et « ABJ » (absence justifiée) sont remplacées par « AB ».

5. Note de TP

- 1er cas : les tableaux des MCCC ne comportent pas de note spécifique de TP. Dans ce cas, la note de TP (s'il y en a une) est considérée comme une note de CC parmi les autres.

- 2e cas : les tableaux des MCCC comportent une note spécifique de TP. Dans ce cas, le mode de calcul est celui présenté au paragraphe 2.

Dans les deux cas, la modalité de calcul de la note de TP peut varier d'un élément constitutif à l'autre, suivant le rôle joué par les TP. Les pourcentages affectés à la note de TP sont précisés dans le tableau d'enseignement relatif à la filière.

6. Absences aux TP

Les modalités d'assiduité en TP peuvent varier d'un élément constitutif à un autre. L'étudiant qui ne les respecte pas est noté absent à l'UE ou à l'élément constitutif et ne peut donc pas valider son semestre. Ces modalités sont obligatoirement précisées par les enseignants dans le premier mois qui suit la rentrée et doivent apparaître sur Universitice. Ces modalités précisent le nom et l'adresse mail du responsable des TP de l'élément constitutif concerné.

Les modalités d'assiduité en TP doivent respecter les conditions communes suivantes, mais n'y sont pas limitées :

- La présence en TP est obligatoire et vérifiée par émargement ou appel.
- Le suivi d'assiduité est effectué par l'équipe pédagogique. En cas d'absence, l'étudiant est tenu de :

1- Prévenir l'enseignant de TP et le responsable des TP de l'élément constitutif de son absence en amont ou dans un délai d'une semaine maximum après la séance manquée. Il doit expliquer le caractère involontaire de l'absence sinon il sera considéré comme étant absent aux TP de l'UE ou de l'élément constitutif, ce qui entraînera l'impossibilité de valider son semestre.

2- Demander à rattraper au plus vite la séance avec un autre groupe selon les modalités fixées par l'équipe pédagogique spécifiée sur Universitice. Si l'étudiant ne peut pas respecter cette condition (absence prolongée, fin de la série de TP, etc.), l'équipe pédagogique décidera alors de la réponse la plus appropriée parmi la ou les options spécifiée(s) dans les règles d'assiduité des TP pour cet élément constitutif. Cette (ces) option(s) est(sont) publiée(s) sur Universitice.

7. Règles en vigueur concernant les épreuves donnant lieu à évaluation et fraude

Le Conseil de Gestion l'UFR ST, lors de sa séance du 7 mai 2024, a adopté l'extension à toutes les épreuves donnant lieu à évaluation (épreuves de contrôle continu, examen, examen de travaux pratiques, soutenance orale...) des

modalités prévues dans la charte des examens et des modalités de contrôle des connaissances de l'Université de Rouen Normandie.

Les étudiants doivent :

- Se présenter sur le lieu d'évaluation 15 minutes avant le début de l'épreuve. Pour les épreuves écrites, l'accès de la salle d'examen reste autorisé à tout étudiant retardataire, seulement si le retard n'excède pas 1/4 de la durée de l'épreuve. Aucun délai supplémentaire de composition ne sera accordé à l'étudiant concerné.
- Disposer des pièces nécessaires à leur identification : carte d'étudiant ou certificat de scolarité accompagné d'une pièce d'identité
- Déposer à l'entrée de la salle leurs effets personnels : cours, fiches, téléphone portable éteint, montre connectée ou non (montres interdites), écouteurs ou tout autre objet non expressément autorisé. Avoir le téléphone sur soi est une faute. L'excuse selon laquelle le téléphone n'a pas été utilisé n'est pas recevable.
- S'installer à la place réservée en cas de numérotation des places
- N'utiliser que les documents et matériels expressément autorisés
- N'utiliser que les copies d'examen et les brouillons mis à leur disposition par les enseignants
- Signer la liste d'émargement
- Démontrer en début d'épreuve l'absence d'écouteurs et de montre (connectée ou non) en dégageant les oreilles et en relevant les manches puis à chaque demande des surveillants au cours de l'examen (pendant le temps de la demande).
- Composer personnellement et ne pas communiquer entre candidats ou avec l'extérieur
- Pour des épreuves écrites, remettre impérativement sa copie même si celle-ci est blanche, au plus tôt après le premier 1/4 de la durée prévue de l'épreuve
- Les sorties provisoires des étudiants en cours d'épreuve doivent être exceptionnelles et motivées par des raisons impérieuses. Lors de ces sorties, la copie de l'étudiant sera déposée et les heures de sortie et de retour mentionnées sur celle-ci. L'étudiant devra être accompagné par un surveillant.

Tout refus de se conformer à ces règles conduira à l'interdiction de composer et à l'exclusion de la salle d'examen.

Les étudiants auteurs d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve s'exposent à des poursuites disciplinaires devant la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers, qui jugera et infligera d'éventuelles sanctions.

Les formes de fraude (liste non exhaustive) :

- Possession de documents non autorisés : antisèche, fiches, cours ...
- Possession de matériel non autorisé : calculatrice programmable, téléphone portable, montre connectée, écouteurs etc...
- Communication d'information entre candidats ou avec l'extérieur
- Copie des résultats d'un autre candidat
- Divulgence écrite ou orale des résultats à un autre candidat
- Substitution de copie ou de brouillon
- Substitution d'un tiers ou d'un candidat à un autre candidat
- Le plagiat partiel ou total sous toutes formes de support : thèses, mémoire de stage, y compris sur internet (sources non citées)

Les sanctions susceptibles d'être prononcées par la commission sont définies par le code de l'éducation :

- 1° L'avertissement ;
- 2° Le blâme ;

- 3° La mesure de responsabilisation ;
- 4° L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans ;
- 5° L'exclusion définitive de l'établissement ;
- 6° L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;
- 7° L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Exemples de causes de convocations en commission disciplinaire et des sanctions prononcées pour l'année 2022-2023.

- | | |
|---|--------------------------------|
| • Matériel interdit | • Harcèlement |
| • Traducteur | • Falsification de certificats |
| • Plagiat | • Usurpation d'identité |
| • Menaces | • Comportements |
| • Non-respect des délais impartis et propos tenus | • Production et usage de faux |
| • Tentative de fraude | • Propos insultants |

57 sanctions prononcées en 2022-2023 pour l'URN dont 4 pour l'UFR ST :

Relaxe : 2 dossiers

Avertissement : 3 dossiers

Blâme : 8 dossiers

Exclusion temporaire de l'Établissement : 42 dossiers

Exclusion définitive de l'Université de Rouen Normandie : 2 dossiers

74 sanctions prononcées en 2023-2024 pour l'URN dont 22 pour l'UFR ST :

Relaxe : 3 dossiers dont 1 UFR ST

Avertissement : 1 dossier

Blâmes : 13 dossiers dont 2 UFR ST

Exclusions de l'université (avec ou sans sursis) : 54 dossiers dont 17 UFR ST

Exclusions temporaires de tout établissement public d'enseignement supérieur : 2 exclusions dont 1 UFR ST

Exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur : 1 dossier dont 1 UFR ST

Modalités générales de contrôles des connaissances et de compétences UFR Sciences et Techniques

Les modalités générales de l'UFR Sciences et Techniques se conforment à l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence, à l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle, à l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme de master, ainsi qu'au règlement commun des études et des examens de l'Université de Rouen Normandie (<https://mesdemarches.univ-rouen.fr/informations-pratiques/reglement-des-etudes/>). Les règlements des études de l'UFR ST sont affichés dans leur intégralité sur les panneaux d'information situés dans le hall de l'UFR sur le site du Madrillet, du bâtiment Blondel à Mont Saint Aignan, sur le site d'Evreux et accessibles sur le site internet de l'UFR ST (<http://sciences-techniques.univ-rouen.fr/scolarite-modalites-de-contrôle-des-connaissances-265641.kjsp>).

Les règles énoncées ci-dessous visent à préciser les textes de référence.

Les modalités spécifiques à chaque année universitaire (étape) en termes de répartition des unités d'enseignement et matières au sein des semestres, de pondération des examens terminaux, contrôles continus et travaux pratiques, ainsi que les crédits européens affectés, seront affichés dans le premier mois suivant la rentrée universitaire.

I. Assiduité et gestion des absences

L'assiduité est requise aux épreuves terminales, de contrôle continu (CC) (sauf dispense), aux séances de travaux dirigés (TD sauf dispense), travaux pratiques (TP) et aux stages.

La présence est vérifiée par les équipes pédagogiques (feuilles d'émargement, ADE, etc.). Les étudiants n'ont pas à fournir de justificatif d'absence. Les notions d'absences justifiées (ABJ) et d'absences non justifiées (ABI) sont supprimées et remplacées par AB.

Cas des filières avec examen terminal : En cas d'absence à une épreuve terminale, en première session comme en session de rattrapage, l'étudiant sera déclaré absent. En cas d'absence à une épreuve de CC, les procédures prévues dans le règlement des études et des examens de l'Université de Rouen s'appliquent.

Cas des masters en CC intégral :

En accord avec le règlement des études et des examens de l'Université de Rouen, l'évaluation en CC intégral implique un minimum de 2 notes pour réaliser la moyenne d'une matière ou UE dès lors que le volume horaire est supérieur à 12h. Lorsqu'une matière/UE comporte 2 épreuves ou plus, la pondération de chaque épreuve ne peut excéder 50% dans le calcul de la moyenne de CC. Les épreuves de CC ne sont pas anonymes comme voté à l'unanimité par le conseil de gestion de l'UFR ST.

L'assiduité est requise à toutes les épreuves de CC (sauf dispense) ainsi qu'aux séances de TD, TP et aux stages. Dans le cas d'absence(s) à une ou plusieurs évaluations de CC d'une matière (écrites ou orales ; hors TP), aucune note de CC ne pourra être délivrée si la pondération des épreuves pour lesquelles l'étudiant a eu des absences excède 30% de la note de CC. Dans ce cas, l'étudiant sera renvoyé en session de rattrapage.

Cas des licences en CC intégral : se rapporter aux MCCC en licence.

Absence durant un stage :

En cas d'absentéisme constaté en stage, l'étudiant est déclaré « défaillant » (DEF) pour la validation de l'élément. L'étudiant peut demander auprès de la scolarité et du responsable pédagogique à ce que cette défaillance soit remplacée par un 0, permettant ainsi le calcul d'une moyenne.

Absence aux séances de Travaux Pratiques :

Les modalités d'assiduité en TP peuvent varier d'un élément constitutif à un autre. L'étudiant qui ne les respecte pas est noté absent à l'UE ou à l'élément constitutif et ne peut donc pas valider son semestre. Ces modalités sont

obligatoirement précisées par les enseignants dans le premier mois qui suit la rentrée et doivent apparaître sur UniversiTICE. Ces modalités précisent le nom et l'adresse mail du responsable des TP de l'élément constitutif concerné.

Les modalités d'assiduité en TP doivent respecter les conditions communes suivantes, mais n'y sont pas limitées :

- La présence en TP est obligatoire et vérifiée par émargement ou appel.
- Le suivi d'assiduité est effectué par l'équipe pédagogique. En cas d'absence, l'étudiant est tenu de :
 - 1- Prévenir l'enseignant de TP et le responsable des TP de l'élément constitutif de son absence en amont ou dans un délai d'une semaine maximum après la séance manquée. Il doit expliquer le caractère involontaire de l'absence sinon il sera considéré comme étant absent aux TP de l'UE ou de l'élément constitutif, ce qui entraînera l'impossibilité de valider son semestre.
 - 2- Demander à rattraper au plus vite la séance avec un autre groupe selon les modalités fixées par l'équipe pédagogique spécifiée sur UniversiTICE. Si l'étudiant ne peut pas respecter cette condition (absence prolongée, fin de la série de TP, etc.), l'équipe pédagogique décidera alors de la réponse la plus appropriée parmi la ou les options spécifiée(s) dans les règles d'assiduité des TP pour cet élément constitutif. Cette (ces) option(s) est(sont) publiée(s) sur UniversiTICE.

II. Règles en vigueur concernant les épreuves donnant lieu à évaluation et fraude

Le Conseil de Gestion l'UFR ST lors de sa séance du 7 mai 2024 a adopté l'extension à toutes les épreuves donnant lieu à évaluation (épreuves de contrôle continu, examen, examen de travaux pratiques, soutenance orale...) des modalités prévues dans la charte des examens et des modalités de contrôle des connaissances de l'Université de Rouen Normandie.

Les étudiants doivent :

- Se présenter sur le lieu d'évaluation 15 minutes avant le début de l'épreuve. Pour les épreuves écrites, l'accès de la salle d'examen reste autorisé à tout étudiant retardataire, seulement si le retard n'excède pas 1/4 de la durée de l'épreuve. Aucun délai supplémentaire de composition ne sera accordé à l'étudiant concerné.
- Disposer des pièces nécessaires à leur identification : carte d'étudiant ou certificat de scolarité accompagné d'une pièce d'identité.
- Déposer à l'entrée de la salle leurs effets personnels : cours, fiches, téléphone portable éteint, montre connectée ou non (Les montres connectées sont interdites. Nous vous demandons de retirer toute montre de vos poignets le temps de la composition, de façon à éviter toute ambiguïté), écouteurs ou tout autre objet non expressément autorisé. Avoir le téléphone sur soi est interdit et pourra faire l'objet d'une procédure disciplinaire. L'excuse selon laquelle le téléphone n'a pas été utilisé n'est pas recevable.
- S'installer à la place réservée en cas de numérotation des places
- N'utiliser que les documents et matériels expressément autorisés
- N'utiliser que les copies d'examen et les brouillons mis à leur disposition par les enseignants
- Signer la liste d'émargement
- Démontrer en début d'épreuve l'absence d'écouteurs et de montre (connectée ou non) en dégageant les oreilles et en relevant les manches puis à chaque demande des surveillants au cours de l'examen (pendant le temps de la demande). Tout refus conduira à l'interdiction de composer et à l'exclusion de la salle d'examen.
- Composer personnellement et ne pas communiquer entre candidats ou avec l'extérieur

- Pour des épreuves écrites, remettre impérativement sa copie même si celle-ci est blanche, au plus tôt après le premier 1/4 de la durée prévue de l'épreuve
- Les sorties provisoires des étudiants en cours d'épreuve doivent être exceptionnelles et motivées par des raisons impérieuses. Lors de ces sorties, la copie de l'étudiant sera déposée et les heures de sortie et de retour mentionnées sur celle-ci. L'étudiant devra être accompagné par un surveillant.

Tout refus de se conformer à ces règles conduira à l'interdiction de composer et à l'exclusion de la salle d'examen.

Les étudiants auteurs d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve s'exposent à des poursuites disciplinaires devant la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers, qui jugera et infligera d'éventuelles sanctions.

Les formes de fraude (liste non exhaustive) :

- Possession de documents non autorisés : antisèche, fiches, cours ...
- Possession de matériel non autorisé : calculatrice programmable, téléphone portable, montre connectée, écouteurs etc...
- Communication d'information entre candidats ou avec l'extérieur
- Copie des résultats d'un autre candidat
- Divulgence écrite ou orale des résultats à un autre candidat
- Substitution de copie ou de brouillon
- Substitution d'un tiers ou d'un candidat à un autre candidat
- Le plagiat partiel ou total sous toutes formes de support : thèses, mémoire de stage, y compris sur internet (sources non citées)

Les sanctions susceptibles d'être prononcées par la commission sont définies par le code de l'éducation :

- 1° L'avertissement ;
- 2° Le blâme ;
- 3° La mesure de responsabilisation ;
- 4° L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans ;
- 5° L'exclusion définitive de l'établissement ;
- 6° L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;
- 7° L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Exemples de causes de convocations en commission disciplinaire et des sanctions prononcées pour l'année 2022-2023.

- | | |
|---|--------------------------------|
| • Matériel interdit | • Harcèlement |
| • Traducteur | • Falsification de certificats |
| • Plagiat | • Usurpation d'identité |
| • Menaces | • Comportements |
| • Non-respect des délais impartis et propos tenus | • Production et usage de faux |
| • Tentative de fraude | • Propos insultants |

57 sanctions prononcées en 2022-2023 pour l'URN dont 4 pour l'UFR ST :

Relaxe : 2 dossiers

Avertissement : 3 dossiers

Blâme : 8 dossiers

Exclusion temporaire de l'Établissement : 42 dossiers

Exclusion définitive de l'Université de Rouen Normandie : 2 dossiers

74 sanctions prononcées en 2023-2024 pour l'URN dont 22 pour l'UFR ST :

Relaxe : 3 dossiers dont 1 UFR ST

Avertissement : 1 dossier

Blâmes : 13 dossiers dont 2 UFR ST

Exclusions de l'université (avec ou sans sursis) : 54 dossiers dont 17 UFR ST

Exclusions temporaires de tout établissement public d'enseignement supérieur : 2 exclusions dont 1 UFR ST

Exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur : 1 dossier dont 1 UFR ST

III. Modalités pédagogiques spéciales : Régime Spécial des Etudes (RSE)

Conformément au règlement des études et des examens de l'Université de Rouen Normandie, des modalités pédagogiques spéciales pourront être mises en place pour les étudiants qui en feront la demande et sur la base de justificatifs.

En cas de dispense de CC accordée, la note de CC sera remplacée par la note d'examen terminal. Pour les matières évaluées en CC intégral, une épreuve est prévue pour les étudiants dispensés de contrôle continu. En Master, elle peut correspondre soit à l'une des épreuves de contrôle continu existant pour cette matière si la part accordée à cette épreuve représente plus de 50% du coefficient attribué à la matière, soit à une épreuve différenciée, programmée spécifiquement pour les étudiants dispensés. En licence, il est fortement conseillé aux étudiants de se présenter aux CC. Néanmoins en cas d'absence la note de seconde chance remplace la note manquante. La moyenne pondérée des CC est calculée après remplacement.

Les étudiants dispensés de contrôle continu ne sont pas dispensés des séances de TP. Les absences en TP sont traitées comme indiqué dans le paragraphe précédent.

IV. Report de notes en session de rattrapage

Dans les unités d'enseignement non acquises en première session, les notes des matières, pour lesquelles la moyenne coefficientée est supérieure ou égale à 10/20, sont reportées en session de rattrapage.

Dans les unités d'enseignement non acquises en première session, pour les matières auxquelles l'étudiant a obtenu une moyenne inférieure à 10/20, une épreuve de rattrapage obligatoire est prévue. La pondération entre la note obtenue à l'examen de rattrapage et la note de TP est indiquée dans le tableau d'enseignement affiché. Si en première session la matière comporte une note de CC, celle-ci n'est pas reportée pour la session de rattrapage et est remplacée par la note d'examen de rattrapage. Une absence à l'examen de rattrapage entraîne donc une défaillance à la matière et au semestre.

Les notes de TP sont automatiquement reportées pour la session de rattrapage (pour les absences se reporter à la section assiduité). Sur demande écrite déposée au service de la scolarité dans un délai de 7 jours à compter de la publication des résultats de la première session, un étudiant pourra repasser une épreuve de TP en session de rattrapage selon les modalités définies par l'enseignant responsable (examen de TP, épreuve orale...). La note obtenue viendra alors remplacer la note de TP de première session. Lorsqu'un étudiant est absent lors d'un examen de TP en première session, il peut bénéficier d'une telle épreuve de rattrapage. En revanche, cette épreuve n'est pas de nature à compenser un défaut d'assiduité aux séances de travaux pratiques.

Il n'est pas prévu de session de rattrapage pour les stages. La note de stage de première session est automatiquement reportée en session de rattrapage. Néanmoins, sur demande écrite de l'étudiant déposée au service de scolarité dans un délai de 7 jours à compter de la publication des résultats de la première session, une épreuve pourra être mise en place si elle est prévue dans le tableau des enseignements et selon les modalités indiquées. La note obtenue à l'issue

de ce rattrapage viendra alors remplacer la note de stage ou l'absence de note, de première session. Cette épreuve n'est toutefois pas de nature à compenser un défaut d'assiduité durant le stage.

V. Mode de conservation des matières et règles de compensations

Voir le règlement des études et des examens de l'Université de Rouen Normandie.

VI. Examens : organisation matérielle

Conformément au règlement des études et des examens l'Université de Rouen, l'enseignant responsable de l'examen précise sur le sujet les matériels autorisés. Pour les épreuves où une calculatrice personnelle ne serait pas autorisée, l'UFR mettra à disposition, sur demande de l'enseignant responsable de l'épreuve, des calculatrices scientifiques de marque CASIO fx-92 Spéciale Collège.